



DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ 2014

*Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne
et du pilotage de la police de proximité dans les communes de
Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré*





DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ 2014

*Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne
et du pilotage de la police de proximité dans les communes de
Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré*



COGINTA répond à toute demande d'autorisation de reproduction
ou de traduction partielle ou intégrale du présent ouvrage.

Les demandes doivent être adressées par écrit à :
Association COGINTA, Maison Internationale de l'Environnement (MIE2),
7 chemin de Balaxert, Châtelaine, CH-1219 Genève – Suisse
ou par e-mail à l'adresse suivante : admin@coginta.org

Directeur de la publication : M. Sébastien Gouraud

Directeur de la rédaction : Dr. Dominique Wisler

Conception et mise en pages : services-concept.ch

Crédits photo : M. Marc Dubois, M. Fernando Santos & M. Sébastien Gouraud

Imprimé à Conakry, Guinée, par Imprimerie Centrale
et à Genève, Suisse, par NBmedia.

Le présent ouvrage peut également être consulté
et téléchargé sur le site internet : <http://www.coginta.org>

© Coginta 2014



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'Association COGINTA et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne ou celle du Programme des Nations Unies pour le Développement.



- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

REMERCIEMENTS

Nous tenons, en premier lieu, à remercier Son Excellence le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, M. El Hadj Madifing DIANE, pour la confiance qu'il nous a témoigné tout au long de la réalisation de ce diagnostic.

Nos remerciements s'adressent également au Directeur Général de la Police Nationale, M. Mohamed GHARE, au Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, Colonel Sékou MARA, aux directeurs centraux et aux membres du Comité Technique Sectoriel «Police et Protection Civile» (CTSP), M. Sébastien DOPAVOGUI (Secrétaire Général du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile), M. Sakho Moussa CAMARA (Directeur de l'Ecole Nationale de Police), M. Ansoumane Baba CAMARA (Directeur de l'Inspection Générale des Services de Sécurité), M. Mamadou Djouldé BARRY (Inspecteur Général Adjoint des Services de Sécurité), M. Fanta Oulén Bakary CAMARA (Directeur de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs), M. Lamine KEITA (Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières), M. Hamidou Babacar SARR (Directeur Central de la Sécurité Routière), M. Ansoumane CAMARA (Directeur Central des Unités d'Intervention), M. Abdoulaye Tianm DIALLO (Directeur Central Adjoint des Unités d'Intervention), Colonel Mamadou SOUMAH (Coordonnateur Général des Brigades Anti Criminalité), M. Maya CAMARA (Direction de la Communication), Dr. Djouldé BAH (Directeur National de la Réforme du Secteur de la Sécurité), M. Facely CONDE (Commissaire Central de Matam), M. Mamady TOURE (Commissaire Central de Ratoma), M. Dominique MARA (Commissaire Central de Matoto), M. Mamadou Djouldé BAH (Commissaire Central de Sonfonia), Colonel Saa IFONO (Commissaire Central de Dapompa), M. Amara KEITA (Directeur adjoint de l'Antenne Nationale de l'Institut Africain des Nations-Unies pour la prévention de crimes et de traitement des délinquants), M. Hamady DIAKITE (Conseiller du Directeur Général de la Police Nationale), M. Alpha Oumar BALDE (Conseiller Technique du Ministre) et M. Baba TRAORE (conseiller), pour leur disponibilité, et leurs contributions individuelles et collectives.

Nous remercions chaleureusement le Dr. Fodé Shapo TOURE, Conseiller Spécial du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, M. Daniel OULARE, membre du CTSP, M. CISSE, point focal du PNUD, et Madame Fatoumata Yebhe BOIRO, Coordinatrice Nationale de la Police de Proximité et Directrice de l'antenne nationale de l'Institut africain des Nations-Unies pour la prévention des crimes et le traitement des délinquants (UNAFRI-Guinée), pour le temps qu'ils ont consacré à cet exercice et pour avoir facilité les nombreuses démarches administratives et logistiques. Leur soutien, leurs conseils et leur engagement a été source de grande motivation.

Nous remercions le Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale, Général Ibrahima BALDE, pour nous avoir permis d'accéder aux statistiques criminelles de la Gendarmerie Nationale et nous avoir permis de géolocaliser les unités de gendarmerie dans chacune des zones pilotes.

Pour ce premier diagnostic réalisé en Guinée, nous avons pu bénéficier de l'appui et des conseils de M. Patrick VINCK, directeur de programme à la *Harvard Humanitarian Initiative* (HHI) pour les populations vulnérables, pour la mise en forme du questionnaire de victimisation sous KoBoToolBox et de M. Tino KREUTZER, spécialiste en technologie mobile, qui a contribué à la programmation des téléphones cellulaires et à la formation des énumérateurs.

La réalisation de l'enquête de victimisation et la production de la cartographie de la criminalité et des cartes administratives n'aurait pas été possible sans la détermination et le professionnalisme de M. Adam Ali Adam ALCHA'ARANY, superviseur de l'enquête, du Dr. Daniel DESBIENS, expert criminologue, ainsi que de MM. Malek GARBOUJ et Bastiaan QUAST, doctorants au sein du *Centre on Conflict, Development and Peacebuilding* (CCDP) de l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève.

Nous tenons particulièrement à remercier le Professeur Alpha Amadou Bano BARRY de l'Observatoire de la Population du Département de Sociologie de l'Université de Sonfonia, pour ses conseils, sa disponibilité et sa contribution inestimable.

Nos remerciements s'adressent également à M. Mamadou Saliou BARRY, économiste-démographe, Dr. Ibrahima DIALLO, géographe-urbaniste, Dr. Daniel LAMAH, géographe-aménagiste, Dr. Kéfing CONDE, anthropologue-sociologue, ainsi qu'à M. Joschka PHILIPPS pour leur contribution respective aux chapitres consacrés à l'analyse sociodémographique et aux jeunes.

Par ailleurs, nous exprimons notre gratitude auprès des autorités administratives (maires, secrétaires généraux, chefs de quartier et chefs de secteur) et des commissaires centraux des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré pour avoir facilité toutes les démarches administratives dans le cadre de la collecte des données statistiques, de la cartographie administrative et la réalisation des enquêtes de victimisation auprès de la population. Il nous est impossible ici de tous les citer nommément, mais nous les remercions chaleureusement de leur disponibilité et de leur soutien. Cette reconnaissance s'adresse également à l'endroit du Commissaire Divisionnaire Boubacar KASSE, Directeur de la Sûreté Urbaine de la ville de Conakry, pour son soutien permanent, sa confiance et son amitié.

Ce diagnostic n'aurait pas été possible sans la participation volontaire des personnes interrogées. Nous sommes reconnaissants aux énumérateurs de l'Université de Sonfonia qui ont conduit un travail remarquable dans des conditions difficiles et à tous les individus et organismes, notamment l'Institut National des Statistiques, qui nous ont aidés tout au long de ce travail. Ce diagnostic n'aurait pas été possible sans leur appui.

Enfin, ce diagnostic n'aurait pas pu être réalisé sans la confiance de CIVI.POL Conseil et le soutien financier de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants de nous avoir permis d'apporter notre contribution à l'ambitieuse réforme de la police nationale guinéenne.

Ce diagnostic a été élaboré et mis en œuvre par M. Sébastien GOURAUD, Directeur de COGINTA, et le Dr. Dominique WISLER, sociologue et Président de COGINTA (www.coginta.org). Ils ont également coordonné la production et l'édition du rapport, dont la mise en page a été réalisée par la société Services Concept. Mme. Fatou KABA a assuré la gestion administrative et financière du diagnostic.

**« Nous dédions ce rapport à Pascal BANGOURA,
Commissaire Central de Sonfonia,
abattu froidement le 1^{er} décembre 2013.
Nous pensons à lui. »**

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Monsieur El Hadj Madifing DIANE <i>Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile</i>	viii	I
Message de Monsieur Philippe VAN DAMME <i>Chef de Délégation de l'Union européenne en République de Guinée</i>	x	II
Message de Mme Metsi MAKHETHA <i>Directrice Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement en Guinée</i>	xi	III
Résumé Exécutif	xiii	IV
CHAPITRE I LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ 2014	1	V
CHAPITRE II LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DES COMMUNES DE MATAM, RATOMA, MATOTO ET N'ZÉRÉKORÉ	9	VI
CHAPITRE III LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN CHIFFRES: CRIMINALITÉ ET INCIVILITÉS	49	VII
CHAPITRE IV LES COMPORTEMENTS ET L'OPINION PUBLIQUE SUR LA SÉCURITÉ ET LA POLICE	95	VIII
CHAPITRE V LE GENRE ET LA SÉCURITÉ	147	IX
CHAPITRE VI LES JEUNES ET LA SÉCURITÉ	165	
CHAPITRE VII LES CHEFS DE QUARTIER: CLEF DE VOÛTE D'UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ	183	
CHAPITRE VIII RECOMMANDATIONS	205	
CHAPITRE IX MÉTHODOLOGIE	221	
<i>Principales étapes de réalisation du diagnostic local de sécurité</i>	234	
<i>Table des sigles et abréviations</i>	236	
<i>Cartes administratives : repères</i>	238	
<i>Table des matières détaillée</i>	240	
<i>Liste des cartes, tableaux et graphiques</i>	245	

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré



PRÉFACE DE MONSIEUR EL HADJ MADIFING DIANE *MINISTRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE*

J'ai le plaisir de vous présenter la première édition du Diagnostic Local de Sécurité réalisé dans le cadre du pilotage de la police de proximité en Guinée. Ce diagnostic est le résultat d'un travail d'analyse quantitative, qualitative, spatiale et temporelle de la délinquance et de la criminalité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et Nzérékoré. Il s'agit d'un instrument stratégique à l'usage de l'administration territoriale, des élus locaux, des acteurs socio-économiques et des institutions de sécurité publique.

Cette démarche initiée par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile permet aux citoyens d'exprimer leurs besoins et leurs attentes en matière de sécurité. C'est également un moyen d'expression sur l'efficacité et la performance des services de police. Ainsi, en acceptant de se prêter à l'enquête de victimisation et au sondage d'opinion, les personnes interrogées ont contribué à définir les orientations de la police de demain.

Ce diagnostic constitue une véritable lanterne destinée à éclairer nos décisions stratégiques et orienter notre travail de proximité au quotidien. Il est temps pour notre Police Nationale de saisir à bras le corps les grands défis qui se posent, qu'il s'agisse de la professionnalisation des effectifs, de la modernisation des capacités opérationnelles, du rétablissement de la confiance avec la population ou de l'efficacité et de la performance des services.

Comme le démontre clairement le diagnostic, notre Police Nationale, afin de remplir ses missions, doit non seulement se professionnaliser, se moderniser, mais également se spécialiser. Les attentes de la population en matière de lutte contre le trafic de drogue et la consommation de stupéfiants, de délinquance juvénile, de violence basée sur le genre ou encore de sécurité routière appellent à prendre des décisions fortes.

En parallèle aux efforts consentis par le Gouvernement guinéen pour lutter contre la grande criminalité et assurer une intervention rapide et efficace des services de sécurité, il s'agit de mettre en place des prestations qui garantissent une prise en charge plus directe des préoccupations sécuritaires quotidiennes des citoyens.

Le diagnostic met clairement en évidence le fait que nous devons poursuivre la stratégie d'intensification de la présence policière dans les zones à risque. Je note, avec satisfaction, le souhait de la population de voir une police plus visible, notamment avec une présence accrue des postes de police au sein des quartiers. Cette attente nous conduit au cœur de la réorganisation des services de police et du pilotage de la police de proximité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité dont le Chef de l'Etat, le Professeur ALPHA CONDE, dont le profond attachement à la réussite de ce programme, l'a conduit en ayant été d'abord le pionnier avant d'en devenir le bâtisseur infatigable.

L'action policière doit devenir plus proactive, s'attacher non seulement à résoudre les problèmes, mais surtout les prévenir, contribuant ainsi à améliorer le cadre et la qualité de vie et diminuer le sentiment d'insécurité. Loin de vouloir se substituer aux autres acteurs, la police doit plutôt travailler de concert avec eux pour coproduire la sécurité au quotidien.

En effet, la police seule ne peut résoudre l'ensemble des défis sécuritaires. Cette ambition requiert la mise en place de partenariats opérationnels, notamment dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mais également à travers une plus grande coopération interservices et une organisation territoriale renforcée des forces de police et de gendarmerie, afin de garantir une meilleure qualité du service offert à la population.


Par ailleurs, et bien que ce constat ne date malheureusement pas d'aujourd'hui, je prends acte de l'urgente nécessité d'engager une remise à plat en profondeur de nos statistiques criminelles. Ce travail ne peut être fait sans une coordination totale entre les services de justice et de sécurité.

Je demande également à la Direction Générale de la Police Nationale de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un tableau de bord stratégique qui permettra, à terme, de mesurer la performance de nos services et de développer une véritable culture de la gestion axée sur les résultats. Ces mesures permettront par ailleurs, en relation avec les services techniques compétents de mon cabinet, de développer une stratégie de communication adaptée en direction du public et de nos partenaires.

A la lueur des résultats obtenus, je suis persuadé que ce diagnostic entraînera indéniablement de nouvelles améliorations de nos services. Disposer d'un tel instrument, basé sur la consultation de la population, est devenu absolument indispensable à la réforme que nous avons engagée.

Je demeure convaincu qu'avec l'appui des partenaires et en se fondant sur l'œuvre réalisée, les professionnels de la Police guinéenne sauront mettre à profit l'expérience acquise par les universitaires préparés à la tâche, pour rééditer ce diagnostic et mesurer le chemin parcouru et, au-delà, d'étendre cette démarche à l'ensemble du territoire national afin d'adapter l'outil policier à la réalité du terrain.

Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement pour avoir appuyé la réalisation de ce diagnostic. Je salue le travail remarquable de COGINTA qui a réalisé ce diagnostic avec professionnalisme, dans un esprit d'ouverture et d'appropriation de l'ensemble des partenaires guinéens. Je saisis également cette occasion pour remercier les élus locaux, les chefs de quartier et de secteur des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré qui ont largement contribué à la réalisation de ce diagnostic. Enfin, je remercie avec la plus grande sincérité toutes les personnes qui ont répondu au sondage et pris leur temps pour rendre compte de leurs expériences, exprimer leur avis, leurs souhaits et leurs espoirs pour une meilleure sécurité.



El Hadj Madifing DIANE

*Ministre de la Sécurité
et de la Protection Civile*

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré



MESSAGE DE MONSIEUR PHILIPPE VAN DAMME **CHEF DE DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

A travers la réforme du secteur de la sécurité, l'Etat guinéen a clairement repositionné la Police Nationale comme un des éléments clés du dispositif républicain de sécurité intérieure et a placé les citoyens au cœur de la réforme en garantissant que leurs attentes vis-à-vis des services de police soient prises en compte à tous les niveaux dans le processus de modernisation et de professionnalisation de l'institution policière.

La réalisation du présent Diagnostic Local de Sécurité s'inscrit à la fois dans l'esprit de la réforme et dans le pilotage de la police de proximité en Guinée, soutenue par l'Union européenne à travers le projet «*Appui au renforcement de la capacité de la Police Nationale et réconciliation avec la population en République de Guinée*».

Ce projet ambitieux s'inscrit dans une approche globale de l'Union européenne d'appui à la réforme du secteur de sécurité en Guinée et a pour objectifs de restaurer le lien de confiance entre la police et la population, de favoriser l'accès rapide de la population à des services de sécurité de proximité et d'accompagner les réformes institutionnelles clés notamment en matière de contrôle interne, de redevabilité et de respect des droits de l'homme.

Le présent diagnostic traduit, pour ainsi dire, le fondement de cette nouvelle approche de sécurité de proximité. En effet, le diagnostic est un outil indispensable qui fait une analyse aussi bien des statistiques policières, du dispositif de sécurité publique, du sentiment d'insécurité et de la demande sociale en matière de sécurité pour déboucher, à travers ses recommandations, sur des axes prioritaires et stratégiques pour la mise en place de prestations de sécurité de proximité.

L'enquête de victimisation qui a également été réalisée dans le cadre de cet exercice constitue une première en Guinée. Il s'agit d'un sondage représentatif auprès des résidents de chaque zone pilote portant sur la délinquance, les incivilités, la satisfaction face aux prestations policières, les attentes et les problèmes jugés prioritaires. Le questionnaire du sondage a été standardisé et adapté à la réalité guinéenne, permettant ainsi des comparaisons dans le temps, entre les zones pilotes et avec une zone de contrôle ne bénéficiant pas encore d'une police de proximité.

Par ailleurs, ce diagnostic doit être considéré comme une approche nouvelle des réformes policières dans les pays en situation de transition démocratique. Il permet à la fois de valoriser l'expertise locale en matière de sécurité publique, de rétablir le dialogue entre acteurs locaux, de favoriser les partenariats dans la lutte contre la délinquance et la criminalité, et enfin de définir un véritable tableau de bord stratégique – outil d'aide à la décision et instrument de pilotage – qui doit permettre à la Police Nationale d'évaluer sa performance et de s'assurer des effets positifs du processus de réforme engagé.

Je ne peux conclure ces quelques mots sans remercier les experts de COGINTA qui ont réalisé un travail scientifique considérable en ayant toujours à l'esprit d'y associer et de valoriser l'expertise guinéenne. Mes remerciements s'adressent également à l'Université de Sonfonia et à ses étudiants ayant collaborés avec tant d'enthousiasme à ce travail ainsi qu'à l'endroit des autorités guinéennes qui ont une nouvelle fois démontré leur détermination et leur engagement à rapprocher la police de la population et à faire en sorte que la mise en œuvre de ce projet pilote soit un succès.



Philippe VAN DAMME

*Chef de Délégation de l'Union européenne
en République de Guinée*



MESSAGE DE MME METSI MAKHETHA *DIRECTRICE PAYS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT EN GUINÉE*

Depuis 2010, le PNUD Guinée appuie le processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS), un enjeu majeur pour l'instauration d'un Etat de Droit, la consolidation de la paix et la relance d'un développement inclusif et durable en République de Guinée.

Après avoir contribué au lancement du processus à travers la mission conjointe d'évaluation (CEDEAO/UA/ONU) du secteur de la sécurité en 2010 et le séminaire national sur la RSS en mars 2011, le PNUD a largement contribué au démarrage effectif de la réforme par la mise en œuvre des tous premiers projets notamment le recensement biométrique et la mise à la retraite de 3'978 militaires.

S'appuyant sur les recommandations du rapport conjoint et du séminaire national sur la RSS qui soulignent la nécessité de restaurer la confiance entre les forces de sécurité et les populations et de développer une police plus proche des citoyens, le PNUD Guinée poursuit son appui à la RSS à travers un projet de mise en œuvre de la police de proximité qui privilégie l'écoute du citoyen et sa participation effective à l'analyse et à la résolution des problèmes de sécurité, dans le respect des droits humains et des règles de bonne conduite, avec efficacité, intégrité et équité. L'amélioration du comportement des policiers et de leurs prestations à l'égard du citoyen est au centre de l'appui apporté par le PNUD.

Le PNUD accompagne également la prise en compte de la dimension genre dans tous les textes juridiques et réglementaires de la police et veille à ce que la société civile, en particulier les organisations féminines, jouent un rôle clé dans le rapprochement de la police avec les populations. Plus spécifiquement, le renforcement des services en charge de la lutte contre les violences basées sur le genre – y compris l'accueil et l'orientation des plaignantes vers les services appropriés constituent un aspect important de la police de proximité.

La présente étude, réalisée dans le cadre dudit projet, a été l'occasion de recueillir d'importantes données relatives à la criminalité, au sentiment d'insécurité des citoyens et leurs perceptions de la sécurité et des forces de sécurité.

Ces données constituent une source privilégiée d'informations capitales et essentielles à la compréhension du phénomène de délinquance et de criminalité qui constitue l'une des préoccupations majeures des populations, en particulier dans la capitale. Mais elles devront surtout être utilisées par les décideurs et les services de sécurité comme des outils d'aide à la décision sur le plan sécuritaire. Ce diagnostic a en effet pour finalité de permettre la prise de décisions sécuritaires éclairées et pertinentes, basées sur les besoins réels des populations et orientées sur l'amélioration de la qualité des services de sécurité fournis aux populations.

Préalable à toute activité humaine, économique ou sociale ainsi qu'à l'épanouissement des individus et des peuples, la sécurité humaine, en particulier celle des couches les plus faibles et les plus vulnérables que sont les enfants et les femmes, constitue en effet le souci majeur du PNUD dans l'appui à la mise en place de la police de proximité en Guinée.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Le PNUD Guinée continuera à apporter un appui constant et substantiel à la réforme de la police nationale aux côtés des autres agences du Système des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers en vue d'une meilleure sécurité des populations guinéennes.

Mes sincères félicitations à Monsieur le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile pour son engagement sans faille dans la réforme de la police nationale.

Mes encouragements à l'ensemble du personnel de la police nationale à poursuivre cette réforme avec volonté et abnégation, dans l'intérêt des populations de la République de Guinée.

J'invite les citoyens guinéens à saisir cette opportunité historique qu'offre la mise en place de la police de proximité pour devenir chacun un acteur du changement permettant d'améliorer leur propre sécurité en participant positivement au sein des communautés à la gestion commune et inclusive, responsable, transparente et efficace des problèmes de sécurité.



Metsi MAKHETHA

*Directrice Pays du Programme des Nations Unies
pour le Développement en Guinée*

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Conçu comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la prise de décision stratégique, le présent diagnostic local de sécurité constitue un audit des problématiques de sécurité rencontrées dans chacune des zones pilotes d'introduction de la police de proximité en Guinée. Résultat d'un processus de dialogue et de consultation de la population, des autorités locales et des services de sécurité, le diagnostic permet de mieux comprendre les besoins des citoyens en matière de sécurité et proposer des réponses concrètes à leurs attentes, qu'il s'agisse de renforcer les dispositifs existants ou de mettre en place de nouveaux partenariats stratégiques dans une perspective de coproduction de la sécurité.

Ce diagnostic a pour ambition de donner aux lecteurs les clés de compréhension du sentiment d'insécurité, de l'exposition individuelle au crime et aux incivilités, de la périodicité et la saisonnalité des délits, du profil des auteurs et des victimes, de l'image de la police, des « quartiers sensibles » et des « zones chaudes », du dispositif de sécurité publique, du rôle des chefs de quartier dans la gestion de la sécurité, du comportement des femmes en matière de sécurité ou encore de la relations des jeunes à la sécurité.

LE PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES ZONES PILOTES

L'urbanisation croissante et non maîtrisée de la ville de Conakry et de la commune de N'Zérékoré a une incidence directe sur les phénomènes de délinquance et de criminalité. Alors que Conakry est passée de 32'000 habitants en 1958 à 1'092'636 habitants lors du dernier recensement de 1996, les dernières estimations de l'Institut National de la Statistique indiquent une population de 151'567, 667'086, 644'226 et 189'911 habitants pour les communes de Matam, Matoto, Ratoma et N'Zérékoré respectivement.

A Matam, qui comprend 24 quartiers, 80 % de l'activité est liée au commerce et à la pêche. Le centre commercial de Madina est le plus large de la capitale et constitue le poumon économique de Conakry. Deux zones sont bien distinctes à Matam : une zone de moyen et haut standing allant de Lanceibounyi à Bonfi-marché, bien desservie par des routes souvent bitumées, et l'autre, offrant le spectacle de taudis enclavés piégés par l'urbanisme sauvage englobant notamment Carrière, Carrière-Centre, Hermakono et Hermakono Mosquée qui peuvent être qualifiés de quartiers sensibles ; à cela s'ajoutent deux débarcadères importants : Bonfi Port et Boussoura.

Matoto, sans doute la commune la plus peuplée de Conakry, située sur le flanc sud de la presqu'île, comprend 38 quartiers et 225 secteurs dont une bonne partie ont été ouverts seulement récemment à la grande affluence urbaine après le déplacement de la zone industrielle vers la préfecture de Coyah.

Ratoma, contrairement aux autres communes, apparaît en quelque sorte comme la dernière-née et, de ce fait, a bénéficié d'une meilleure planification en matière d'urbanisme. 20 des 34 quartiers de la commune ont été partiellement lotis par des organismes étatiques. Font exceptions les quartiers développés autour de villages anciens (Taouyah et Dar-Es-Salam), et d'autre part, ceux entièrement construits sur les réserves foncières de l'Etat (Koloma zone réservée du camp Alpha Yaya et Wanindara).

N'Zérékoré, la capitale de la Guinée forestière, proche des frontières avec le Liberia et la Côte d'Ivoire, connaît également un développement tentaculaire le long de ses axes routiers. Composée de 24 quartiers subdivisés en 99 secteurs, la ville est caractérisée par une forte activité dans le secteur agricole. Son habitat est dominé par des constructions en matériaux non définitifs, un accès limité à des conditions sanitaires satisfaisantes et un faible accès à l'électricité (en 2012, 1 % seulement y avait accès).

La population est nettement plus jeune à N'Zérékoré qu'à Conakry. 38.3 % des résidents de plus de 17 ans sont dans la tranche d'âge de 18 à 25 ans ; à Matam, la commune la moins jeune de Conakry, seuls 24.6 % des plus de 17 ans ont entre 18 et 25 ans.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

N'Zérékoré, selon les données de l'INS, comporte une forte composante de ressortissants d'Afrique de l'Ouest (40 %) notamment gonflé par les guerres civiles du Liberia et, plus récemment, de Côte d'Ivoire. A l'inverse, les communes de Conakry n'ont que de petites communautés d'Afrique de l'Ouest alors qu'une grande partie de la population est d'installation récente. Ainsi, dans la commune de Matoto, seuls 46 % des résidents sont nés dans la commune.

Sur le plan éducatif, 39.1 % des résidents de N'Zérékoré n'ont soit pas fréquenté l'école ou n'ont pas terminé l'école primaire. A Matam, par exemple, cette proportion est de 26.3 %. Par ailleurs, 31.6 % des résidents des cinq zones affirment avoir un emploi. Sonfonia a le taux d'emplois le plus élevé (39.7 %) et Matam le plus bas (28.4 %). 13.7 % des résidents des zones étudiées déclarent ne pas avoir d'emploi et être en recherche de travail. Le chômage touche avant tout la commune de Matoto (18.7 %) alors que Sonfonia est la mieux lotie à cet égard (7.4 %).

Le diagnostic identifie quelques caractéristiques de la société guinéenne pertinentes pour l'analyse de la criminalité, des comportements des résidents face à l'insécurité et leurs opinions. En Guinée, les individus appartiennent à des systèmes sociaux, à l'intérieur desquels la descendance est ordonnée selon la filiation patrilinéaire qui accorde la suprématie à l'élément mâle. Pour l'essentiel, l'organisation sociale de toutes les sociétés guinéennes, aussi bien rurales qu'urbaines, repose encore fortement sur la famille et plus largement sur la « parenté ». La notion de parent peut s'étendre à une personne avec laquelle on a des liens peut-être distants mais qui sont réels et exigent, dans certaines circonstances, assistance et solidarité. Une bonne partie des stratégies de résolution de conflits et de problème des Guinéens passe par une mobilisation d'un parent dans ce sens large.

L'exiguïté de l'habitat qui se resserre à Conakry fait qu'il existe un partage de l'unique pièce à coucher entre parents et jeunes ; les parents dorment la nuit, les enfants le jour. Cette situation entraîne la présence accrue de jeunes, la nuit, dans la rue et les maquis, souvent à la recherche de leur unique repas, au moment où l'insécurité s'installe.

Même si la population reste encore très croyante avec une pratique religieuse régulière, la société guinéenne est confrontée à l'avènement des « mouvements » religieux venues de l'Occident et de la montée des particularismes religieux venus d'Orient avec les luttes d'influence que se livrent l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Qatar. Dans certains quartiers de la ville de Conakry (principalement dans la commune de Ratoma) et dans la commune urbaine de N'Zérékoré, ce particularisme a pris de l'ampleur de sorte que les anciennes familles, au centre du dispositif religieux, sont parfois remises en question avec tous les désordres sociaux qu'imposent ces nouvelles réalités.

Dans une situation de fragilité et de précarité de la vie urbaine, l'adhésion des individus à des normes supérieures et une cohésion sociale sans cesse renouvelée assurent un minimum de sécurité en rapport avec les besoins, les moyens, les connaissances et les lois, et forme la base d'un contrôle social qui permet de reproduire l'ordre à l'échelle locale. Mesurés par un indicateur de probabilité que les voisins interviennent au cas où des voleurs s'introduiraient chez le répondant, les mécanismes de contrôle social semblent opérants en matière de criminalité dans toutes les zones, avec un certain relâchement cependant à N'Zérékoré et Matoto. Si seuls 9.4 % en moyenne des résidents estiment improbable que les voisins interviendraient en cas de vol, à N'Zérékoré et Matoto, cette proportion augmente légèrement (respectivement 13.2 % et 12 %). Ces mécanismes sont surtout opérants le jour car les résidents ont tendance à se « barricader » chez eux la nuit pour parer à l'insécurité.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'INSÉCURITÉ ET DE L'EXPOSITION INDIVIDUELLE AU CRIME

La statistique criminelle n'est pas fiable en Guinée pour plusieurs raisons : 1) faibles taux de dénonciation des délits aux forces de police ; 2) la pratique policière est de ne pas enregistrer les plaintes contre X ; 3) l'absence de nomenclature des délits et de processus adéquat de collecte et d'analyse de données pour réaliser les statistiques. Les statistiques policières sont, pour une bonne part, le reflet de son activité plutôt que de l'insécurité.

Les délits économiques et financiers, notamment les abus de confiance et les escroqueries, représentent près du tiers de l'ensemble des infractions enregistrées par la police dans les zones étudiées. A Matam, ils représentent respectivement 44.4 % et 42 % des plaintes enregistrées en 2012 et 2013 ; ils se situent à 45.3 % des plaintes à Matoto en 2013. Sur ces deux années, les vols simples et les vols qualifiés représentent 16 % des infractions, avec un pic à 26.7 % à N'Zérékoré en 2013. A l'exception de N'Zérékoré, on constate une diminution d'environ 25 % des vols enregistrés à Matam, Matoto et Ratoma entre 2012 et 2013.

Les statistiques montrent que sur les années 2012 et 2013 plus de 83.9 % de l'ensemble des infractions ont été commises par des hommes. Ce chiffre atteint 93.3 % à N'Zérékoré pour l'année 2013, tandis que Matam a connu une augmentation des infractions commises par les femmes de près de 70 % entre 2012 et 2013. En revanche, les infractions commises par les femmes a chuté de 20.2 % à 6.7 % à N'Zérékoré. Toutes zones confondues, les femmes représentent 16.1 % des auteurs d'infractions.

Toutes infractions confondues, pour la catégorie des adultes, les hommes représentent 65.7 % des victimes, tandis que les femmes représentent 34.3 %. A l'exception de Matoto, il faut noter une augmentation importante du pourcentage de femmes parmi les victimes adultes entre 2012 et 2013. Ainsi, ce chiffre passe de 27.4 % à 37.1 % à Matam, de 22.5 % à 38.1 % à Ratoma et enfin de 33.8 % à 41.1 % à N'Zérékoré. En revanche, il passe de 38.7 % à 35.8 % à Matoto sur la même période.

Toutes zones confondues, 34.1 % des résidents déclarent avoir été victimes d'un cambriolage dans leur habitation. Les communes de Matam et de N'Zérékoré connaissent les taux les plus élevés de cambriolages (respectivement 38.9 % et 37 %). Ratoma et Matoto ont un taux de 30 % environ et Sonfonia de 33.1 %. Ce sont des taux que l'on peut considérer comme élevés en comparaison internationale. L'essentiel des cambriolages se déroulent durant la nuit entre 22h00 et 6h du matin et cela dans toutes les zones.

La « saison » des cambriolages se calque presque parfaitement sur la saison morte. Elle débute en mai/juin, atteint son pic en août et se prolonge jusqu'à fin octobre. En novembre, la baisse est généralisée exception faite de N'Zérékoré où les cambriolages connaissent des taux élevés jusqu'en décembre. Il est assez remarquable que toutes les zones se conforment à ce schéma faisant ainsi de la saison des pluies une saison criminogène.

Les taux d'agressions, en revanche, sont plus modestes. Toutes zones confondues, une personne sur dix (9.8 %) déclare avoir été victime d'une agression verbale ou physique au cours des trois dernières années. Ce taux est sensiblement plus élevé à Ratoma (12.7 %) et Sonfonia (11.7 %) qu'ailleurs. A Matoto, le taux d'agressions est de 8.4 % et, à Matam, de 8.8 %. Le taux d'agression de N'Zérékoré est identique à la moyenne des zones, soit 9.8 %.

Les agressions, elles aussi, se déroulent plutôt de nuit, sauf à N'Zérékoré. A Matam, pratiquement une agression sur deux (49.7 %) se déroule de nuit entre 22h et 6h. Dans les trois autres zones étudiées dans la ville de Conakry, la tranche horaire 22h-6h est la période durant laquelle il y a également le plus d'agressions. 36.8 % des agressions verbales ou physiques se déroulent dans cette tranche horaire à Ratoma, 38.9 % à Sonfonia et 40.6 % à Matoto. En moyenne, 2.4 % des répondants déclarent avoir fait l'objet de violences sexuelles. Les taux les plus élevés sont observés à Matam (3.1 %) et Ratoma (2.8 %). Les taux les moins élevés sont situés à N'Zérékoré (1.2 %).

Dans les quartiers où la cohésion sociale est forte, le taux d'agression est de 8.7 % ; là où la cohésion sociale est considérée comme étant faible par les habitants eux-mêmes, ce taux grimpe à 14.4 %. Dans les quartiers où la qualité de vie est bonne, le taux d'agressions est de 7.8 % ; là où cette qualité de vie est jugée mauvaise, le taux d'agressions fait plus que doubler : il grimpe à 18.7 %.

L'incivilité la plus fréquente est l'abandon de détrit, objets et saletés (89.4 %). Les mendiants et petits vendeurs à la sauvette (79 %), le deal et la consommation de drogues (76.7 %) ou encore le bruit excessif de la circulation routière (76.6 %) sont également très souvent constatés dans le quartier.

DES ZONES CHAUDES... ET UN DISPOSITIF DE POLICE INADÉQUAT

Les points chauds identifiés dans le diagnostic se situent le plus souvent le long d'axes routiers ou ferroviaires : les axes routiers Le Prince à Ratoma ou la N1 à Matoto ; les rails à Ratoma (Dar Es Salam, Koloma, Wanindara). Le long de ces axes, des ronds-points, des marchés ou des ponts sont jugés les plus problématiques d'un point de vue sécuritaire : Bambetto ou Gbessia pour les ronds-points ; les marchés Matoto, Wanindara III, Madina, Gbessia ou Constantin ; les ponts Gbessia, Faycal. Des ports, comme celui de Bonfi Port avant tout, sont des quartiers sensibles. Des quartiers enclavés entre les rails et la route, comme les deux Carrières et Hermakono, sont sensibles, voire hypersensibles.

La ville de N'Zérékoré, toutes proportions gardées, n'a pas de quartiers sensibles ; si l'on excepte les tensions ethniques, qui peuvent être explosives, N'Zérékoré est jugée nettement plus sûre par ses habitants que Conakry qui cumule les problèmes.

Face à ces zones chaudes, le déploiement des postes de police ne semble pas répondre à une logique rationnelle (peu des postes dans les quartiers sensibles ; grandes disparités de taux de couverture des quartiers dans les zones : 80 % à Sonfonia, 26 % à Ratoma ; 9 % à N'Zérékoré) ; tout le sud-ouest de Ratoma semble peu couvert par des infrastructures de sécurité alors que cette zones multiplie les points chauds ; à Matoto, le déploiement semble correspondre aux zones avec des points chauds.

A cela s'ajoute un dispositif de sécurité publique peu lisible par l'absence de clarification des zones de compétence territoriale entre la police et la gendarmerie. On observe des effectifs de police surdimensionnés dans certaines zones (pas les plus criminogènes), notamment Sonfonia et Matam, et sous-dimensionnés dans d'autres zones, comme Ratoma (avec de nombreux points chauds) et N'Zérékoré.

Avec respectivement 627, 1'009, 725 et 102 agents, les ratio d'effectifs policiers pour 100'000 habitants dans chacune des zones pilotes de Matam, Matoto, Ratoma et N'Zérékoré présentent de fortes disparités. Avec un ratio de 414 policiers pour 100'000 habitants et de 339 policiers pour 100'000 habitants, Matam et Sonfonia ont des ratio que l'on peut qualifier d'élevés. A Matoto, Ratoma et N'Zérékoré, ces ratio sont nettement inférieurs avec, respectivement, 151, 156 et 54 policiers pour 100'000 habitants en prenant les données de l'INS pour référence.

En ajoutant les effectifs de gendarmerie, les disparités restent importantes tandis que les ratio police/population augmentent fortement. A Matam, il y aurait ainsi 1'066 policiers et gendarmes ; à Matoto, il y en aurait 1'983 ; à Ratoma, 1'037 ; à Sonfonia, 1'063 ; et à N'Zérékoré, 434. Le ratio à N'Zérékoré serait de 229 policiers et gendarmes pour 100'000 habitants alors que celui de Sonfonia s'établirait à 595 policiers/gendarmes pour 100'000 habitants.

LES COMPORTEMENTS ET L'OPINION PUBLIQUE SUR LA SÉCURITÉ ET LA POLICE

Selon le diagnostic, seuls 14.2 % des cambriolages sont dénoncés à la police et la gendarmerie ; 23.2 % des agressions sont quant à elles dénoncées à l'une de ces deux institutions. Les résidents préfèrent dénoncer un délit à un parent (31.6 %) ou au chef de quartier (25.4 %) ; ils dénoncent plus rarement à la police (19 %) et à la gendarmerie (17.9 %). Le taux moyen de satisfaction lors de la dénonciation à la police atteint un modeste 29.7 % ; la gendarmerie obtient un meilleur taux de satisfaction que la police avec 49.9 % d'avis positifs. La police obtient un meilleur taux de satisfaction pour son traitement des agressions (38.2 % de satisfaits) que pour les cambriolages (26.8 % de satisfaits) ou les violences domestiques (23.2 % de satisfaits).

Le taux de satisfaction moyen pour le traitement d'une plainte auprès des chefs de quartier est de 55.8 %. Les incivilités sont rarement dénoncées par les résidents (13.5 %) ; en revanche, lorsqu'ils dénoncent un problème d'incivilité, les résidents d'adressent en priorité aux chefs de quartier (64.7 % des cas).

Pour 40.6 % des résidents, la sécurité s'est améliorée les derniers 12 mois ; 39.4 % estiment n'avoir observé aucun changement. De jour, 22 % des résidents se déclarent insécurisés lorsqu'ils se promènent seuls dans leur quartier ; c'est à Matoto où le sentiment d'insécurité de jour est le plus élevé (26.8 % d'insécurisés) des cinq zones urbaines étudiées. De nuit, le sentiment d'insécurité atteint des niveaux très élevés : 72.9 % des résidents se déclarent insécurisés.

En moyenne, seuls 32.6 % des résidents ont une bonne image de la police ; la routière est le service le moins apprécié recueillant seulement 29.7 % d'avis positifs. 39.4 % des résidents pensent que le travail de la police s'est amélioré au cours des 6 mois précédant leur interview ; 20.2 % pensent qu'il s'est au contraire péjoré. Une majorité de 59.9 % de résidents estiment que la police n'est pas impartiale dans son travail ; la police privilégie les nantis selon 52.3 % des résidents.

15.5 % de résidents ont été en contact avec la police au cours des trois dernières années ; une majorité de 50.8 % se déclarent insatisfaits de ce contact. Le principal motif d'insatisfaction des résidents est l'absence de performance de la police (42.6 %) et le fait que la police leur a demandé de l'argent (32.2 %). 11 % des résidents affirment que la police leur a demandé de l'argent durant les 12 derniers mois.

48.8 % des répondants affirment avoir pris des mesures de prévention de la criminalité au niveau de leur foyer ; la principale mesure est le « durcissement » de leur lieu d'habitation à travers la pose de cadenas, l'installation d'une porte en bois ou en métal ou encore la fermeture de la cour la nuit.

La police et la gendarmerie sont considérées comme étant les institutions les plus à même d'assurer la sécurité des quartiers à Conakry ; en revanche, à N'Zérékoré, 39.1 % des résidents jugent que les groupes d'autodéfense jouent mieux ce rôle alors que la police et la gendarmerie ne recueillent que 10.6 % d'avis en ce sens dans cette ville.

Comme solutions préconisées par les résidents pour améliorer la sécurité, une augmentation des effectifs ne recueille que 10.4 % d'avis ; en revanche, 37.6 % de résidents souhaitent disposer d'un poste de police de quartier. Enjoins de choisir parmi trois mesures – disposer d'un service d'intervention rapide, voir des patrouilles pédestres dans son quartier et disposer d'un poste de police de quartier – 54.4 % des résidents optent pour le poste de police ; la patrouille pédestre vient en second avec 26 % d'avis.

Les résidents ne partagent pas l'avis qu'une augmentation des effectifs de police permette d'améliorer le travail de la police ; en revanche, 36.8 % estiment qu'il faut mieux payer les policiers, 18.4 % améliorer le recrutement et 17.4 % mieux les former.

Interrogés sur les priorités thématiques de la police, 35.6 % des résidents estiment que cela devrait être la lutte contre la drogue, suivi de 32.1 % en faveur de la lutte contre les cambriolages et les braquages et enfin 12 % optent pour la lutte contre l'insalubrité.

LE GENRE ET LA SÉCURITÉ

La forte prévalence des violences domestiques contraste avec une relative sécurité des femmes dans l'espace public, notamment de jour. Les femmes présentent des taux d'agression inférieurs aux hommes, un sentiment de sécurité meilleur la journée que les hommes et un taux d'exposition aux incivilités inférieur aux hommes. L'opinion des femmes est plus positives que celle des hommes sur la sécurité, la qualité de vie, l'image de la police, à l'exception du traitement policier des violences sexuelles qui indispose sérieusement les femmes et les plus jeunes en particulier.

Ainsi, dans les communes étudiées de Conakry et de N'Zérékoré, les femmes ne se déclarent pas plus insécurisées que les hommes de jour lorsqu'elles se promènent seules dans leur quartier. Le contraire est même vrai puisque 20.2 % d'entre elles se déclarent insécurisées dans de telles conditions contre 23.5 % des hommes. De nuit, en revanche, on ne relève pas de différence entre les genres. Le sentiment d'insécurité la nuit est très élevé et quasiment identique pour les hommes (72.7 %) et pour les femmes (73.1 %).

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Toutes zones confondues, la peur d'un vol ou d'une agression physique est la cause principale du sentiment d'insécurité pour environ un répondant sur deux et cela aussi bien pour les hommes (49.8 %) que pour les femmes (52 %).

On ne constate pas de différence significative entre les genres dans la prévalence de la victimisation face au cambriolage. En revanche, des différences notables sont patentées dans les taux de prévalence des agressions. Les femmes sont significativement moins souvent victimes d'agressions que les hommes. Durant les trois dernières années, 11.4 % des hommes ont fait l'expérience d'une agression contre 8.2 % des femmes.

Les jeunes femmes âgées de 18-25 ans sont 10.6 % à se déclarer victimes d'agression contre 2.3 % des plus de 65 ans. 11.4 % des femmes se déclarant actives sur le marché du travail ou en formation ont été victimes d'une agression contre 6 % des femmes qui sont au foyer. 17.7 % des femmes avec des revenus aisés déclarent avoir été victimes d'une agression contre 7.6 % pour les femmes issus de foyers pauvres.

La problématique des violences sexuelles est considérée comme l'une des trois priorités des femmes en matière de sécurité en Guinée, surtout pour les plus jeunes femmes. La tendance montre que les femmes rapportent les problèmes de violences sexuelles et d'agressions physique – plus encore pour les plus jeunes – à un parent plus qu'à toute autre institution. Les plus jeunes femmes, plus concernées par les violences sexuelles, présentent de nettement moins bons taux de satisfaction que leurs aînées à l'égard des chefs de quartier qui tendent à recourir au droit coutumier dans leurs arbitrages. Ces plus jeunes femmes ont de fortes attentes en matière de traitement policier et de prévention des violences sexuelles sans trouver pour l'heure de solution satisfaisante dans la réponse policière.

Les chefs de quartier sont très importants comme garants de la sécurité pour les femmes (moins pour les hommes) et obtiennent d'excellents taux de satisfaction pour le traitement des plaintes auprès de celles-ci. Si l'on s'intéresse aux institutions les plus sollicitées par les répondants pour dénoncer un délit, on constate que, tous délits confondus, les femmes (28.8 %) dénoncent d'abord à un parent, puis au chef de quartier (28.2 %) et enfin à la police nationale et la gendarmerie dans des proportions assez similaire, respectivement 20.8 % et 17.1 %.

Il est très rare que les femmes dénoncent un délit à l'imam de quartier, au patriarche ou encore au tribunal directement. Les chefs de quartier – ainsi qu'on le verra dans le chapitre qui leur est consacré – reçoivent en revanche de nombreux cas. Proportionnellement, ils reçoivent également plus de dénonciations de la part des femmes (28.8 %) que des hommes (23.1 %). Cependant, c'est surtout pour les cambriolages que les femmes se tournent en priorité vers les chefs de quartier pour dénoncer le fait (33.1 % des cas). Pour les agressions, elles s'en remettent plutôt à un parent (42.3 % des cas) ou aux forces de sécurité (39.5 % des cas).

Les femmes sont 56.9 % à estimer que le chef de quartier a traité de manière satisfaisante leur dernière plainte. Ce taux est sensiblement plus élevé que celui obtenu par un parent (53.7 %). Les hommes, en revanche, s'estiment en général plus satisfaits de la manière dont un parent a traité leur plainte (60.1 %) tout en appréciant également le traitement de leur plainte par le chef de quartier (54.6 %).

Les plus jeunes femmes sont en règle générale moins satisfaites du traitement de leur plainte que les aînées toutes institutions confondues et seule l'institution du parent semble conserver son crédit à travers les générations.

De manière générale, les femmes ont une opinion plus positive que les hommes sur le travail de la police. En matière de lutte contre la criminalité, 36.7 % des femmes et 33.9 % des hommes jugent bon le travail de la police. Pour la circulation routière et la tranquillité publique, plus de femmes que d'hommes estiment également que le travail de la police est bon. En revanche, la tendance s'inverse pour le travail de la police en matière de violences sexuelles (32.7 % d'avis positifs pour les femmes et 33.5 % pour les hommes).

En moyenne, les hommes (19.5 %) sont plus concernés par la situation sécuritaire que les femmes (14.6 %). En effet, pour les femmes les premiers problèmes sont l'économie et le chômage (23.6 %), l'accès à l'électricité (22.6 %) ainsi que l'accès à l'eau (22.4 %). La criminalité et la sécurité viennent nettement derrière avec 14.6 %. Pour les hommes, l'économie/chômage (22.1 %), l'accès à l'électricité (20.9 %) et l'insécurité/criminalité (19.7 %) sont les trois problèmes principaux très proches les uns des autres.

Les hommes sont 31.5 % à estimer que les groupes d'autodéfense sont les mieux à même d'assurer la sécurité du quartier, devant la gendarmerie (25.3 %) et la police (13.7 %). Les femmes jugent nettement moins favorablement les groupes d'autodéfense. Elles sont 24 % à juger qu'ils sont le plus à même d'assurer la sécurité juste devant la gendarmerie (23.8 %). Là où les avis divergent fortement, c'est sur l'avis du rôle du chef de quartier dans la sécurité du quartier. Si seulement 11.3 % des hommes pensent qu'ils sont le mieux à même d'assurer cette sécurité, 21.3 % des femmes jugent ainsi.

S'agissant des solutions pour améliorer le sentiment de sécurité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à estimer qu'il faudrait augmenter les patrouilles dans le quartier (20.3 % contre 16.5 %), améliorer l'éclairage (15.9 % contre 8.5 %) et augmenter le nombre de policiers (12.5 % contre 8.2 %). En matière de prestations policières préférées, le poste de police l'emporte chez les hommes comme chez les femmes. Cependant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à affirmer que les patrouilles pédestres devraient être la première priorité de la police: 29.1 % des femmes le pensent contre 22.8 % des hommes.

LES JEUNES ET LA SÉCURITÉ

Les jeunes – 18 à 35 ans – en Guinée sont les principales victimes d'agressions ou de violences sexuelles. Ils sont également, selon toute vraisemblance, les principaux auteurs notamment à travers le phénomène des bandes de jeunes (gangs, clans et staffs) qui se livrent à des luttes territoriales, des agressions et du vol organisé et contribuent aux violences lors des manifestations politiques.

Il n'y a pas de fortes disparités de vues et de comportements entre les générations même si, d'une manière générale, les plus jeunes sont un peu plus « critiques » que les aînés sur la qualité de vie, la sécurité ou le travail policier.

Dans une certaine mesure, les jeunes semblent s'éloigner quelque peu des chefs traditionnels (les jeunes femmes) pour résoudre leurs problèmes tout en ne trouvant pas dans la police de réponse satisfaisante; les jeunes dénoncent moins souvent que les aînés aux chefs de quartiers et à la police; ils ont également moins satisfaits du traitement des plaintes par la police et les chefs de quartiers que leurs aînés.

Le léger repli sociétal consistant à se tourner vers un parent pour résoudre les problèmes est un risque. Il faut veiller à ce que les institutions comme la police et les chefs de quartier ne se fragilisent pas plus: il faut les moderniser et les réformer pour répondre aux attentes de la jeunesse. Celle-ci ne doit pas se détourner des institutions comme elle semble tentée de le faire.

La police doit regagner du terrain, gagner en efficacité, se concentrer sur les affaires qui compte (la drogue), améliorer le traitement des plaintes, appliquer son code de déontologie, traiter les violences sexuelles de manière appropriée et se concentrer sur les bandes de jeunes.

La moitié de la population adulte en âge de travailler dans les communes étudiées a un emploi. 49.2 % de cette population travaille. Pour les jeunes, la situation est cependant bien différente. 21.9 % des jeunes de 18 à 35 ans ont un emploi. 35.8 % poursuivent une formation et 38.9 % sont inactifs. Pour autant, les jeunes sont plus optimistes sur la question de l'emploi que les adultes; en revanche, ils souffrent plus que les adultes de leur cadre de vie (accès à l'eau, accès à l'électricité) qu'ils jugent mauvais dans leur quartier de résidence.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Le phénomène de la criminalité (agressions, vols) touche plus les jeunes que les adultes ; en particulier, 12 % des jeunes affirment avoir été victime d'une agression au cours des trois années précédant le sondage contre 7 % de leurs aînés. Les jeunes hommes sont plus exposés à la criminalité que les jeunes femmes ; 14.8 % des jeunes hommes ont été victime d'une agression contre 9.6 % des jeunes femmes au cours des trois dernières années.

Selon les entretiens avec la police, les coups et blessures, les infractions à la loi sur les stupéfiants, les vols simples ou encore les braquages sont associés essentiellement à la délinquance juvénile.

On n'observe assez peu de différences d'opinions entre les générations sur l'image de la police, le degré de dérangement des incivilités, le sentiment d'insécurité, les problèmes principaux dans le quartier ou encore les mesures de lutte contre la criminalité préférées ; ce qui frappe c'est la continuité plutôt que la rupture des représentations sociales entre les générations.

Plus victimisées, tout autant dérangées que les aînés par le phénomène des bandes de jeunes et indisposées par la drogue, les jeunes générations urbaines guinéennes n'adhèrent pas à la contre-culture des bandes de jeunes qui sont omniprésentes à Conakry et N'Zérékoré.

Il existe trois types de bandes de jeunes : les gangs, qui sont les plus criminels ; les clans, connus pour leur clientélisme politique et les confrontations avec les forces de l'ordre lors d'émeutes ; et les staffs, qui sont les plus pacifiques. On estime que les gangs sont responsables de 80 % de l'activité criminelle commise par des bandes de jeunes. Toutes les bandes sont très organisées et disposent d'une capacité de mobilisation certaine ; les plus hiérarchiques sont les gangs ; les staffs sont les plus « démocratiques ». Les gangs se spécialisent dans les vols, cambriolage et braquages avec une logique d'enrichissement. La consommation et la distribution de drogues est commune à toutes les bandes et fait partie de leur identité de « ghetto youths ».

Les frontières entre groupes d'autodéfense, clans et staffs sont très poreuses. Les mêmes groupes qui sont parfois impliqués dans la délinquance juvénile sont aussi à l'origine des efforts de protection des quartiers. Ces groupes tirent une certaine légitimité de leur action de protection du quartier contre les méfaits de bandes adverses ; c'est à N'Zérékoré que ce rôle semble le plus accepté en l'absence d'une police effective dans la cité.

Les résidents des quartiers font parfois appel aux bandes de jeunes pour surveiller les concessions, mais leurs rapports avec eux restent très ambigus. Beaucoup emploient les jeunes parce qu'ils craignent de les antagoniser, même s'ils ne peuvent pas être sûrs s'ils seront finalement protégés ou menacés par eux. Il y a ainsi une forme de racket sous-jacent.

Ancrés dans une culture politique héritée, remplissant un certain vacuum sécuritaire (notamment à N'Zérékoré), tirant une certaine légitimité de leur action de protection des quartiers et capables de s'enrichir par la criminalité et la distribution de drogues, les gangs, clans et staffs sont l'un des défis principaux d'une politique de sécurité publique en Guinée.

LES CHEFS DE QUARTIER : CLEF DE VOÛTE D'UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Les chefs de quartiers sont des institutions hybrides : ils représentent à la fois le pouvoir central à l'échelon des entités territoriales urbaines déconcentrées et le pouvoir local étant aussi une section de la collectivité locale décentralisée ; nommés aujourd'hui, ils devraient être élus demain en vertu du Code électoral.

Les chefs de quartier sont plus souvent mobilisés par la population que la police lors de la dénonciation d'un délit ou d'une affaire civile. Le diagnostic révèle que ce sont en priorité les plus jeunes, les femmes, les plus pauvres ou encore les moins éduqués qui s'adressent à eux.

Ces groupes de populations marginalisées par la société guinéenne apprécient plus que les autres le traitement que réservent les chefs de quartier à leurs doléances. Pour ne prendre qu'un exemple, les femmes sont 80.8 % à se déclarer satisfaites du traitement de leur plainte par le chef de quartier contre 46.9 % chez les hommes.

Les chefs de quartier déclarent traiter très fréquemment de plaintes pour cambriolage (26.6 %) et pour agression (43 %). Ils traitent plus rarement de violences sexuelles ; seuls 7 % disent traiter de ces affaires très fréquemment et 3.5 % assez fréquemment. 50.9 % disent ne jamais traiter de ce genre d'affaire. Les chefs de quartier traitent très fréquemment de conflits de voisinage, de conflits fonciers ou de baux ; ils traitent moins souvent de conflits domestiques et rarement de conflits avec des groupes de jeunes, de conflits ethniques ou encore de conflits avec les forces de l'ordre.

Les chefs de quartier adoptent des stratégies de résolution de problème différentes en fonction des questions à résoudre. Ils privilégient cependant la médiation qui a l'avantage de générer du consensus social par l'assentiment des parties au conflit. Environ 50 % des agressions et des conflits civils soumis aux chefs de quartier sont résolus par voie de médiation par ces derniers. L'arbitrage est également une méthode de choix des chefs de quartier pour résoudre les affaires de conflit de voisinage (38 %) et pour les agressions (31.3 %). Dans 68 % des cas, les chefs de quartier transmettent les cas de conflits avec bandes de jeunes aux forces de l'ordre sans les traiter eux-mêmes. La prévention des conflits, plus rare, est cependant la stratégie préférée des chefs de quartier pour traiter les problèmes entre groupes ethniques (37.8 %).

La sécurité et la criminalité sont considérées par 34.2 % des chefs de quartier comme étant le premier problème du quartier ; 25.2 % mentionnent en premier lieu l'insalubrité et 17.1 % l'accès à l'eau et l'électricité. C'est à Matam que l'insalubrité est jugée par la grande majorité des chefs de quartier comme étant le premier problème ; 58.3 % des chefs de quartier sont de cet avis.

En moyenne, 38.5 % des chefs de quartier jugent l'action de la police positive dans leur quartier ; la routière cependant est la plus mal aimée avec seulement 16.4 % d'avis positifs. Une majorité de chefs de quartier de Ratoma, Sonfonia et Matoto jugent que la police et la gendarmerie sont les deux institutions les plus à même d'assurer la sécurité dans leur quartier ; en revanche, à Matam et N'Zérékoré, une majorité de respectivement 50 % et 65 % estiment que les groupes d'autodéfense sont mieux à même que la police de le faire.

Pour 64.9 % des chefs de quartier, la mesure prioritaire de la police doit être d'installer un poste de police dans leur quartier. Pour 43.9 % des chefs de quartier, la lutte contre la drogue doit être la priorité de la police ; 38.6 estiment que cette priorité doit être la lutte contre les cambriolages et les braquages et 10.5 % optent pour la lutte contre l'insalubrité. Enfin, pour 27 % des chefs de quartier, équiper la police devrait permettre d'améliorer le travail de celle-ci ; 17.1 % pensent que les policiers doivent être mieux payés ; 14.4 % estiment qu'il faut améliorer la mobilité des policiers.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

CHAPITRE I LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ 2014



CHAPITRE I

CHAPITRE I

INTRODUCTION

La Police Nationale Guinéenne (PNG) est une institution composée d'hommes et de femmes chargée de la protection des personnes et des biens, de la garantie de l'exercice des libertés et de la défense des institutions, du maintien de l'ordre public, de l'exécution des règlements de police, de la recherche et de la constatation des infractions aux lois pénales et de la mise en œuvre des moyens propres à leur répression, conformément au code de procédure pénale et aux lois spéciales.¹ La PNG est donc au cœur du système démocratique et doit assurer un rôle central dans le renforcement de l'état de droit en République de Guinée.

La réforme de la Police Nationale, dont les principales orientations ont été définies dans le plan d'action élaboré par le Comité Technique Sectoriel Police et Protection Civile (CTS-P) et validé par le Commission Technique de Suivi de la Réforme du Secteur de la Sécurité (CTS-RSS) en mars 2013, vise à apporter une solution aux dysfonctionnements constatés dans le rapport d'Évaluation du Secteur de la Sécurité en République de Guinée réalisé conjointement par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Gouvernement guinéen en mai 2010.

Dans ce contexte, la mise en place de la police de proximité constitue une étape importante dans le processus de professionnalisation et de restauration du lien police-population. Par cette nouvelle doctrine d'emploi, la police guinéenne sera davantage déconcentrée, plus à l'écoute des citoyens, adoptera des pratiques nouvelles de concertation, s'adaptera résolument à la gestion des problèmes locaux, sera scrupuleusement respectueuse des droits de l'homme, traitera avec discernement les questions de genre et de l'enfance et sera systématiquement orientée vers la prévention et la résolution des problèmes.²

Une police de proximité souple et flexible est en effet une nécessité dans l'esprit des textes régissant la décentralisation en matière de sécurité et de tranquillité publiques. Cette approche exigera que la police guinéenne soit à même, dans le cadre général fixé par la doctrine, de moduler sa réponse en fonction du contexte local.³



1 Art. 7 du statut spécial de la Police Nationale

2 La police de proximité en République de Guinée: doctrine et stratégie (janvier 2014)

3 Ibid.

La police de proximité en quelques mots...

La Police de Proximité est une approche des missions de police. Elle n'est pas une structure de police supplémentaire mais plutôt une nouvelle manière d'aborder les missions de police dans une zone déterminée : circonscription de police urbaine, secteur, quartier. Elle consiste à rapprocher les services de police de la population en plaçant le citoyen au cœur du dispositif de sécurité, à la fois comme sujet et comme acteur de sa propre sécurité. Elle se caractérise par ses vertus de transparence et de respect des droits et libertés fondamentales et véhicule les valeurs d'intégrité, de loyauté, de dévouement, de compétence et d'esprit de service public.

L'objectif visé consiste à faire de la police nationale guinéenne une police conforme aux vœux de la population guinéenne telle qu'exprimée au travers du rapport conjoint d'évaluation du secteur de la sécurité, du rapport du séminaire national sur la RSS et de l'atelier de lancement de la police de proximité :

- Une police qui protège les citoyens, maintient l'ordre et assure la sécurité, respecte leurs droits et libertés fondamentaux, prévient et lutte contre les infractions, répond aux attentes des populations, et enfin, fait usage de l'autorité de l'Etat au service de la loi et de la réglementation en vigueur.
- Une police qui agit conformément aux normes et standards nationaux et internationaux dans un cadre légal transparent, clair, précis et accessible au public.
- Une police qui respecte en toutes circonstances les droits humains, y compris les droits civiques et politiques des citoyens, et qui agit dans le respect des codes de conduite et de déontologie qui régissent la profession.
- Une police équipée pour prévenir, enquêter et répondre correctement aux cas de violences basées sur le genre.
- Une police responsable devant les citoyens et leurs représentants, devant l'Etat et devant la loi, ouvrant dans la transparence, notamment dans la gestion de ses ressources et dans les activités professionnelles et disposant d'un système permanent de communication avec le public qu'elle sert.
- Une police disposant d'une chaîne unique de commandement, organisée et structurée de manière à remplir efficacement ses devoirs, aussi bien vis-à-vis de la population que vis-à-vis de ses propres éléments.
- Une police représentative qui promeut activement le recrutement, la formation et la promotion des femmes permettant une large gamme de compétences diverses au sein de la police et d'accroître la crédibilité, l'efficacité et la confiance de la police auprès de la population.

Source : La police de proximité en République de Guinée : doctrine et stratégie (janvier 2014)

Cette approche partenariale doit également permettre aux services de police d'identifier et de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité dans le but de réorienter ses activités de patrouille et de contrôle, de prévenir la récidive et d'investir le champ de la prévention, notamment avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé.

Eviter une augmentation de la criminalité dans un contexte de rapide urbanisation non maîtrisée, de défis socioéconomiques et de contexte sous régional menacé par une criminalité organisée galopante constitue un objectif essentiel de la politique sectorielle de sécurité intérieure. En effet, la petite délinquance peut rapidement constituer le berceau de la grande criminalité par la manipulation des plus vulnérables.

Ainsi, les interventions axées sur la résolution des problèmes, la collecte et le partage du renseignement criminel, la participation des citoyens à des comités d'élaboration et de mise en œuvre de projets de prévention et de sécurité et l'action concertée et partenariale constitueront les gages indispensables à la réussite de la mission de police préventive et de proximité que s'est fixée la police nationale.

Disposer d'une représentation claire et précise de l'état de la criminalité et de la victimisation dans une zone géographique donnée est un prérequis indispensable à la mise en œuvre d'actions visant à réduire la criminalité et à renforcer la sécurité publique. C'est dans cette perspective que le présent diagnostic a été réalisé.

LE DIAGNOSTIC EN BREF

Le diagnostic local de sécurité présenté par COGINTA est le résultat d'un travail d'analyse quantitative, qualitative, spatiale et temporelle de la délinquance et de la criminalité constatées et/ou vécues dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré. Il est consacré à l'analyse sociodémographique des zones pilotes, à la prévalence de la victimisation, au sentiment d'insécurité, à la perception de la police et à la cartographie de la criminalité.

Ce diagnostic, qui représente l'un des éléments clefs du pilotage de la police de proximité du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, a été réalisé dans le cadre des projets « *Appui au renforcement de la capacité de la police nationale et réconciliation avec la population de la République de Guinée* » mis en œuvre par Civi.PoL et financé par l'Instrument de Stabilité de l'Union européenne (IfS-UE) et « *Renforcement de la Police Nationale de Guinée par la mise en place d'une police de proximité* » financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les principaux objectifs du présent diagnostic sont les suivants :

DÉFINIR UN TABLEAU DE BORD STRATÉGIQUE

A l'aide d'un certain nombre d'indicateurs, le diagnostic local de sécurité entend tout d'abord offrir un tableau de bord général de l'état de la sécurité des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré. Cet outil présente la criminalité à travers son ampleur, ses tendances, sa répartition et son impact ; il identifie les sources d'insécurité, établit un profil des victimes et des délinquants et met en évidence les enjeux auxquels il s'agit d'apporter des réponses. Il offre également des pistes de réflexion sur les orientations des politiques publiques en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de lutte contre la criminalité, et constitue un outil d'aide à la décision dans l'élaboration des plans locaux de sécurité. Réitérée en principe tous les deux à trois ans, cette démarche doit permettre de contrôler l'évolution des indicateurs de performance de la police de proximité et devenir ainsi un véritable instrument de pilotage.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE LA DEMANDE SOCIALE

Le diagnostic, parce qu'il analyse la demande sociale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, réalise le changement de perspective annoncé dans le contexte de la réforme de la police nationale guinéenne. L'objectif n'est pas de définir les priorités de la réforme de manière autonome et « par le haut », mais de les fixer « par le bas » dans un processus de consultation avec les bénéficiaires. Le diagnostic est là pour mieux comprendre les besoins de la population en matière de sécurité et proposer ensuite des réponses concrètes à leurs attentes. Ainsi, la police entend prendre en considération des notions nouvelles telles que l'image de la police, le sentiment d'insécurité, la satisfaction lors du contact avec la police ou du dépôt de plainte et les attentes de la population. La demande sociale devient donc une composante essentielle de la stratégie policière.

RÉTABLIR LE DIALOGUE ET PROMOUVOIR LES PARTENARIATS

Le diagnostic est également un instrument de communication. La demande sociale, l'image de la police auprès des citoyens, les chiffres de la criminalité, la question de l'incivilité, les problèmes et les enjeux sont clairement exposés. Les constats, les analyses et les recommandations sont publiés dans un esprit de transparence. La sécurité n'est plus l'apanage ou le domaine exclusif des seules institutions de sécurité. Il est ainsi reconnu que la police doit agir en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés pour mieux servir la population et contribuer à la qualité de la vie de chacun. C'est également reconnaître que la criminalité est le fruit d'une interaction complexe entre de nombreuses considérations sociologiques, politiques, économiques, urbanistiques et environnementales. C'est donc là l'une des ambitions du diagnostic local de sécurité : réussir à identifier des enjeux qui permettent le renforcement des dispositifs existants et la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques dans une perspective de coproduction de la sécurité.

REPENSER LES RÉFORMES POLICIÈRES

Enfin, ce diagnostic a pour ambition de jeter les bases d'une approche nouvelle en matière de réforme policière dans les pays en transition démocratique. En effet, les processus de réforme policière mis en œuvre par les états et soutenus par les acteurs bilatéraux et multilatéraux, font rarement l'objet d'un diagnostic partagé auquel prennent part la population, les autorités locales et l'institution policière. En outre, l'approche quantitative, avec la définition d'indicateurs mesurables de performance, offre un moyen exceptionnel pour mesurer les progrès réalisés grâce à l'introduction de la police de proximité en Guinée. La détermination des autorités guinéennes de mettre en place non seulement une réforme mais ses instruments de contrôle témoigne de l'esprit d'ouverture et de transparence qui habite le comité en charge de la réforme. Comme un bon nombre d'indicateurs prennent pour référent la population, le diagnostic est un gage de la volonté de transformer la police guinéenne en un service apprécié de la population.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires finaux de ce diagnostic sont la population et les acteurs socio-économiques du pays qui bénéficieront de meilleurs services, plus adaptés à leurs besoins et leurs demandes, avec la mise en œuvre de la réforme. Ces groupes – grâce au diagnostic – disposent d'un moyen d'expression représentatif et anonyme de leurs préoccupations, problèmes et attentes en matière de sécurité publique.

Les bénéficiaires directs du diagnostic sont les institutions nationales de sécurité publique, leurs représentations déconcentrées et les acteurs décentralisés de la sécurité comme les maires et les chefs de quartier qui pourront s'appuyer sur les résultats du diagnostic pour élaborer des stratégies nationales et locales de prévention de la délinquance et de lutte contre la criminalité.

En demandant la réalisation de ce diagnostic, le Gouvernement guinéen a fermement affiché sa volonté de renouer le dialogue avec la population sur le thème de la sécurité publique, sa détermination à apporter dans ce processus la plus grande transparence et à transformer la Police Nationale en un service public au service du citoyen.

ZONES GEOGRAPHIQUES COUVERTES PAR LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic de sécurité a été conçu dans la perspective de fournir à la Police Nationale et aux partenaires techniques et financiers un instrument robuste d'évaluation de l'impact de l'introduction de la police de proximité en Guinée. Les différentes analyses, y compris l'enquête de victimisation, ont été réalisées dans les zones pilotes d'introduction de la police de proximité ainsi que dans une zone dite de contrôle. Les quatre zones pilotes sont la commune de Matam, la zone couverte par le commissariat central de Ratoma (à savoir Ratoma Ouest), la commune de Matoto et la ville de N'Zérékoré. L'introduction de la police de proximité à Matam, Ratoma (Ouest) et N'Zérékoré est soutenu par l'Union européenne tandis que son introduction à Matoto est soutenu par le Programme des Nations Unies pour le Développement. La zone de contrôle est la zone couverte par le commissariat central de Ratoma Est appelée aussi Sonfonia. En répliquant le diagnostic et les analyses de sondage une fois l'introduction de la police de proximité consolidée, il sera ainsi possible de mesurer les progrès réalisés en matière de sécurité publique et de les attribuer à la police de proximité en comparant les résultats avec la zone de contrôle.

LES AXES D'ANALYSE, LES INDICATEURS, LA MÉTHODE ET LES SOURCES

La réalisation d'un diagnostic local de sécurité requiert une approche pluridisciplinaire, l'utilisation d'outils statistiques et d'analyses spécifiques, la valorisation de l'expertise locale et la mise en place de partenariats opérationnels. Le présent rapport a été élaboré à partir des outils suivants :

- Tout d'abord, une **analyse sociodémographique** des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré réalisée en partenariat avec le Département de Sociologie de l'Université de Sonfonia à Conakry, complétée par des sources d'informations secondaires à l'échelle des quartiers. Il s'agit notamment de définir le contexte géographique, institutionnel, culturel, politique et socioéconomique, avec une présentation générale de la population, de la richesse, du taux de scolarité, de la diversité ethnoculturelle, des jeunes à risque et des populations vulnérables.
- En second lieu, l'**analyse des statistiques criminelles** 2012 et 2013 (atteintes aux biens, atteintes aux personnes, infractions économiques et financières, autres infractions) obtenues à partir des registres des plaintes de la Direction Générale de la Police Nationale et du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale. Cet examen permet d'évaluer l'action policière et la distribution de la criminalité dans les principales zones évaluées.
- Ensuite, le regard porté par la population sur la sécurité à travers une **enquête de victimisation** conduite auprès de 5.082 répondants. On y aborde la question de l'exposition individuelle au crime et aux incivilités, du sentiment d'insécurité, de l'image de la police, des taux de satisfaction à l'égard de la police et les attentes en matière de prévention de la délinquance et de service public de sécurité de proximité.
- Quatrièmement, une **cartographie de la criminalité**. Ce travail permet de représenter sous forme de cartes le taux de victimisation, le sentiment d'insécurité le jour et la nuit, le taux de confiance dans les services de police, les zones chaudes, la territorialisation de la sécurité, etc. dans chaque commune. La cartographie de la criminalité peut s'avérer utile dans l'optique de clarifier la doctrine d'emploi et l'organisation territoriale des forces de police et de gendarmerie (missions, emploi des ressources humaines, régime de travail, moyens opérationnels, etc.), notamment en s'appuyant sur une réflexion autour de la notion de bassins de délinquance.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

- Cinquièmement, le diagnostic comporte des **analyses thématiques** sur la relation entre les jeunes et la sécurité, le genre et la sécurité, et le rôle des chefs de quartiers en matière de sécurité, de résolution des conflits et de prévention de la délinquance. Le choix de ces thèmes répond à un besoin d'analyse détaillée sur des sujets récurrents lorsque l'on traite des questions de sécurité publique et de prévention de la criminalité.
- Enfin, des données collectées lors d'**entretiens individuels ou collectifs** menés auprès des autorités locales (maires, chefs de quartier, chefs de secteur) et des agents de police de chaque commissariat-pilote. Il s'agit d'entretiens avec des personnes qui ont une parfaite connaissance de la problématique sécuritaire qui permettent de compléter les données quantitatives en fournissant une interprétation et une évaluation de ces données.

La plupart des données qui accompagnent les analyses sont présentées dans ce diagnostic sous forme de simples tableaux croisés afin de garantir une lecture aisée des résultats. Cependant, en amont de ces présentations, se cachent discrètement des analyses plus sophistiquées, dites multivariées, qui permettent de s'assurer que la relation présentée sous forme de tableau croisé est statistiquement non seulement significative mais également importante dans les modèles d'analyse que nous avons construits.

CHAPITRE II LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COMMUNES DE MATAM, RATOMA, MATOTO ET N'ZÉRÉKORÉ



CHAPITRE II

CHAPITRE II

CARACTÉRISTIQUES HISTORIQUES DES ZONES DE SONDAGE

ÉLÉMENTS HISTORIQUES DE CONAKRY

Les communes de Matam, Matoto et Ratoma sont trois des cinq communes de Conakry, la capitale de la République de Guinée. Cette ville-capitale comprend une presqu'île baignée par l'océan Atlantique de tous les côtés et une bande de terre plus largement dans le nord-est qui fait corps avec le continent.

Conakry est une ville créée de toutes pièces par la France coloniale. Elle a supplanté Dubréka (la première localité choisie) pour les avantages de son site et pour des considérations géographiques.

À l'accession de la Guinée à l'indépendance en 1958, la ville de Conakry couvrait une superficie de 2'200 hectares et s'étendait jusqu'à Gbessia sur 13 km au nord et jusqu'à Hamdallaye sur 10 km au sud. Mais le plateau central, à partir de Hafía, était très faiblement occupé à l'exception du camp militaire (Alpha Yaya Diallo) aménagé depuis la période coloniale à la hauteur de Gbessia.

Entre 1958 et 1983, la superficie de Conakry est passée de 2'200 ha à 6'900 ha d'après le rapport du Plan de développement urbain de Conakry. Sur les 4'700 ha additionnels, les lotissements publics ont contribué pour un tiers. Très souvent, ces lotissements consistaient en un simple découpage du sol en parcelles de construction sans viabilisation ni équipement. Pour l'essentiel, on peut dire que l'urbanisation de la ville de Conakry s'est effectuée de façon déséquilibrée et désordonnée avec des pratiques informelles et illégales de production et d'occupation de terrains, d'une part, et par une insuffisance des équipements sociocommunautaires (écoles, dispensaires, marchés, etc.) et des infrastructures de base (voiries et réseaux divers), d'autre part.

La population de la ville est passée de 32'000 habitants dans les années 1958, à 78'372 habitants en 1960, 705'280 habitants après le recensement générale de la population de 1986 et à 1'092'936 habitants selon le recensement de décembre 1996. De cet accroissement démographique, les données indiquent que les communes de Matoto et de Ratoma renferment les deux tiers des habitants de Conakry avec respectivement 36 % et 30 % des habitants. Le dernier dénombrement réalisé en 2013 par l'INS en vue de la préparation du RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) de 2014 indique que 3 communes (Matam, Matoto, Ratoma) comptent à elles seules 1'462'877 habitants, soit respectivement 151'567, 667'086 et 644'226 habitants. Les commissariats centraux de Ratoma et de Sonfonia, dans la commune de Ratoma, couvrent quant à eux 465'567 (Ratoma) et 178'659 (Sonfonia) habitants respectivement. Ces chiffres officiels sont cependant très probablement nettement en dessous de la réalité démographique. D'autres estimations proposent les chiffres suivants, lesquels doivent être considérés comme figurant dans le haut de la fourchette: Matam (env. 320'000 habitants, Matoto (env. 1'000'000 habitants), Ratoma (env. 800'000 habitants) et N'Zérékoré (env. 350'000 habitants). Ces chiffres n'ayant été confirmés par aucun recensement, le présent diagnostic repose sur les chiffres officiels de l'Institut National de la Statistique.

Parallèlement à cette croissance démographique, la superficie de Conakry est passée de 22 km² en 1958 à près de 308 km² dans les années 90 et a atteint ainsi une densité d'environ 3'550 habitants/km² en 1996. Triplement de la superficie et décuplement de la population traduisent un important mouvement de densification des quartiers d'habitat populaires, phénomène particulièrement visible à Boulbinet, Coronthie, Tombo dans le centre historique de Kaloum (la presqu'île) et Coléah, Matam, Bonfi, Dabondy, Dixinn, Taouyah ou Hafía dans la bande de terre qui la prolonge. Les deux tiers des superficies urbanisées au cours de cette période l'ont été par les canaux de l'urbanisation spontanée plus ou moins anarchique.

Durant les premières années de l'indépendance (1958-1975), Conakry était administrativement divisée en deux fédérations politiques et administratives: Conakry I qui correspond à l'île de Tombo et Conakry II, la banlieue, dont la limite coupe à peu près la presqu'île à hauteur du km 28. À partir des années 1975, cette même banlieue sera subdivisée en deux fédérations: Conakry II et III. La première se situant à l'est du chemin de fer et la seconde à l'ouest de celui-ci.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

C'est ce découpage qui sera redécoupé en commune urbaine à partir de 1990. Kaloum va rester dans sa configuration, Conakry II va être scindé en deux communes : Dixinn et Ratoma. Conakry III va être aussi scindé en deux communes distinctes : Matam et Matoto.

ÉLÉMENTS HISTORIQUE DE N'ZÉREKORÉ

Historiquement, le nom « N'Zérékoré » proviendrait d'une déformation simultanée des appellations Zasônnon (en Mano) ou Zalikwèlè (en Kpèlè ou Guerzé) qui renvoient tous les deux au même signifiant : « près de mon médicament », francisé dans la prononciation actuelle : « N'Zérékoré ». La référence à ces deux langues se justifie par le fait que Kpèlè et Manon sont les deux ethnies autochtones connues sur la terre de N'Zérékoré.

En effet, la documentation disponible (KOLIE¹, 2013 ; KPOGHOMOU², 1999) ainsi que les personnes-ressources que nous avons rencontrées sur les origines et le peuplement de cette ville, rapportent que N'Zérékoré fut fondé entre 1800 et 1850 par un Mano du nom de Goïkoya GAMY. Celui-ci, du clan Gas, fait partie des clans venus du Manding avec Mana-cé, le fondateur de Man (un des généraux de Soumaoro KANTE) qui prit la fuite vers Bandama après la défaite de son Maître à la bataille de Kirina (Koulikoro) en 1235 (KOLIE, 2013). Dans la tradition orale, l'utilisation de la ressource en eau du ruisseau et d'un tubercule aurait joué un rôle dans la création du site actuel de la ville de N'Zérékoré.

POLITIQUES URBAINES ET CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES DES ZONES DE SONDAGE

ÉLÉMENTS HISTORIQUES DE LA POLITIQUE URBAINE À CONAKRY

Dès l'indépendance acquise, les nouvelles autorités ont décidé, dans le cadre de la nouvelle politique urbaine, de faire abstraction des particularismes locaux des populations et de considérer le droit coutumier de tenure foncière comme une entrave à la mise en valeur économiquement rentable de la terre et donc au développement de la Guinée.

Pour arriver à cette fin, l'Etat guinéen s'est doté d'instruments (des structures lourdes comme des organismes publics) pour s'en assurer la maîtrise en se proclamant propriétaire, gestionnaire, distributeur de la terre et contrôleur de son utilisation : « Propriétaire de droit du sol même si celui-ci supporte des constructions, des aménagements ou plantations appartenant à des particuliers ou à des personnes morales » (Décret du 10 Janvier 1962 ; article 1).

Pour consolider la mainmise de l'Etat sur le foncier, le décret du 5 mai 1962 dans son article 3 précisait que : « Les droits d'occupation de terrains nus ne peuvent être reconnus que s'ils découlent d'une autorisation administrative préalable ». Dans le décret du 10 septembre 1962, article 1, il était spécifié que : « Les parcelles de terrain qui ne seraient pas issues d'un lotissement public peuvent être reprises en totalité ou en partie pour cause d'aménagement, d'urbanisme et de travaux publics ». De plus, un délai de mise en valeur (3 ans) était délimité même pour les propriétaires de titres fonciers (décret du 20 Février 1961 ; articles 1 et 2).³

Face aux déviations des agents de l'administration, des populations et sous l'effet de la poussée urbaine, l'Etat a pris d'autres dispositions complémentaires comme le décret du 29 mai 1973 qui stipule que

1 Docteur en Anthropologie, le Père Apollinaire Cécé KOLIE a une connaissance approfondie des sociétés de la ville de N'Zérékoré à la fois dans leurs rapports historiques de cohabitation (notamment ceux de tutorat liant les autochtones et les allogènes, ainsi que les racines des diverses mutations qui affectent, depuis plus de deux décennies, le climat de paix traditionnel aussi bien à N'Zérékoré que dans la région forestière).

2 KPOGHOMOU Charles Louty a réalisé en 1999 la monographie de ladite commune.

3 Archives Nationales de Guinée ; Conakry, Dossiers n° 8, 1961 et n° 3, 1962.

« Toute mutation immobilière de quelque nature que ce soit doit être autorisée préalablement » et celui du 25 avril 1974 qui limite, en son article 11, le nombre de parcelles attribuables à une personne en disposant qu' : « Un citoyen ne peut se voir attribuer qu'une seule parcelle ».

Ces différentes dispositions découlaient, sous la première République, de deux politiques qui ont été développées pour encadrer le fonctionnement et la gestion du domaine urbain de Conakry. Il s'agit du plan directeur d'aménagement et d'urbanisation de 1963 et du rapport de planification de 1982. Le plan directeur de 1963 fut confié à l'Institut d'Urbanisme de Zagreb (Croatie) qui est parti de l'hypothèse que dans les 30 prochaines années (c'est-à-dire vers 1990), la ville de Conakry atteindrait une population de 400'000 habitants alors qu'elle ne pouvait en accueillir que 300'000. Pour faire face à l'afflux de population, il proposait la création de deux villes satellites : Dubréka et Coyah.

Le rapport de planification de 1982 fut réalisé par URBAPLAN pour le compte de l'Etat guinéen. Cette étude découlait du constat que la gravité des dysfonctionnements urbains constituait une contrainte lourde dans le développement de la ville au moment où les ressources financières disponibles étaient de plus en plus limitées. Elle répondait donc à l'urgence d'envisager certaines mesures correctives tout en attendant l'élaboration d'un plan directeur d'urbanisme de la ville.

Sous la seconde République, l'Etat va réactualiser l'étude de 1982 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et la Banque Mondiale. C'est dans ce cadre que seront élaborés les schémas directeurs des quatre régions naturelles (Basse, Moyenne, Haute et Guinée Forestière et de la ville de Conakry).

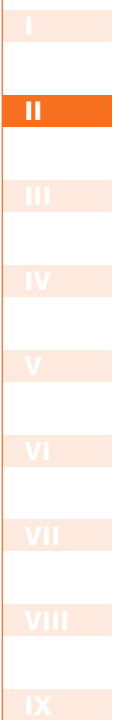
La seconde République s'ouvre au monde occidental et obtient des appuis non négligeables d'organismes bi- et multilatéraux. Cette conjoncture favorable a permis à l'Etat d'intervenir concrètement dans le secteur de l'habitat par la construction de 428 logements entre 1980 et 1986, disséminés dans les cités de Kisosso (pour 48 logements réalisés entre 1981 et 1984), de Sangoyah (154 logements entre 1983 et 1985) dans la commune de Matoto, de Lanceibounyi (54 logements entre 1984 et 1986) dans la commune de Matam, de Kipé (120 logements entre 1983 et 1985) dans la commune de Ratoma et de Tombo (52 logements dans la période 1984-1986) dans celle de Kaloum.

En face de l'Etat guinéen et de ses politiques urbaines, les propriétaires coutumiers du sol ou ceux qui prétendent l'être – car il s'agit souvent de migrants de fraîche date qui se transforment en coutumiers sous prétexte de donation et en complicité avec les responsables locaux (politiques et administratifs) des quartiers et les agents des services de l'administration – ont procédé à des lotissements clandestins et à la vente de parcelles à des particuliers. Ces transactions ont été sanctionnées par des attestations de donation certifiées par les bureaux de quartiers. Sur la base de ces attestations, les acquéreurs ont pu solliciter et obtenir un titre de propriété de leurs parcelles. Toutefois, en raison des tracasseries et du rançonnement auxquels les agents de l'administration soumettaient les clients, la majorité des acquéreurs s'est contentée de l'attestation pour mettre en valeur leurs parcelles.

La généralisation de ce système de contournement de la réglementation foncière pendant plus de cinquante ans a conduit à une urbanisation incontrôlée et souvent anarchique. L'habitat résidentiel a envahi les zones anciennement réservées et les espaces déclarés impropres à la construction. Il en est ainsi des plateaux de Koloma, de Wanindara, de Kaporo-Rails⁴ qui sont des réserves foncières de l'Etat non déclassées mais habitées. C'est aussi le cas de la zone d'affaissement de l'Imprimerie Nationale en bordure de l'autoroute, classée non constructible mais où un quartier s'est édifié dans les années 1970.

La conséquence la plus évidente de cette dualité est le fait qu'il s'est installé depuis l'indépendance une cohabitation conflictuelle entre le droit foncier légiféré et le droit foncier coutumier aboutissant à travestir les dispositifs modernes d'utilisation et de contrôle du sol et mettant en péril la volonté de maîtrise de l'Etat en la matière.

4 En Février 1998, plus de 20'000 personnes ont été déguerpies du plateau de *Kaporo-Rails* par l'Etat pour y édifier une cité administrative. Par ce procédé, l'Etat entendait rétablir ses droits fonciers. Depuis, cette zone est devenu un vaste garage de camions.



Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Cette attitude a offert aux propriétaires de parcelles l'opportunité de densifier les constructions par adjonction de chambres au bâtiment existant et la construction de maisons annexes moins coûteuses que la construction en hauteur. Ces extensions, souvent destinées au commerce ou à loger des membres aditifs de la famille, sont une source de revenu importante par leur mise en location. Sur certaines parcelles, ce processus est arrivé à un point tel que la cour est réduite à un couloir de circulation. Certains propriétaires ont débordé leurs parcelles pour occuper les espaces publics jouxtant le réseau de voirie. Parfois, le bâtiment principal est complètement entouré de chambres adjointes, si bien qu'il manque d'ouverture sur l'extérieur. Alors, ses chambres baignent dans l'obscurité et le manque de ventilation. Cette situation d'ensemble traduit l'habitat urbain de la ville de Conakry et encadre l'analyse du phénomène de la criminalité au centre de la présente étude.

CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET URBANISTIQUES DES ZONES DE SONDAGE

COMMUNE DE MATAM

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Limitée à l'est par la commune de Matoto, à l'ouest par la commune de Kaloum, au nord par la commune de Dixinn et au sud par l'océan atlantique qui va de Moussoudougou à Bonfi (bras de mer Dabondy) sur une distance de 8 km, la commune de Matam a une superficie de 35 km².

La commune de Matam est formée de deux parties bien distinctes. La première qui s'étire le long de l'atlantique, côté sud, de Moussoudougou à Dabondy sur 8 km incluant le grand marché de Madina est parsemée de magasins de commerce, de dépôts, d'établissements commerciaux et de sièges de sociétés. La seconde partie se situant de l'autre côté de l'autoroute occupe les anciens domaines de la société minière de Conakry (SMC) : les Hermakono et les Carrières qui sont réputés être des zones inaccessibles et accidentées.

La commune de Matam compte, en 2013, 24 quartiers et une population estimée à 151'567 habitants pour 40'007 ménages avec une densité de 4'330 habitants au km².

Du point de vue des infrastructures, on compte à Matam quelques 10 maisons de jeunes (avec des aménagements sommaires), 68 écoles primaires (26 publiques et 42 privées), 28 écoles secondaires (9 publiques et 19 privées), ainsi que 4 universités privées.

Le commerce et la pêche représentent 80 % des activités et occupent 70 % de la population active. La commune de Matam abrite le plus important centre commercial de la capitale et de la Guinée : Madina. Ce poumon économique est le principal lieu d'entrepôts et d'échanges de marchandises. Les transactions journalières se chiffrent en milliards de francs guinéens. Ces activités se font dans un environnement intense de mouvements de personnes, de biens et de petits métiers comme les mécaniciens, les réparateurs de tout type d'appareil, des tailleurs, des coiffeurs et autres activités de commerce et d'artisanat.

Dans cette commune, on note la principale société des brasseries de Guinée (SOBRAGUI) et quelques espaces de bureaux de sociétés minières (Rio Tinto) et téléphoniques (Orange). Elle abrite aussi deux ministères (celui de la Sécurité et de la Protection Civile et celui de l'Environnement). On y rencontre également deux ambassades (Russie et Sénégal) et le siège du système des Nations Unies.

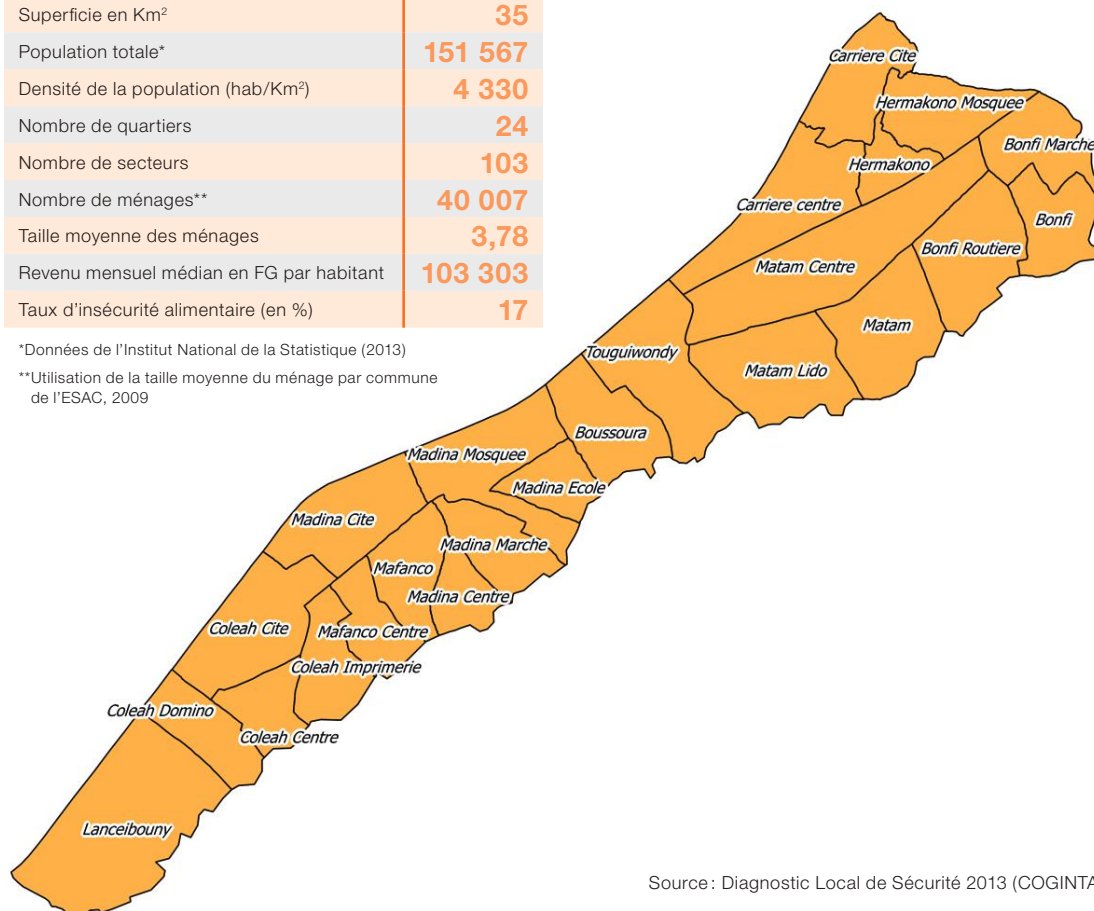
CARTE 2.1 **LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE MATAM**

Chiffres clés, commune de MATAM

Superficie en Km ²	35
Population totale*	151 567
Densité de la population (hab/Km ²)	4 330
Nombre de quartiers	24
Nombre de secteurs	103
Nombre de ménages**	40 007
Taille moyenne des ménages	3,78
Revenu mensuel médian en FG par habitant	103 303
Taux d'insécurité alimentaire (en %)	17

*Données de l'Institut National de la Statistique (2013)

**Utilisation de la taille moyenne du ménage par commune de l'ESAC, 2009



Source : Diagnostic Local de Sécurité 2013 (COGINTA)

TYPES D'HABITAT URBAIN

Matam est relativement bien urbanisée. Dans l'ensemble, les quartiers de cette commune ont été viabilisés et réhabilités de manière qu'ils sont devenus, pour l'essentiel, accessibles. On peut classer l'habitat urbain de la commune de Matam en trois catégories : le moyen et haut standing qui va de Lanceibouny à Bonfi-Marché et les taudis très peuplés à Boussoura, Touguiwondy, Carrière, Carrière-Centre, Hermakono et Hermakono Mosquée.

Les quartiers de Carrière, Carrière-Centre, Hermakono et Hermakono Mosquée offrent le spectacle de zones enclavées prises au piège d'un urbanisme sauvage et une conception ancestrale d'occupation du sol, où la tapade aux alentours de la maison familiale joue le rôle d'arrière-garde pour marquer les limites avec les voisins et servir de jardin engraisé par les ordures ménagères. L'abandon du jardinage occasionné par la transformation des tapades en dépôt d'ordures qui encombre l'accès des concessions et obstruent les points de passage sont des sources de tensions entre voisins.

Traditionnellement, les différents quartiers de la Carrière (comme son nom l'indique) ont d'abord été occupés par les ouvriers de la Compagnie Minière de Conakry⁵ (CMC) après l'arrêt de l'exploitation du

5 Compagnie Minière de Conakry qui exploitait le gisement de fer de Conakry et des Îles.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

gisement de fer vers la fin de la colonisation. Lorsque les habitants de Madina ont été chassés pour y construire l'actuelle gare routière, la zone de la Carrière a été par la suite habitée dans les années 1975 par des hommes de métier (forgerons, ébénistes, menuisiers, etc.). Ces nouveaux venus, en majorité des peuls, ont, en s'installant, reproduit la structure et l'organisation des villages d'origine.

Les quartiers de la Carrière ont longtemps été considérés comme provisoires dans une zone peu habitable. L'accélération des migrations du Foutah et le rythme d'installation de nouveaux venus ont empêché l'administration de prévoir des espaces pour la construction d'infrastructures sociales et l'ouverture de routes perpendiculaires faisant ainsi de certaines zones de véritables forteresses inaccessibles, dépourvues de tout accès par engins motorisés, de conduites d'eau et d'électricité. L'isolement de ces lieux, faute de voie d'accès, la configuration du sol avec des crevasses, par endroits, font de ces lieux des zones excentrées loin de tout contact avec l'autorité formelle.

Les mutations de l'habitat ont été rapides et variées dans les autres quartiers de Matam à cause de l'essor pris par les activités commerciales ces dix dernières années. En effet, Matam abrite trois grands marchés de la capitale (Coléah, Madina et Bonfi). Il se trouve que ces marchés bordent les places publiques de l'Etat, situées entre la route du Niger et l'autoroute Fidel Castro, zone qui s'étend de Coléah à la gare de Bonfi. Il s'agit là d'anciens magasins et établissements industriels abandonnés (domaines des TP, de l'ENCBI, de l'imprimerie Patrice Lumumba à Coléah, magasins de PROSECO, Madina gare-routière, usine d'aluminium SOGUIFAB, Constructions Métalliques de Dixinn «CMD»). Ce sont là tant d'espaces libres qui accueillent aujourd'hui magasins et boutiques. Au rythme actuel, en peu d'années, tout cet ensemble de quartiers de la commune de Matam va être uni en une seule trame urbaine.

ÉTAT DE LA VOIRIE

La desserte des quartiers est bonne avec des routes qui sont toutes bitumées, même si par endroits, elles sont fortement dégradées. Mais c'est surtout les quartiers de la Carrière, Hermakono et Hermakono Mosquée qui ont une faible accessibilité. Les routes existent, certes, mais elles sont peu bitumées. En effet, les données indiquent que le niveau de bitumage est de l'ordre de 20 % à 25 %⁶.

ASSAINISSEMENT

Matam dispose de poubelles publiques placées aux abords des marchés et autres points prioritaires de forte émission d'ordures. Non seulement le nombre ne suffit pas à doter tous les services pour la collecte, mais l'évacuation peut être retardée pendant des jours voire des semaines.

Partout où il existe des espaces libres, notamment à Matam-Centre (zone industrielle, autrefois à l'abri des convoitises des populations), à Carrière, Carrière Centre, Hermakono et Hermakono Mosquée, sont utilisés comme décharges naturelles. La quantité de déchets émise semble plus grande ici à en croire les tas qui jonchent les places, sans doute à cause du nombre de marchés, de magasins, d'établissements industriels, ateliers et de fabriques (SOBRAGUI). Lorsque les déchets sont collectés, ils sont évacués selon les mêmes systèmes et dans des conditions semblables que dans les autres communes de la capitale.

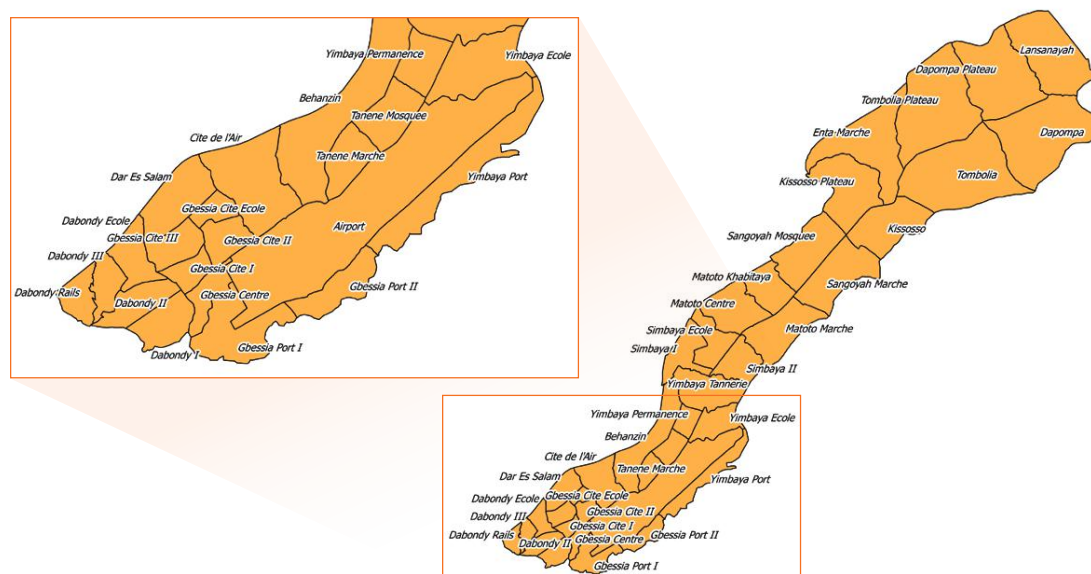
COMMUNE DE MATOTO

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Sur le flanc sud de la presqu'île, Matoto limite la ville de Conakry par de nouveaux quartiers récemment ouverts à la grande affluence urbaine. Jusqu'à la fin de la première République, en 1984, la limite administrative de Conakry, du côté sud, était à la hauteur de l'actuelle transversale T 3 (la tannerie) où une grande plaque en béton implantée au sol, annonçait l'entrée de la ville de Conakry.

Les quartiers anciens, denses mais clairsemés, ont en partie été viabilisés par divers plans d'urbanisme de la ville, plans qui ont créé quelques lotissements tels que Gbessia Cité 1, Gbessia Cité 2, Gbessia Cité 3, Cité de l'Air, Yimbaya Tannerie, Matoto-Marché et Sangoyah. D'autres lotissements ont été créés ces dernières années par la Soloprimo à Kissosso plateau, Tombolia et Dapompa.

CARTE 2.2 **LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE MATOTO**



Chiffres clés, commune de MATOTO

Superficie en Km ²	36
Population totale*	677 086
Densité de la population (hab/Km ²)	18 807
Nombre de quartiers	37
Nombre de secteurs	227
Nombre de ménages**	103 712
Taille moyenne des ménages	6,52
Revenu mensuel médian en FG par habitant	150 000
Taux d'insécurité alimentaire (en %)	19

Source: Diagnostic Local de Sécurité 2014 (COGINTA)

*Données de l'Institut National de la Statistique (2013)

**Utilisation de la taille moyenne du ménage par commune de l'ESAC, 2009

TYPES D'HABITAT URBAIN

A Conakry, Matoto constitue la commune la moins urbanisée. En l'absence de plan d'urbanisme, l'habitat s'est développé rapidement selon les moyens des citoyens et de manière anarchique.

ÉTAT DE LA VOIRIE

Dans cette commune, l'unique voie goudronnée est celle qui va de Dabondy à Dapompa (la pénétrante) qui est, elle-même, fortement dégradée. Les services des Travaux Publics et la Direction de l'Aménagement du Territoire Urbain situent entre 0 % et 30 % le taux de couverture en goudron des routes de la commune de Matoto. Dans tous les quartiers de la commune de Matoto, les routes sont prévues. Certaines sont ouvertes, en latérite et peu praticables et d'autres attendent d'être ouvertes. A Matoto, les secteurs les plus difficilement accessibles se retrouvent dans les quartiers Dar-Es-Salam, Behanzin, Tanènè et Yimbaya où l'intérieur des quartiers reste quasi impraticable en toute saison.

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

ASSAINISSEMENT

En matière de dispositifs d'assainissement, Matoto ne diffère pas des autres communes de Conakry. L'unique spécificité de la commune découle du nombre et de l'étendue des espaces vides que compte son espace territorial. Ayant plus d'espace, on constate moins la présence des déchets en dehors des marchés. Mais la collecte et l'évacuation des déchets s'effectuent par les mêmes moyens et les mêmes procédés que dans les autres communes : ramassage par des petites et moyennes entreprises dans les quartiers, stockage à des endroits précis et évacuation par le gouvernement.

COMMUNE DE RATOMA

Le peuplement de Conakry a été très différent selon qu'il s'agisse des flancs sud ou nord de la presqu'île. Le flanc sud a abrité le chemin de fer et la route dite du Niger (route Conakry-Niger). Il a, de ce fait, attiré les populations qui y ont en priorité construit leurs habitations et ouvert des commerces. Le flanc nord, par contre, est longtemps resté à l'abri des flux des nouveaux citoyens, en partie à cause de son isolement car les communications faisaient cruellement défaut entre les deux flancs. C'est ce flanc nord qui s'est transformé très rapidement depuis 1984 et qui est devenu la commune de Ratoma.

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Contrairement aux autres communes, Ratoma apparaît comme la dernière-née. Son ouverture à la grande occupation est concomitante au changement de régime et à l'avènement de l'ère libérale en Guinée en 1984. De fait, les extensions urbaines de Ratoma ont bénéficié de plus d'attention en matière d'aménagement et urbanisme, puisque le contexte le permettait. En plus ce fut à un moment où les citoyens et les gouvernants de la ville vivaient les conséquences des habitats spontanés et non régularisés des communes de Matam et Dixinn, notamment.

Dans ce contexte, sur les 34 quartiers qui composent la commune, 20 ont été entièrement ou partiellement lotis, soit par la DATU soit par un de ses services affiliés (SOLOPRIMO, SONAPI)⁷.

Les zones qui en font exception correspondent, d'une part, aux quartiers développés autour de villages anciens (Taouyah et Dar-Es-Salam), et d'autre part, à ceux entièrement construits sur les réserves foncières de l'Etat (Koloma zone réservée du camp Alpha Yaya et Wanindara). Même là, exception faite de Koloma, les autres quartiers ont déjà été restructurés et viabilisés (ou sont en train de l'être) en vue d'en faciliter l'accessibilité.



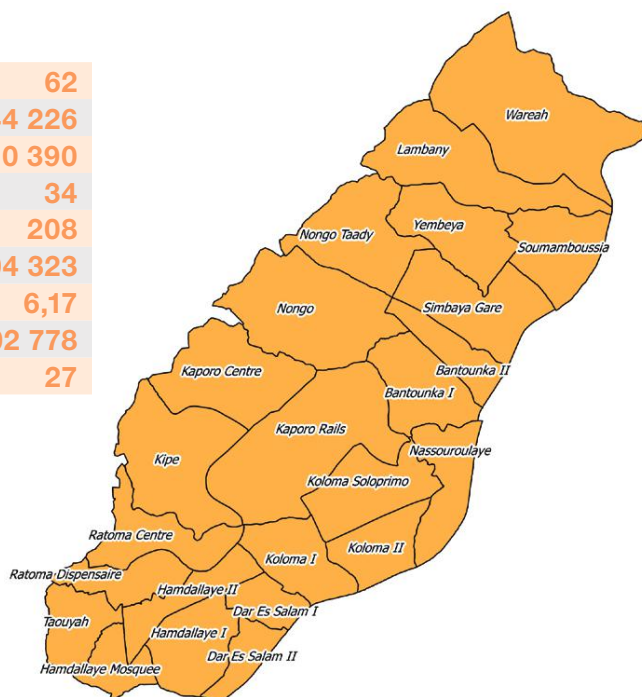
CARTE 2.3 **LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE RATOMA**

Chiffres clés, commune de RATOMA

Superficie en Km ²	62
Population totale (estimation 2009)*	644 226
Densité de la population (hab/Km ²)	10 390
Nombre de quartiers	34
Nombre de secteurs	208
Nombre de ménages**	104 323
Taille moyenne des ménages	6,17
Revenu mensuel médian en FG par habitant	202 778
Taux d'insécurité alimentaire (en %)	27

*Données de l'Institut National de la Statistique (2013)

**Utilisation de la taille moyenne du ménage par commune de l'ESAC, 2009



Source : Diagnostic Local de Sécurité 2014 (COGINTA)

CARTE 2.4 **LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)**



Source : Diagnostic Local de Sécurité 2014 (COGINTA)

- I
- II**
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

TYPES D'HABITAT URBAIN

En l'absence d'un plan d'urbanisme assorti de règlements en vigueur, Ratoma profite des avantages liés aux lotissements qui ont mis à la disposition des citoyens des parcelles suffisamment grandes pouvant abriter des constructions de haut et moyen standing, notamment sur les plateaux de Hamdallaye, Kipé, Lambanyi et Sonfonia.

ÉTAT DE LA VOIRIE

Dans les quartiers lotis de la commune de Ratoma, la desserte est bonne, assurée en partie par des routes bitumées. Cependant, les réalités sur l'état de la voirie varient considérablement d'un quartier à l'autre et parfois dans le même quartier. Les services concernés des TP et de la DATU qui ont fourni en pourcentages la proportion des routes bitumées des quartiers, permettent de les classer en trois catégories :

1. *Quartiers très facilement accessibles.* Ce sont les quartiers où 60 à 95 % des routes sont bitumées. Il s'agit des 10 quartiers les plus urbanisés de la commune que sont : Hamdallaye 1, Hamdallaye 2, Hamdallaye-Mosquée, Koloma-Soloprime, Kaporo-Rails, Lambanyi, Wareah et Kobaya ;
2. *Quartiers moyennement accessibles.* Il s'agit de quartiers qui, bien que lotis avant l'occupation, ont été rapidement investis par la population et dont l'urbanisation s'est trouvée compromise ainsi que la réalisation des infrastructures de base. La circulation est possible mais les routes sont faiblement bitumées (entre 12 % et 55 %) selon la DATU (2014). Ce sont les quartiers de Ratoma-Dispensaire, Ratoma-Centre, Dar-Es-Salam 2, Koloma 1, Koloma 2, Yémbéya et Sonfonia-gare 1 où l'essentiel des communications s'effectue par des routes en terre ;
3. *Quartiers faiblement accessibles.* Dans les quartiers de Wanindara 1, Wanindara 2, Wanindara 3, Kobaya, Yattaya-Focidet, Yattaya-Centre, Sonfonia-Centre 2, Sonfonia-Gare 2⁸ les routes sont en latérite lorsqu'elles existent et rendent l'accès difficile et périlleux. Pour la majorité de ces quartiers la route est un vrai bowal⁹ jonché d'énormes rochers, infranchissables. Les communications y demeurent précaires même en saison sèche (2 % à 15 % seulement des routes y sont goudronnées, selon la DATU, 2014).

ASSAINISSEMENT

En matière de dispositifs d'assainissement, Ratoma ne diffère pas des autres communes. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter : soit on collecte dans un coin de la place, dans des containers ou à même le sol, quelques jours avant de les faire transporter par un ramasseur contre paiement ou les jeter tout naturellement dans un des espaces libres en présence (concessions inoccupées, routes, caniveaux, fossés, cours d'eau, bas-fonds, marais, ponts) ; soit on collecte et on jette quotidiennement les ordures hors de la place de production.

En somme, les conditions de collecte et d'évacuation des ordures ménagères et autres déchets sont ici aussi les mêmes que dans les communes précédentes. De sorte qu'ici aussi partout où l'habitat s'est densifié, les déchets jonchent les divers carrefours et les espaces vides.

ALIMENTATION EN EAU DANS LES COMMUNES DE MATAM, MATOTO ET RATOMA

Le schéma d'alimentation en eau dans les 3 communes est quasiment identique même s'il varie d'un quartier à un autre et d'une zone à une autre. Pour l'essentiel, l'approvisionnement en eau potable est assuré en majorité par l'eau de puits. L'eau du robinet est fondamentalement réservée comme eau de boisson.

8 Pour les quartiers de Kaporo-centre, Nongo et Simbaya-gare, les données sont indisponibles.

9 Terre latéritique ferrugineuse, microporositaire et de faibles qualités agronomiques.

Le réseau d'adduction d'eau existe, mais il est vétuste. Cette adduction est faite de tuyaux en fer (et non en alliage PVC) et est pour la plupart hors fonction. On peut donc dire que la desserte reste aléatoire et que la majorité des quartiers ne reçoit pas d'eau directement du robinet installé dans les domiciles. Les robinets publics sont largement insuffisants et n'existent qu'à de rares endroits.

Les archives de la SEG (2014) indiquent que cette eau de robinet est assurée par les réservoirs de l'aviation et de Kénien qui reçoivent, traitent et distribuent l'eau de Yessoulou d'une part et des forages de Gbessia d'autre part pour la commune de Matam. Celles de Matoto et Ratoma sont alimentées à partir de trois sources : les réservoirs de l'Aviation qui ont été réalisés par l'agence japonaise de Coopération dans le cadre des projets «JK1, JK2 et JK3», les eaux de forages de Kobaya et du lac de Sonfonia, et enfin le réservoir de la cimenterie qui utilise les eaux de captage du mont Kakoulima.

Si certains quartiers sont moyennement approvisionnés en eau potable (à des endroits 3 jours par semaine suivant le délestage de la SEG), il faut attendre très souvent tard dans la nuit pour obtenir des débits satisfaisants. Dans d'autres quartiers (surtout ceux du plateau), l'approvisionnement est nettement plus difficile, par exemple Carrière et Hermakono où les puits ordinaires fournissent l'essentiel de l'eau domestique des ménages. Dans ces quartiers situés sur le plateau, des puits ordinaires et des forages dans certains ménages aisés fournissent le complément de l'approvisionnement. C'est ce qui explique que partout et dans tous les quartiers, l'eau de pompe est recueillie dans des bidons en plastic de 20 litres et vendue aux divers consommateurs ou stockée à la maison pour usage domestique.

Cependant, sur l'ensemble des communes de Conakry, Ratoma est la commune la mieux desservie en eau potable tant par les débits que par la régularité, même si on peut constater trois zones différentes en matière de fourniture d'eau potable : celles qui sont suffisamment alimentée, celles qui le sont moyennement et celles qui le sont très faiblement.

ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ DANS LES COMMUNES DE MATAM, MATOTO ET RATOMA

Le parc de production du système interconnecté repose sur une combinaison de production d'origine thermique et hydraulique pour une puissance installée de 252,6 MW, même si à la date de juillet 2013 il n'y a que 116,5 MW de puissance disponible.

Depuis la mise en service de la centrale de Tombo 3 (T3) en 1998 et en particulier à partir du départ du groupement SOGEL en 2001, des conditions difficiles ont marqué son exploitation faute de ressources suffisantes. Il en résulte ainsi le manque récurrent de pièces de rechange et les retards accusés dans l'exécution des révisions majeures programmées qui ont conduit, après 13 ans de fonctionnement, à une dégradation progressive de l'état des groupes et une usure des équipements auxiliaires.

La centrale de Tombo 5 (T5) a été construite dans le cadre d'un programme d'urgence en 2004 et a été exploitée dans les mêmes conditions que la centrale de T3.

Les groupes de la Centrale Garafiri, de Samou (Grandes Chutes–Donkéa–Banéah) et Kinkon sont faiblement disponibles mais depuis leur mise en service, les turbo-alternateurs n'ont pas bénéficié d'un entretien adéquat et présentent de nombreux problèmes notamment des problèmes d'étanchéité, l'instrumentation largement défectueuse dont le consignateur d'état, la protection incendie des transformateurs de puissance hors service, les multiples fuites sur les ouvrages d'amenée et des groupes, la limitation de la puissance pour vétusté du système et l'insuffisance de refroidissement, etc.

Le réseau de transport d'énergie électrique est constitué de 414,32 km de lignes dont 331,50 km en 110 kV et de 82,82 km en 60 Kv. Il y a 19 postes sources HT/MT pour une puissance installée de 209 MVA dont les principaux se trouvent à Tombo (50 MVA) et à Matoto (77,5 MVA).

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Les installations du réseau de transport ne présentent pas non plus une grande fiabilité, vu les grandes faiblesses qu'elles comportent. Parmi les plus évidentes et plus fréquentes, on peut citer les équipements de protection, les alimentations courant continu, les disjoncteurs et la communication. Plusieurs cellules des départs sont aussi obsolètes et de même les segments du réseau de transport notamment la ligne 60 kV sont en surcharge. Il faut noter en plus le manque d'élagage des lignes de transport et divers actes de vandalisme.

Le réseau de distribution est constitué de 1'984 postes de transformation dont 1'317 pour la ville de Conakry, avec une puissance installée totale de 428'073 kVA. Les longueurs totales des lignes MT souterraines et aériennes sont respectivement de 47,36 km et 990 km.

La distribution de l'électricité dans la ville de Conakry est caractérisée par de multiples déclenchements dus à plusieurs facteurs dont la surcharge des artères MT, la vétusté de certains éléments et le manque d'élagage périodique. A ce jour, sur 27 départs MT alimentant Conakry, 7 sont surchargés, à savoir: Entag, Aviation, CBK, Tombo, Minière, Grande mosquée, Koloma, Centre Pilote et RTG.

Les exploitants ont procédé à des transferts de charge qui ont permis de réduire légèrement les charges et les déclenchements aux heures de pointe sur les départs Grande Mosquée, Aviation et Koloma, sans pour autant parvenir à corriger entièrement le problème par manque de flexibilité du réseau. A ces cas de surcharges, il faut ajouter celui du poste source de Kipé, d'une puissance de 10 MVA, qui entraîne le délestage quotidien du « départ Kipé » de 08 H à 00 H. Ces surcharges des artères MT résultent de la combinaison de plusieurs facteurs dont :

- La grande longueur des artères MT ;
- Le régime d'alimentation qui fait que les consommateurs utilisent le maximum de consommation au même moment. Cette situation est également à la base des surcharges constatées au niveau des postes de transformation (65 % des transfos sont surchargés) ;
- L'urbanisation galopante de Conakry ;
- La prolifération des réseaux MT et BT hors norme dans des proportions importantes (30 % en moyenne tension et 50 % en basse tension) ; ce qui entraîne une augmentation des pertes techniques et commerciales et fragilise la stabilité du réseau.

Au niveau de la seule ville de Conakry, les augmentations de puissance des postes existants et les nouvelles injections de transformateurs ont entraîné une augmentation de la puissance installée du réseau de 21,96 MVA en 2012. L'insuffisance des points de sectionnement sur les artères MT a pour conséquence l'étendue des zones privées d'électricité et l'augmentation des durées d'interruption liées aux pannes et travaux.

Il est à préciser qu'il existe plusieurs points de faiblesse sur le réseau souterrain MT de Kaloum à cause du nombre important de boîtes de jonction réalisées à ce jour sur les câbles. Ces faiblesses associées à l'état de saturation du réseau sont à l'origine de fréquentes perturbations dans la desserte au niveau du système.

Cet état de fait a conduit au remplacement systématique de plusieurs tronçons de réseau MT souterrain en panne à des coûts élevés et des délais de correction plus long.

Malgré les améliorations importantes apportées par les Projets PAESE (BM) et PREREC (BAD & BID) sur les composantes achevées des réseaux MT et BT de Kaloum et une partie de Ratoma et Matoto quelques problèmes majeurs subsistent encore, dont notamment :

- La surcharge des principales artères MT de la banlieue, obligeant leur délestage aux heures de pointe (18H-24H) ;
- La surcharge des transformateurs MT/BT (environ 65 % du parc) ;
- Le manque de protection sur près de 80 % des postes de transformation ;
- L'existence de 30 % du réseau moyenne tension (MT) hors norme ;
- L'existence de 50 % du réseau basse tension (BT) hors norme ;
- Les pannes prolongées sur les câbles souterrains MT de Kaloum (cas du départ Ignace-deen), perturbant la distribution MT avec une précarité qui risque de s'aggraver.

Conséquence de ces problèmes: entre 55 et 60 % de pertes techniques et commerciales. Les différentes zones de Conakry sont faiblement ou par endroit pas du tout alimentées en électricité. Cette situation entraîne une contestation populaire qui réclame un meilleur accès à l'électricité. L'obscurité récurrente transforme certaines zones en quartiers généraux de la délinquance.

COMMUNE DE N'ZÉRÉKORÉ

CADRE GÉOGRAPHIQUE

La commune urbaine de N'Zérékoré, double capitale de la Guinée Forestière et de la Région administrative de N'Zérékoré, est aussi le chef-lieu de la préfecture du même nom. Elle est située au sud-est de la Guinée, entre le 7°32 et 8°22 de latitude nord et le 9°04 longitude ouest. Elle est limitée, au nord-est et nord-ouest par la Commune Rurale de Hamoï, (Samoé), au sud et au sud-ouest par celle de Bounouma, à l'est par celle de Yalenzou (LOUA, 2013 ; KPOGHOMOU, 1999).

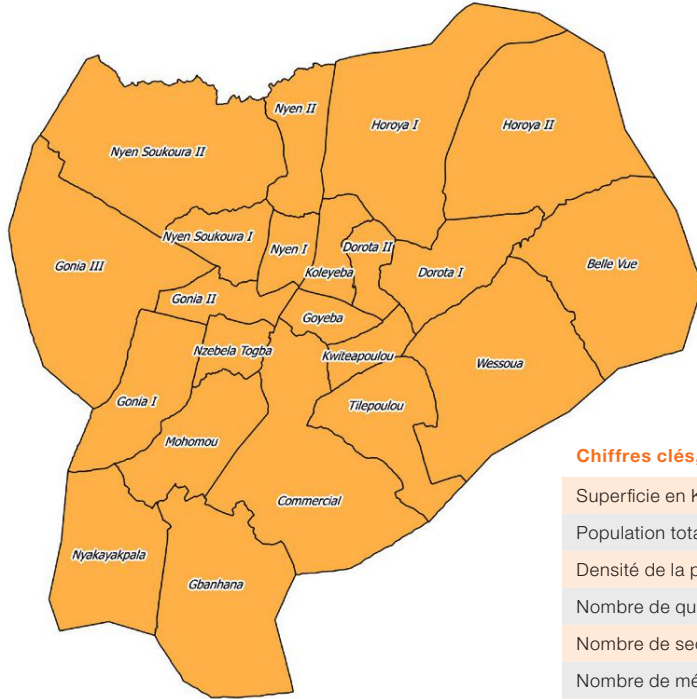
Selon la table de « données » du système d'informations géographiques du Centre de Recherche Agronomique de Sérédou/Macenta sur la Guinée Forestière, la commune urbaine de N'Zérékoré couvre une superficie de 91 Km². En considérant les limites cartographiques en vigueur depuis 1996 ainsi que le niveau actuel d'extension de la ville, la commune urbaine de N'Zérékoré couvre une superficie totale d'environ 106 Km² (au lieu de 91 km²), dont 55 Km² sont bâtis contre 51 Km² non bâtis¹⁰. Cependant, la superficie totale des 22 quartiers que constitue la ville n'est que de 35 km². Cette situation révèle une croissance urbaine très accélérée par rapport à la capacité de l'Etat à assurer les besoins d'aménagement du territoire. Même si les limites actuelles des quartiers sont réajustées, les villages environnants de la ville, en particulier vers le nord ainsi que le long de principales routes sont de plus en plus absorbés par cette croissance rapide de la ville.

10 L'expression non bâti ne signifie pas l'absence de construction d'habitation, mais exprime l'idée de très faible densité d'occupation en termes de construction urbaines.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 2.5 LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE N'ZÉREKORÉ



Chiffres clés, commune de N'ZÉREKORÉ

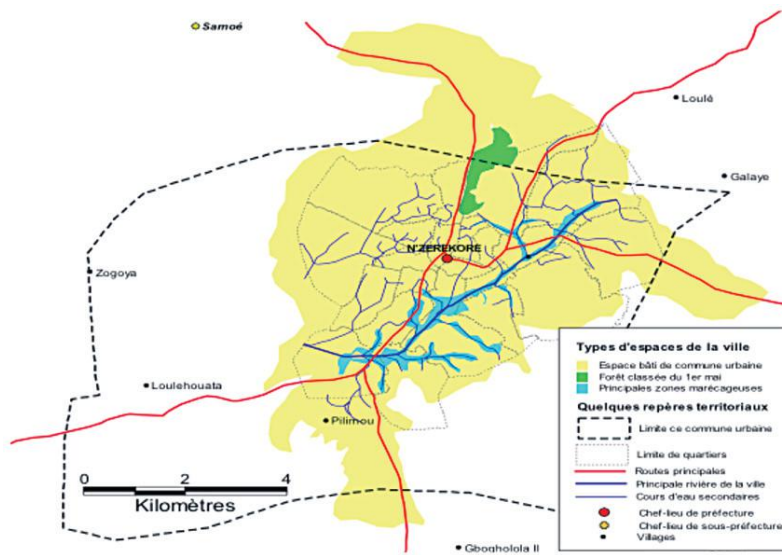
Superficie en Km ²	35
Population totale*	189 911
Densité de la population (hab/Km ²)	5 426
Nombre de quartiers	22
Nombre de secteurs	100
Nombre de ménages (INS)	22 338
Taille moyenne des ménages	8,5
Revenu mensuel médian en FG par habitant	Non disponible
Taux d'insécurité alimentaire (en %)	5

*Données de l'Institut National de la Statistique (2013)

**Utilisation de la taille moyenne du ménage par commune de l'ESAC, 2009

Source : Diagnostic Local de Sécurité 2014 (COGINTA)

CARTE 2.6 PLAN DE LA COMMUNE URBAINE DE N'ZÉREKORÉ



Source : US Department of State Geographer/Image© 2013 Digital Globe © 2013 Cnes/Spot Image, 05/01/2013 / Archives de la Commune urbaine de N'Zérékoré, 2011 / SIG du CRA-Sérédou, 2010

La faible extension de la ville du nord-ouest au sud-ouest, d'une part, et vers le sud-est, d'autre part, peut être interprétée sur la base de trois facteurs majeurs. Tout d'abord, l'existence dans les espaces concernés de zones réservées, comme le cas du domaine universitaire au sud-est de la ville. Ensuite, les caractéristiques morphologiques des espaces concernés, notamment en termes de dénivellation du relief, ce qui rend souvent très coûteuse la mise en valeur du terrain. Cette situation réduit bien souvent l'attractivité de l'espace. Enfin, le degré d'accessibilité des zones: le manque de routes ou de pistes en bon état réduit en général l'attractivité de la zone pour les individus ou ménages à revenus modestes. Ainsi l'importance et l'attractivité de la plupart des parcelles situées le long des grands axes routiers sont plus nettes.

CADRE URBANISTIQUE

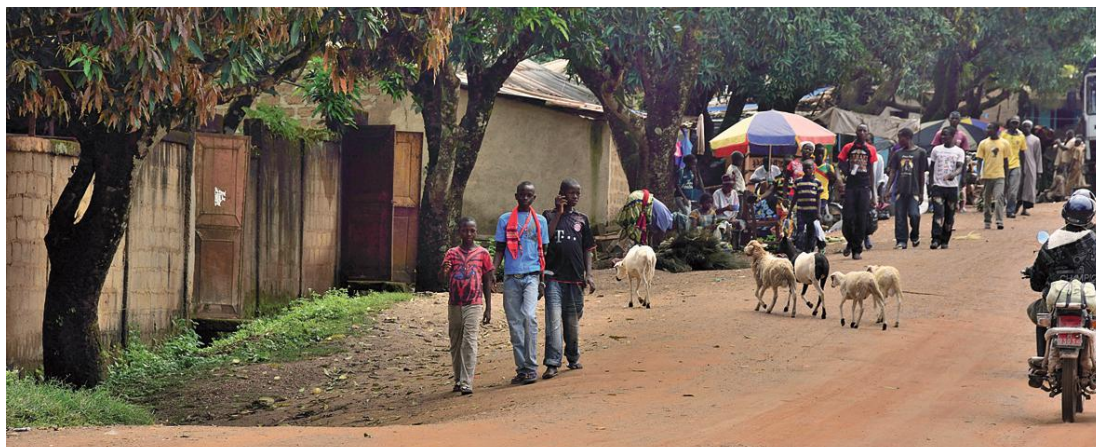
Selon le rapport final de l'étude sur «Pauvreté et inégalités en Guinée: Analyse à partir d'enquêtes auprès des ménages» (MP/INS, 2012), la région de N'Zérékoré est caractérisée par un faible niveau de bien-être en matière de construction de logements en matériaux définitifs. Cet indicateur dépendant directement du niveau des revenus est aussi révélateur non seulement d'inégalités socioéconomiques, mais également de déséquilibres urbanistiques en termes d'aménagement du territoire.

TYPES D'HABITAT URBAIN

Même si les données disponibles ont été agrégées à l'échelle de la région administrative (MP/INS, 2012: 28, tableau 8), il est possible de dire que N'Zérékoré fait partie des régions où l'habitat est spécifiquement caractérisé par la prédominance de logements dont les murs sont en matériaux non définitifs. Ici, seulement 14 % des logements ont des murs en matériaux définitifs. Les données disponibles dans le rapport du ministère du plan (2012) soulignent que 27 % des populations de N'Zérékoré ont accès à des toilettes hygiéniques alors que seulement 7 % vivent dans un environnement aux conditions sanitaires satisfaisantes.

ÉTAT DE LA VOIRIE

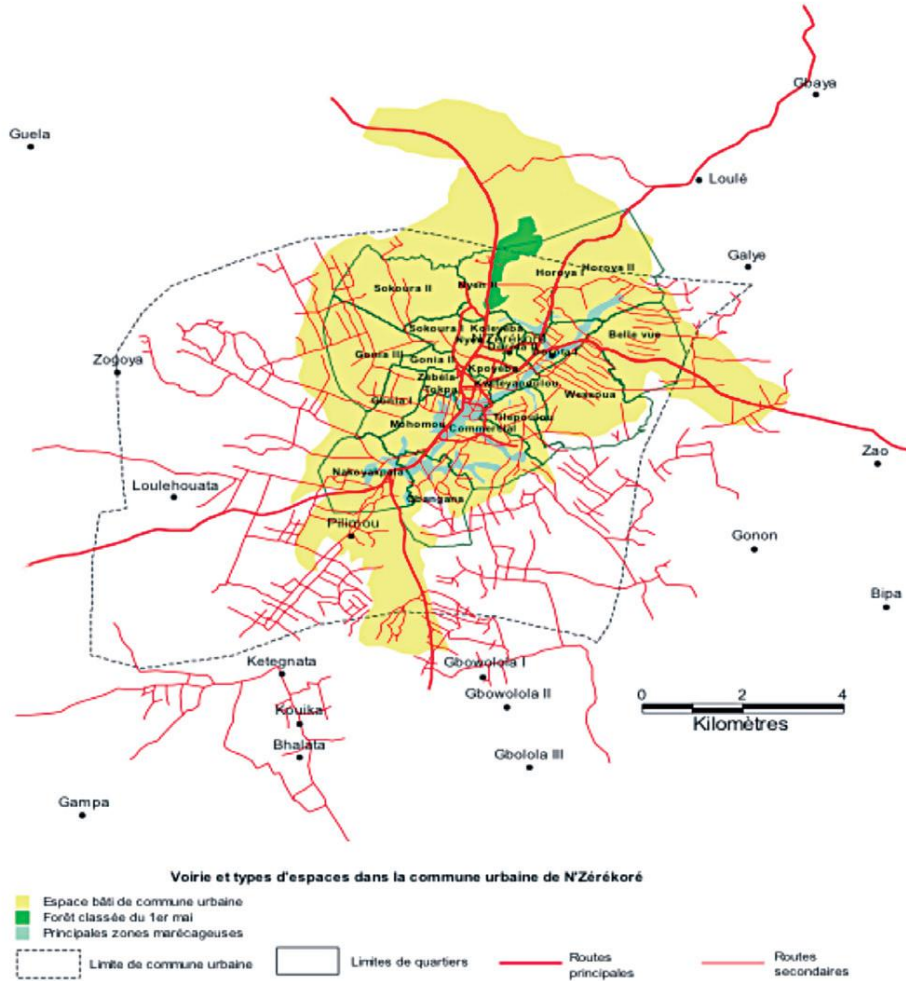
La voirie urbaine de N'Zérékoré est particulièrement dense. Selon le Programme Conjoint du Système des Nations Unies en Guinée Forestière (PCSNU, 2011), le maillage du réseau routier de la ville est de 90 mètres linéaires pour un 1 Km². A l'occasion de l'organisation du 55^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, la ville de N'Zérékoré a bénéficié de quelques investissements en voirie urbaine. Les efforts ont cependant porté principalement sur le bitumage des routes principales. Les routes secondaires (assurant la connexion entre et à l'intérieur des quartiers) sont restées sans entretien. Sur la carte ci-dessous, le bitumage des routes (principales) est limité à la zone de moyenne densité d'occupation, c'est-à-dire vers les périphéries (Horoya vers Gouécké-Beyla; Carrefour de Nakoyakpala vers Bououma-Diécké; et Nakoyakpala vers Pela-Yomou).



Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 2.7 VOIRIE DE LA COMMUNE URBAINE DE N'ZÉRÉKORÉ



Source : US Department of State Geographer / Image© 2013 Digital Globe © 2013 Cnes/Spot Image, 05/01/2013 / Archives de la Commune urbaine de N'Zérékoré, 2011 / SIG du CRA-Sérédou, 2010

ALIMENTATION EN EAU

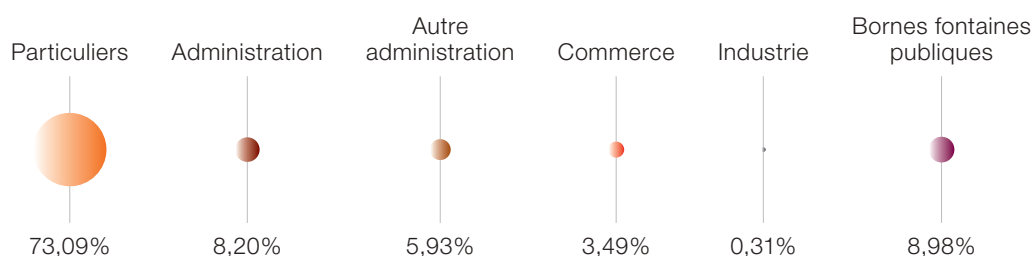
La commune de N'Zérékoré a un niveau d'accès à l'eau potable importante en raison de la multiplicité des puits améliorés ou des forages à travers les quartiers de la ville, mais également la présence des sociétés de production d'eau minérale sur place (Nimba).

Le traitement des eaux de puits améliorés est essentiellement assurée par l'utilisation du « sur'eau ». Cela signifie que le degré de potabilité de ces eaux dépend du niveau de rigueur du mode d'utilisation de ce produit.

Selon la SEG de N'Zérékoré, la clientèle de cette société représente actuellement 2'293 abonnés dont 1'676 de particuliers (73%), 188 des services administratifs (8%), 136 du secteur commercial (6%), 80 pour les autres services administratifs comme les ONG (3%), 7 du secteur industriel (0,31%) et 206 bornes fontaine (BF) publiques à raison de 50 familles par borne (9%). Le coût de consommation pour 20m³ est d'environ 3'990 francs guinéens.

Le principal facteur de réduction de l'accès à l'eau potable est la faiblesse du revenu des populations. Au regard de la forte croissance démographique de la commune de N'Zérékoré, nombreux sont les ménages qui ne sont pas abonnés à la SEG, bien que la facture soit bimensuelle.

GRAPHIQUE 2.1 **RÉPARTITION DES ABONNÉS DE LA SEG DE N'ZÉREKORÉ SELON LEURS CATÉGORIES**



Source : Service contentieux de la Société des Eaux de Guinée, N'Zérékoré, décembre 2013

ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Le cadre de vie est marqué par un très faible accès à l'électricité pour les populations (1 % seulement y avait accès en 2012). Le système d'éclairage public est assez limité. Il est convenable sur les principales artères alors que la plupart des quartiers demeurent encore dans l'obscurité. Il s'agit essentiellement des lampadaires qui fonctionnent avec des panneaux solaires. Sous l'effet des poussières intenses, beaucoup de ces lampes sont actuellement en panne. Il faut toutefois reconnaître que des améliorations substantielles ont été apportées au système d'électrification soutenu par une centrale thermique fonctionnant à partir de mazout, en particulier dans les quartiers du centre-ville. C'est le cas du quartier Commercial (où on rencontre la plupart des services administratifs et des institutions internationales, y compris des ONG étrangères). On constate actuellement l'implantation des poteaux électriques de haute tension dans certains quartiers périphériques de la ville.

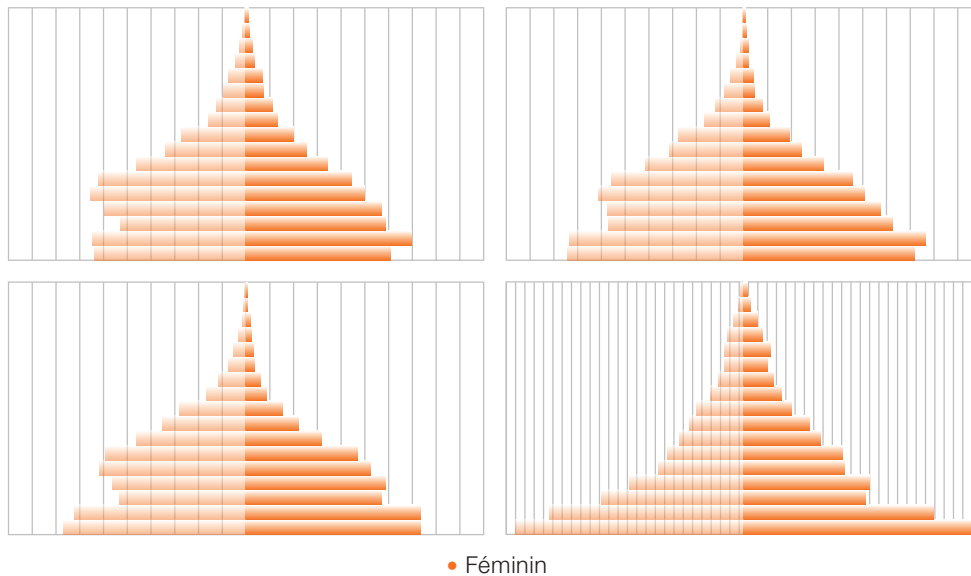
ASSAINISSEMENT

Selon le Programme Conjoint du Système des Nations Unies en Guinée Forestière (PCSNU: 2011), l'Enquête nationale sur l'état nutritionnel et le suivi des principaux indicateurs de survie de l'enfant (ENENSE) de 2007 révèle de sérieux problèmes liés à la gestion des déchets ménagers dans la commune urbaine de N'Zérékoré. En effet, seulement 0.1 % des ménages gèrent de manière saine leurs ordures ménagères. La nature sert de mode d'évacuation des ordures à 86,8% des ménages. De même, 5.5 % des ménages procèdent à l'incinération de leurs ordures et 4.3% par enfouissement. La même source note qu'à l'échelle de la préfecture, la nature et/ou la rue servent de recours à 92.6% des ménages pour se débarrasser des eaux usées. Certains ménages (5.3%) utilisent des trous qu'ils creusent à cet effet, tandis que 0.4% les jettent dans les canaux à ciel ouvert. En 2011, un projet de gestion des déchets ménagers a été initié dans la commune urbaine. Ce projet avait mis à la disposition des agents de ramassage des ordures, des motos-poubelle. Cependant, sur le terrain, ledit projet semble être en difficulté.

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES ZONES DU SONDAGE

Au regard des données démographiques disponibles, à la suite du dernier recensement général de la population de 1996¹¹, il est possible de dire que les pyramides des âges dans la zone du sondage (Matam, Matoto, Ratoma, Sonfonia et N'Zérékoré) ont une allure et une forme globalement identiques : base large, sommet rétréci. Cette allure et cette forme sont caractéristiques d'une population en expansion : forte proportion de jeunes et croissance démographique rapide.

GRAPHIQUE 2.2 PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION RÉSIDANTE DE LA COMMUNE DE MATAM, MATOTO, RATOMA ET N'ZÉREKORÉ EN 1996

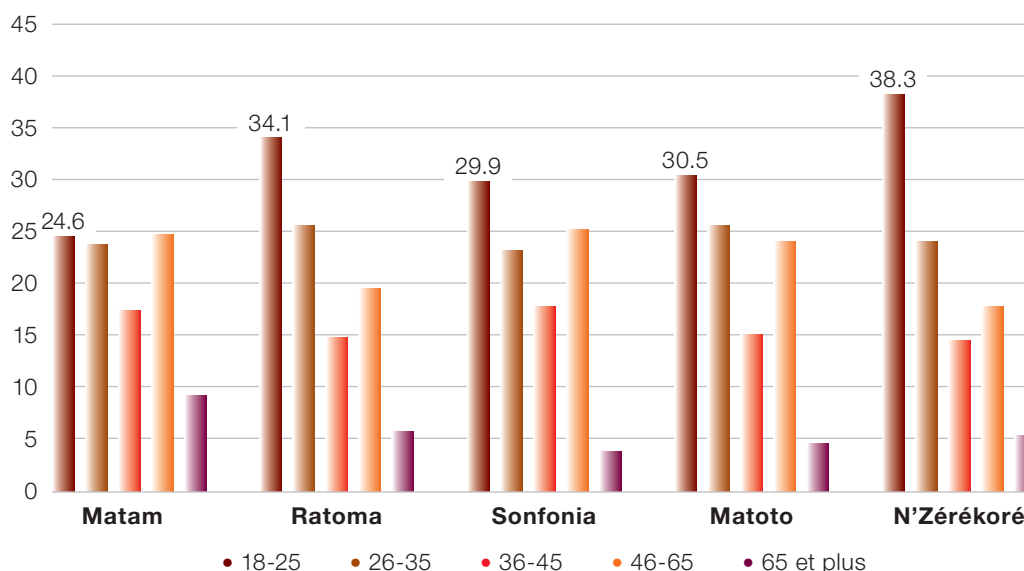


Source : RGPH-1996

Au-delà de cette ressemblance globale, quelques dissemblances notables apparaissent. Ainsi, les trois communes de Conakry se distinguent de N'Zérékoré par une proportion moins importante de jeunes de moins de 15 ans et un poids relativement faible de personnes de 65 ans ou plus. Plus de la moitié (environ 60 %) de la population de chacune des communes de Conakry est composée de personnes d'âge actif (15-64 ans). Cette situation s'explique sans doute par le fait que Conakry attire des migrants d'âge adulte originaires de toutes les régions du pays et à la recherche d'opportunités économiques.

Les irrégularités et échancrures observables sur les pyramides des âges des trois communes de Conakry traduisent des déséquilibres démographiques induits par des mouvements migratoires relativement importants enregistrés par ces communes. Ces communes abritent en effet des populations qui s'installent au fur et à mesure de l'extension de la ville et de la densification du réseau urbain.

GRAPHIQUE 2.3 **RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES ÉTUDIÉES PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES EN 2013 PAR ZONE EN % (PONDÉRÉ)**



Source : Enquête de victimisation 2013 (COGINTA)

Le cas de la préfecture de N'Zérékoré est très illustratif à cet égard : une base très large indiquant une population composée en majorité de jeunes, sommet de plus en plus rétréci dû au taux de mortalité qui est plus élevé chez les personnes plus âgées que chez les plus jeunes.

En effet, 38,3 % de la population préfectorale a entre 18 et 25 ans. La forte proportion des jeunes dans la population s'explique, en grande partie, par le fait que l'indice synthétique de fécondité reste encore élevé dans toute la préfecture ; il se situe à environ 6 enfants par femme en âge de procréer.

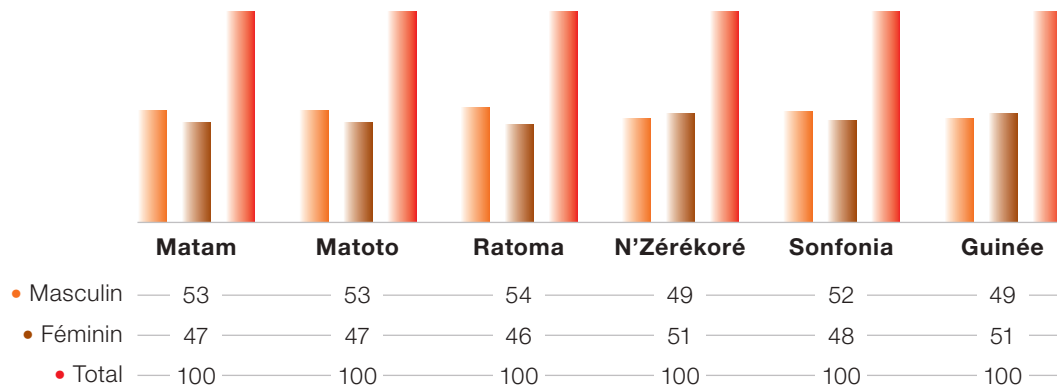
La contribution des adolescentes à la fécondité générale est très importante dans la préfecture. Parmi les adolescentes de 15-19 ans, 29 % sont des mères, 9 % sont enceinte d'un premier enfant et 37 % ont déjà commencé leur vie féconde.

Ratoma, Sonfonia et Matoto ont une structure assez similaire qui, elle aussi mais dans une moindre mesure que N'Zérékoré, indique une base de jeunes importante (30 % et plus). En revanche, la pyramide des âges est plus « carrée » pour Matam où les 18-25 ans ne forment que 24,6 % de la population totale et les 65 ans et plus sont nettement plus représentés que dans les autres communes. A Matam, les plus de 65 ans représentent 9,4 % de la population contre 3,8 % à Sonfonia qui, avec son statut de nouveaux quartiers, a une population en moyenne plus jeune.

C'est dans la commune de Matoto que les jeunes sont en majorité des hommes (54,2 % des 18-25 ans), ce qui en fait la commune par excellence d'immigration de jeunes à la recherche d'opportunités économiques.

La structure par sexe de la population de chacune des entités étudiées fournit par ailleurs un élément permettant d'appuyer la thèse de mouvements migratoires vers Conakry. En effet, la composition par sexe de la population guinéenne dans son ensemble est caractérisée par le fait que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes, et cela est pratiquement une constante. Or, l'examen du tableau ci-dessus montre que les communes de Conakry présentent (ou présentait en 1996 lors du dernier recensement) un excédent masculin alors que, au contraire, N'Zérékoré a une majorité de femmes (environ dans la moyenne estimée de la Guinée). A cela s'ajoute que la tranche d'âge des 18-25 ans à N'Zérékoré est composée majoritairement de filles (54,9 %), ce qui semble indiquer l'existence d'une migration des jeunes hommes vers Conakry.

GRAPHIQUE 2.4 RÉPARTITION DE LA POPULATION DE CHACUNE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES ÉTUDIÉES PAR SEXE EN 1996 EN %



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1996)

Une autre façon de mieux appréhender la composition par âge et par sexe de la population de chaque entité administrative est de calculer les rapports de masculinité (nombres d'hommes pour 100 femmes) par groupes d'âge.

Le tableau élaboré à cet effet est très parlant (cf. ci-dessous). En effet, pour les communes de Matam, Matoto et Ratoma, on enregistrait en 1996 plus d'hommes que de femmes. Les écarts sont par ailleurs plus importants dans la tranche d'âges de 15 à 64 ans : d'un minimum de 123 hommes pour 100 femmes à Matoto à un maximum de 130 hommes pour 100 femmes à Ratoma. Ceci constitue une preuve supplémentaire de la vraisemblance de la thèse de peuplement des communes de Conakry par migration, dont la cause essentielle demeure la recherche d'opportunités économiques pour les hommes d'âge actif.

Pour le cas de N'Zérékoré, la sous-représentation des hommes pourrait s'expliquer par une émigration des hommes mais aussi par l'afflux massif de réfugiés vers cette région en général, afflux qui concerne en majorité les personnes de sexe féminin. Cette donnée, la sous-représentation des hommes dans la commune de N'Zérékoré, remet en cause l'explication du taux de masculinité élevé dans cette localité comme facteur conflictuel.

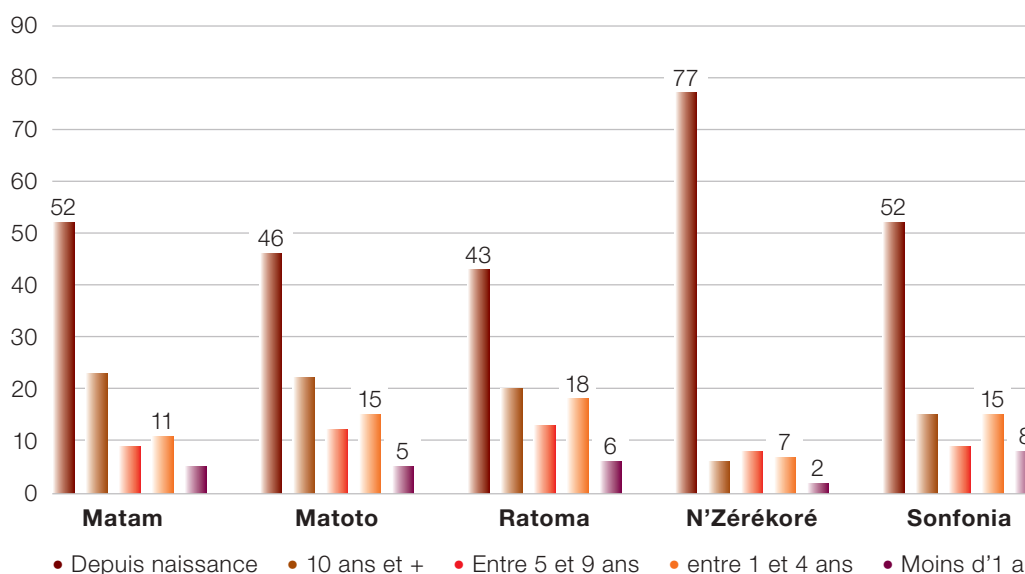
TABLEAU 2.1 RAPPORTS DE MASCULINITÉ PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES DE LA POPULATION DE CHACUNE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES (NOMBRE D'HOMMES POUR 100 FEMMES)					
Groupe d'âges	Matam	Matoto	Ratoma	N'Zérékoré	Sonfonia
Moins de 15 ans	95	97	98	105	105
15-64 ans	126	122	130	87	87
65 ans ou +	94	99	107	87	87
Ensemble	113	111	116	95	95

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1996)

Par ailleurs, le tableau ci-dessous montre qu'une part importante de la population des communes de Matam, Matoto et Ratoma et des quartiers de Sonfonia est constituée de migrants. En effet, la proportion de personnes vivant dans ces communes et qui n'y sont pas nées passe d'un minimum de 48 % à Sonfonia à un maximum de 57 % à Ratoma. Et, dans chacune de ces entités administratives, au moins une personne résidente sur quatre y réside depuis moins de 10 ans.

L'analyse de la répartition de la population résidente des entités administratives étudiées par durée de résidence montre que si 77 % des résidents de N'Zérékoré le sont depuis la naissance, cette proportion est du 52 % à Matam et Sonfonia et chute à 46 % et 43 % à Matoto et Ratoma. Si seulement 9 % des résidents de N'Zérékoré sont d'immigration récente (4 ans au plus), cette proportion monte à 24 % à Ratoma, 23 % à Sonfonia et 20 % à Matoto. Les migrants installés dans les entités administratives étudiées sont, dans l'ensemble, essentiellement d'origine guinéenne. Seule la commune de N'Zérékoré fait exception, avec près de 40 % de ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest viennent au second rang dans toutes les entités administratives étudiées, avec des proportions variables.

GRAPHIQUE 2.5 **RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES ÉTUDIÉES PAR DURÉE DE RÉSIDENCE EN 1996 EN %**

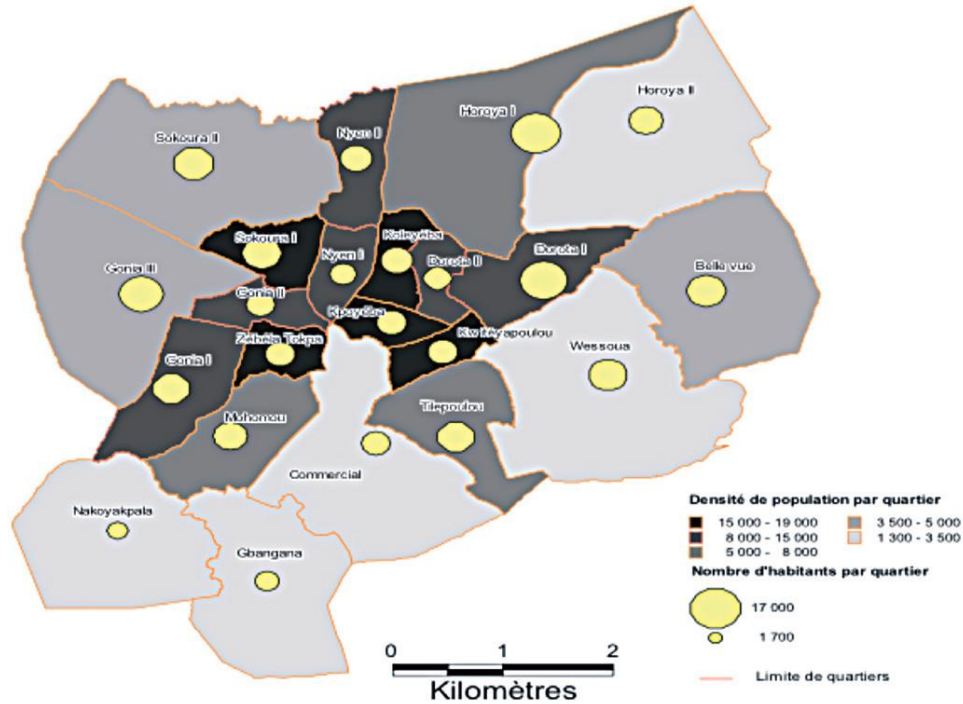


Les données de l'INS indiquent que la commune urbaine de N'Zérékoré compte en 2013 une population totale de 189'911 habitants. Le rapport population/superficie montre que la densité moyenne de la commune est de 5'426 habitants/km² (soit un peu moins de la densité totale de l'espace bâti de cette commune). Cette légère diminution de l'ordre de 18 % de la valeur précédente de la densité de population se justifie par le départ de la plupart des réfugiés de la ville dans leurs pays d'origine.

Cependant, les densités moyennes de population par quartier restent toujours très élevées, la plus petite étant de l'ordre de 1'300 à près de 3'500 habitants par Km². C'est le cas des quartiers les plus vastes et à extension dans la périphérie (*Nakoyakpala, Mohomou, Commercial, Gbangana, Wessoua et Belle vue*). Les densités les plus fortes varient entre 8'000 et 19'000 habitants/Km² et concernent les quartiers suivant : *Zébéla Togba, Kwitèyapoulou, Dorota I et II, Gonia I et III, Kpoyéba, Koleyéba, Nyen Sokoura I, Nyen II*.

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

CARTE 2.8 DENSITÉ ET NOMBRE D'HABITANTS PAR QUARTIER DE LA COMMUNE URBAINE DE N'ZÉREKORÉ EN 2013



Source : COGINTA (2013), réalisation LAMAH Daniel.

Le fort taux de croissance démographique de la commune urbaine de N'Zérékoré pourrait s'expliquer par la combinaison de deux phénomènes : l'importance du taux de fécondité et la forte immigration vers la ville de N'Zérékoré au cours de ces dernières décennies.

Deux types d'immigration sont à distinguer à ce niveau : l'immigration interne qui regroupe celle historique des Koniankés et Malinkés commerçants ou négociants et celle plus récente qui concerne les originaires des autres régions du pays (Basse Guinée et Moyenne Guinée surtout). L'immigration externe est essentiellement celle des réfugiés à partir des pays voisins de la région et les personnels expatriés travaillant pour le compte d'institutions étrangères établies à N'Zérékoré. Les raisons de ces flux d'immigration sont à la fois d'ordre économique, institutionnel et humanitaire.

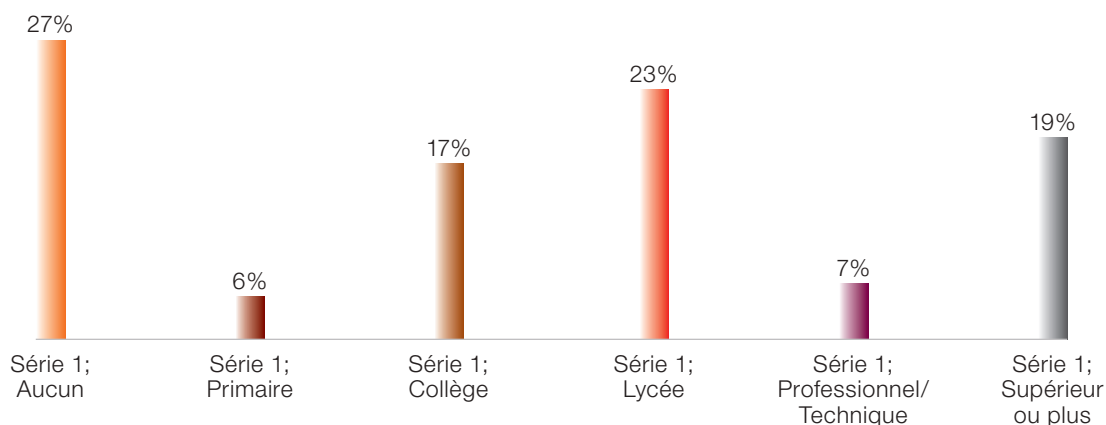
En effet, la Ville de N'Zérékoré est un pôle économique important dans le domaine des produits agricoles (le deuxième après Conakry). La présence de nombreuses institutions (ONG étrangères), programmes et projets de développement ainsi que des sociétés d'exploitation agro-forestière dans la région font de la capitale régionale N'Zérékoré, une zone de grande concentration humaine. A ces raisons, il faut ajouter l'urbanisation rapide de la ville de N'Zérékoré vers où convergent des vagues importantes d'exode rural en provenance des villages de la préfecture et de toute la région de la Guinée Forestière.

CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES ZONES DU SONDAGE

En 2012, la population de Conakry en âge de travailler se chiffrait à 740'367. Plus de la moitié de celle-ci est de sexe féminin. 65 % sont des jeunes de moins de 35 ans.

Par rapport au niveau d'instruction, les données disponibles en 2012 à la suite des dernières études réalisées par l'Institut National de Statistique (INS) sur « *l'Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent et l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la pauvreté (2012)* » suggèrent que 63 % des habitants de Conakry ont été scolarisés. De cet effectif, 23 % ont le niveau du secondaire 2 et 17 % du secondaire 1. 19 % ont le niveau du supérieur. Les 13 % restants se répartissent, de façon presque équitable, entre ceux qui ont le niveau du primaire et du professionnel et/ou technique.

GRAPHIQUE 2.6 LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES POPULATIONS DE CONAKRY EN 2012



Source : Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent et l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la pauvreté, 2012 (INS)

Les données de l'enquête de victimisation réalisée par COGINTA en 2013 confortent les résultats obtenus par l'enquête de l'Institut National de la Statistique. Entre les zones de l'étude, des différences peuvent cependant être observées à l'aide des données collectées par COGINTA. La principale concerne N'Zérékoré qui se distingue nettement de Conakry par une population dont le niveau d'éducation est moins élevé. 30.1 % des résidents de cette commune urbaine n'ont pas reçu d'éducation formelle et 9 % n'ont pas terminé l'école primaire. Moins d'un résident de N'Zérékoré sur dix est au bénéfice d'une éducation supérieure (9.6 %), soit environ moitié moins qu'à Conakry. Entre les zones de Conakry, c'est à Sonfonia, zone d'immigration plus récente, que le niveau moyen d'éducation des résidents est plus bas qu'ailleurs. On n'observe pratiquement pas de différences entre Matam, Ratoma et Matoto.



Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 2.2 LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES PERSONNES SONDÉES SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)						
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
N'a pas fréquenté l'école	23.3	22.9	26.4	22.7	30.1	24.9
N'a pas terminé l'école primaire	3.0	5.2	7.4	5.2	9.0	5.7
Ecole primaire/ CEP	13.6	8.8	11.4	10.3	14.6	11.9
Ecole professionnelle/ Apprentissage/ BTS ou CAP	9.2	8.9	9.7	11.2	7.0	9.2
Collège/BEPC	18.9	16.6	16.3	14.7	20.2	17.5
Lycée BAC à lauréat	12.5	14.6	15.0	11.7	9.5	12.1
Université	19.5	23.0	13.7	24.2	9.6	18.7
N	1'196	892	343	1'425	1'200	5'057
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Durant la période 2010-2012, environ 208'905 emplois ont été créés en faveur des jeunes de 15-35 ans dans les différentes communes urbaines du pays. 60 % de ces emplois (126'698) ont été créés à Conakry contre 39 % (82'206) dans les autres communes urbaines (INS, 2012). En dépit de ces efforts, la situation de l'emploi et du chômage est préoccupante et, comme on le verra par la suite, constitue le problème numéro un des résidents de Conakry et de N'Zérékoré.

Sur la base des données disponibles en 2012, la population au chômage¹² dans le milieu urbain guinéen (Conakry et toutes les villes de l'intérieur du pays) était estimée à 135'232 personnes (soit 10 % de la population active âgée de 15-64 ans). Près de deux chômeurs sur trois (64 %) résident dans la capitale Conakry (INS, 2012).

TABLEAU 2.3 L'ACTIVITÉ DES RÉPONDANTS SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)						
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Travaille	28.4	33.3	39.7	31.7	31.7	31.6
Sans emploi/ recherche un travail	13.8	11.8	7.4	18.7	10.8	13.7

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
S'occupe du ménage/au foyer	26.1	21.5	22.2	23.1	24.0	23.6
Retraité/invalidé	8.7	6.2	4.3	6.8	5.9	6.8
En formation	16.1	24.0	23.7	17.9	23.9	20.4
Refait une formation	0.6	0.5	0.5	0.9	1.5	0.9
Autre	6.4	2.6	2.2	1.0	2.3	2.9
N	1'196	892	343	1'425	1'200	5'057
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Selon les données du sondage réalisé par COGINTA, 31.6 % des résidents affirment avoir un emploi. Sonfonia a le taux d'emploi le plus élevé (39.7 %) et Matam le plus bas (28.4 %). 13.7 % des résidents des zones étudiées déclarent ne pas avoir d'emploi et être en recherche de travail. Le chômage touche avant tout la commune de Matoto (18.7 %) alors que Sonfonia est la mieux lotie à cet égard (7.4 %).

Les jeunes sont les plus nombreux parmi les individus en recherche d'emploi. Selon les données du sondage, 18.5 % des jeunes âgés de 18 à 35 ans sont en recherche d'emploi contre 8.4 % pour les 36-65 ans. Ce sont avant tout les 26-35 ans qui sont fortement sous-employés avec 22.7 % d'entre eux à la recherche d'un emploi.

Les hommes sont plus touchés que les femmes (19.3 % et 8 %) tout en notant que 41.9 % des femmes déclarent s'occuper du ménage ou être au foyer contre 5.3 % des hommes.

De toutes les zones étudiées, c'est à Matoto que le chômage des jeunes est le plus élevé. 20.4 % des jeunes de 18 à 25 ans et 34.6 % des 26-35 ans cherchent un emploi. N'Zérékoré se situe dans la moyenne des zones voire légèrement en dessous.

Dans le cas spécifique de N'Zérékoré, l'arrêt des activités de la société « Forêt Forte » fin 2011, laquelle employait 3'000 personnes dont la grande majorité était constituée de jeunes, et de la société minière brésilienne « VALE » dans la zone de Zogota, a eu un effet momentané sur le taux de chômage. Pour faire face à cette réalité et éviter une déstabilisation de cette région qui a connu d'importantes violences intercommunautaires et qui jouxte des pays limitrophes en situation de conflit et/ou de post-conflit (Sierra Leone, Libéria et Côte d'Ivoire), le Programme Conjoint du Système des Nations Unies en Guinée Forestière a prévu, au titre de l'année 2014, de mettre en œuvre un programme de soutien aux jeunes en matière de recherche et de création d'emplois à travers quatre approches ou outils que sont :

1. l'approche par l'employabilité¹³
2. l'approche par l'entrepreneuriat¹⁴

13 Elle consiste à doter les jeunes de compétences qui leur permettent d'avoir accès à l'emploi. Il s'agit, au-delà de leurs formations universitaires ou professionnelles, d'acquérir des techniques de recherche d'emplois (présentation d'un dossier de recherche d'emploi : lettre de motivation, CV, style de présentation physique devant un employeur, la formation en informatique, la maîtrise de l'Anglais etc.).

14 C'est l'ensemble des techniques qui aident les jeunes, en termes d'encadrement, à pouvoir créer leurs propres entreprises. Ça peut être une suite logique de l'employabilité tout comme l'intéressés peut venir avec les compétences nécessaires pour la création de son entreprise. Dans ce cas, il s'agit essentiellement de soutien financier sous forme de prêt.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

3. l'approche par la diffusion des informations relatives à l'offre et à la recherche d'emploi¹⁵ et
4. l'approche par des travaux de Haute Intensité en Main d'Oeuvre (HIMO)¹⁶.

Toutefois, à la faveur de la reprise de ses activités d'exploitation forestière (seulement depuis fin 2013), la « Forêt Forte » reprend ses anciens employés et promet de créer de nouveaux emplois.

Parmi les chômeurs de Conakry, 63 % sont à la recherche de leur premier emploi, les autres 37 % ont déjà travaillé au moins une fois. En période de chômage, les données suggèrent que 90 % de ceux qui sont dans cette situation sont pris en charge par leurs « proches parents ». Pour la recherche de l'emploi à Conakry, les relations personnelles (parents, amis) constituent le canal d'un peu plus du tiers des chômeurs (37 %). Un peu plus du quart des chômeurs (27 %) passent par les offres d'emploi et 13 % font des démarches directes auprès des employeurs pour accéder à un emploi (INS, 2012).

Le secteur informel est la voie royale pour joindre les deux bouts pour les jeunes. À Conakry, selon l'INS, c'est 86 % des jeunes qui exercent dans le secteur informel. Et même ceux qui ont un emploi ont souvent une activité secondaire pour compléter le revenu. 13 % des jeunes qui vivent à Conakry et qui ont un emploi exercent une activité secondaire en complément de celle principale.

Cette situation de pluriactivité n'est pas seulement le fait des jeunes. Les données économiques de 2012 indiquent que les actifs occupés dans des emplois informels tirent de ceux-ci des revenus relativement modestes. Ainsi, près de 60 % d'entre eux gagnent moins de 500'000 GNF par mois et 86 % gagnent moins d'un million par mois. Dans une situation pareille, il n'est pas étonnant que ceux qui exercent une activité principale aient aussi une activité secondaire. Ainsi, en 2012, un travailleur de Conakry sur dix exerçait au moins une activité secondaire, principalement à son propre compte (61 %), comme salarié (20 %) ou comme aide familial (10 %). Près de 80 % de ces pluriactifs exercent dans des PME non agricoles. Les branches qui attirent l'essentiel de ces pluriactifs sont le commerce, la réparation de véhicules et autres articles à réparer (43 %), les activités à caractère collectif ou personnel (25 %), l'éducation (7 %) et la construction/BTP (4 %).

Une minorité de jeunes à Conakry et à l'intérieur du pays ne font pas seulement face à une situation de chômage, de sous-emploi et/ou de double emploi, ils sont aussi dans une situation de vulnérabilité forte. En effet, selon les données de sondage, en moyenne, 3.6 % des jeunes de 26 à 35 ans n'ont ni emploi ni n'ont reçu une éducation ou achevé le primaire. Ce groupe vulnérable, très marginalisé, aux perspectives bouchées, est sensiblement plus important à Matoto (4.9 %) et à N'Zérékoré (4.7 %) qu'ailleurs. Les chiffres de l'INS, qui relatent que cette tranche vulnérable dans les zones urbaines du pays s'élève à 18 % des jeunes ne sont pas confirmés par le sondage réalisé par COGINTA.

Les données économiques de 2012 indiquent que les actifs occupés de Conakry exercent principalement dans les PME non agricoles (72 %) et l'administration publique (16 %). Les autres se retrouvent dans de faible proportion au sein des grandes sociétés privées (4 %) et dans les entreprises publiques et/ou parapubliques (2 %).

En 2012, les actifs étaient surtout des « cadres supérieurs/ingénieur/assimilé » (30 %), des « cadres moyens/agent de maîtrise » (29 %) et ceux des « professions libérales » (15 %). Dans le sondage de 2013,

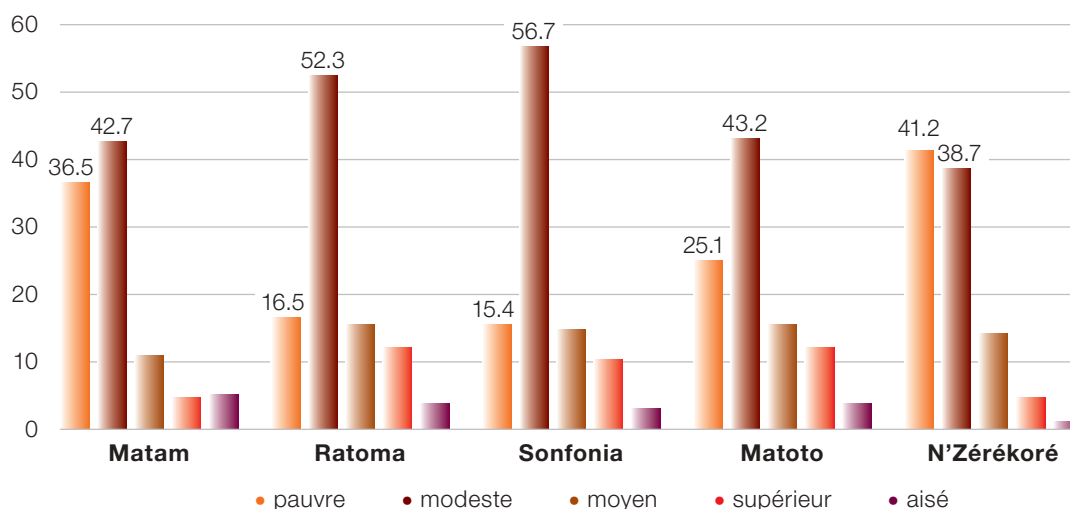
15 Cette approche vise à outiller les jeunes à la recherche de l'emploi par la présentation physique et vestimentaire, le style et le niveau de communication orale et écrite, la capacité hygiénique etc.

16 Cet outil rejoint la première approche qui est l'employabilité. Elle consiste à créer un programme à durée limitée qui nécessite beaucoup de mains d'œuvres comme la construction ou le reprofilage d'une route. Cela permet de faire occuper de façon circonstancielle les jeunes, mais également de les intégrer socialement dans les processus sociaux de production et d'éducation collective. Ce programme a besoin non seulement d'utiliser des machines, mais il nécessite aussi des personnes pour casser les pierres etc. il apprend à ces jeunes à travailler en équipe, à communiquer avec tous les éléments des différents groupes de travail impliqués dans ce programme, à inculquer en chacun d'eux l'esprit civique qui leur permet de se mettre à la disposition de sa communauté et à résoudre ensemble un besoin commun qui est la construction de la route. Pour cet outil, l'activité n'est pas rémunératrice mais il contribue à mieux encadrer les jeunes.

ceux qui sont « indépendant, commerçants et/ou artisans » (25 %) suivent ceux qui ont dit être « en formation » (26 %) et ils précèdent les « fonctionnaires » (10 %) et les femmes au foyer (14 %).

En terme de richesses, Conakry fait meilleure figure que N'Zérékoré. Dans cette ville de Guinée forestière, 41.2 % des répondants du sondage affirment que leur foyer est pauvre et 38.7 % affirment qu'il est modeste. Matam se rapproche de N'Zérékoré avec 36.5 % de foyers pauvres et 42.7 % de foyers modestes. Cependant, c'est aussi à Matam que l'on trouve les plus grands écarts de richesse au sein de la commune. A Matam se côtoient grande pauvreté (36.5 % des foyers) et plus grande richesse qu'ailleurs (5.1 % de foyers aisés). Les communes de Ratoma et de Matoto sont assez similaires, avec sensiblement moins de pauvreté à Ratoma qu'à Matoto.

GRAPHIQUE 2.7 LA DISTRIBUTION DU REVENU DES MÉNAGES PAR ZONE EN % (PONDÉRÉ)



Source : Enquête de victimisation 2013 (COGINTA)

Selon l'INS, le revenu mensuel moyen et le revenu mensuel médian des actifs occupés de Conakry en 2012 s'élèvent respectivement à 750'000 et 450'000 GNF contre respectivement 573'000 et 300'000 GNF pour ceux des autres villes du pays. En regardant le détail de cette consommation, on se rend compte que le niveau à Conakry est proche du double de celui de N'Zérékoré comme l'indique le tableau ci-dessous.



Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 2.4 PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA CONSOMMATION POUR LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE CONAKRY ET DE N'ZÉREKORÉ AINSI QUE POUR L'ENSEMBLE DU PAYS EN 2012

Indicateur	Conakry	N'Zérékoré	Ensemble du pays
Consommation par ménage (FG)	34'247'070	19'093'083	23'045'496
Consommation par tête (FG)	5'183'736	3'052'933	3'575'596
Consommation totale (%)	23,0	16,5	100,0

Source : Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent et Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté, toutes réalisées en 2012 (INS)

Les différences entre les communes de Conakry et N'Zérékoré ne se situent pas seulement au niveau du volume de consommation mais également des postes de dépenses de cette consommation. Presque l'essentiel de la consommation de N'Zérékoré (82 %) porte sur l'alimentaire avec un poids évident de l'autoconsommation. Le poids du logement à Conakry est aussi 6 fois plus élevé qu'à N'Zérékoré.

TABLEAU 2.5 STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES POUR LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE CONAKRY ET DE N'ZÉREKORÉ ET DU PAYS EN 2012

	Conakry	N'Zérékoré	Ensemble du pays
	%	%	%
Alimentaire (monétaire)	60	43	53
Alimentaire (Autoconsommation)	4	39	25
Alimentaire total	64	82	78
Éducation	5	1	2
Santé	4	3	3
Logement	12	2	5
Autre non alimentaire fréquent	1	5	2
Autre non alimentaire occasionnel	9	5	6
Non alimentaire total	31	17	19
Dépense Totale	100%	100%	100%

Source : Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent et l'Enquête Légère pour l'Évaluation de la pauvreté, toutes réalisées en 2012 (INS)

A N'Zérékoré, l'autoconsommation s'explique par le volume de la production agricole (79 % exercent des activités agricoles (PCSNU-GF, 2011 : 39). Ce volume de la production agricole a aussi une incidence sur le développement des activités commerciales des produits agricoles comme le riz, l'huile de palme, le café, la cola, le cacao, les légumes, les tubercules etc.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES GÉNÉRALES DES ZONES DU DIAGNOSTIC

Un regard sur la société guinéenne laisse un sentiment ambivalent où l'on ne distingue pas toujours très nettement les valeurs qui changent et les nouvelles. La raison d'une telle situation réside dans le fait que la société guinéenne change en gardant, et parfois en réinventant, les valeurs sociétales anciennes. Toutefois, il est possible de faire un certain nombre de constats.

La société guinéenne est en mutation. Cette mutation est lente, mais constante, dont l'accélération prend souvent sa source au travers de pressions multiples et diverses. Cette mutation est difficile à dater avec précision. Elle s'inscrit dans un processus de marche en avant de toutes les entités sociales. Les valeurs et les mentalités se déstructurent et se restructurent selon plusieurs modalités.

Les accélérations sont liées, entre autres facteurs, à la jeunesse de la population, à l'urbanisation rapide et à l'ouverture croissante sur l'extérieur facilitée par le développement rapide des moyens de communication, surtout à Conakry, qui valorisent les modèles de consommation occidentale et l'incidence des politiques publiques. Elles ont des conséquences importantes sur la structure sociale et son fonctionnement.

LA FAMILLE: UNITÉ DE BASE DE L'ORGANISATION SOCIALE EN GUINÉE

En Guinée, les individus appartiennent à des systèmes sociaux, à l'intérieur desquels la descendance est ordonnée selon la filiation patrilinéaire qui accorde la suprématie à l'élément mâle. Pour l'essentiel, l'organisation sociale de toutes les sociétés guinéennes, aussi bien rurales qu'urbaines, repose encore fortement sur la famille et plus largement sur la « parenté ». Ces deux notions se recoupent, s'incluent et parfois ne recouvrent pas les mêmes personnes.

La notion de parent est plus polysémique et plus multidimensionnelle que celle de famille. Parfois et surtout dans des périodes de tensions sociopolitiques, la parenté englobe les différentes structures sociales de l'organisation collective que sont les membres de la famille, du lignage, du clan et même de l'ethnie. Parfois, son sens est très restreint et désigne les membres de la famille (père, mère, frères et sœurs, cousins, nièces). Entre ces deux extrêmes, la signification et les limites de la parenté oscille en fonction des enjeux, des interlocuteurs, de l'intérêt en jeu et du niveau d'intégration sociale du locuteur.

Pour déterminer le niveau de parenté, il arrive souvent qu'après avoir dit de quelqu'un qu'il est un parent, le locuteur précise le détail de cette parenté pour dire combien de fois cette notion est équivalente d'un membre de sa famille (au sens restreint du terme). Mais lorsqu'un locuteur utilise la notion de « parent », sans aucun complément, à ce moment le parent n'est pas un équivalent à un membre de la famille. Dans ce cas, on revient à la notion réelle du parent qui signifie une personne avec laquelle on a des liens (on vient du même village, de la même zone). Ces liens sont souvent distants (le mariage exogamique à deux ou trois générations), mais ils sont réels et exigent, dans certaines circonstances, assistance et solidarité. Cependant, on ne va pas toujours aux différentes cérémonies sociales (mariage, décès, baptême, etc.) d'un parent, mais toujours d'un membre de la famille.

Nous verrons plus loin que le réseau de la parenté, dans cette acceptation non restreinte du terme, est particulièrement opérant comme canal de résolution de problèmes pour ses membres. Bien souvent, confrontés à un acte délictueux, les Guinéens mobilisent une personne influente de la parenté, appelé un Parent, pour les aider à résoudre le problème. Plus les clivages ethniques sont importants, comme à N'Zérékoré, et plus ce réseau primaire de solidarité prend de l'importance souvent dans un contexte où les forces de l'ordre sont considérées comme distantes, partiales ou encore inefficaces pour lutter contre la criminalité et assurer l'ordre public.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Un membre de la famille désigne en revanche une personne avec laquelle on a un lien de sang que l'intéressé peut schématiquement situer sur un arbre généalogique. On a des obligations sociales réciproques notamment lors des cérémonies coutumières au risque de subir des sanctions sociales (ostracisme).

La famille constitue l'unité sociale de base en Guinée. Elle regroupe non seulement les consanguins vivant ensemble mais également quelques alliés (parents de l'épouse). Dans de rares cas, elle prend en compte des individus (domestiques, apprentis, personnes confiées ou adoptées) qu'une longue existence commune a fini par assimiler au groupe familial de base. En conséquence, les membres d'une famille ont des statuts différenciés qui sont fonction de l'âge, du sexe, du rang dans la filiation et de divers autres critères d'attribution de rôles sociaux ou économiques.

La famille, institution essentielle de socialisation et de procréation qui assure aux nouvelles générations des valeurs consensuelles, connaît un effritement progressif. Les parents ont, de plus en plus, de la difficulté à asseoir leur autorité. Toutes ces mutations sont accompagnées par un processus de décomposition et de recombinaison des solidarités.

La famille demeure encore la force qui guide ses membres. Pour les enfants, c'est le lieu où ils s'imprègnent le mieux et naturellement des valeurs de vie. Pour les parents, c'est le lieu où les fils et les filles s'épanouissent et développent le désir de fonder une famille et connaissent les joies de la maternité et de la paternité. Quant aux grands parents, c'est là qu'ils trouvent les nouvelles raisons de vivre en jouant à la fois le rôle de pilier, de phare, de mémoire de recours et de trait d'union de la famille élargie. Tous ont compté sur elle comme principale source de soutien affectif, social et matériel en temps de crise, de maladie, de détresse, de pauvreté, de vieillesse et de deuil (Barry et al, 2001 :40).

La famille modèle et régit la vie des individus et constitue le creuset des solidarités sociales et économiques. Dans la presque totalité des cas, la prise en charge des enfants est assurée par le père. Dans la famille guinéenne, c'est le mari (chef de famille) qui est censé prendre en charge tout ce qui est relatif au financement des besoins vestimentaires, alimentaires, scolaires et de santé des enfants, tandis que la femme se charge d'effectuer les déplacements associés à cette prise en charge. C'est aussi elle (l'épouse) qui s'occupe de l'accompagnement des enfants aux endroits d'achats (marché), de services (hôpital par exemple), des repas, de tous les travaux domestiques et de l'hygiène au sein de la famille.

La dérogation à cette règle non écrite, dans une famille, est un indicateur pour le voisinage et la famille de « l'occidentalisation » du couple et source de commérage sur la prédominance de la femme dans ledit foyer.

Le nombre de personnes se réclamant d'une unité familiale varie en fonction des ethnies, du statut économique du chef de ménage et/ou des activités pratiquées en ville. Par exemple, la taille des familles des fonctionnaires et autres cadres de l'administration est plus petite que celle des commerçants ou des ouvriers (mécaniciens, tailleurs, etc.).

En Guinée, le mariage est à résidence virilocale. Toutes les personnes sont sous la responsabilité du chef de famille qui, en principe, doit subvenir à leurs besoins primaires (nourriture, logement, soins de santé). A Conakry, le chef de famille doit favoriser l'apprentissage d'un métier pour ceux des migrants qui ont dépassé l'âge d'aller à l'école.

Toutes ces personnes, sans exception, ont le devoir de participer à la vie de la famille: nettoyage, transport d'eau, entretien des plus petits, cuisine. Quand ils auront atteints leur majorité, ils sont mis à contribution et sollicités économiquement. Ceux qui réussissent à atteindre une certaine autonomie économique, avant ou avec le mariage, se sépareront de leur famille biologique ou d'adoption pour se prendre en charge.

Les conjoints choisissent de vivre en fonction de leurs moyens. Dans la majorité des cas, le couple loue soit une chambre unique (entrer-coucher) soit une chambre salon. Plus tard, les enfants biologiques et

sociaux (confiés), la seconde épouse, les parents et autres individus d'adoption viendront grossir cette première cellule. Le chef de ménage est alors tenu de louer plusieurs chambres ou de chercher un logement moins coûteux notamment dans les quartiers périphériques (à partir de Sonfonia en 2013) s'il n'a pas les moyens pour construire.

Dans la majorité des cas, les enfants d'un couple restent dans les mêmes appartements avec leur parents jusqu'à leur majorité. Les autres parents se contentent soit du salon, de la véranda, soit de la voiture, soit ils dorment dans les ateliers ou même dans la cour, si les moustiques le permettent. Dans certaines circonstances, ils sont accueillis par les familles voisines disposant d'un peu plus d'espace vital. Au sein de chaque famille, il est fait référence à l'âge (très peu à la stratification sociale) et à la pratique de préséance, du pouvoir économique, du savoir et de la dépendance.

Malgré les évolutions en cours, pour l'essentiel, la cellule familiale constitue aujourd'hui encore la première structure basique de socialisation de l'individu dans la ville de Conakry. Ensuite sont sollicités les espaces d'encadrement formel et informel de l'individu que sont l'école, le quartier, le maître coranique et/ou la catéchèse (cours d'instruction religieuse à travers lesquels les maîtres expliquent la doctrine chrétienne en termes simples) chez les catholiques.

Sous l'influence du droit positif, les normes de succession traditionnelle sont de plus en plus contestées dans les familles. Dans la majorité des communautés guinéennes, traditionnellement en l'absence de la génération des pères, c'était l'aîné des enfants mâles qui présidait aux destinées de la famille. Ce ne sont pas les individus, mais les familles qui ont une capacité juridique et politique complète. À l'intérieur de la famille, les membres ont des statuts diversifiés en fonction du sexe, de l'âge, de la position généalogique. Il en découle des différences dans le droit et la transmission du patrimoine.

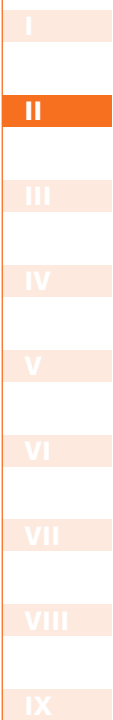
Depuis un demi-siècle, cette situation a évolué conformément aux lois en vigueur. Désormais les biens meubles, par exemple, sont transmis directement à l'épouse et/ou aux enfants du défunt. Pour les actions en justice et pour les actes juridiques importants, c'est le représentant légal de la famille qui en a la capacité. En cas de veuvage, la femme en charge d'enfants mineurs devient presque toujours chef de famille et acquiert la pleine capacité juridique et politique.

Dans les familles polygyniques¹⁷, composées de plusieurs épouses et de leurs progénitures, l'application d'un tel principe est souvent difficile. Pour les défenseurs de la tradition, ce mode de régulation est actuellement l'une des principales sources de conflits dans les familles et quartiers.

Pour le moment, la séparation des deux formes de succession est impensable pour les gestionnaires traditionnels des espaces. Dans l'essentiel des cas, les frères et autres parents du défunt cherchent généralement à faire valoir les normes traditionnelles de succession, alors que les ayant-droits ou les usufruitiers militent pour le droit positif. Dans tous les cas, les communautés, par souci de préservation et de transmission des valeurs fondamentales, continuent à fortement valoriser la famille.

L'administration et le droit positif restent néanmoins, pour les jeunes, le moyen le plus sûr et le plus facile pour échapper à la tutelle de la famille étendue qu'ils trouvent de plus en plus contraignante. Ils considèrent la famille restreinte, avec son mode de transmission parent-enfant, comme le lieu par excellence de la transmission des patrimoines (financier, culturel, social) et donc de la reproduction des groupes sociaux et culturels. Cependant, l'observation montre que s'ils dénoncent la tradition à un moment de leur évolution en refusant de se plier à certaines normes, ils finissent par revenir lentement, avec le temps et les épreuves de la vie, aux traditions.

17 La polygamie est une pratique courante en Guinée et concerne près d'un tiers des hommes. Comme partout en Afrique elle augmente avec l'âge (la moitié des hommes de plus de 50 ans sont polygames), mais en Guinée sa prévalence varie beaucoup selon les régions. Les taux les plus bas se rencontrent en Guinée Forestière (la coutume l'autorise mais les populations en partie christianisées la rejettent) et à Conakry où moins d'un quart des hommes mariés sont polygames.



RELIGIONS ET CROYANCES

Sur le plan des croyances religieuses, la population guinéenne se partage de façon inéquitable entre les deux religions monothéistes, l'islam (95 %) et le christianisme (3 %). Les anciennes confréries « Qadiryia » et la « Tidjania » restent encore majoritaires. Cependant, les opportunités « économiques » qu'offre le wahhabisme venu de l'Arabie Saoudite et du chiisme appuyé par l'Iran prennent de l'essor. Si la proportion des animistes reste stable depuis l'indépendance (autour de 2 %), des mouvements de conversion sont de plus en plus importants.

Même si la population reste encore très croyante avec une pratique religieuse régulière, la société guinéenne est confrontée à l'avènement des « mouvements » religieux venues de l'Occident et de la montée des particularismes religieux venus d'Orient avec les luttes d'influence que se livrent l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Qatar.

Dans certains quartiers de la ville de Conakry (principalement dans la commune de Ratoma) et dans la commune urbaine de N'Zérékoré, ce particularisme a pris de l'ampleur de sorte que les anciennes familles, au centre du dispositif religieux, sont parfois remises en question avec tous les désordres sociaux qu'imposent ces nouvelles réalités. Pourtant, les pratiques religieuses reculent chez les jeunes, même si elles restent fortes chez les personnes âgées. La prière qui rassemble encore du monde est celle du vendredi.

Un regard sur la société guinéenne révèle nettement que la religion reste un pilier important du fonctionnement sociétal. Le poids de la religion, surtout musulmane, se mesure par la préférence manifestée par les populations à vouloir construire une mosquée en dur bien avant une école ou un dispensaire. Aussi, les dépenses liées au couronnement, après la lecture du Coran, et le pèlerinage à la Mecque demeurent énormes et sont considérés comme acceptables même parmi les plus pauvres.

L'importance des religions monothéistes n'a pas tué le fétichisme, la sorcellerie, la magie noire et autres pratiques occultes. Pratiquement, il est devenu impossible de tracer la frontière entre ce qui relève de la religion musulmane et ce qui relève des croyances anciennes. Dans tous les cas, le maraboutisme, et les rituels de sacrifices que personne ne peut dater, exerce une emprise sur la vie de tous les jours. Les manifestations publiques du maraboutisme des hommes politiques (bœufs égorgés en plein carrefour, féticheurs faisant des incantations le long des routes) ne sont que la pointe de l'iceberg d'une pratique très partagée par une population qui utilise abondamment des sacrifices rituels des animaux domestiques¹⁸, des noix de cola, de la nourriture et des vêtements et qui portent en dessous des vêtements des amulettes et des gris-gris de taille et de couleurs différentes.

MŒURS URBAINES ET ATTITUDES SOCIALES

Une des caractéristiques de la vie urbaine de Conakry est le relâchement des mœurs et la liberté des attitudes sociales. Conakry, comme toutes les grandes villes, offre l'anonymat et la possibilité d'avoir des comportements déviants. Cette attitude est valable à tous les âges. Plus fragiles, les jeunes sont particulièrement vulnérables avec ce besoin pressant pour de l'argent facile. Dans cette désobéissance, ils sont souvent entêtés et orgueilleux. Pour eux tous les principes moraux de leurs parents sont dépassés.

Des adolescents et autres enfants sont prêts à voler, à brigander et à assassiner pour accéder à la consommation (moto, voitures, habits chers, alcool, drogue, sexe...). Ils ressentent de plus en plus le besoin et la nécessité des biens, et leur usage est pour eux un facteur d'épanouissement. Pour se procurer des biens et services, même superflus ou de luxe, certains jeunes deviennent violents.

¹⁸ La demande d'un animal domestique particulier dans un lieu de vente a pour effet d'augmenter substantiellement son prix, car le vendeur prend conscience que cette demande résulte d'un sacrifice jugé important pour l'acheteur. C'est la formule africaine de la loi de l'offre et de la demande chère aux économistes.

La consommation de drogue se répand partout à Conakry et toutes les couches de la société sont concernées (riches, pauvres, femmes, jeunes etc.). Les nouveaux clients, futurs drogués et/ou criminels se recrutent dans tous les quartiers, au coin des rues, à l'école ou sur le lieu du travail (débarcadères, port, marchés). Les préadolescents en quête d'émotions fortes qui ne savent pas dire non à la drogue deviennent des proies faciles pour les revendeurs. Le trafic de la drogue transforme les quartiers peu structurés en zones d'insécurité.

En raison de sa propension, la drogue n'est pas étrangère à la multiplication des agressions. Armés d'armes blanches et de fusils d'assaut, ils s'attaquent aux magasins, aux boutiques, aux stations d'essence etc. Les meurtres se multiplient et sont d'une perversité extrême : tuer ne suffit plus, il faut mutiler.

Quatre facteurs expliquent, à la fois, cette expansion et la généralisation de la consommation des alcools et de la drogue : la facilité avec laquelle on peut s'en procurer ; les revenus importants que les activités illicites rapportent ; l'absence et la faiblesse des structures d'encadrement ; et l'affaiblissement du contrôle parental.

VIE URBAINE ET ORGANISATION SOCIALE

Une autre réalité sociale de Conakry est la reproduction de l'organisation du village, de la commune rurale (CR) et même de l'organisation des lignages et des clans. L'absence d'une politique urbanistique cohérente sur la durée a permis aux populations de créer des habitats ethniques, mais aussi de reproduire les organisations communautaires.

A l'intérieur de ces associations (membres d'un lignage, ressortissants d'un village, d'une CR, d'une préfecture, d'une région), des liens qui n'existaient pas sont créés, d'autres liens sont réactualisés. Ces nouvelles associations, fruit d'une interprétation erronée de lois autorisant la création d'associations, ne sont rien d'autre que des formes de survivances et/ou d'adaptation des clans à l'environnement urbain et aux nécessités de développement des villages d'origine. Même quand les organisations sont déterminées par d'autres types de liens (socioprofessionnel, commercial, politique), il arrive que des sous-groupes se constituent à l'intérieur sur la base de la parenté et de l'origine.

Cette relative homogénéité ethnique et associative du quartier signifie également que la cohésion sociale dans le voisinage reste forte dans les communes étudiées de Conakry et à N'Zérékoré. En moyenne, 76.3% des résidents de ces zones urbanisées jugent que l'entraide est la norme dans le voisinage. Les variations entre les zones étudiées sont faibles et semblent indiquer l'existence d'un schéma de peuplement des quartiers assez similaire dans toutes les zones.

TABLEAU 2.6 LA COHÉSION SOCIALE DANS LES QUARTIERS SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Forte	73.4	77.4	76.8	75.3	79.3	76.3
Moyenne	8.4	10.6	13.4	9.1	5.8	8.7
Faible	18.2	12.0	9.9	15.7	14.2	15.0
N	1'198	893	342	1'425	1'198	5'057
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Dans une situation de fragilité et de précarité de la vie urbaine, cette adhésion des individus à des normes supérieures et une cohésion sociale sans cesse renouvelée assurent un minimum de sécurité en rapport avec les besoins, les moyens, les connaissances et les lois, et forme la base d'un contrôle social qui permet de reproduire l'ordre à l'échelle locale. Mesurés par un indicateur de probabilité que les voisins interviennent au cas où des voleurs s'introduiraient chez le répondant, les mécanismes de contrôle social semblent opérants en matière de criminalité dans toutes les zones, avec un certain relâchement cependant à N'Zérékoré et Matoto. Si seuls 9.4 % en moyenne des résidents estiment improbable que les voisins interviendraient en cas de vol, à N'Zérékoré et Matoto cette proportion augmente légèrement (respectivement 13.2 % et 12 %). Ces mécanismes sont surtout opérants le jour, comme on le verra dans le chapitre IV, sachant que les résidents ont tendance à se « barricader » chez eux la nuit pour parer à l'insécurité.

TABLEAU 2.7 LE CONTRÔLE SOCIAL DANS LE VOISINAGE SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Probable	96.6	90.7	91.3	88.0	86.8	90.6
Improbable	3.4	9.3	8.7	12.0	13.2	9.4
N	1'137	766	300	1'251	1'070	4'527
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les communes du sondage (Matam, Matoto, Ratoma et N'Zérékoré) abritent, plus que toutes les autres communes de Guinée, une mosaïque humaine constituée de la quasi-totalité des groupes ethniques de Guinée et des pays limitrophes (Sénégal, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire) et de la sous-région (Bénin, Togo, Mali, etc.). Ces étrangers qui vivent dans ces communes sont, pour l'essentiel, des populations qui y vivent depuis la période coloniale. Ces dix ou vingt dernières années ont vu aussi l'arrivée de pêcheurs saisonniers venus du Ghana, de la Sierra Leone et du Sénégal. Des réfugiés du Libéria, de la Sierra Leone et ces dernières années de la Côte d'Ivoire ont aussi séjourné dans ces communes, principalement à N'Zérékoré et dans la commune de Matam.

Les débarcadères de Boussoura et de Bonfi-Port, dans les deux quartiers du même nom, ont constitué non seulement une porte d'entrée pour les pêcheurs venus des pays voisins, mais également ont entretenu la culture des échanges. Cette ouverture explique la facilité avec laquelle les habitants de Matam ont développé une organisation autour de leaders d'opinions ou d'entreprises qui règlent aussi bien les transactions commerciales avec les nouveaux venus que les conflits qui naissent en famille et entre voisins.

Le même phénomène est observable à N'Zérékoré où les populations locales sont plus en relation avec les pays limitrophes de la Guinée que Conakry en raison de la proximité géographique et culturelle (les ethnies de N'Zérékoré sont souvent les mêmes que celles des régions frontalières du sud de la Guinée), mais aussi d'une tradition de migration économique vers ces pays durant les vingt-cinq premières années de l'indépendance guinéenne.

En dépit de ce melting-pot, on peut constater des variations et dans la proportion des groupes ethniques qui peuplent ces différentes communes urbaines. Par exemple, le peuplement de Matam et de Matoto se caractérise par une prédominance soussou et des poches ethniques, parfois denses. C'est le cas de l'ethnie Malinké dans les quartiers de Mafanco, Mafanco-Centre vers Madina-Cité et Madina-Centre. Les Peulhs se concentrent autour de Madina-Marché, Madina-Mosquée, Madina-École et dans les quartiers de Hermakono, Hermakono-Mosquée, Carrière et Carrière-Cité. D'autres poches de l'ethnie Malinké existent aussi dans les quartiers de Matam, Matam-Lido et Matam-Centre.

Dans la commune de Matoto, le peuplement Soussou est dense du prolongement de Matam à Dapompa dans la partie centrale de la commune. Les Malinkés et les Koniankés sont dans les quartiers qui longent les mangroves à l'est de la commune et les Peulh sur les flancs de la commune jusqu'au kilomètre 36.

La commune de Ratoma est à prédominance ethnique Peulh avec des poches de Soussou dans les quartiers de Taouyah, de Baga à Kipé jusqu'à Nongo. Les Soussous sont aussi très présents dans les quartiers de Lambanyi et les « forestiers »¹⁹ dans Yattaya. Partout aussi on rencontre des familles Malinkés, parfois dans de fortes proportions un peu partout dans la commune.

Comment expliquer cet habitat à forte coloration ethnique ? Certains facteurs explicatifs sont inscrits dans l'histoire des villes guinéennes et du processus de leur peuplement. C'est le cas du quartier Madina qui était le lieu de résidence surveillée des notables Peulhs vaincus par le colon français. C'est aussi le cas de Hafia et de Dixinn-Foula (baptisé par les autorités après l'indépendance du nom de Dixinn-École) qui ont été fondés par des Peulhs. La Carrière est aussi, par exemple, le lieu d'installation des déguerpis de Madina lors de la construction de la gare routière de Madina.

Les Malinkés ont aussi leur quartier à Maninka-Wondi (actuel Hamdallaye) avant de se faire supplanter numériquement par les Peulh. En fait, dans les villes guinéennes, chaque quartier a une signification précise. Le sol natal, le coin de terre nourricière sur lequel l'homme vit et dans lequel il est inhumé est trop mêlé à son existence, pour que son vocable dépende du simple hasard (Rivière, 1966 : 1011).

D'autres chercheurs ont aussi avancé d'autres hypothèses. Certains auteurs mettent l'accent sur la cooptation ethnique et la recherche de l'appui d'un frère ou d'un membre de son village (Bernus, 1969). D'autres privilégient la proximité du lieu de travail et la loi de l'offre et de la demande en matière de logement (Fourest, 1988). On peut admettre que ces facteurs jouent un certain rôle dans les regroupements ethniques et la formation d'îlots où certaines ethnies dominent et/ou sont mieux représentées qu'ailleurs. C'est le cas de certains quartiers de Conakry (Dixinn Port, Dixinn École, Bonfi, Hafia, Boulbinet, Coronthie) où persistent des prédominances ethniques marquées (essentiellement Peulh et Soussou).

Une des particularités de la commune de Matam est l'écart significatif entre ceux qui passent la journée dans la commune et ceux qui y vivent en permanence. La présence de Madina, le principal centre commercial de la Guinée, fait que dans la journée, les Peulhs et les Malinkés sont plus nombreux que les Soussous qui le redeviennent à la fin de la journée.

Anthropologiquement, la culture Soussou est la norme dans les trois communes de la capitale et particulièrement dans celles de Matam et Matoto. La vie familiale s'organise autour de la concession constituée d'un bâtiment de type rectangulaire de 5 chambres avec véranda et ses dépendances collées de part et d'autre du bâtiment principal qui abrite en moyenne 8 à 12 personnes. Ces dépendances (logements et plus souvent des boutiques) sont mises en location pour subvenir aux besoins de la famille.

Ce type d'habitat crée un manque d'espace vital et pose le problème de l'utilisation et du partage de l'espace disponible (chambres, salons, vérandas etc.) entre les générations (parents, enfants et dépendants) au sein du ménage. Il n'est pas rare de constater une double occupation des aires de repos (la chambre) entre des parents qui le font la nuit et des enfants qui le font dans la journée. Cette situation explique la forte présence nocturne de jeunes sur la voie publique. On peut constater, à la nuit tombée, le long des trottoirs, les abords des cafés, les maquis et les places publiques, une foule de jeunes déambulant à la quête d'un hypothétique repas entre les 540 maquis et structures similaires recensés par le Commissariat Central de la Police de Matam. Un repas unique à partir de 16h30 « *don Keren* » en langue sosokhui semble être la norme dans la plupart des quartiers populaires et pauvres de Conakry. Si un second repas est obtenu, il l'est souvent en dehors du foyer et est tenu, très largement, par des femmes qui appartiennent à la communauté peulh.

19 Terme qui sert à désigner tous les groupes ethniques originaires de la Guinée Forestière (Kissia, Loma, Kpèlè, Mano, Kono).

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Du plan de l'habitat, des différences significatives existent entre les trois communes. D'abord, une part importante des grands magasins de dépôts, d'entrepôts et de commerce en gros que l'on devine entre l'autoroute et la route du Niger du pont du 8 novembre à Bonfi-Total relève du patrimoine bâti de l'Etat. D'autre part, à Matam, et très peu dans la commune de Matoto et pratiquement pas dans la commune de Ratoma, les concessions sont occupées par la 2^{ème} ou la 3^{ème} génération, ce qui a pour conséquence l'augmentation du nombre d'occupants en fonction du nombre d'épouses et d'enfants héritiers, et la réduction de l'espace familial. Parfois, le morcellement de la concession familiale en fonction des héritiers explique en partie la promiscuité que l'on constate dans tous les quartiers de la commune de Matam.

De Touguiwondy à Bonfi-Total, l'existence de bâtiments de haut standing parsemé çà et là à l'intérieur des quartiers est le fruit du morcellement des concessions à travers la vente ou le bail à construction. On peut dire, avec un risque léger de se tromper, que la quasi-totalité des immeubles dans cette commune ont poussé sur des parts d'héritage vendus et/ou baillés à des entrepreneurs économiques qui sont, dans leur écrasante majorité, des Peulhs, des Libano-Syriens et des Malinkés.

Ces nouveaux venus, plus riches, vivent en hauteur et/ou dans des maisons entourées de murs hérissés de barbelés et entretiennent peu de rapports avec les voisins. La forte inégalité de niveaux de vie et la grande disparité économique prédisposent à des relations conflictuelles ponctuées de vols, de cambriolages et d'agressions physiques fréquemment enregistrées par les services de sécurité.

Le caractère pluriethnique des communes n'est pas seulement le cas des communes de Conakry, c'est aussi le cas de celle de N'Zérékoré. Si l'on se réfère à la carte ethnique de cette région (SIG CRAS/Macenta), on y trouve environ une vingtaine de groupes ethniques avec une présence plus importante des groupes ethniques comme les Kpèlès, les Koniankés, les Malinkés et les Peulhs. Les autres groupes (Kono, Mano et Kissia) y vivent, mais dans des proportions moins importantes que les premiers cités.

La particularité de N'Zérékoré réside dans la récurrence des violences intercommunautaires ou le politique, le religieux et l'économique s'entremêlent. Depuis les années 90, il s'est installé dans cette commune des rapports conflictuels, un climat d'incertitude et de crispation notamment entre Koniankés, Malinkés et Kpèlès.

Parmi les 22 quartiers de la commune de N'Zérékoré, celui dit Commercial est le plus multiethnique. Sur ces 22 quartiers de la commune, il est possible d'estimer que les Kpèlès sont dominants numériquement dans 18 quartiers (Dorota I, Dorota II, Gbangana, Belle Vue, Gonia 1, Gonia II, Gonia III, Horoya I, Koleyébha, Kwitèyapoulou, Nakoyakpala, Mohomou, Nyen Sokoura II, Nyien1, Nyien II, Tilepoulou, Zébéla Tokpa, et Sokoura I). Les Koniankés seraient les plus nombreux dans 4 quartiers (Commercial, Kpoyébha ou Gboyébha, Horoya II, Wessoua). Les Manons seraient aussi en proportions importantes dans des quartiers périphériques comme Gbangana, Mohomou et Belle-vue et dans de faible proportion dans d'autres quartiers comme Zébéla Togba, Wessoua, Dorota I.



CARTE 2.9 LES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES SELON LE QUARTIER À N'ZÉREKORÉ EN 2013



Source: Institut National de la Statistique (INS), 2013 / Enquête de terrain pour COGINA, 2013, LAMAH Daniel, 21 décembre 2013.

LA QUALITÉ DE VIE

69.9% des résidents des zones estiment que la qualité de vie dans le quartier est bonne. Les résidents des deux zones de la commune de Ratoma sont sensiblement plus positifs que les autres. Ils sont respectivement 75.2% et 75.1% à estimer bonne la qualité de vie dans leur quartier. C'est à Matoto que le taux de satisfaits est le plus bas des 5 zones étudiées. 64.8% des résidents jugent bonne la qualité de vie. N'Zérékoré est dans la moyenne des zones avec 70% de résident jugeant bonne la qualité de vie dans leur quartier.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 2.8 LA QUALITÉ DE VIE DANS LES QUARTIERS SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Bonne	70.6	75.2	75.1	64.8	70.0	69.9
Moyenne	18.8	12.9	14.0	22.9	20.1	19.9
Mauvaise	10.6	12.0	10.9	12.4	9.1	11.0
N	1'195	893	342	1'424	1'198	5'055
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)



CHAPITRE III LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN CHIFFRES : CRIMINALITÉ ET INCIVILITÉS



CHAPITRE III

CHAPITRE III

OBJECTIFS DU CHAPITRE

Ce chapitre porte à la fois sur l'analyse des statistiques criminelles (atteintes aux biens, atteintes aux personnes, infractions économiques et financières, autres infractions) obtenues à partir des registres des plaintes des années 2012 et 2013, sur l'exposition individuelle au crime (taux de victimisation) et aux incivilités, la périodicité et la saisonnalité des délits, le profil des auteurs et des victimes, les incivilités, l'identification et l'analyse des « quartiers sensibles » et des « zones chaudes » et, enfin, sur l'implantation des effectifs de police et de gendarmerie au sein de chaque zone pilote.

Cet examen permet d'évaluer, dans une certaine mesure, l'action policière, de mieux percevoir les types de crime et de délinquance constatés, de mieux comprendre la distribution de la criminalité et d'identifier les zones les plus criminogènes dans chaque zone.

ANALYSE DES STATISTIQUES CRIMINELLES DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE

INTRODUCTION

Les statistiques criminelles sont l'outil classique, presque vénérable, d'analyse policière de la délinquance. Elles permettent, avec une grande finesse, d'analyser l'évolution de la délinquance, d'identifier des tendances, d'analyser le profil des auteurs ou encore d'identifier des séries et des schémas de criminalité. Elles sont très utiles non seulement pour mesurer l'impact de l'action policière mais également pour définir des priorités stratégiques ou assister les policiers dans l'action opérationnelle. Avec l'émergence depuis les années 1990 d'approches policières guidée par l'« information » (en anglais on parle d'« intelligence-led policing ») et les dispositifs de gestion quantitatifs de la police comme CompStat (Computer Statistique), la statistique criminelle et administrative est même devenue le cœur du dispositif policier et, mise au goût du jour par des grands policiers comme William J. Bratton, la statistique criminelle est un élément incontournable de toute police.

Depuis toujours, cependant, la collecte des données criminelles pose problème en Guinée et les maigres statistiques lorsqu'elles existent sont réputées peu fiables. Mais alors comment et sur quelle base concrète les médias ou les politiques peuvent-ils affirmer que la criminalité augmente ou évolue dans sa nature à Conakry ou ailleurs dans le pays?

Le problème débute au début, a-t-on envie de dire, avec l'absence de nomenclature des infractions. Bien que les cadres du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et de la Direction Générale de la Police Nationale aient mentionné, à plusieurs reprises lors de nos entretiens, l'existence d'une telle nomenclature, aucun document précis n'a été mis à notre disposition lors de la réalisation du diagnostic. En réalité, force est de constater qu'il n'existe aucune standardisation du recensement des faits constatés, des faits élucidés, des gardes à vue ainsi que des données relatives aux personnes mises en cause (majeur, mineur, guinéen ou étranger, suites judiciaires).

Sans une telle nomenclature connue de tous, tout exercice pour réaliser une statistique apparaît comme futile. La collecte des données doit s'effectuer à partir d'unités de compte standardisées (victime, auteur, plaignant, infraction, lieu, séquence temporelle, procédure, etc.). Ces standards ont pour fonction de garantir l'homogénéité de la collecte des données à l'échelon national qui seront ensuite exploitées statistiquement.

Le diagnostic a révélé que parmi les directions centrales de la Police Nationale susceptibles de produire des statistiques (Direction Centrale de la Sécurité Publique; Direction Centrale de la Police Judiciaire; Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières; Direction Centrale de la Sécurité Routière; Direction Centrale des Unités d'Intervention; Direction Centrale du Contrôle des Etrangers et de la Lutte contre la Migration Clandestine; Direction Centrale des Renseignements Généraux; Office pour la

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Promotion du Genre, de l'Enfance et des Mœurs ; Office de Renseignement et d'Investigation Criminelle ; Office de Répression des Délits Economiques et Financiers ; Office Central Anti-Drogue), très peu, parmi elles, collectent et centralisent les données émanant de leurs propres services. Lorsque ces données existent, elles sont très rarement saisies électroniquement, ce qui rend leur analyse extrêmement difficile ou rudimentaire. Ainsi, malgré les efforts produits par certaines directions, notamment la Direction centrale de la Sécurité Routière ou l'OPROGEM, les données collectées sont non standardisées, souvent incomplètes et difficilement exploitables.

Alors que la Gendarmerie Nationale dispose depuis décembre 2013 d'une administration générale des statistiques criminelles, la Police Nationale, quant à elle, ne dispose d'aucun service spécialisé. En théorie, la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) est chargée de la centralisation globale des statistiques criminelles. Dans les faits, la DCPJ n'est pas en mesure de recueillir les données auprès des différentes institutions judiciaires et sécuritaires. Selon le Directeur Central de la Police Judiciaire, lorsque ces données existent, elles ne sont pas partagées ou elles font souvent l'objet de double ou triple enregistrements. Il n'est pas rare qu'une même infraction se retrouve ainsi à la fois dans les statistiques d'une brigade de gendarmerie ou d'un commissariat central de la police nationale.

Enfin, les services de statistiques n'ont jamais été convenablement organisés au niveau des instances intervenant dans la gestion des affaires criminelles (police, gendarmerie, parquet, tribunal, prison). Cette situation est le résultat de l'absence d'une véritable politique criminelle intégrée et du manque de collaboration entre les différentes institutions. Il s'avère de surcroît que les crimes et délits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie ne sont pas toujours consignés dans une procédure administrative transmise à l'autorité judiciaire.

Nous verrons plus loin, dans le chapitre IV, que les données criminelles recueillies par la police ou la gendarmerie sont problématiques également pour d'autres raisons que les pratiques d'enregistrement et de collecte de données. Les Guinéens (et encore plus les Guinéennes) ont tendance, dans la majeure partie des cas, à ne pas porter plainte à la police ou la gendarmerie. Si l'on en croit les chiffres obtenus par le sondage de victimisation, seule une fraction (dans l'ordre de 10% environ) des cambriolages ou des agressions physiques sont portées à la connaissance de la police nationale par un acte de dénonciation.

Les statistiques criminelles dont disposent les autorités guinéennes sont donc lourdement handicapées, d'une part, par des pratiques policières inadéquates dans le processus de collecte et d'analyse des données criminelles et, d'autre part, par les pratiques des résidents qui choisissent, le plus souvent, de ne pas dénoncer la criminalité à la police ou la gendarmerie.

ANALYSE DES REGISTRES DES PLAINTES

Vu le contexte que nous venons de décrire et malgré les limites intrinsèques de l'exercice, nous avons voulu analyser le travail réalisé dans les différents services de police et tenté, à partir des registres existants, de constituer les meilleures statistiques possibles de la criminalité pour les zones d'étude du diagnostic tout en menant une réflexion sur le processus d'enregistrement des plaintes.

Rappelons tout d'abord que toute personne victime d'une infraction, c'est-à-dire d'un fait dommageable prévu et puni par la loi, peut réagir soit en faisant une simple déclaration sur un registre, appelé main courante, tenu par la police ou la gendarmerie, soit en portant plainte auprès des services de police, de gendarmerie ou de l'autorité judiciaire.

Les inscriptions enregistrées dans les mains courantes de la police sont en principe réservées aux petites affaires (sans qu'une infraction ait nécessairement été commise) et ne sont pas destinées à être communiquées au parquet. Néanmoins, elles peuvent constituer un début de preuve dans une procédure ultérieure (civile ou pénale). La plainte, quant à elle, est une déclaration faite par la victime de l'infraction à un officier de police judiciaire (article 16 du Code de procédure pénale) ou au procureur de la République (article 35 du Code de procédure pénale). Toutefois, en Guinée, comme nous le verrons de manière détaillée dans le chapitre VII, dans la pratique de nombreuses dénonciations (pour des cambriolages ou des agressions par exemple) sont adressées par les Guinéens à d'autres institutions comme les chefs de quartier notamment.

L'essentiel de l'activité judiciaire pénale est initialisé par la transmission au parquet des plaintes et procès-verbaux établis par la police et la gendarmerie. Non seulement le dépôt de plainte est souvent à l'origine de l'action des services de police et de gendarmerie, mais il constitue aussi l'une des portes de transmission à la justice des faits de délinquance constatés et détermine en grande partie l'activité correctionnelle de la justice pénale.

L'analyse présentée ci-dessous porte sur l'ensemble des registres des plaintes des commissariats centraux de chaque zone pilote couverte par le projet Police de Proximité (Commissariat Central de Matam, Commissariat Central de Ratoma, Commissariat Central de Matoto, Commissariat Central de Dapompa et Commissariat Central de N'Zérékoré), de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM) et de la Direction Centrale de la Sécurité Routière. Les registres du Commissariat Central de Sonfonia – zone de contrôle du sondage de victimisation -, ont également été mis à notre disposition. En revanche, aucune donnée n'a pu être collectée auprès de l'Office de Renseignement et d'Investigation Criminelle, l'Office de Répression des Délits Economiques et Financiers ou encore l'Office Central Anti-Drogue. Il faut souligner que les registres des commissariats centraux regroupent les données des commissariats urbains et des postes de police de tutelle.

Sans avoir directement accès aux registres des plaintes, l'équipe de COGINTA a pu également obtenir les données criminelles de la gendarmerie nationale. Toutefois, malgré la mise à disposition d'une grille de collecte standardisée, les données transmises par la gendarmerie nationale présentaient les données par région de gendarmerie. Les données relatives à Conakry n'ont donc pas pu être désagrégées par zone pilote, mais par commune. Ceci signifie que pour Ratoma les données de la police nationale présentées ci-dessous font la distinction entre les données collectées auprès du Commissariat Central de Ratoma (zone pilote) et celles collectées auprès du Commissariat Central de Sonfonia (zone de contrôle), alors que les données présentées par la gendarmerie nationale se rapportent à toute la commune de Ratoma.

Bien que ces données soient incomplètes pour les raisons que nous avons discutées plus avant, elles offrent cependant une certaine perspective de la criminalité et, plus encore, fournissent des indications intéressantes sur l'activité policière au sein des cinq zones étudiées.

Pour notre statistique, nous avons regroupé les infractions en quatre catégories : les atteintes aux biens (vol simple, vol à main armée, cambriolage, vol à la tire, vol à l'étalage, etc.), les atteintes aux personnes (homicide, viol, agression sexuelle, etc.), les escroqueries et infractions économiques (abus de confiance, délit foncier) et les infractions hors indicateur (infraction révélée par l'action des services de police).

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

NOMBRE DE PLAINTES ENREGISTRÉES

La première constatation qui s'impose est le nombre extrêmement faible de plaintes enregistrées dans l'ensemble des commissariats pilotes. En effet, en 2012 et 2013, le nombre de plaintes enregistrées par catégorie d'infractions et par commissariat pilote se présente ainsi :

TABLEAU 3.1 NOMBRE DE PLAINTES ENREGISTRÉES PAR CATÉGORIE D'INFRACTIONS ET PAR ZONE PILOTE EN 2012 ET 2013 PAR LES SERVICES DE POLICE NATIONALE

Catégorie d'infraction	Commissariat Central de Matam		Commissariat Central de Ratoma (hors Sonfonia)		Commissariats Centraux de Matoto et Dapompa		Commissariat Central de N'Zérékoré	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Atteintes aux biens	121	68	25	25	45	50	34	5
Atteintes aux personnes	161	146	38	16	78	111	38	2
Escroqueries et infractions économiques	232	160	24	6	93	138	47	7
Infraction hors indicateur	2	0	8	0	0	3	1	1
Total	516	374	95	47	216	302	120	15

Le tableau 3.1 révèle que ce sont les escroqueries et infractions économiques qui font le plus l'objet d'un enregistrement de plainte. Les atteintes aux personnes sont la seconde catégorie d'infraction la plus souvent enregistrée. Les atteintes aux biens arrivent en troisième position.

L'importance relative des escroqueries et infractions économiques et des agressions semble pouvoir s'expliquer essentiellement par une pratique policière qui consiste à ne pas enregistrer de plaintes contre X, à savoir des plaintes pour lesquelles l'auteur ne peut être désigné par la victime. Si, en règle générale, la victime connaît l'auteur d'une escroquerie ou même d'une agression, elle ne sait rien des auteurs d'un cambriolage. L'enquête de victimisation, comme on le verra plus loin, montre qu'en réalité la prévalence des cambriolages est nettement plus importante que les agressions dans les communes étudiées. Le fait que les données des registres policiers ne reflètent pas cette réalité est, pour l'essentiel, la résultante de cette pratique policière peu coutumière et qui doit absolument être changée.

Les registres disponibles au sein des zones pilotes ne permettent pas d'évaluer le nombre de dossiers transférés au parquet, bien qu'il soit considéré, au sein de la police nationale, qu'environ 30 à 40 % des plaintes fassent effectivement l'objet d'une transmission au parquet.

C'est à N'Zérékoré que le nombre de plaintes déposées auprès de la police nationale est le moins élevé sur l'ensemble des zones étudiées en 2013. Seules 15 plaintes ont été enregistrées par les services de la police nationale en 2013. Ce chiffre se situe à un peu plus de 10 % des plaintes que la police nationale enregistrerait en 2012 dans cette même ville. Le tableau 3.2 permet de constater que la gendarmerie nationale, cette même année, enregistrerait 219 plaintes à N'Zérékoré, soit nettement plus que dans les communes de Conakry étudiées. Ce résultat confirme les données du sondage qui indiquent qu'à N'Zérékoré les victimes s'adressent avant tout à la gendarmerie pour dénoncer une infraction et que,

dans cette ville, une infime fraction des résidents en 2013 – 1.8% – estime que la police est à même d'assurer la sécurité de leur quartier. Le conflit interethnique de juillet 2013 a fait chuter les taux de dénonciation à la police de manière vertigineuse.

TABLEAU 3.2 NOMBRE TOTAL DE PLAINTES ENREGISTRÉES PAR LA GENDARMERIE NATIONALE PAR COMMUNE EN 2013

	Matam	Ratoma	Matoto	N'Zérékoré
Catégorie d'infraction	2013	2013	2013	2013
Atteintes aux biens	9	3	13	95
Atteintes aux personnes	28	8	22	29
Escroqueries et infractions économiques	18	9	34	77
Infraction hors indicateur	0	1	1	18
Total	55	21	70	219

« SAISONNALITÉ » DES INFRACTIONS

Contrairement aux résultats de l'enquête de victimisation, l'analyse des statistiques criminelles de la police nationale ne permet pas d'identifier une « saisonnalité » des infractions. Ainsi, dans le tableau suivant, on ne distingue pas l'augmentation des cambriolages pendant la « saison morte » que le sondage a permis de révéler et que les policiers interviewés confirment volontiers. Cela tient dans le fait que peu de cambriolages sont dénoncés à la police, que celle-ci de surcroît les enregistre peu car les auteurs ne peuvent être identifiés par la victime ou des témoins, et que, finalement, les données policières sont peu fiables en raison de l'absence de nomenclature comme on l'a indiqué plus haut. Si la police nationale entend pouvoir utiliser sa statistique à bon escient à la fois dans sa stratégie et ses opérations, elle doit travailler à de nombreux niveaux : rétablir une confiance dans la police pour le traitement des plaintes, modifier le comportement des agents qui n'enregistrent pas les plaintes contre X et créer le système et le processus qui permettra une collecte standardisée des plaintes et leur traitement pour une analyse efficace.

NOMBRE DE PLAINTES ENREGISTRÉES MENSUELLEMENT PAR CATÉGORIE D'INFRACTION ET PAR COMMUNE (POLICE NATIONALE)

Matam	2012				2013			
	Mois	Atteintes aux biens	Atteintes aux personnes	Escroqueries et infractions financières	Infractions hors indicateur	Atteintes aux biens	Atteintes aux personnes	Escroqueries et infractions financières
1	5	11	11	0	15	16	11	0
2	4	5	7	1	5	31	22	0
3	11	7	11	0	14	20	25	0
4	10	13	24	1	7	17	18	0
5	8	10	15	0	11	18	15	0
6	7	16	25	0	5	5	8	0
7	14	12	29	0	3	4	11	0
8	9	9	12	0	2	9	18	0
9	3	5	12	0	5	19	16	0
10	8	13	26	0	1	4	10	0
11	21	33	33	0	0	1	4	0
12	21	27	27	0	0	2	2	0
Total	121	161	232	2	68	146	160	0

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Ratoma		2012				2013			
1	2	4	3	1	7	3	0	0	
2	1	1	2	1	5	3	0	0	
3	2	4	2	1	5	5	1	0	
4	1	4	2	0	2	1	0	0	
5	3	5	3	1	5	0	1	0	
6	3	6	2	2	1	2	1	0	
7	2	1	3	0	0	2	0	0	
8	2	3	0	0	0	0	1	0	
9	4	3	1	0	0	0	1	0	
10	3	4	3	1	0	0	1	0	
11	2	3	1	0	0	0	0	0	
12			2	1	0	0	0	0	
Total	25	38	24	8	25	16	6	0	
Matoto		2012				2013			
1	5	9	8	0	5	16	17	1	
2	4	8	8	0	6	15	17	0	
3	4	9	8	0	10	19	24	0	
4	3	8	4	0	4	5	15	0	
5	3	5	4	0	5	7	7	1	
6	2	6	5	0	3	9	11	0	
7	3	4	6	0	5	8	9	1	
8		4	9	0	4	7	13	0	
9	3	3	5	0	5	10	10	0	
10	2	3	10	0	1	10	11	0	
11	3	7	10	0	2	5	4	0	
12	13	12	16	0	0	0	0	0	
Total	45	78	93	0	50	111	138	3	
N'Zérékoré		2012				2013			
1	2	5	4	0	1	0	3	0	
2	3	4	5	0	0	0	0	0	
3	7	5	6	0	0	0	0	0	
4	2	3	2	0	0	0	0	0	
5	2	2	1	0	1	0	0	0	
6	3	5	4	0	1	1	1	1	
7	3	3	2	0	0	0	0	0	
8	2	3	4	0	1	0	1	0	
9	3	4	7	1	1	1	1	0	
10	1	2	1	0	0	0	0	0	
11	6	2	9	0	1	0	0	0	
12		1	1	0	0	0	0	0	
Total	34	39	46	1	6	2	6	1	

Malheureusement, il nous a été impossible de comparer ces données à celles de la gendarmerie nationale car les données qui nous ont été transmises par le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale n'étaient pas aussi détaillées que celles de la police nationale. En effet, pour l'année 2012, les statistiques couvraient seulement la période de janvier à juin, alors que pour 2013 les statistiques étaient agrégées par région de gendarmerie et ne présentaient aucune donnée mensuelle.

Au regard du très faible nombre de plaintes déposées et enregistrées par les services de police et de gendarmerie des communes étudiées, le diagnostic semble indiquer que les bénéficiaires qui pourraient être légitimement attendus, tels que la perspective d'une réparation, d'une indemnisation ou d'une punition de l'agresseur en rapport à la gravité de l'infraction, ne constituent pas un facteur déterminant pour le dépôt de plainte par les victimes. On verra plus loin, au chapitre IV, que les taux de satisfaction des plaignants avec la police nationale (et un peu moins avec la gendarmerie nationale) sont faibles. On aura l'occasion de voir que les résidents tendent à dénoncer les délits à d'autres institutions, formelles ou informelles, pour lesquelles les taux de satisfaction sont plus élevés.

La mauvaise qualité des données des registres et la pratique qui consiste à ne pas enregistrer de plaintes contre X font également partie des facteurs explicatifs des faibles volumes de plaintes enregistrées.

Une piste complémentaire de réflexion concerne l'accessibilité de la police. En effet, le nombre limité de postes de police pour une population peu mobile et l'éloignement de certains commissariats centraux ou urbains sont également des freins aux dépôts de plaintes par des victimes souvent peu mobiles. Le chapitre IV permettra de montrer que les résidents réclament en priorité des postes de police de quartier. On observera plus loin que, pour résoudre leurs affaires, les victimes ont tendance à chercher une assistance auprès de prestataires de proximité que sont un parent influent ou encore le chef de quartier.

Enfin, on peut aussi légitimement penser, comme les entretiens individuels menés auprès des policiers l'ont révélé, que la connaissance de l'auteur, le sentiment de honte, de culpabilité, la peur des représailles, le temps écoulé depuis les faits, les droits d'enregistrement, la perception de l'efficacité de la police, constituent des freins notoires au dépôt de plainte.

A titre d'exemple, jusqu'à très récemment la procédure en place était lourde et dissuasive pour le plaignant. En effet, la victime devait se présenter munie d'une lettre-plainte, laquelle était examinée par le commissaire central ou son adjoint. Si celui-ci la jugeait recevable, la victime, après avoir acquitté un droit d'enregistrement, était prise en charge par l'inspecteur auquel le dossier venait d'être attribué, lequel recueillait enfin sa déposition par procès-verbal. Il convient de souligner que les frais d'enquête (déplacements de l'inspecteur en taxi sur les lieux pour constatations ou pour enquête de voisinage) étaient à la charge du plaignant. Il est évident que cette procédure est de nature à dissuader la victime de déposer plainte. Elle contribue à diminuer artificiellement le nombre de plaintes¹. La publication en décembre 2013 par le Directeur de la Sûreté Urbaine de la ville de Conakry d'une note circulaire à l'attention des commissariats centraux de Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma, Matoto, Dapompa et Sonfonia afin de rappeler à tous les agents le principe de la gratuité de la plainte devrait faciliter le dépôt de plainte.

LES 3 TYPES D'INFRACTION LES PLUS COURAMMENT DÉNONCÉS À LA POLICE

L'analyse des statistiques criminelles, sur la base des registres de plaintes, nous a également permis d'identifier les principaux types d'infraction enregistrés par la police nationale au cours de la période 2012-2013. Ainsi, les délits économiques et financiers, notamment les abus de confiance et les escroqueries, représentent près du tiers de l'ensemble des infractions enregistrées par la police. A Matam, ils représentent respectivement 44.4 % et 42 % des plaintes en 2012 et 2013 ; ils se situent à 45.3 % des plaintes à Matoto en 2013. Sur ces deux années, les vols simples et les vols qualifiés représentent 16 % des infractions, avec un pic à 26.7 % à N'Zérékoré en 2013. A l'exception de N'Zérékoré, on constate une diminution d'environ 25 % des vols enregistrés à Matam, Matoto et Ratoma entre 2012 et 2013.

TABLEAU 3.3 LES 3 TYPES D'INFRACTION LES PLUS COURAMMENT DÉNONCÉS (EN %) À LA POLICE NATIONALE EN 2012 ET 2013 PAR ZONE PILOTE

Matam	2012	2013
Abus de confiance/escroqueries	44.4	42.0
Vols (simples/qualifiés)	18.2	11.0
Coups et blessures volontaires	13.7	19.8
N	516	374

¹ Rapport d'expertise présenté par le Contrôleur Général Yves Laguillemi, Audit des commissariats centraux de Matam et Ratoma, et des commissariats urbains de Bonfi et Taouyha, 25 septembre – 9 octobre 2013.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Ratoma (hors Sonfonia)	2012	2013
Assassinats/meurtres	6.1	23.4
Vols (simples/qualifiés)	21.4	12.8
Abus de confiance/escroqueries	14.3	10.6
N	95	47
Matoto	2012	2013
Abus de confiance/escroqueries	42.6	45.3
Coups et blessures volontaires	17.1	19.9
Vols (simples/qualifiés)	13.4	11.3
N	216	302
N'Zérékoré	2012	2013
Abus de confiance/escroqueries	35.8	26.7
Vols (simples/qualifiés)	15.0	26.7
Coups et blessures volontaires	5.8	-
Contrefaçon de monnaie	-	13.3
N	120	15

PROFILS DES AUTEURS ET DES VICTIMES

Les statistiques montrent que sur les années 2012 et 2013 plus de 83.9 % de l'ensemble des infractions sont commises par des hommes. Ce chiffre atteint 93.3 % à N'Zérékoré pour l'année 2013, tandis que Matam a connu une augmentation des infractions commises par les femmes de près de 70 % entre 2012 et 2013. En revanche, les infractions commises par les femmes a chuté de 20.2 % à 6.7 % à N'Zérékoré. Toutes zones confondues, les femmes représentent 16.1 % des auteurs d'infractions.

TABLEAU 3.4 PROFIL DES AUTEURS (HOMME-FEMME) PAR COMMUNE (EN %) SUR LA BASE DES STATISTIQUES DE LA POLICE NATIONALE

Auteurs	Matam		Ratoma		Matoto		N'Zérékoré	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Hommes	86.6	77.3	84.8	92.7	79.1	77.7	79.8	93.3
Femmes	13.4	22.7	15.2	7.3	20.9	22.3	20.2	6.7
N	525	384	95	47	215	305	124	15
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Toutes infractions confondues, pour la catégorie des adultes, les hommes représentent 65.68 % des victimes, tandis que les femmes représentent 34.32 %. A l'exception de Matoto, il faut noter une augmentation importante du pourcentage de femmes parmi les victimes adultes entre 2012 et 2013. Ainsi, ce chiffre passe de 27.4 % à 37.1 % à Matam, de 22.5 % à 38.1 % à Ratoma et enfin de 33.8 % à 41.1 % à N'Zérékoré. En revanche, il passe de 38.7 % à 35.8 % à Matoto sur la même période.

TABLEAU 3.5 PROFIL DES VICTIMES (HOMME-FEMME) PAR COMMUNE (EN %) SUR LA BASE DES STATISTIQUES DE LA POLICE NATIONALE

Victimes	Matam		Ratoma		Matoto		N'Zérékoré	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Hommes	72.6	62.9	77.5	61.9	61.3	64.2	66.2	58.9
Femmes	27.4	37.1	22.5	38.1	38.7	35.8	33.8	41.1
N	518	383	83	42	222	306	122	13
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Malheureusement, aucune comparaison n'a pu être faite avec les statistiques de la gendarmerie nationale car celles-ci ne donnaient aucune précision quant aux profils des auteurs et des victimes (hommes, femmes) pour l'année 2013.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION*

LA PRÉVALENCE DE LA VICTIMISATION

Cette section présente les résultats sur la prévalence de la victimisation obtenus à partir d'un sondage réalisé auprès de 5'082 personnes entre le 20 octobre 2013 et le 3 janvier 2014. Les sondages de victimisation sont particulièrement prisés par la police et les chercheurs car, contrairement aux statistiques policières, ils comportent la face cachée des délits, à savoir ceux qui ne sont jamais ou qui sont peu rapportés à la police. En Guinée, l'intérêt est décuplé du fait de statistiques policières déficientes et de comportements de victimes qui dénoncent très rarement à la police. Le phénomène de la dénonciation sera analysé en détail ultérieurement au chapitre IV. Pour l'heure, nous proposons d'examiner les taux de victimisation par zone pour le cambriolage, d'une part, et l'agression physique, d'autre part.

Toutes zones confondues, 34.1 % des résidents déclarent avoir été victimes d'un cambriolage dans leur habitation. Les communes de Matam et de N'Zérékoré connaissent les taux les plus élevés de cambriolages (respectivement 38.9 % et 37 %). Ratoma et Matoto ont un taux de 30 % environ et Sonfonia de 33.1 %. Ce sont des taux que l'on peut considérer comme élevés en comparaison internationale.

Les taux d'agressions, en revanche, sont plus modestes. Toutes zones confondues, une personne sur dix (9.8 %) déclare avoir été victime d'une agression verbale ou physique au cours des trois dernières années. Ce taux est sensiblement plus élevé à Ratoma (12.7 %) et Sonfonia (11.7 %) qu'ailleurs. A Matoto, le taux d'agressions est de 8.4 % et, à Matam, de 8.8 %. Le taux d'agression de N'Zérékoré est identique à la moyenne des zones, soit 9.8 %.

Nous avons inclus, dans cette analyse, les taux de victimisation pour les violences sexuelles. Ceux-ci, cependant, doivent être interprétés avec beaucoup de précautions du fait de la méthode de sondage qui, pour ces faits, n'est pas forcément la plus appropriée dans le contexte guinéen. Même si des précautions ont été prises pour assurer la meilleure validité des données (femmes sondées par des femmes et hommes par des hommes, entretiens menés autant que possible sans que les autres membres du ménage ou de la concession ne puissent écouter), il est très probable que les taux soient forts en dessous de la réalité sur des questions aussi sensibles. Nous discutons plus en détail de la méthodologie dans le chapitre V consacré au genre. Si les taux mesurés sont en dessous de la réalité, on peut néanmoins s'y fier pour comparer les zones entre elles du fait que la même méthode d'entretien a été appliquée à toutes les zones. En moyenne, 2.4 % des répondants déclarent avoir fait l'objet de violences sexuelles. Les taux les plus élevés sont observés à Matam (3.1 %) et Ratoma (2.8 %). Les taux les moins élevés sont situés à N'Zérékoré (1.2 %).

*Dans ce rapport, nous utilisons les termes « sondage » ou « enquête » de victimisation pour la même signification.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

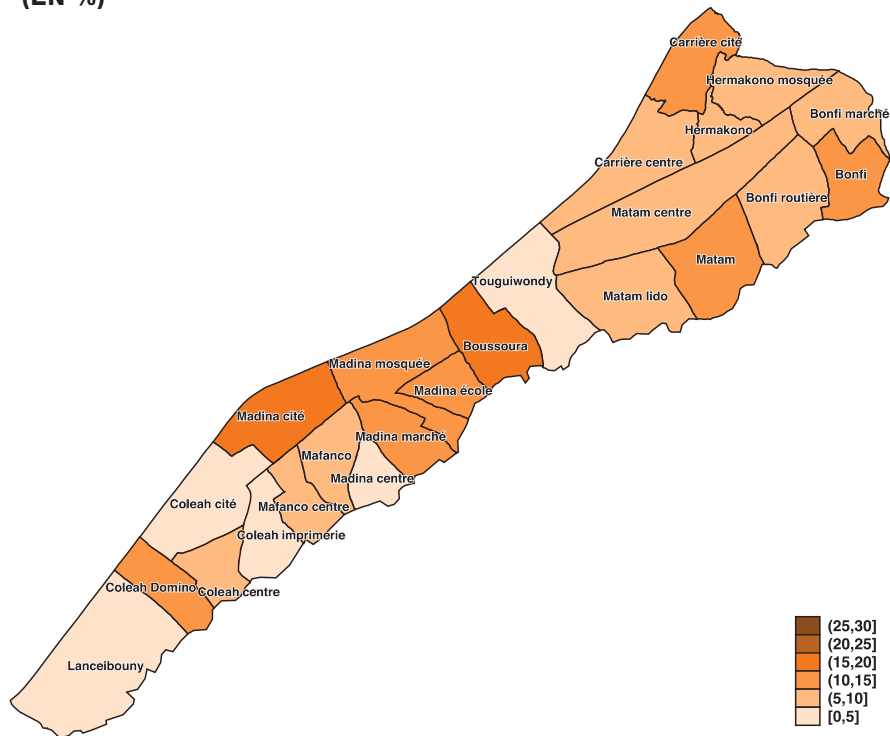
TABLEAU 3.6 LA PRÉVALENCE DE LA VICTIMISATION EN % POUR TROIS TYPE DE DÉLITS DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES SELON LES ZONES (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Cambriolages	38.9	30.0	33.1	30.4	37.0	34.1
Agressions	8.8	12.7	11.7	8.4	9.8	9.8
Violences domestiques	3.1	2.8	2.3	2.5	1.2	2.4

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

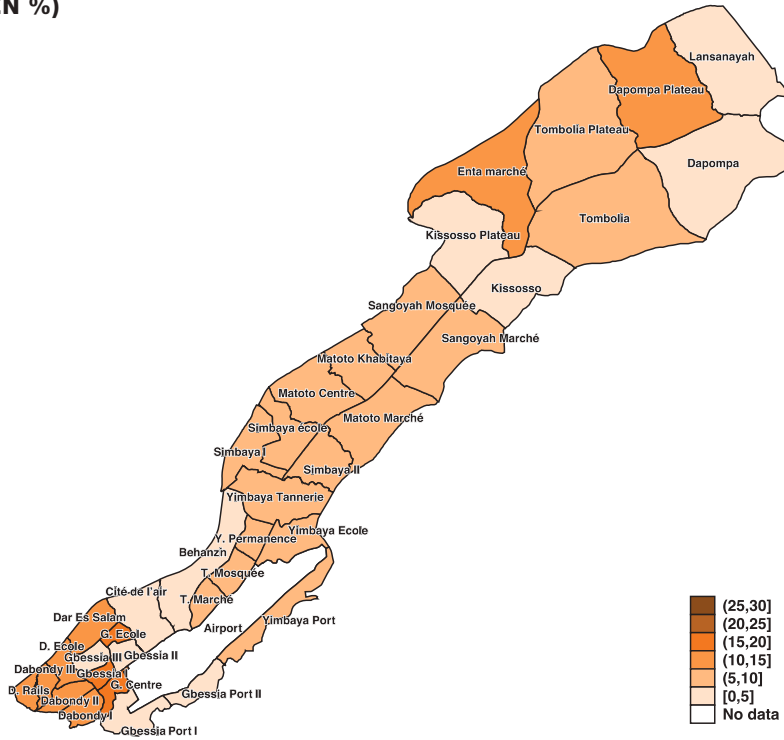
La série de cartes ci-dessous permet d'observer les variations de taux d'agressions et de cambriolages par quartier dans les 5 zones étudiées.

CARTE 3.1 TAUX DE VICTIMISATION (AGRESSIONS) DANS LES QUARTIERS DE MATAM (EN %)



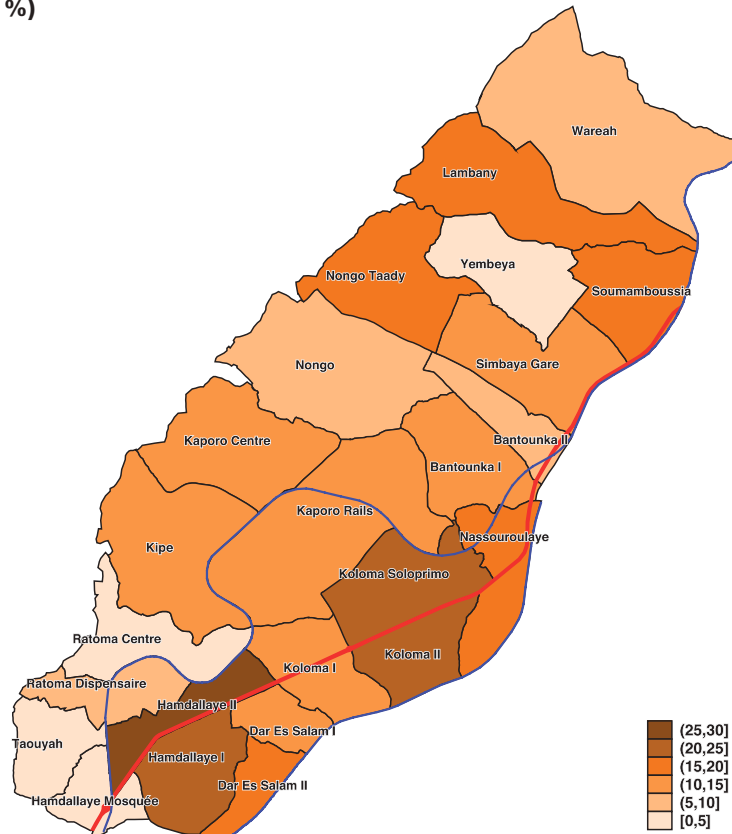
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.2 TAUX DE VICTIMISATION (AGRESSIONS) DANS LES QUARTIERS DE MATOTO (EN %)



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.3 TAUX DE VICTIMISATION (AGRESSIONS) DANS LES QUARTIERS DE RATOMA (EN %)



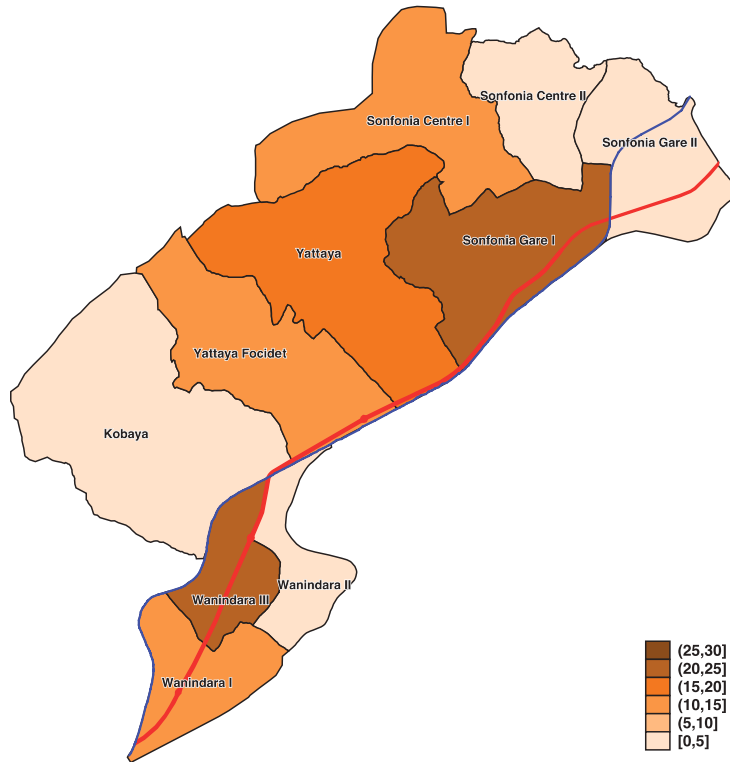
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

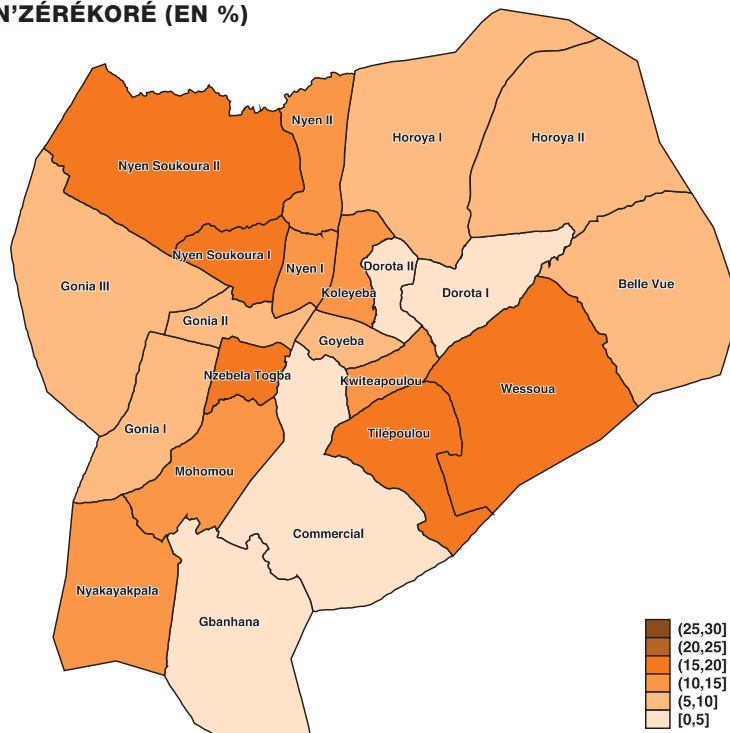
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 3.4 TAUX DE VICTIMISATION (AGRESSIONS) DANS LES QUARTIERS DE RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE) - EN %



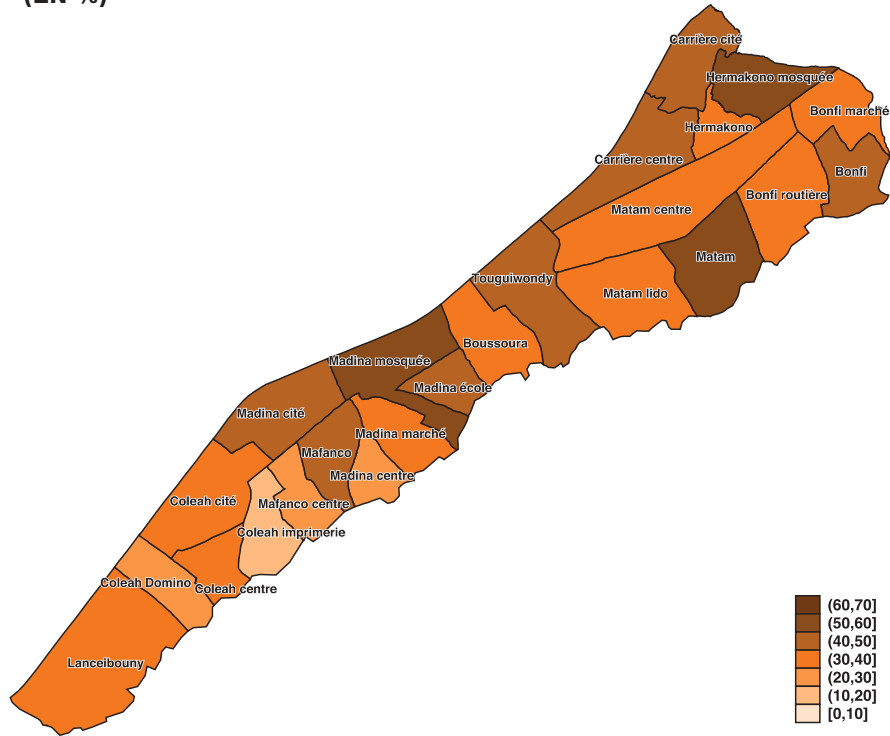
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.5 TAUX DE VICTIMISATION (AGRESSIONS) DANS LES QUARTIERS DE N'ZÉREKORÉ (EN %)



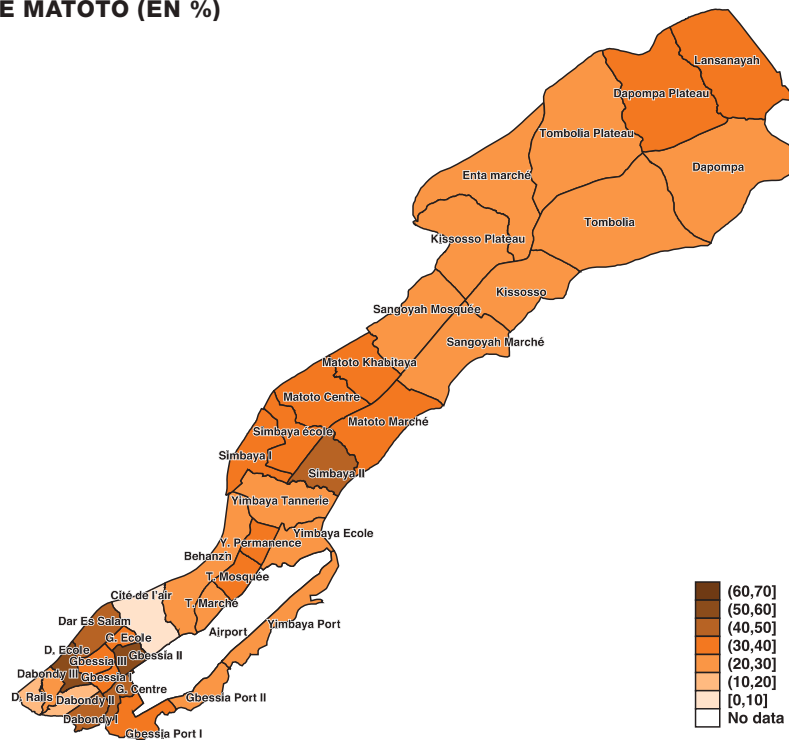
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.6 **TAUX DE VICTIMISATION (CAMBRIOLAGES) DANS LES QUARTIERS DE MATAM (EN %)**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.7 **TAUX DE VICTIMISATION (CAMBRIOLAGES) DANS LES QUARTIERS DE MATOTO (EN %)**



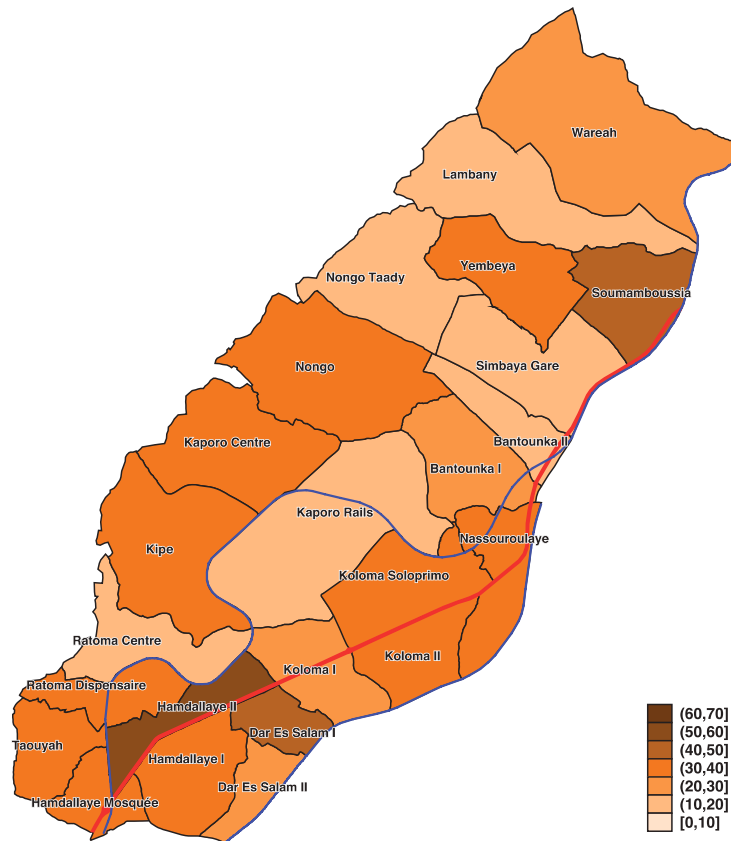
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

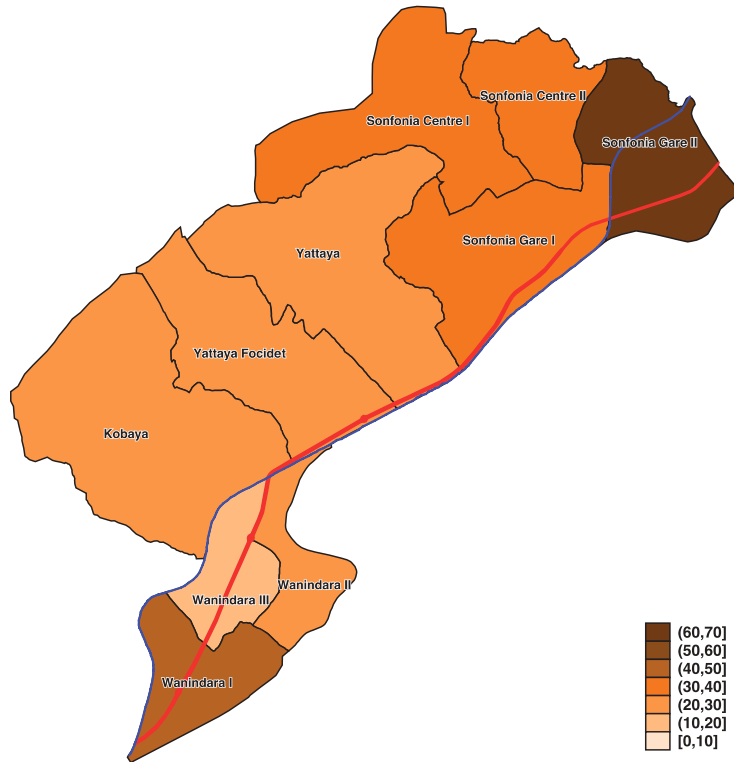
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 3.8 TAUX DE VICTIMISATION (CAMBRIOLAGES) DANS LES QUARTIERS DE RATOMA (EN %)



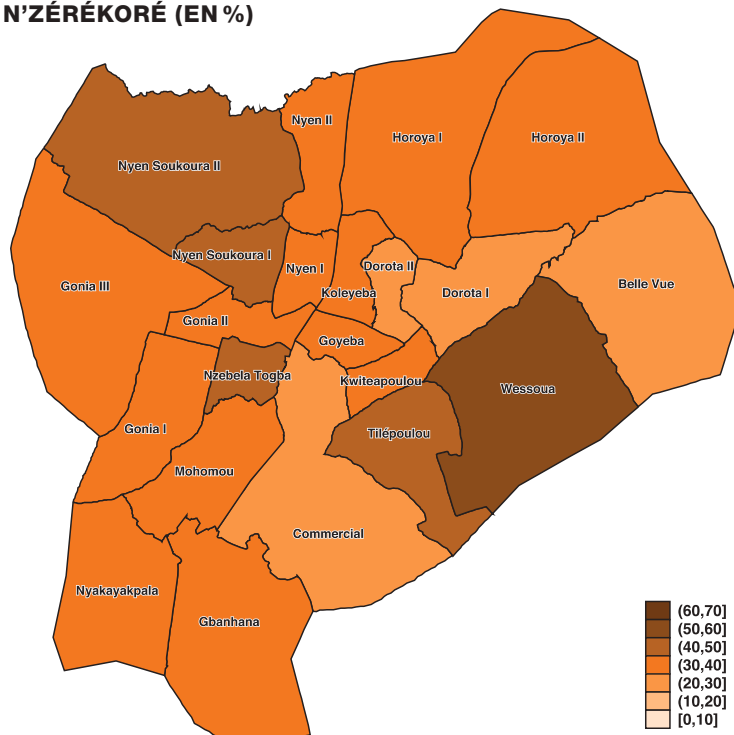
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.9 TAUX DE VICTIMISATION (CAMBRIOLAGES) DANS LES QUARTIERS DE RATOMA/SONFONIA ZONE DE CONTRÔLE (EN %)



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.10 TAUX DE VICTIMISATION (CAMBRIOLAGES) DANS LES QUARTIERS DE N'ZÉRÉKORÉ (EN %)



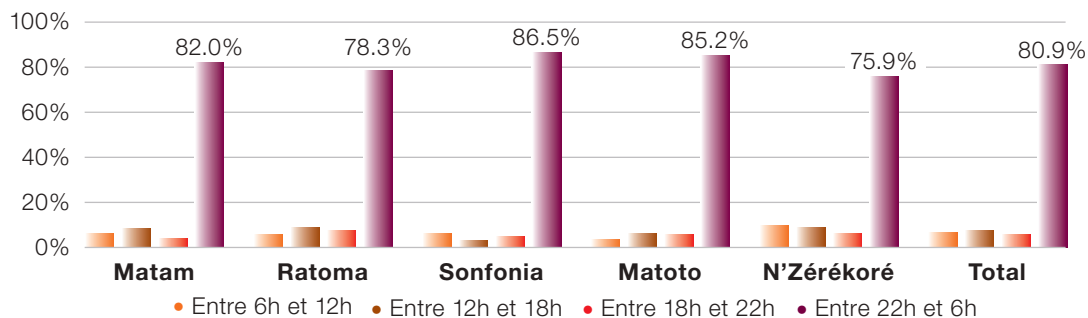
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

LES PÉRIODES DE LA JOURNÉE DURANT LESQUELLES SE DÉROULENT LES DÉLITS

Basée sur les indications données par les victimes de délits, la série de graphiques ci-dessous fournit des informations aussi étonnantes que précieuses sur les périodes de la journée dans lesquelles se sont déroulés les cambriolages et les agressions physiques au cours des trois dernières années.

GRAPHIQUE 3.1 PÉRIODES DURANT LESQUELLES SE SONT DÉROULÉS LES CAMBRIOLAGES PAR TRANCHE HORAIRE ET ZONE



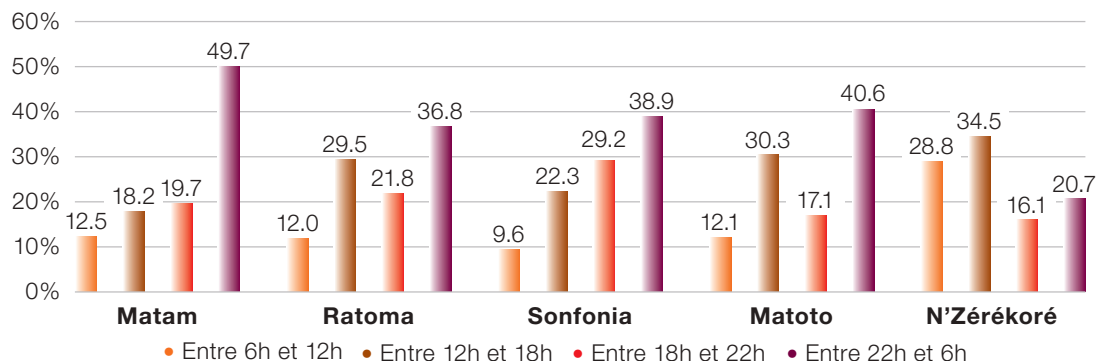
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

L'essentiel des cambriolages se déroulent durant la nuit entre 22h00 et 6h du matin et cela dans toutes les zones. Ce fait semble bien connu des résidents qui, on le verra par la suite, se « barricadent » chez eux à partir de la tombée de la nuit. A N'Zérékoré, sur les derniers trois ans, trois quarts ou 75.9 % des cambriolages se sont déroulés de nuit. A Sonfonia, ce pourcentage est même plus élevé : 86.5 % des cambriolages se sont déroulés de nuit.

Les agressions, elles aussi, se déroulent plutôt de nuit, sauf à N'Zérékoré. A Matam, pratiquement une agression sur deux (49.7 %) se déroule de nuit entre 22h et 6h. Dans les trois autres zones étudiées dans la ville de Conakry, la tranche horaire 22h-6h est la période durant laquelle il y a également le plus d'agressions. 36.8 % des agressions verbales ou physiques se déroulent dans cette tranche horaire à Ratoma, 38.9 % à Sonfonia et 40.6 % à Matoto.

En revanche, à N'Zérékoré, les agressions ont tendance à se dérouler plus souvent le matin et l'après-midi selon ce que rapportent les victimes. 34.5 % des agressions s'y sont déroulées entre 12h et 18h et 28.8 % se sont déroulées le matin entre 6h et 12h. Si la nuit, qui s'organise autour d'activités de loisirs et de consommation d'alcool pour les plus jeunes, semble être responsable d'une bonne partie des agressions à Conakry, les agressions sont liées à une autre logique sociale à N'Zérékoré. Cela est confirmé par d'autres indices. En effet, si à Conakry l'agression touche surtout les plus jeunes, à N'Zérékoré ce n'est pas le cas. Les hommes de 36 à 45 ans ont le même taux de victimisation que les 18-25 ans. Ces taux sont par ailleurs beaucoup plus élevés que la moyenne : environ 16 %. En revanche, les taux de victimisation des femmes de N'Zérékoré sont très en dessous de ce qui se constate à Conakry. La section suivante permettra d'en savoir plus. Nous verrons qu'une portion des agressions de N'Zérékoré a été liée aux troubles interethniques de juillet 2013 et répondrait ainsi à une logique sensiblement différente de celle qui prévaut à Conakry.

GRAPHIQUE 3.2 LA PÉRIODE DE L'AGRESSION SELON LA TRANCHE HORAIRE ET LA ZONE



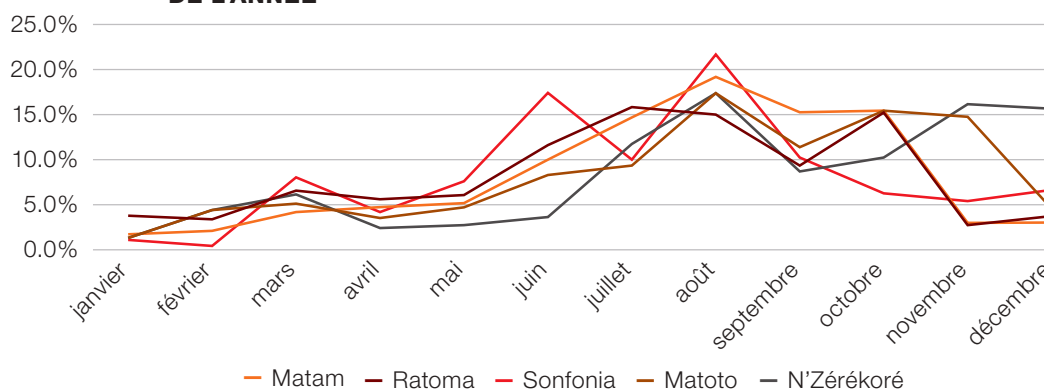
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES « SAISONS » DES DÉLITS

Certaines périodes de l'année connaissent, selon les données obtenues dans le sondage, des « saisons » de cambriolages. Les graphiques suivants portent sur les douze mois précédant le sondage. Cela ne correspond pas tout à fait à l'année 2013, sachant que le sondage a été réalisé entre octobre 2013 et janvier 2014. Les graphiques permettent d'observer que les mois d'hiver sont moins propices aux cambriolages et aux agressions. La criminalité se concentre dans ce qu'on appelle en Guinée la « saison morte », une saison de pluie où l'activité, notamment dans le secteur de la construction, tourne au ralenti. La saison morte débute en mai et coure jusqu'en septembre/octobre.

La « saison » des cambriolages se calque presque parfaitement sur la saison morte. Elle débute en mai/juin, atteint son pic en août et se prolonge jusqu'à fin octobre. En novembre, la baisse est généralisée exception faite de N'Zérékoré où les cambriolages connaissent des taux élevés jusqu'en décembre. Il est assez remarquable que toutes les zones se conforment à ce schéma faisant ainsi de la saison des pluies une saison criminogène.

GRAPHIQUE 3.3 DISTRIBUTION DES CAMBRIOLAGES PAR ZONE ET PAR MOIS DE L'ANNÉE



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

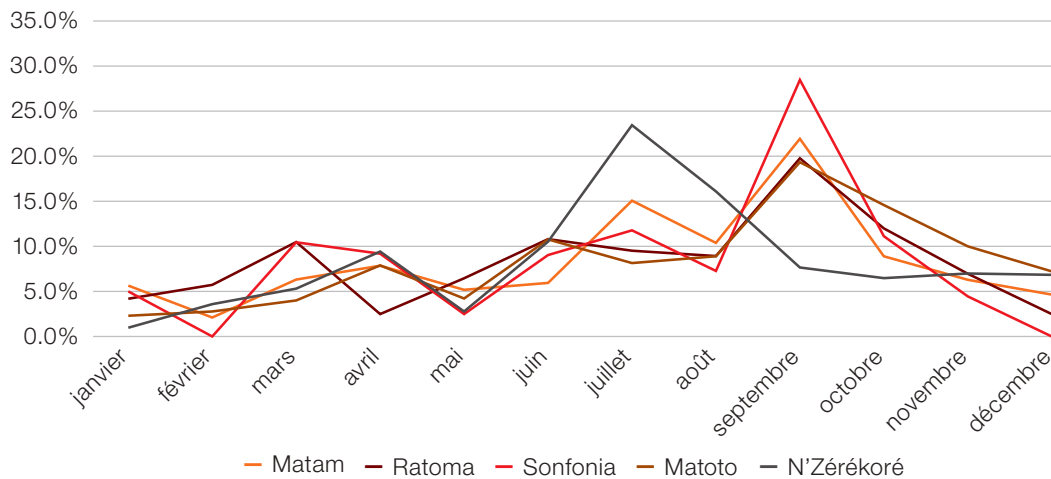
Un schéma presque identique est visible dans la distribution mensuelle des agressions. A N'Zérékoré, le pic des agressions a eu lieu en juillet alors que dans les communes de Conakry celui-ci est décalé en septembre. De nouveau, toutes les zones semblent répondre à un schéma assez semblable. Ces données temporelles sur les agressions apportent une lumière nouvelle sur les causes probables de la

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

commission des agressions. Le pic de septembre est lié aux élections législatives du 28 septembre 2013 où Conakry a connu des troubles importants durant la fin de campagne. Le pic de N'Zérékoré correspond quant à lui aux troubles et exactions de juillet 2013 qui ont enflammé la ville. Il s'avère qu'une portion non négligeable des agressions survenues dans la ville s'insèrent dans un contexte de conflits ethniques et ne sont pas liées à de la délinquance classique. Si l'on peut se fier à la langue dans laquelle les entretiens ont été réalisés comme proxy du groupe ethnique d'appartenance du répondant, les locuteurs Koniankés présentent, à N'Zérékoré, des taux de victimisation nettement plus élevés que la moyenne : 16.7 % pour les Koniankés contre 9.8 % en moyenne. Un phénomène d'ailleurs similaire s'observe pour les cambriolages. Les Koniankés, à N'Zérékoré, présentent un taux de victimisation face aux cambriolages de 46.6 % contre 37 % en moyenne dans la ville. Une partie des agressions et des cambriolages semblent s'être déroulée à N'Zérékoré dans le cadre des affrontements interethniques de juillet 2013.

GRAPHIQUE 3.4 DISTRIBUTION DES AGRESSIONS PAR MOIS ET PAR ZONE



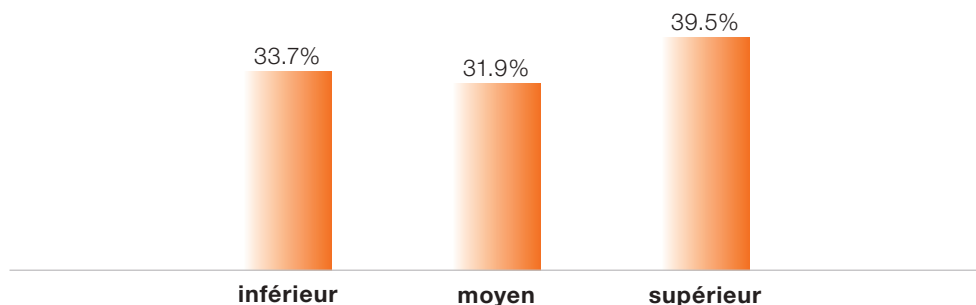
Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

PROFILAGE DES VICTIMES DE DÉLITS ET FACTEURS DE RISQUE

LE CAMBRIOLAGE

Le phénomène du cambriolage touche pratiquement tout le monde même si les foyers aisés sont légèrement plus souvent la cible d'un cambriolage que les foyers plus modestes. 33.7 % des répondants de foyers modestes indiquent avoir été victimes d'un cambriolage durant les derniers trois ans contre 39.5 % des répondants de foyers aisés.

GRAPHIQUE 3.5 LA PRÉVALENCE DU CAMBRIOLAGE EN FONCTION DU REVENU DU FOYER (POURCENTAGE DE VICTIMISATION)



Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Habiter dans un quartier où l'on observe du trafic de drogue, des bagarres, une consommation excessive d'alcool ou encore la présence de bandes de jeunes agressives est un facteur de risque. 28.1 % des résidents de quartiers où le trafic de drogues n'est pas constaté ont été victimes d'un cambriolage contre 36.4 % chez les autres. Les quartiers ou secteurs les plus sujets à des troubles de l'ordre public avec des violences interpersonnelles génèrent également plus de cambriolages (28.6 % versus 36.6 %). Même constat pour les quartiers où des bandes de jeunes agressives sont présentes. Là où elles sont présentes, 37.6 % des résidents disent avoir été cambriolés contre 29.5 % là où elles ne sont pas présentes. Ces données confortent l'idée de quartiers ou secteurs chauds où s'accumulent des phénomènes de drogues, d'alcool, de groupes ou bandes de jeunes qui génèrent également une délinquance qui se manifeste sous la forme de cambriolages. Ces mêmes quartiers génèrent, comme on va le voir plus bas, également plus d'agressions.

L'AGRESSION

Le sondage permet d'en savoir un peu plus sur le profil des victimes d'agression. On peut, en d'autres termes, déterminer quels sont les facteurs de risque ou de probabilité d'une agression. Trois groupes de facteurs augmentent ainsi le risque d'une agression. Le premier d'entre eux est le lieu d'habitation. Résider dans un quartier sensible, où les bagarres sont fréquentes et où l'on rencontre souvent des bandes de jeunes agressives, augmente le risque d'agression. Le tableau suivant permet de le constater. Les taux de victimisation par rapport à l'agression passent grosso modo d'environ 7 % dans les quartiers où ces deux problématiques d'ordre public sont absentes à 11 % environ là où elles sont présentes.

TABLEAU 3.7 % DE VICTIMES D'AGRESSION SELON LA PRÉSENCE DE VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET DE BANDES DE JEUNES AGRESSIVES DANS LE QUARTIER (PONDÉRÉ)

	Présence de violences interpersonnelles dans le quartier		Présence de bandes de jeunes agressives	
	Non (%)	Oui (%)	Non (%)	Oui (%)
Victimes d'agressions	7.0	11.1	7.7	11.4
N	1'556	3'493	2'156	2'865

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Dans les quartiers où le tissu social, le contrôle social et la qualité de vie sont médiocres, le risque d'une agression devient plus aigu. Ces quartiers peu plaisants, où les gens ne se connaissent plus, ne sont plus à même d'exercer un contrôle social sur les individus. Le taux d'agression, dans ces quartiers, grimpe. Donnons quelques chiffres. Dans les quartiers où la cohésion sociale est forte, le taux d'agression est de 8.7 % ; là où la cohésion sociale est considérée comme étant faible par les habitants eux-mêmes, ce taux grimpe à 14.4 %. Dans les quartiers où la qualité de vie est bonne, le taux d'agressions est de 7.8 % ; là où cette qualité de vie est jugée mauvaise, le taux d'agressions fait plus que doubler : il grimpe à 18.7 %.

TABLEAU 3.8 % DE VICTIMES D'AGRESSION SELON LES NIVEAUX DE COHÉSION ET DE QUALITÉ DE VIE DU QUARTIER (PONDÉRÉ)

	Cohésion sociale			Qualité de vie dans le quartier		
	Forte (%)	Moyenne (%)	Faible (%)	Forte (%)	Moyenne (%)	Faible (%)
Victimes d'agressions	8.7	11.3	14.4	7.8	11.9	18.7
N	3'856	440	760	3'532	964	556

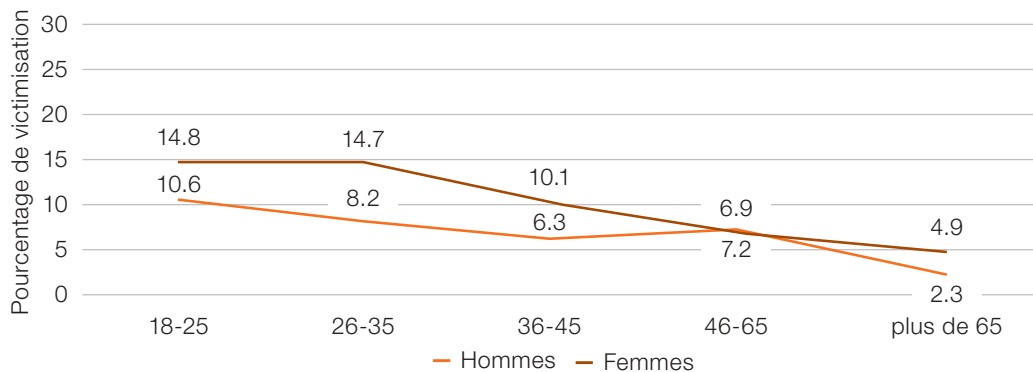
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Finalement, le sondage permet de constater que les jeunes hommes font plus souvent l'objet d'une agression. Dans la tranche d'âge de 18 et 35 ans, le taux de victimisation est de près de 15% chez les hommes. Ce taux ne redescend sérieusement qu'à partir de la classe d'âge 36-45 ans. Les jeunes femmes (18-25) sont également plus victimisées que leurs aînées. Elles ont un taux de victimisation légèrement inférieur à celui des hommes (10.6% pour les femmes de 18 à 25 ans et 8.2% pour les femmes de 26 à 35 ans). Cet effet de l'âge et du genre sur la prévalence de l'agression est bien connu de la criminologie. Il est lié, en Guinée comme ailleurs, au fait que les jeunes sortent le soir, passent leurs loisirs dans des bars et, de ce fait, sont confrontés à des situations de violences plus fréquemment que leurs aînés. Dans le deuxième chapitre, nous avons vu qu'il est assez fréquent que les jeunes dorment le jour dans la concession tandis que leurs parents y dorment la nuit. Cette organisation sociale de l'utilisation d'espaces de vie limités entraîne à la fois une promiscuité importante, et une plus grande vulnérabilité des plus jeunes, garçons et filles, à la violence interpersonnelle. On a également pu constater, plus en avant, que les agressions se déroulent justement en priorité durant la nuit à Conakry.

GRAPHIQUE 3.6 LA PRÉVALENCE DE L'AGRESSION PAR ÂGE ET GENRE



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

La sécurité routière en Guinée, et particulièrement à Conakry, est un sujet de préoccupation majeure avec des implications particulièrement sérieuses en termes de coûts sociaux et économiques (pertes en vies humaines, destruction de véhicules). Le développement urbain à Conakry a été synonyme d'un développement spectaculaire de la motorisation. Cet accroissement de la motorisation conjugué à la forte croissance démographique et à une urbanisation galopante sont autant de facteurs qui contribuent à la multiplication des risques liés à l'usage de la route.

Malgré le travail de collecte des données sur la délinquance routière et les accidents de la circulation réalisé par la Direction Centrale de la Sécurité Routière, les chiffres qui nous ont été transmis n'étaient malheureusement pas suffisamment désagrégés pour permettre une étude approfondie par commune, quartier et secteur des zones les plus accidentogènes, ni des types de délits routiers les plus récurrents.

Globalement, le nombre total de l'ensemble des accidents et infractions constatés par les forces de l'ordre est faible au regard de la forte croissance de la circulation au cours des dernières années et insuffisant pour permettre une utilisation statistique des données existantes. Les statistiques qui nous ont été transmises relatent exclusivement la macro-accidentologie, c'est-à-dire l'enregistrement de tous les accidents de la route qui ont causé des décès ou des blessures graves (également appelé « homicides involontaire par accident »). Pour l'année 2013, il s'agit de 12 cas pour la commune de Ratoma, 10 pour la commune de Matoto (principalement la nuit) et 35 cas pour la commune de Ratoma. Aucune statistique routière n'était disponible pour la commune de N'Zérékoré. A Ratoma, 75% des homicides ont été commis sur la route Le Prince, alors que ces infractions sont inégalement réparties à Matam et Matoto.

Les témoignages obtenus auprès des élus locaux, des chefs de quartier et de la population font état de l'inadéquation des infrastructures routières : routes en mauvais état, nombreux axes non asphaltés, impraticabilité de certains axes pendant la saison des pluies, véhicules d'occasion souvent délabrés, embouteillages permanents, circulation routière anarchique, absence de signalisation et de parkings, indiscipline des usagers, mais également corruption et manque de formation des agents de sécurité routière, contribuant à la mauvaise image de la police. Bien entendu, tous ces maux ne peuvent être imputés seulement à la police. Il s'agit-là d'une responsabilité partagée de l'administration.

Le refus d'obtempérer des automobilistes lors de contrôles est souvent dû à la crainte de devoir corrompre le policier pour pouvoir récupérer leurs papiers (carte d'identité, permis de conduire, assurance). De nombreux observateurs s'accordent à dire que la majeure partie des policiers de la routière qui exercent à Conakry brillent par l'arnaque et le racket sur les taximen, qu'ils soient en infraction ou pas. De leur côté, ces policiers prétendent ne pas être suffisamment payés, ce qui les pousse à commettre des méfaits pour « arrondir leur fin de mois ».

Pourtant, le rôle de la police routière est essentiel, aussi bien dans la sensibilisation des usagers au Code de la route, qu'en matière de dissuasion, de répression des infractions et de sécurisation des voies publiques. Parce qu'elle est en contact au quotidien avec les usagers, la police routière constitue un point d'entrée majeur dans le processus de rétablissement de la confiance entre la Police Nationale et la population.

LES INCIVILITÉS

Toutes les zones ne sont pas touchées par les incivilités de la même manière. En moyenne, Matam est nettement plus touchée que les autres avec un taux moyen de 85.2 %, soit 10 points de plus que la moyenne des zones. N'Zérékoré est moins touchée par le phénomène de l'incivilité, avec un taux moyen de 56.7 %, soit près de 20 points de moins que la moyenne des zones. Le taux élevé de Matam s'explique en partie par la forte concentration humaine pendant la journée autour de l'activité économique particulièrement vigoureuse (marché Madina).

TABLEAU 3.9 **CLASSEMENT COMPARÉ DES INCIVILITÉS PAR FRÉQUENCE ET PAR ZONES EN 2013 (PONDÉRÉ) (EN %)**

	Matam (%)	Ratoma (%)	Sonfonia (%)	Matoto (%)	N'Zérékoré (%)	Moyenne des zones
Abandon de débris, objets et saleté	98.3	88.8	85.5	94.4	76.2	89.4
Présence de mendiants et vendeurs à la sauvette	93.1	78.8	70.8	86.8	58.3	79.0
Vente ou consommation de drogues	85.3	77.6	82.0	82.1	59.8	76.7
Bruit excessif provenant de la circulation routière	91.5	66.6	71.0	76.0	71.6	76.6
Consommation excessive d'alcool	84.4	70.3	69.8	67.4	66.7	71.9
Présence de bagarres et de violences	87.8	62.4	63.9	72.3	53.4	69.2

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Animaux errants	77.0	68.0	64.2	74.8	54.9	68.7
Tapages nocturnes	80.9	52.4	51.3	65.3	63.2	65.3
Stationnement sauvage	98.2	52.3	54.6	59.8	45.0	61.4
Personnes dérangées mentalement	82.4	54.7	49.3	60.1	49.4	61.1
Attitudes dérangeantes de groupes de jeunes	71.9	51.9	60.6	59.2	42.9	57.1
Graffitis et déprédations	72.1	41.3	29.0	49.1	38.4	49.2
Moyenne d'exposition à l'incivilité	85.2	63.8	62.7	70.6	56.7	75.1

Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

L'incivilité la plus fréquente est l'abandon de détritrus, objets et saletés (89.4 %). Les mendiants et petits vendeurs à la sauvette (79 %), le deal et la consommation de drogues (76.7 %) ou encore le bruit excessif de la circulation routière (76.6 %) sont également très souvent constatés dans le quartier. Ces incivilités sont suivies par la consommation excessive d'alcool (71.9 %), de bagarres et violences verbales (69.2 %), d'animaux errants (68.7 %) et de tapages nocturnes (65.3 %). Les incivilités les moins fréquentes sont le stationnement sauvage, les personnes dérangées mentalement, les attitudes dérangeantes de groupes de jeunes et les graffitis et autres déprédations.

L'incivilité la plus fréquente – abandon de détritrus, objets et saleté – est un problème nettement plus aigu à Conakry qu'à N'Zérékoré. Ce problème, relatif à la santé publique, comme on le verra dans le prochain tableau, est non seulement l'incivilité la plus fréquente, mais aussi celle qui dérange le plus les résidents. Et les résidents ont des attentes de la police à cet égard. L'insalubrité étant en partie – et pas exclusivement – du ressort de la police, nous verrons plus loin que, de l'avis des résidents, la lutte contre l'insalubrité devrait être la 4^{ème} priorité de la police nationale.

C'est à Matam (85.3 %), Sonfonia (82 %) et Matoto (82.1 %) que le problème de trafic et de consommation de drogues est le plus aigu. Plus de 80 % des résidents de ces zones affirment constater ce problème dans leur quartier. Il est nettement moins fréquent à N'Zérékoré (59.8 %). Le trafic et la consommation de drogue dérangent énormément. Ce problème partage avec l'insalubrité le premier rang dans l'ordre des nuisances. Là aussi, on le verra plus tard, la lutte contre le trafic et la consommation de drogues fait partie des grandes priorités des résidents.

Matam est particulièrement touchée par des incivilités liées à la circulation routière alors que c'est nettement moins le cas dans les autres zones. A Matam, tout le monde ou presque (98.2 % des résidents) constatent du stationnement sauvage et 91.5 % se disent dérangés par le bruit de la circulation routière. Ces deux problèmes sont moins aigus dans les autres zones étudiées.

Matam rapporte également plus un problème lié aux attitudes dérangeantes de groupes de jeunes (71.9 %), de consommation excessive d'alcool (84.4 %), de bagarres et agressions verbales (87.8 %) ou encore de tapages nocturnes (80.9 %), avec la présence des maquis. Tous ces problèmes de tranquillité et d'ordre public sont aigus à Matam, mais plus marginaux ailleurs et surtout à N'Zérékoré. C'est à N'Zérékoré notamment que les résidents mentionnent le moins un problème lié à des groupes de jeunes aux attitudes dérangeantes (42.9 %). Ce constat est intéressant sachant que c'est à N'Zérékoré que l'on observe le plus de groupes d'autodéfense de quartier, souvent lié à des jeunes. Mais ces derniers remplissent une réelle fonction de protection, comme on le verra par la suite.

Le prochain tableau permet de visualiser comment les résidents classent les incivilités en fonction de leur degré de nuisance. Les répondants étaient en effet amenés à donner leur avis sur le degré de nuisance de chaque incivilité constatée dans leur quartier. Il y a une belle unanimité à estimer que les abandons de débris, objets et saletés sont, avec le problème du deal et de la consommation de drogues, les deux incivilités qui dérangent le plus. Sur une échelle de 1 (dérange peu) à 3 (dérange beaucoup), ces deux incivilités obtiennent le score similaire très élevé de 2.9. Elles dérangent donc « beaucoup » pratiquement tout le monde. Etant également les incivilités les plus fréquentes, on se rend compte que les attentes de la population pour que la police traite ces deux incivilités en priorité sont très importantes.

La consommation d'alcool, les attitudes dérangeantes de groupes de jeunes ou encore la présence de bagarres et de violences verbales et les animaux errants dans le quartier forment le second groupe d'incivilités au caractère particulièrement dérangeant.

La présence de mendiants/vendeurs ambulants et celle de personnes handicapées mentalement dérange peu. On peut même affirmer que ces problèmes ne sont pas considérés, a priori, par les gens comme étant de véritables incivilités. Elles font partie en quelque sorte du paysage quotidien et il n'y a pas d'attentes en matière de prestations policières à ce sujet.

TABLEAU 3.10 CLASSEMENT COMPARÉ DES INCIVILITÉS SELON LE DEGRÉ DE NUISANCE PAR ZONES (PONDÉRÉ) 2013						
	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
	Moyenne sur une échelle de 1 à 3 (1=dérange peu, 3=dérange beaucoup)					
Abandon de débris, objets et saleté	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Vente ou consommation de drogues	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.9
Consommation excessive d'alcool	2.8	2.8	2.7	2.6	2.6	2.7
Attitudes dérangeantes de groupes de jeunes	2.9	2.7	2.8	2.6	2.4	2.7
Présence de bagarres et de violences	2.8	2.5	2.6	2.5	2.5	2.6
Animaux errants	2.6	2.6	2.7	2.5	2.5	2.6
Stationnement sauvage	2.8	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5
Tapages nocturnes	2.7	2.5	2.4	2.6	2.3	2.5
Graffitis et déprédations	2.5	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Bruit excessif provenant de la circulation routière	2.3	1.9	2.0	2.2	2.2	2.1
Présence de mendiants	1.7	1.4	1.4	1.6	1.4	1.5
Personnes dérangées mentalement	1.8	1.1	1.0	1.1	1.0	1.2

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

QUARTIERS SENSIBLES ET HYPERSENSIBLES

La notion de quartier sensible peut être utile à la police qui organise ses services selon une logique de quartier. A cela s'ajoute que les futurs forums de quartier de la doctrine de police de proximité, qui réuniront la police et la population, s'organiseront à l'échelon des quartiers. Pour mesurer la « sensibilité » d'un quartier, nous avons construit un indice regroupant les indicateurs principaux de l'insécurité. La partie méthodologique explicite la manière dont l'indice a été construit. Ici, il suffira de dire qu'il s'agit d'un indice composite créé à partir des taux d'agressions et de cambriolage, des niveaux du sentiment d'insécurité et des taux de présence de la problématique de la drogue, de bandes de jeunes agressives et de bagarres constatées par les résidents des quartiers. Tous ces indicateurs sont dérivés de l'enquête de victimisation.

L'analyse nous amène à distinguer deux niveaux de sensibilité. Les quartiers hypersensibles sont les rares quartiers – 6 en tout – dont les valeurs de l'indice sont les plus élevées et dépassent 70. Les quartiers sensibles – 21 au total – présentent des valeurs situées entre 60 et 70 selon l'indice de sensibilité. La liste des quartiers hypersensibles et sensibles est présentée ci-dessous.

TABLEAU 3.11 **CLASSEMENT COMPARÉ DES INCIVILITÉS SELON LE DEGRÉ DE NUISANCE PAR ZONES (PONDÉRÉ) 2013**

	Quartiers hypersensibles	Valeur sur l'indice
Ratoma	Hamdallaye I	70.0
Matam	Carrière-Centre	74.2
	Hermakonon Permanence	74.3
	Matam	70.4
	Hamdallaye I	70.0
Matoto	Dabondy I	72.7
	Gbessia Cité II	73.6
	Quartiers sensibles	Valeur sur l'indice
Ratoma	Dar Es Salam I	60.5
	Hamdallaye II	64.3
	Koloma II	65.2
	Nasroullaye	60.8
Matam	Bonfi (Port)	65.6
	Carrière Cité	69.3
	Hermakonon Mosquée	69.5
	Madina Cité	65.7
	Madina Marché	68.5
	Madina Ecole	68.1
Sonfonia	Sonfonia Gare II	63.8
	Wanindara I	67.6
	Wanindara II	68.1

Matoto	Dabondy Ecole	66.4
	Dabondy II	64.5
	Dabondy III	67.0
	Dar Es Salam I	64.0
	Gbessia Centre	66.3
	Matoto Khabitaya	68.0
	Sangoya marché	66.5
	Simbaya I	64.5

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

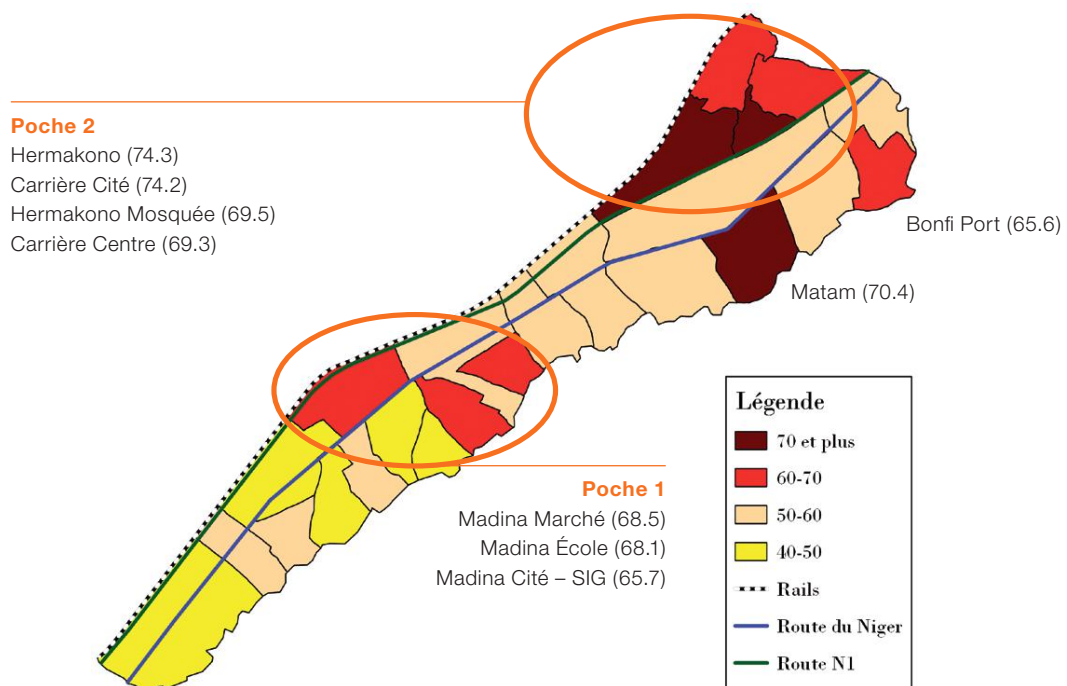
Les communes de Matam et de Matoto comportent le plus de quartiers sensibles ou hypersensibles. La commune de Ratoma en connaît légèrement moins. Aucun des quartiers de N'Zérékoré, selon cet indice, ne se qualifie comme quartier sensible.

L'insécurité tend à se concentrer dans certaines zones, un peu à la manière de poches, dans les communes. On peut dénombrer 6 poches.

A Matam, deux poches sont bien visibles, avec un cœur géographique pour l'une d'elle :

- Poche 1. Les quartiers dits de Madina (sauf Madina Mosquée mais Madina Mosquée se rapproche de la notion de quartier sensible avec une valeur supérieure à 57 sur l'indice).
- Poche 2. Les quatre quartiers enclavés entre la N1 et les rails (groupe de 4 quartiers Carrière Hermakono, avec au cœur de cette grappe, les quartiers hypersensibles de Carrière Centre et Hermakono Permanence qui se jouxtent).

CARTE 3.11 **LES QUARTIERS SENSIBLES ET HYPERSENSIBLES À MATAM**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

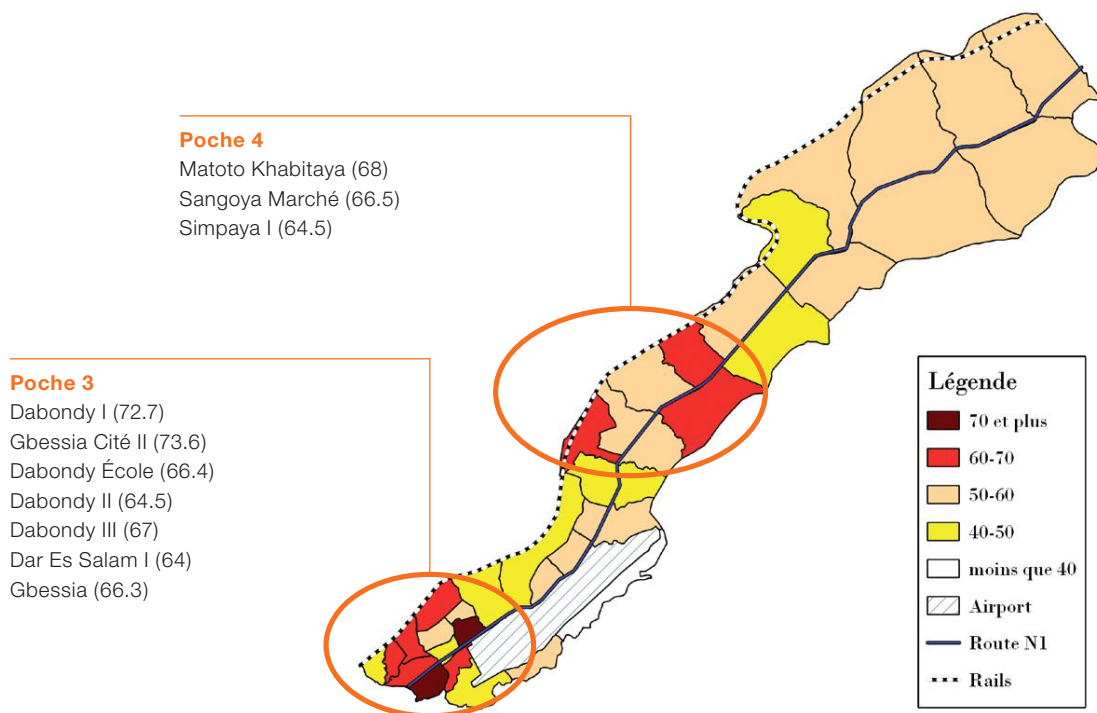
Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

A Matoto, l'analyse permet de dégager l'existence de deux poches dans les parties ouest et centrale de la commune :

- Poche 3. Les quartiers de Gbessia, Dar Es Salam et Dabondy sont touchés par l'insécurité avec au cœur géographique de la poche les deux quartiers hypersensibles de Dabondy I et Gbessia Cité II.
- Poche 4. Une autre poche est visible bien que moins nette avec Matoto Khabitaya, Sangoya Marché et Simpaya I.

CARTE 3.12 **LES QUARTIERS SENSIBLES ET HYPERSENSIBLES À MATOTO**

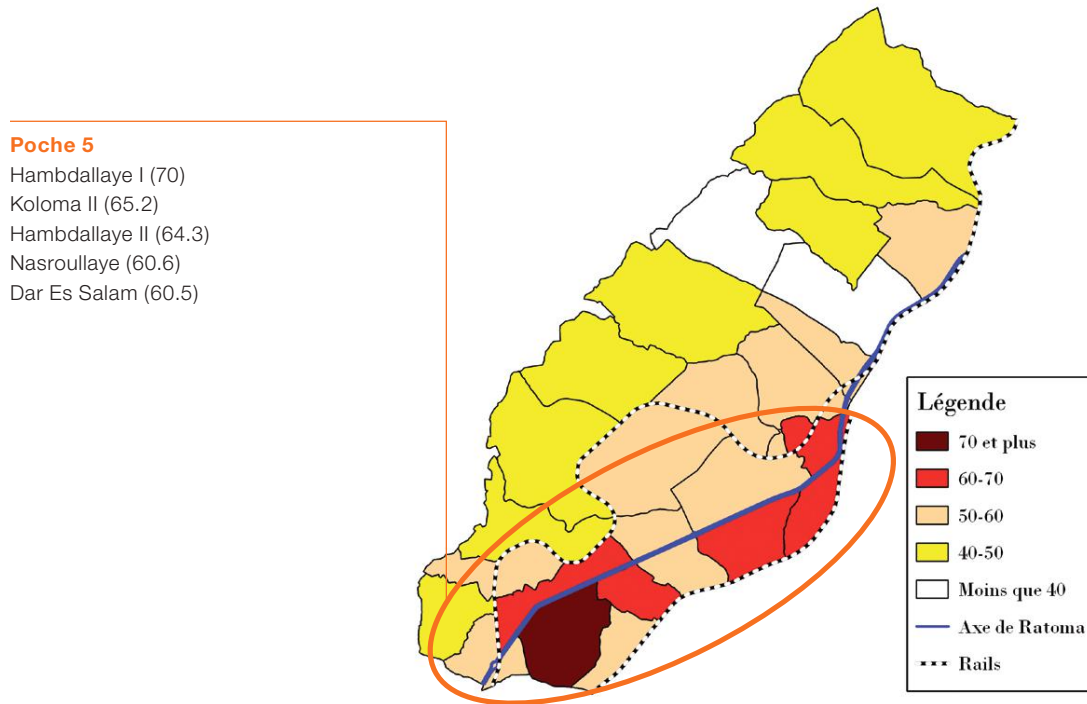


Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

A Ratoma, on observe également l'existence d'une poche qui se situe tout au long de l'axe bien connu de la route du Prince :

- Poche 5. De Nasroulaye et Simbaya (sur la commune de Matoto) avec son couloir dit de la mort en poursuivant sa route par les deux Koloma, avec le célèbre carrefour de Bambéto, puis Dar Es Salam et Hamdallaye II pour aboutir à Hamdallaye I avec son rond-point.

CARTE 3.13 **LES QUARTIERS SENSIBLES ET HYPERSENSIBLES À RATOMA**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Si l'on se tourne du côté de Sonfonia, on observe que l'insécurité qui tend à se concentrer sur l'axe de la route le Prince à Ratoma se poursuit sur ce même jusque profondément dans Sonfonia :

- Poche 6. Les deux quartiers de Wanindara I et II sont des quartiers sensibles selon l'indice. Wanindara III se qualifie presque de quartier sensible avec une valeur de 58.9. Ces trois quartiers jouxtent la route le Prince et, de fait, le quartier de Soumabossia encore sur Ratoma ouest dont Wanindara est le prolongement a lui aussi une valeur très proche de celle des quartiers sensibles (58.6) tandis que le quartier de Matoto Khabitaya qui jouxte Soumabossia est lui aussi un quartier sensible.

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

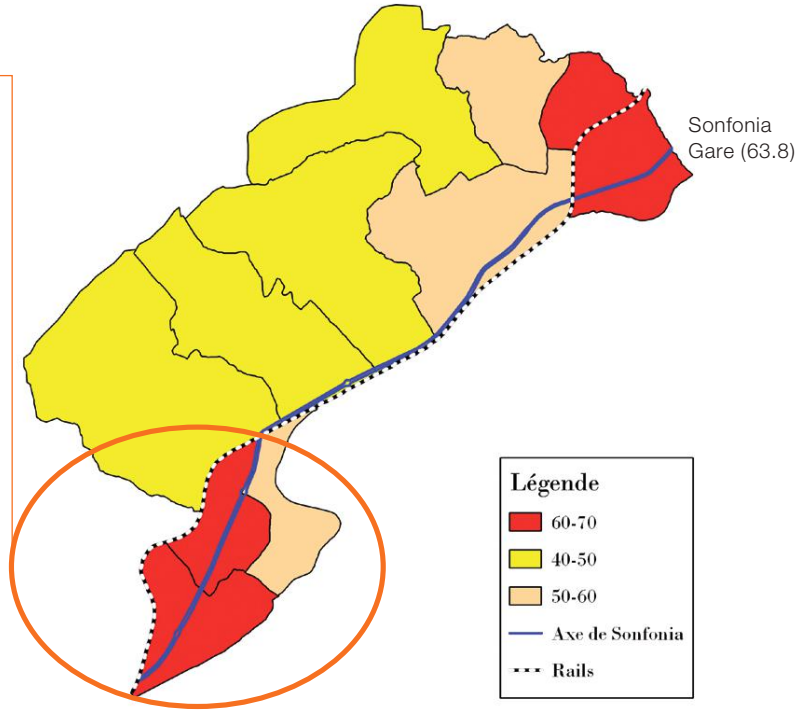
Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

• CARTE 3.14 **LES QUARTIERS SENSIBLES ET HYPERSENSIBLES À RATOMA/SONFONIA**

Poche 6

Wanindara II (68.1)
Wanindara I (67.6)

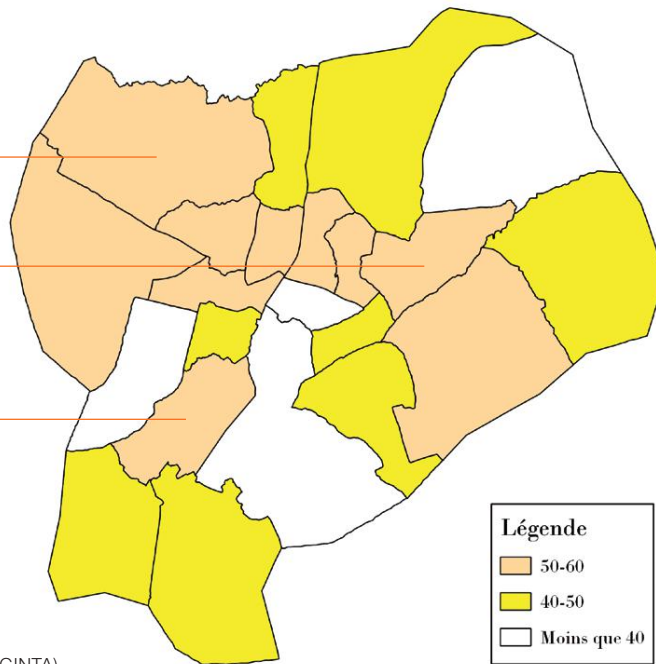


CARTE 3.15 **LES QUARTIERS LES MOINS SÛRS DE N'ZÉRÉKORÉ SELON L'INDEX DE SENSIBILITÉ**

Nyensokoura II (53.3)

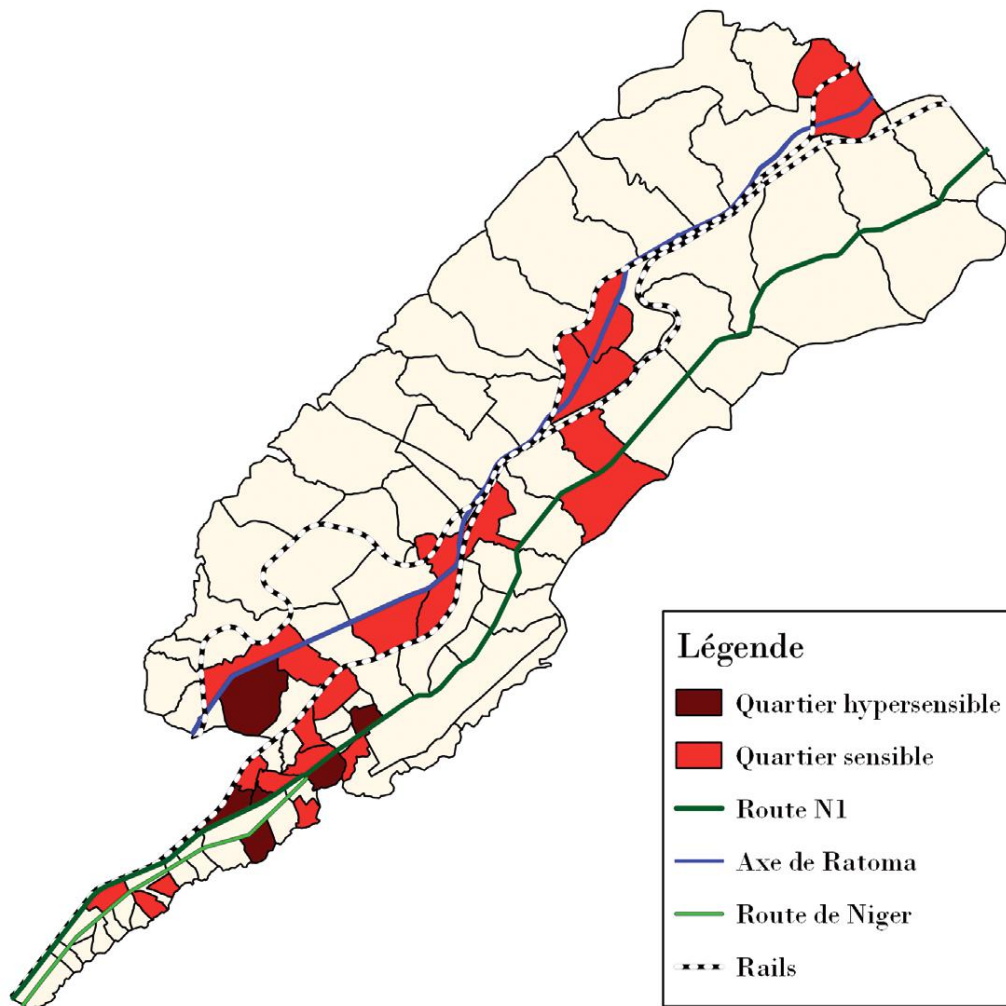
Dorota I (54.7)

Mohomanou (54.2)



Si l'on prend une vue plus aérienne à l'échelle de Conakry, on observe que la poche 2 (Matam) se prolonge dans la poche 3, que les poches 3 et 5 sont juxtaposées et que la poche 6 est le prolongement de la poche 5. Une bonne partie des quartiers sensibles se concentre dans un cœur qui se situe à l'ouest de Matoto et de Ratoma, se prolonge sur l'est de Matam, d'un côté, et, de l'autre, sur Ratoma est (à savoir Sonfonia) via des axes routiers et ferroviaires qui ont tendance à enclaver ces quartiers.

CARTE 3.16 **VUE D'ENSEMBLE DES QUARTIERS SENSIBLES ET HYPERSENSIBLES DES COMMUNES DE MATAM, MATOTO ET RATOMA**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

S'ajoute un second constat. Certaines des poches ne sont pratiquement pas couvertes par des structures policières permanentes et, a fortiori, sachant que la police n'est pratiquement pas mobile, par des patrouilles. C'est le cas de la poche 2 (quatre quartiers) qui ne disposent que d'un petit poste de police de quatre policiers. Aucune couverture de nuit. C'est également le cas de la poche 5 dont pratiquement aucun quartier ne dispose d'un poste de police. C'est enfin le cas de la poche 3, l'une des plus larges de Conakry avec 7 quartiers, couverte par un commissariat urbain de 26 policiers et par un seul poste de police de sept policiers. Aucune couverture de nuit.

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

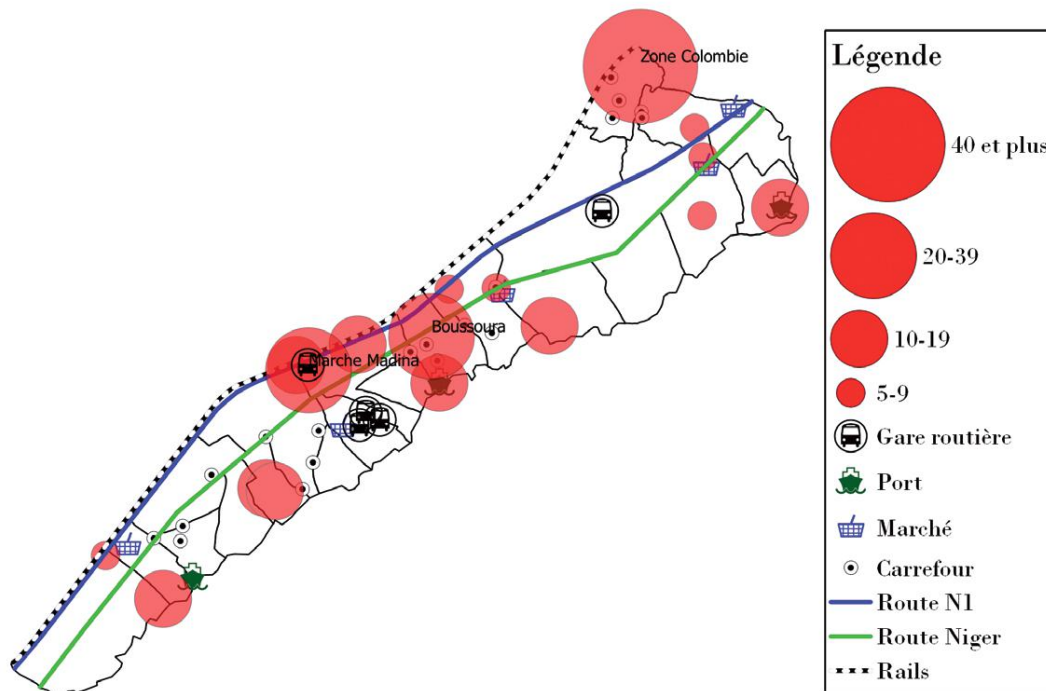
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

IDENTIFICATION DES « ZONES CHAUDES »

La distribution spatiale de la délinquance n'est pas toujours homogène sur l'ensemble d'un territoire ou même d'un quartier. Il existe des « points chauds » qui concentrent un haut niveau de criminalité. Pour la détermination d'un point chaud, nous avons utilisé une méthode bien précise. Les répondants du sondage de victimisation étaient encouragés à indiquer le lieu proche de chez eux ou dans leur quartier dont ils jugeaient qu'il était particulièrement problématique d'un point de vue sécuritaire. La question était posée à tout le monde. Les énumérateurs avaient été briefés pour décrire l'endroit de telle manière à ce qu'il soit possible de prendre le point GPS du lieu ultérieurement. Une équipe de COGINTA a été prendre les points GPS de tous les endroits ainsi identifiés par les répondants. La procédure d'identification du point chaud a consisté à trier les lieux indiqués par fréquence, pondérer cette fréquence en fonction du quartier de résidence du répondant afin de corriger les biais de la méthode d'échantillonnage et standardiser les valeurs sur l'ensemble des communes étudiées (de nouveaux coefficients ont été calculés pour cette opération). Ensuite, nous n'avons retenu que les lieux obtenant les fréquences les plus élevées. La taille des marqueurs rouges (des cercles) du point chaud est proportionnelle à la fréquence pondérée. Plus grands sont ces cercles et plus le lieu a obtenu une valeur élevée selon la méthodologie d'identification.

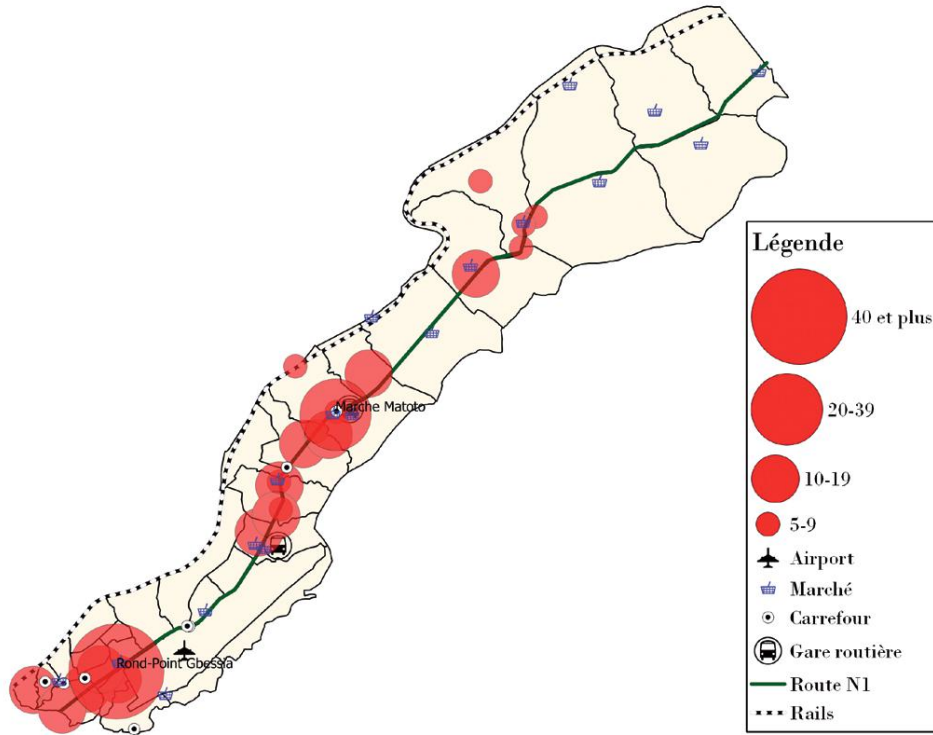
La cartographie des « zones chaudes » offre une représentation visuelle de la concentration de la criminalité selon l'avis des résidents et doit permettre aux services de police d'orienter et de prioriser leurs interventions. Cette surveillance et prévention ciblée peut ainsi être effectuée par patrouilles spécialisées, ou bien faire l'objet d'approches partenariales à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de prévention de la délinquance et de lutte contre la criminalité.

CARTE 3.17 LOCALISATION DES ZONES CHAUDES DE MATAM



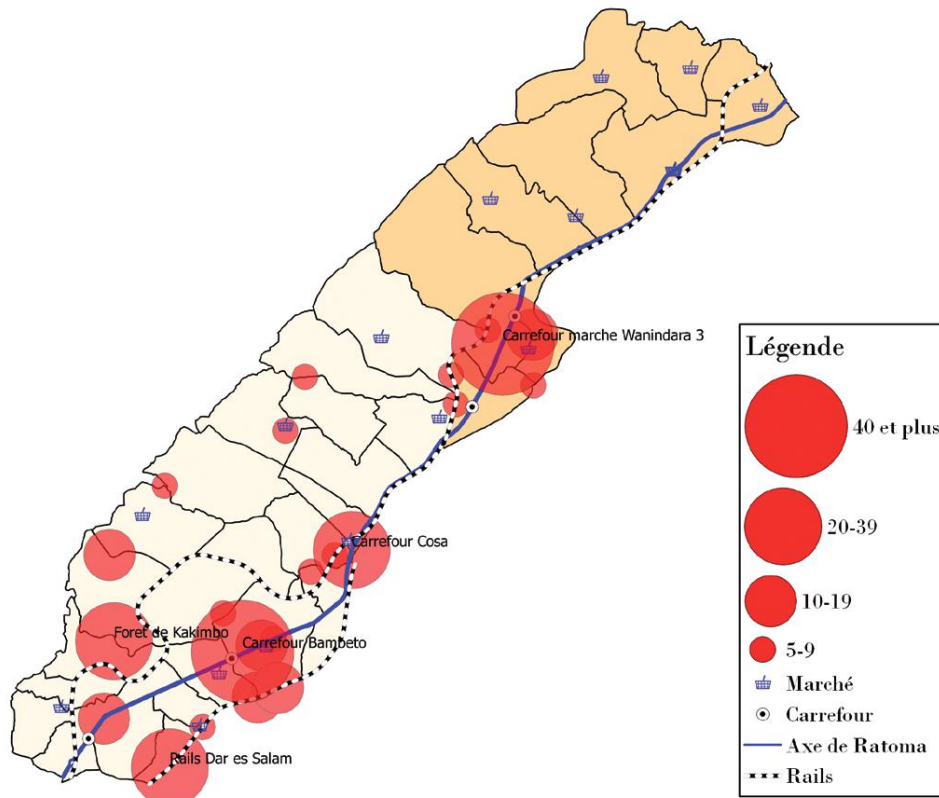
Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.18 LOCALISATION DES ZONES CHAUDES DE MATOTO



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 3.19 LOCALISATION DES ZONES CHAUDES DE RATOMA (Y INCLUS SONFONIA)



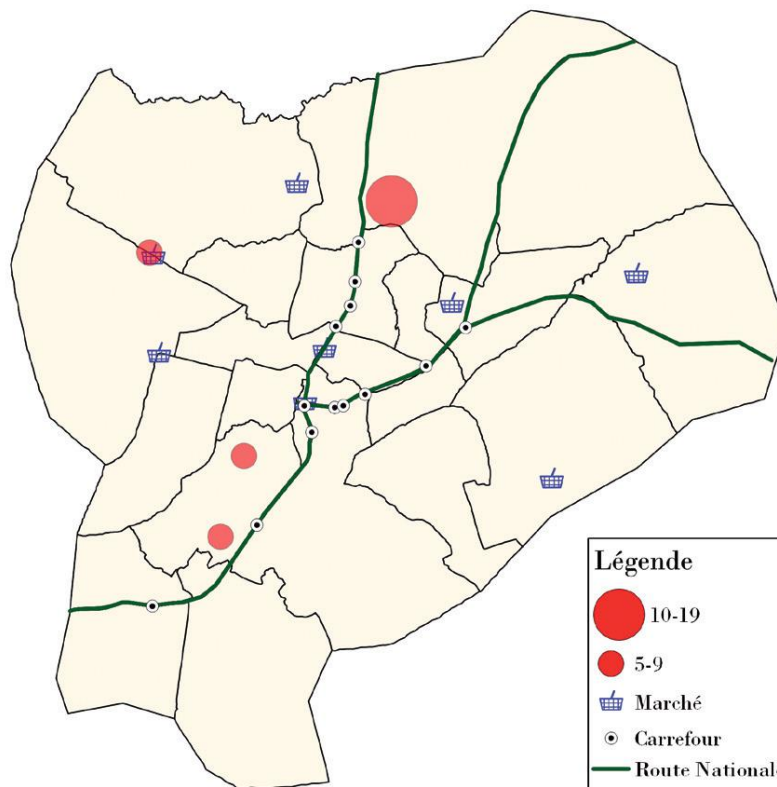
Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 3.20 LOCALISATION DES ZONES CHAUDES DE N'ZÉREKORÉ



Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE ET DE GENDARMERIE PAR ZONE PILOTE

Avec respectivement 627, 1'009, 725 et 102 agents, les ratio d'effectifs policiers pour 100'000 habitants dans chacune des zones pilotes de Matam, Matoto, Ratoma et N'Zérékoré présentent de fortes disparités. Ces taux varient selon que l'on prend pour référence les estimations de l'INS ou les estimations hautes pour les populations de ces zones. Avec les estimations de l'INS, le ratio de Matam est de 414 policiers pour 100'000 habitants et celui de Sonfonia de 339 policiers pour 100'000 habitants qui ont, du coup, des ratio que l'on peut qualifier d'élevés. A Matoto, Ratoma et N'Zérékoré, ces ratio sont nettement inférieurs avec, respectivement, 151, 156 et 54 policiers pour 100'000 habitants en prenant les données de l'INS pour référence; ils sont de 101, 126 et 29 si l'on prend les estimations hautes de la population pour référence.

Ces chiffres ne comprennent pas les effectifs de gendarmerie. En ajoutant les effectifs de gendarmerie, les disparités restent importantes tandis que les ratio police/population augmentent fortement. A Matam, il y aurait ainsi 1'066 policiers et gendarmes; à Matoto, il y en aurait 1'983; à Ratoma, 1'037; à Sonfonia, 1'063; à N'Zérékoré, 434. Selon les données de l'INS, le ratio à N'Zérékoré serait de 229 policiers et gendarmes pour 100'000 habitants et, si l'on prend les estimations hautes, de 124 policiers et gendarmes pour 100'000 habitants. Le ratio à Sonfonia serait, selon les estimations de l'INS, de 595 policiers/gendarmes pour 100'000 habitants et, selon les estimations hautes, de 472 pour 100'000 habitants.

A l'exception de N'Zérékoré, on peut affirmer que les ratios sont élevés en comparaison internationale. Les Nations Unies recommandent un ratio de 200 policiers pour 100'000 habitants. Ratoma et N'Zérékoré seraient ainsi, avec les estimations les plus hautes de population, en dessous de ce ratio ; Matoto serait dans la norme onusienne ; Sonfonia et Matam seraient nettement au-dessus de cette norme.

	Matam	Matoto	Ratoma	Sonfonia	N'Zérékoré
Nb policiers	627	1'009	725	605	102
Population totale (INS)²	151'567	667'086	465'567	178'659	189'911
Nb policiers pour 100'000 hab. (INS)	414	151	156	339	54
Population totale (estimations hautes)	320'000	1'000'000	575'000	225'000	350'000
Nb policiers pour 100'000 hab. (estimations hautes)	196	101	126	269	29
% quartiers avec un CC/CU/PP dans la zone	54	40	29	80	9
Nb quartiers	24	37	24	10	22
Poste de Police	9	8	2	3	0
Commissariat Urbain	3	5	4	4	1
Commissariat Central	1	2	1	1	1

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

	Matam	Matoto	Ratoma	Sonfonia	N'Zérékoré
Nb gendarmes	439	974	312	458	332
Population totale (INS)³	151'567	667'086	465'567	178'659	189'911
Ratio gendarmes pour 100'000 hab (INS)	290	146	67	256	175
Population totale (estimations hautes)	320'000	1'000'000	575'000	225'000	350'000
Ratio gendarmes pour 100'000 hab (estimations hautes)	137	97	54	204	95

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

2 Données officielles de l'Institut National de la Statistique, octobre 2013.

3 Données officielles de l'Institut National de la Statistique, octobre 2013.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 3.14 RATIO DE POLICIERS ET GENDARMES POUR 100'000 HABITANTS DANS CHAQUE ZONE ÉTUDIÉE					
	Matam	Matoto	Ratoma	Sonfonia	N'Zérékoré
Nb policiers et gendarmes	1'066	1'983	1'037	1'063	434
Population totale (INS)⁴	151'567	667'086	465'567	178'659	189'911
Ratio policiers et gendarmes pour 100'000 hab (INS)	703	297	223	595	229
Population totale (estimations hautes)	320'000	1'000'000	575'000	225'000	350'000
Ratio policiers et gendarmes pour 100'000 hab (estimations hautes)	333	198	180	472	124

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

La distribution des effectifs de la police nationale et de la gendarmerie sur le territoire des zones étudiées ne répond pas à des critères très clairs ou évident au premier abord. Il serait utile dans une stratégie intégrée de préciser ces critères et de revoir le dispositif en fonction de cette réflexion. Ce qui semble plus opaque également est le déploiement très inégal de postes de police. Si Sonfonia a une excellente couverture de police avec un total de 80 % des quartiers qui disposent d'une structure de police, ce n'est pas le cas des autres zones. Ratoma et N'Zérékoré, qui présentent un déficit de policiers pour 100'000 habitants, ont des taux de couverture de postes de police nationale de 29 % et 9 % respectivement. A Matam, dont 54 % des quartiers disposent d'une structure de la police nationale, les quartiers les plus sensibles à l'est de la commune (les quartiers de Carrière et de Hermakono) ne sont pratiquement couverts par aucune structure à l'exception d'un petit poste de 3 policiers ouvert le jour seulement. L'ouest de la zone de Ratoma n'est également couvert par pratiquement aucune structure de la police nationale alors que l'insécurité est importante dans cette zone. Seules quelques brigades de gendarmerie couvrent la zone. Il serait utile que la police redéfinisse ses priorités en matière de déploiement des postes de police afin de répondre à l'insécurité et la demande sociale dont nous verrons, dans le chapitre suivant, qu'elle appelle de ses vœux des postes de police notamment là où le déficit est flagrant.

A la problématique des effectifs et de la couverture de postes de quartier s'ajoute celle des infrastructures. En effet, les bâtiments abritant les forces de police sont tous des bâtiments publics mais sans titre de propriété. La plupart de ces bâtiments sont dans un état de vétusté avancée qui nécessiterait des travaux importants de rénovation ou une reconstruction complète pour certains. Seuls quelques commissariats, tels que le commissariat urbain de Mafanco, qui a été récemment rénové, ou le commissariat central de Matoto, sont dans un état acceptable. Par ailleurs, sur le plan logistique et opérationnel, le nombre de véhicules mis à disposition des unités est bien en deçà des besoins réels. Lorsque les véhicules ou les motos sont à disposition, c'est bien souvent l'essence qui manque.

La série de tableaux et de cartes suivante a été rendue possible par la bienveillance des institutions qui ont accepté de rendre public ces informations et nous ont autorisé à géolocaliser les infrastructures policières et gendarmiques afin de visualiser le déploiement de celles-ci.

TABLEAU 3.15 DISPOSITIF DE LA POLICE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE MATAM					
Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
Commissariat Central de Matam	Bonfi Routière	229	2	-	-
Commissariat Urbain de Bonfi	Bonfi	33	-	-	-
Commissariat Urbain de Matam	Touguiwondy	37	-	-	-
Commissariat Urbain de Mafanco	Mafanco	75	-	-	-
Poste de Police (IGEC)	Bonfi Marché	4	-	-	-
Poste de Police (Bonfi Débarcadère)	Bonfi Port	4	-	-	-
Poste de Police (Port de Boussoura)	Boussoura	5	-	-	-
Poste de Police (Gare Routière de Siguiri)	Manfanko	4	-	-	-
Poste de Police (Madina Marché)	Madina Marché	1	-	-	-
Poste de Police (Gare Routière Madina)	Madina Cité	3	-	-	-
Poste de Police (Hermakono)	Hermakono Mosquée	2	-	-	-
Poste de Police (Bas Fond Mobile)	Bonfi Marché	2	-	-	-
Poste de Police (Carrière)	Carrière Cité	4	-	-	-
Direction OCAD (lutte antidrogue)	Lancebounyi	102	-	-	-
Commissariat Spécial de la Circulation Routière	Bonfi	108	-	-	2
BAC1 (Anti-Criminalité)	Touguiwondy	14	1	-	-
Coordination Générale BAC (Anti-Criminalité)	Coléah	-	-	-	-
Total		627	3	0	2

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

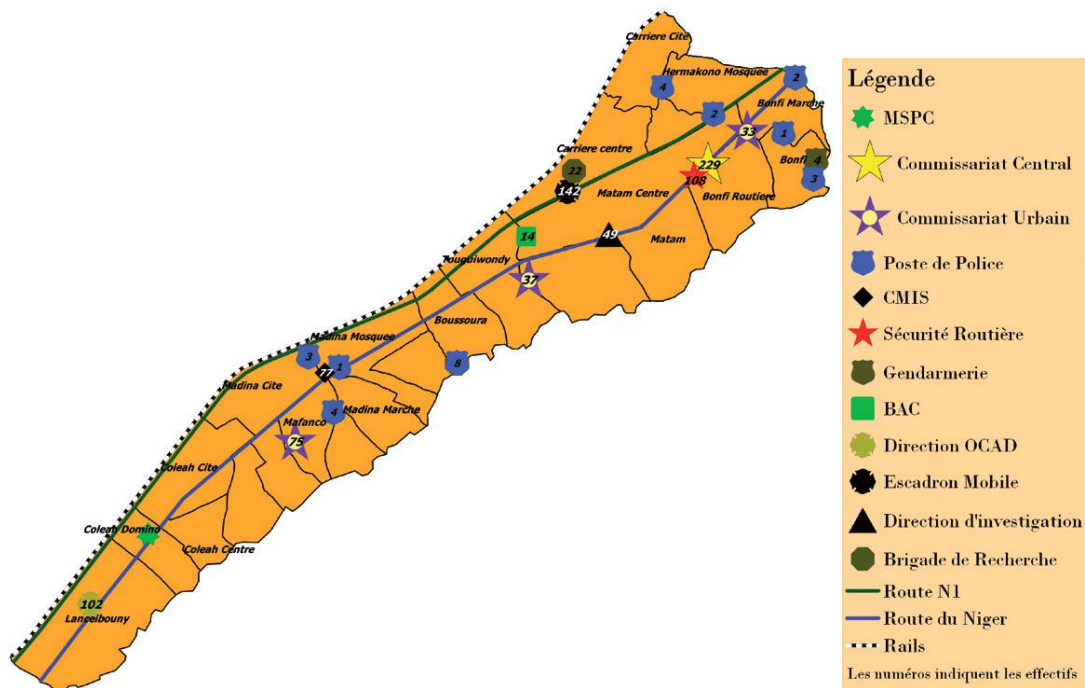
Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 3.16 DISPOSITIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE MATAM						
Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants			
			Pick up	Camion	Autre véhicule	Moto
Brigade Spéciale	Lancebounyi	59	0	0	1	5
Brigade de l'Environnement	Lancebounyi	78	1	0	0	5
Poste de Gendarmerie Territoriale	Bonfi	4	0	0	0	0
Direction des Investigations Judiciaires	Matam	49	2	0	0	5
Escadron Mobile N°3	Carrière Centre	142	4	1	0	4
Brigade de Recherche	Carrière Centre	22	1	0	0	3
Brigade Portuaire	Boussoura	8	0	0	0	0
Compagnie d'Intervention et de Sécurité	Madina Marché	77	1	0	0	4
Total		439	9	1	1	26

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

CARTE 3.21 RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE ET GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE MATAM



Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
Commissariat Central de Matoto	Matoto Marché	196	1	-	-
Commissariat Central de Dabompa	Dabompa Plateau	75	-	-	-
Commissariat Urbain de Yimbaya	Tanene Marché	48	-	-	-
Commissariat Urbain de Sangoyah	Sangoyah Mosquée	47	-	-	-
Commissariat Urbain de Tombolia	Tombolia Plateau	42	-	-	-
Commissariat Urbain de Matoto	Simbaya 2	27	-	-	-
Commissariat Urbain de Gbessia	Dabondy Ecole	26	-	-	-
Poste de Police (Matoto Centre)	Matoto Centre	5	-	-	-
Poste de Police (Dabompa Tamiasso)	Dabompa Plateau	30	-	-	-
Poste de Police (Sangoyah Mosquée)	Sangoyah Mosquée	3	-	-	-
Poste de Police (Dabondy 1)	Dabondy 1	2	-	-	-
Poste de Police (Yimbaya École)	Yimbaya Ecole	4	-	-	-
Poste de Police (Kissoso Plateau)	Kissoso Plateau	5	-	-	-
Poste de Police (Matoto Déviation)	Matoto Marché	2	-	-	-
Poste de Police (Saliyaya)	Dapompa Plateau	5	-	-	-
Service d'Incendie et de Secours de Matoto	Simbaya 2	133	-	-	-
Commissariat Spécial de la Circulation Routière (Matoto)	Matoto Marché	89	-	-	2
Commissariat Spécial de la Circulation Routière (Entag)	Entag marché	75	-	-	2
BAC 7	Cité de l'Air	14	1	-	-
BAC 8	Tombolia Plateau	14	1	-	-
CMIS 4	Entag Marché	167	2	2	1
Total		1009	5	2	5

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

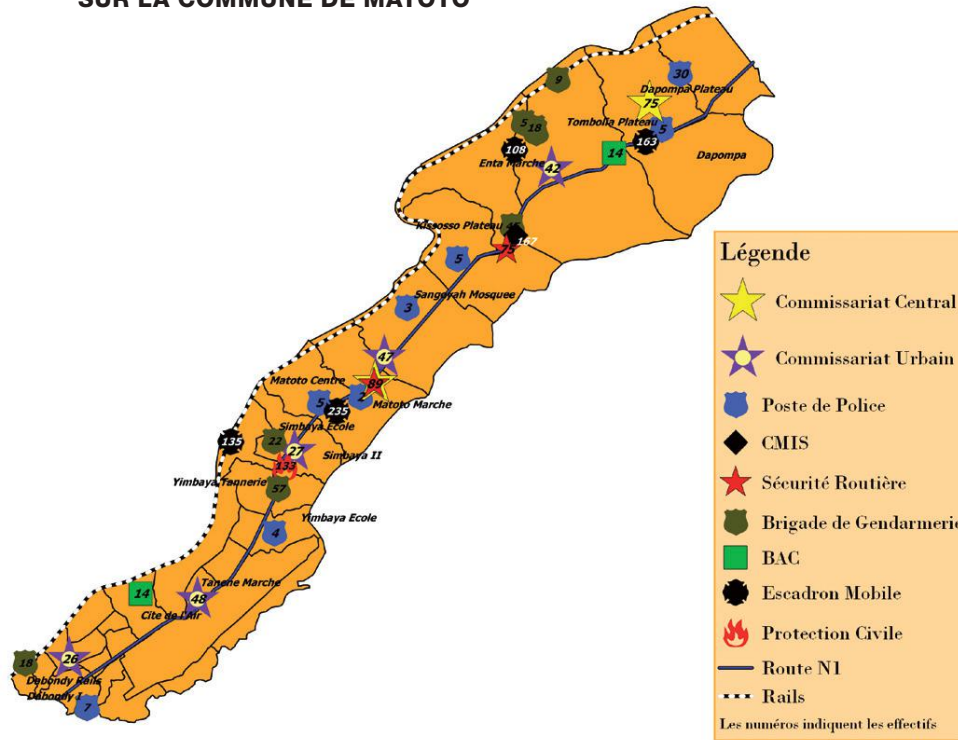
TABLEAU 3.18 DISPOSITIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE MATOTO

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants			
			Pick up	Camion	Autre véhicule	Moto
Brigade Territoriale	Tombolia Plateau	9	-	-	-	2
Poste de Gendarmerie Territoriale	Entag Marché	18	-	-	-	1
Ecole de la Gendarmerie Nationale	Entag Marché	152	1	-	-	6
Escadron Mobile d'Intervention	Entag Marché	108	2	3	-	4
Escadron Mobile N°17	Dapompa	163	2	1	-	2
Brigade Territoriale	Entag Marché	45	-	1	-	6
Poste de Gendarmerie Territoriale (Centrale Thermique)	Entag Marché	5	-	-	-	-
Escadron Mobile N°4	Matoto Marché	235	3	2	-	3
Brigade Territoriale	Simbaya Ecole	22	-	-	-	2
Escadron Mobile N°18	Simbaya 1	135	2	1	-	-
Compagnie Territoriale	Yimbaya Tannerie	57	1	1	-	3
Brigade Territoriale	Dabondy Rail	18	-	-	-	2
Brigade Portuaire	Dabondy 1	7	-	-	-	-
Total		974	11	9	0	31

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014



CARTE 3.22 RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE ET DE GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE MATOTO



Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

TABLEAU 3.19 DISPOSITIF DE LA POLICE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE RATOMA

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
Commissariat Central de Ratoma	Simbaya Gare	128	2	-	-
Commissariat Urbain (Bambeto Cosa)	Simbaya Gare	28	-	-	-
Commissariat Urbain (Kaporo Rails)	Kaporo Rails	19	-	-	-
Commissariat Urbain (Ratoma)	Ratoma Centre	22	-	-	-
Commissariat Urbain (Taouyah)	Taouyah	33	-	-	-
Commissariat Spécial du Stade de Nongo	Nongo Taady	14	-	-	-
Poste de Police (Kaporo Rails)	Kaporo Rails	30	-	-	-
Poste de Police (Lambanyi)	Wareya	6	-	-	-
Service d'Incendie et de Secours de Ratoma	Koloma Soloprino	125	-	-	-
Commissariat Spécial de la Circulation Routière	Kaporo Rails	103	-	-	-
BAC 2	Hamdalaye 1	14	1	-	-

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
BAC 4	Kaporo Rails	14	1	-	-
BAC 5	Nongo	14	1	-	-
CMIS 2	Koloma Soloprime	161	3	2	1
Total		725	9	2	1

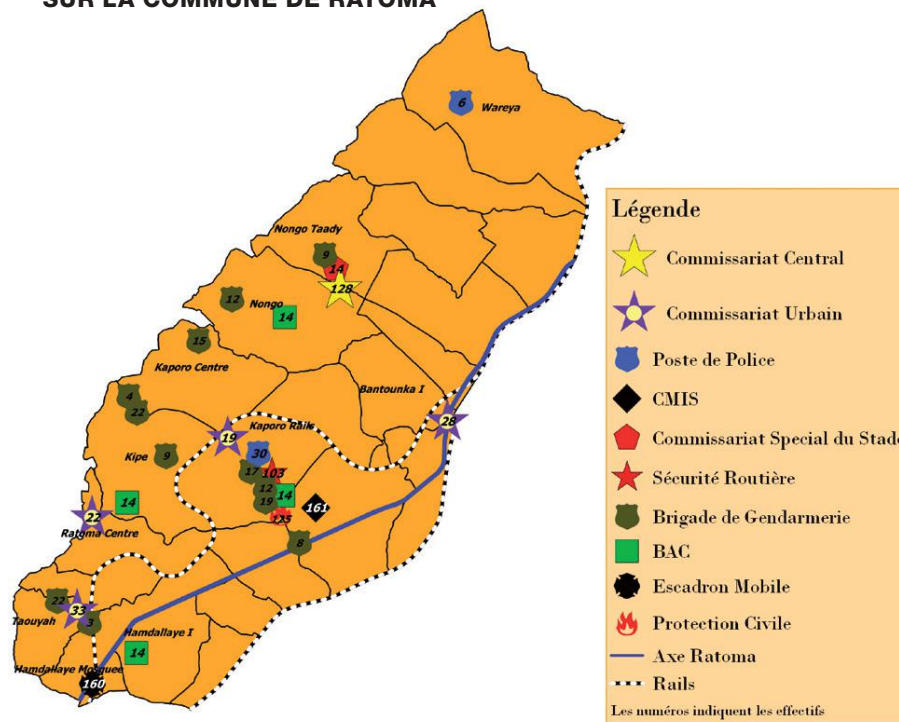
Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

TABLEAU 3.20 DISPOSITIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE RATOMA

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants			
			Pick up	Camion	Autre véhicule	Moto
Escadron Mobile N°2	Hamdallaye Mosquée	160	2	-	-	5
Brigade Territoriale	Taouyah	22	-	-	-	3
Poste de Gendarmerie Territoriale (SOTELGUI)	Taouyah	3	-	-	-	-
Poste de Gendarmerie Territoriale (Hôpital Chino-guinéen)	Kipé	9	-	-	-	-
Brigade de Recherche	Kipé	22	-	-	1	2
Poste de Gendarmerie Territoriale (China Green Groupe)	Kaporo	4	-	-	-	-
Brigade Territoriale	Kaporo Rails	17	-	-	-	2
Poste de Gendarmerie Territoriale (Ambassade USA)	kaporo Rails	19	-	-	-	1
Poste de Gendarmerie Territoriale (RTG)	Kaporo Rails	12	-	-	-	-
Brigade Territoriale	Koloma Soloprime	8	-	-	-	2
Compagnie Territoriale (siège)	Kaporo	15	-	1	-	2
Brigade Territoriale	Nongo	12	-	-	-	1
Poste de Gendarmerie Territoriale (Stade de Nongo)	Nongo Taady	9	-	-	-	-
Total		312	2	1	1	18

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

CARTE 3.23 RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE ET DE GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE RATOMA



Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

TABLEAU 3.21 DISPOSITIF DE LA POLICE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
Commissariat Central de Sonfonia	Sonfonia Centre 1	100	2	-	-
Commissariat Urbain de Yattaya	Yattaya	29	-	-	-
Commissariat Urbain de Kobaya	Kobaya	30	-	-	-
Commissariat Urbain de Enco 5	Wanindara 1	55	-	-	-
Commissariat Urbain de Sonfonia Gare 1	Sonfonia Gare 1	34	-	-	-
Poste de Police (Débarcadère Bonfi)	Sonfonia Centre 1	5	-	-	-
Poste de Police (Hafia Radar)	Sonfonia Gare 2	9	-	-	-
Poste de Police (Kobaya)	kobaya	2	-	-	-
BAC 6	Yattaya Centre	14	1	-	-
CMIS 6	Yattaya Centre	165	2	2	1
CMIS 3	Wanindara 1	162	1	2	1
Total		605	6	4	2

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

Diagnostic local de sécurité 2014

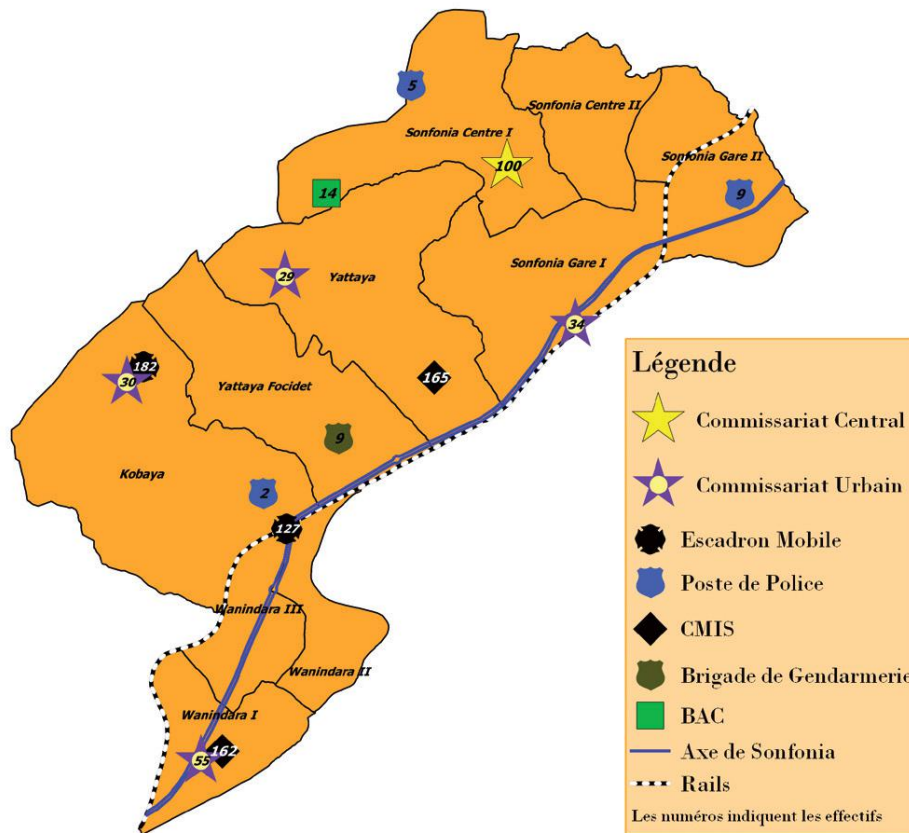
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABEAU 3.22 DISPOSITIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)

Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants			
			Pick up	Camion	Autre véhicule	Moto
Escadron Mobile N°15	Kobaya	182	2	1	-	-
Brigade Territoriale	Yattaya Focidet	9	-	-	-	2
Escadron Mobile N°5	Wanidara 3	127	2	2	-	5
Escadron Mobile N°16	Sonfonia Centre 2	140	2	1	-	2
Total		458	6	4	0	9

Source: Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

CARTE 3.24 RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE ET DE GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)



Source: Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

TABLEAU 3.23 DISPOSITIF DE LA POLICE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE N'ZÉRÉKORÉ					
Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
Commissariat Central de N'Zérékoré	Commercial	60	-	-	-
Direction Régionale de la Police N'Zérékoré	Nyen 2	27	2	-	-
Commissariat Urbain de N'Zérékoré	Koleyba	15	-	-	-
Total		102	2	0	0

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

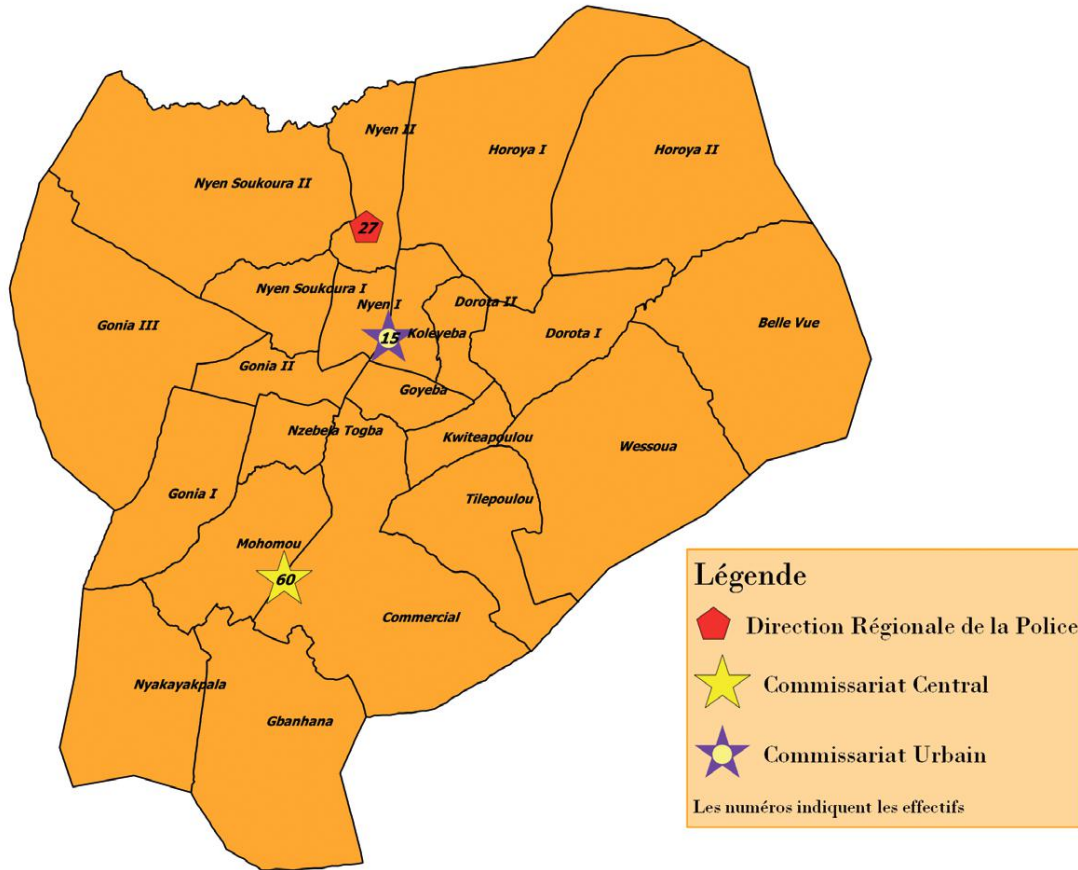
TABLEAU 3.24 DISPOSITIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE DANS LA COMMUNE DE N'ZÉRÉKORÉ					
Nom	Quartier	Effectifs	Moyens Roulants		
			Pick up	Camion	Moto
Région Gendarmerie Territoriale	N/A	19	2	-	5
Compagnie Territoriale	N/A	83	-	-	7
Compagnie de Sécurité Routière	N/A	19	-	-	13
Escadron Mobile N°10	N/A	202	4	-	4
Brigade de Recherche	N/A	9	-	-	4
Total		332	6	0	33

Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 3.25 RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE POLICE SUR LA COMMUNE DE N'ZÉREKORÉ⁵



Source : Diagnostic Local de Sécurité, COGINTA 2014

5 Seule la répartition des effectifs de la police nationale est présentée car la géolocalisation des brigades unités de gendarmerie n'a pas été possible à N'Zérékoré.

CHAPITRE IV LES COMPORTEMENTS ET L'OPINION PUBLIQUE SUR LA SÉCURITÉ ET LA POLICE



CHAPITRE IV

CHAPITRE IV

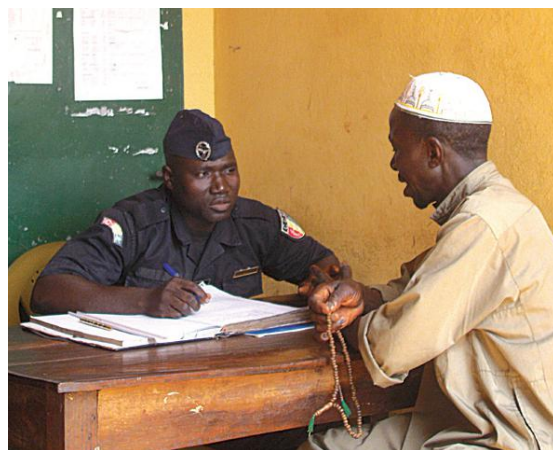
Ce chapitre présente les résultats principaux de l'enquête de victimisation menée auprès de 5'082 répondants sur la période du 20 octobre 2013 au 3 janvier 2014 dans les 5 zones étudiées par le diagnostic. Le chapitre débute par une analyse de la dénonciation des délits et des incivilités et identifie, notamment, quelles entités sont le plus mobilisées par les résidents pour dénoncer les cambriolages, les agressions, les violences sexuelles et les incivilités. Le chapitre poursuit en présentant les taux de sentiment d'insécurité de jour comme de nuit et le profil des personnes les plus insécurisées. A l'aide de la cartographie, nous verrons comment se distribue géographiquement, dans les quartiers, le sentiment d'insécurité. L'analyse porte ensuite sur l'image de la police et ses différents services. Cette section cherche à identifier les facteurs principaux qui expliquent l'opinion médiocre qu'ont les Guinéens de la police. Cette analyse est complétée par la présentation de résultats d'enquête sur l'impartialité de la police et l'opinion des résidents sur la corruption au sein des forces de sécurité. Le chapitre s'intéresse ensuite aux mesures que prennent les résidents pour se protéger de la criminalité. Finalement, après une analyse de l'opinion des résidents sur les institutions les plus à même d'assurer leur sécurité, une dernière section présente les souhaits des résidents en matière d'axes thématiques de la police, de types de prestation et les mesures qu'ils préconisent pour améliorer les services de la police.

LA DÉNONCIATION

L'enquête de victimisation permet de comprendre comment les victimes de délit tentent de résoudre leur cas. En Guinée, déposer plainte auprès de la police, comme on va le voir, ne va pas de soi. En fait, les victimes ont face à elles un ensemble de « prestataires de services », dotés de plus ou moins de capital de confiance et capables de proposer des solutions. Comme on le verra dans le chapitre sur les chefs de quartier, ces derniers ont tendance à proposer une conciliation ou un arbitrage tandis qu'une dénonciation à la police entraîne une réponse policière et judiciaire. Les vases, entre ces prestataires, sont naturellement communicants. Les chefs de quartier, en principe, transmettent les cas graves à la police. Sans avoir d'information empirique supplémentaire à ce sujet, on peut s'attendre à ce que l'imam, le patriarche ou le parent remplissent des fonctions assez similaires au chef de quartier et proposent de la médiation ou de l'arbitrage selon les circonstances.

Comme prestataires de services, nous avons distingué entre :

- La police nationale
- La gendarmerie nationale
- Le tribunal
- Les chefs de quartier
- L'imam
- Le patriarche¹
- Un parent



Un chef de quartier déposant plainte au commissariat central de Matoto.

On peut considérer ces prestataires comme relevant de quatre groupes distincts. Le premier groupe (la police nationale et la gendarmerie nationale) sont les forces régaliennes en charge de lutter contre la criminalité et habilitées au premier chef à enregistrer une plainte. Le deuxième groupe est formé par le tribunal, organe de la justice, également habilité à enregistrer directement une plainte. Le troisième groupe est formé par les chefs de quartier. Les chefs de quartier sont une institution mixte, représentant à la fois l'Etat central (pour certaines fonctions) et le pouvoir local (relevant de la mairie). Le quatrième groupe représente des organisations religieuses ou des communautés formelles. Sous

1 Dignitaire d'une Eglise

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

cette appellation, nous regroupons l'imam et le patriarche. Finalement, à la fin du continuum, se trouve le parent qui représente un groupe social informel lié au contexte familial ou de la concession.

LA DÉNONCIATION DES DÉLITS

Les résidents dénoncent relativement peu les cambriolages. Toutes zones confondues, 39,1 % des cambriolages sont dénoncés. L'agression, en revanche, est plus souvent dénoncée. Elle l'est dans 50 % des cas en moyenne toutes zones confondues. Les violences sexuelles sont dénoncées dans des proportions similaires aux cambriolages. Elles le sont dans 40,6 % des cas. Pour ces dernières, comme le nombre de cas recensés dans l'enquête est petit (120 cas en tout), la distribution n'est pas reproduite par zone car la marge d'erreur est trop importante.

TABLEAU 4.1 LES TAUX DE DÉNONCIATION POUR CAMBRIOLAGES, AGRESSIONS ET VIOLENCES SEXUELLES DANS LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Cambriolages	43.1	43.3	37.3	33.3	38.8	39.1
Agresions	64.6	44.7	38.3	50.4	45.7	50.0
Violences sexuelles						40.6

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES DESTINATAIRES DE LA DÉNONCIATION

Le premier tableau ci-dessous indique à quelles institutions formelles ou informelles les résidents s'adressent pour dénoncer un délit. Tous délits confondus, quatre « institutions » sont plus sollicitées que les autres. Dans l'ordre d'importance, il s'agit d'un parent (31,6 %), des chefs de quartier (25,4 %), de la police (19 %) et de la gendarmerie (17,9 %). Le groupe de destinataires principaux de la dénonciation reste les institutions régaliennes en charge de la sécurité publique (36,9 % des cas), mais ce groupe est talonné par l'institution informelle du parent (31,6 %) et par le chef de quartier (25,4 %). Le tribunal, l'imam de quartier ou encore le patriarche ne jouent pratiquement aucun rôle sauf à N'Zérékoré où le patriarche est sollicité dans 7,1 % des cas.

Selon la zone, une institution peut être plus sollicitée que les autres. A Sonfonia, la police est plus souvent sollicitée (30,7 % des cas) que les autres par les victimes de délits. A Matam, le parent est l'institution informelle la plus sollicitée (43,7 % des cas). A Ratoma et N'Zérékoré, les chefs de quartier sont plus souvent sollicités que les autres institutions (respectivement 34 % et 34,1 % des cas). Si à Ratoma, Matam et Sonfonia, la police est plus souvent sollicitée que la gendarmerie, l'inverse est vrai à Matoto et N'Zérékoré.

TABLEAU 4.2 LES DESTINATAIRES DE LA DÉNONCIATION DES DÉLITS SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Police	20.7	16,9	30.7	19.6	14.5	19.0
Gendarmerie	13.5	14.1	21.7	21.4	21.4	17.9
Chef de quartier	15.1	34.0	23.8	22.6	34.1	25.4

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Tribunal	0.7	-	0.6	1.2	0.2	0.5
Imam de quartier	4.3	4.1	-	2.4	1.7	2.9
Patriarche	2.0	1.0	-	1.0	7.1	2.7
Parent	43.7	29.9	23.2	31.7	21.0	31.6
N	251	158	64	198	218	892
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les tableaux suivant donnent des indications plus détaillées sur les destinataires de la dénonciation par type de délit.

TABLEAU 4.3 LA DÉNONCIATION POUR LE CAMBRIOLAGE SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Police	19.5	15.6	32.4	22.9	15.9	19.5
Gendarmerie	11.9	14.6	15.9	18.3	16.0	15.0
Chef de quartier	18.6	35.5	30.8	24.9	39.2	28.7
Tribunal	0.1	0	3.1	0.6	0	0.4
Imam de quartier	5.1	4.9	2.5	3.2	1.6	3.6
Patriarche	3.8	0	0	1.6	7.5	3.4
Parent	41.4	29.5	7.4	28.5	19.9	29.4
N	211	118	48	151	181	710
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Pour le cambriolage, le parent et le chef de quartier jouent un rôle prépondérant comme récipiendaires de la dénonciation. Toutes zones confondues, ils traitent pratiquement 60 % des cas en moyenne. Les variations entre les zones sont cependant assez spectaculaires. A Matam, 41.4 % des cas sont rapportés à un parent contre 7.4 % des cas à Sonfonia où le parent joue un rôle plutôt mineur. Sonfonia fait cependant figure d'exception car pratiquement partout ailleurs le parent joue un rôle important comme récipiendaire de la dénonciation.

C'est à N'Zérékoré que les résidents s'adressent le plus souvent aux chefs de quartiers pour dénoncer un cambriolage. Ces derniers traitent 39.2 % des cas. Partout ailleurs, les chefs de quartier jouent également un rôle important. A Ratoma, ils reçoivent les dénonciations pour plus d'un cambriolage sur trois (34.5 %). Même à Matam, où ils jouent un rôle plus en retrait, ils restent récipiendaires de pratiquement un cambriolage sur cinq (18.6 %).

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Au sein des institutions de sécurité publique, la police traite sensiblement plus de cas que la gendarmerie. C'est à Sonfonia que les résidents dénoncent le plus souvent à la police (32.4 % des cas). A N'Zérékoré, seules 15.9 % des dénonciations sont adressées à la police. Dans cette ville, la gendarmerie traite à peine plus de cas (16 %). En règle générale, la gendarmerie est moins sollicitée que la police pour les cambriolages (respectivement 15 % contre 19.5 %). Selon la zone, les taux de dénonciations adressées à la gendarmerie varient entre 11.9 % à Matam et 18.3 % à Matoto.

Ainsi, donc, les trois groupes d'institutions principales traitant des affaires de cambriolage sont les forces de l'ordre (35.5 %), les parents (29.4 %) et les chefs de quartier (28.7 %). La seule exception à cette règle est constituée par le cas de Sonfonia où la police et la gendarmerie traitent pratiquement un cambriolage sur deux (48.3 %) et les parents, dans cette zone, ne jouent plus qu'un rôle mineur.

TABLEAU 4.4 LA DÉNONCIATION POUR L'AGRESSION SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Police	15.9	28.5	24.6	10.8	7.9	16.5
Gendarmerie	19.7	10.2	30.1	30.1	48.4	26.7
Chef de quartier	7.1	26.8	7.6	22.4	15.0	16.7
Tribunal	2.0	0	0	1.4	.6	1.0
Imam de quartier	5.2	1.3	0	0	1.4	1.9
Patriarche	0	0	0	0	5.3	1.1
Parent	50.0	33.3	31.7	35.4	21.5	36.2
N	70	58	20	64	53	268
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

S'agissant des agressions, la situation est un peu différente. Les forces de l'ordre (43.2 %) sont nettement plus souvent sollicitées lors de la dénonciation que pour les cambriolages (34.5 %). La gendarmerie est, de son côté, plus souvent sollicitée que la police, à l'exception de Ratoma. A N'Zérékoré, la gendarmerie est sollicitée dans pratiquement un cas sur deux (48.4 %). A Sonfonia ou à Matoto, la gendarmerie traite 30.1 % des cas. C'est à Ratoma que la police est plus souvent sollicitée que la gendarmerie avec respectivement 28.5 % et 10.2 % des cas.

Les chefs de quartier jouent un rôle moins important que dans le cas du cambriolage. C'est uniquement à Ratoma et à Matoto qu'ils jouent un rôle significatif. A Ratoma, ils reçoivent 26.8 % des agressions dénoncées et à Matoto 22.4 %. Le parent reste le premier destinataire de la dénonciation, sauf à N'Zérékoré. A Matam, 50 % des dénonciations lui sont adressées. Ailleurs à Conakry, le parent traite plus de 30 % des cas d'agression dénoncée. C'est à N'Zérékoré que le parent joue un rôle moindre lorsqu'il s'agit d'agressions : il n'est sollicité que dans 21.5 % des cas.

TABLEAU 4.5 LA DÉNONCIATION DES VIOLENCES SEXUELLES EN % (PONDÉRÉ)	
	Moyenne des zones %
Police	15.3
Gendarmerie	3.8
Chef de quartier	8.6
Tribunal	2.9
Imam de quartier	-
Patriarche	1.9
ONG ou amis	5.2
parent	62.4
N	51
Total	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les violences sexuelles, on l'a vu plus haut, sont peu dénoncées (environ 40 % des cas). Lorsqu'elles sont dénoncées, elles le sont de préférence à un parent. Le parent traite 62.4 % des cas dénoncés par les victimes. La police reçoit 15.3 % des plaintes pour violences sexuelles tandis que la gendarmerie n'en reçoit pratiquement pas (3.8 %). Il est probable que le fait que la police ait mis sur pied une section spécialisée, l'Office de Protection du Genre, de l'Enfant et des Mœurs, pour recevoir ce type de plaintes explique que la police soit l'institution, hormis le parent, qui reçoive le plus de plaintes. Le chef de quartier joue un rôle assez marginal dans ce type d'affaires et, selon l'enquête, traite moins d'un cas sur dix (8.6 %). Cela est confirmé par les chefs de quartier eux-mêmes qui, selon les entretiens que nous avons menés avec eux, traitent assez rarement ce type de problématique. Les ONG sont encore moins sollicitées que les chefs de quartier et ne reçoivent, selon l'enquête, que 5.2 % des cas.

En conclusion, il s'avère que les résidents des zones urbaines de Guinée tendent à ne rien faire (dans plus de 50 % des cas) lorsqu'ils sont confrontés à un délit. S'ils décident malgré tout de dénoncer, ils ne s'adressent pas seulement aux forces de l'ordre. Celles-ci reçoivent 36.9 % des plaintes. Les résidents se tournent volontiers vers d'autres institutions : les parents qui traitent 31.6 % des plaintes et les chefs de quartier qui en traitent 25.4 %. En renonçant à déposer plainte, évidemment, c'est toute la chaîne pénale qui est mise hors-jeu pour traiter la criminalité. Il s'avère que la police et la gendarmerie n'ont ainsi connaissance que de 14.2 % environ des cambriolages et 23.2 % des agressions. La police, quant à elle, a connaissance de 8 % des cambriolages et de 8.9 % des agressions.

Evidemment, cela mérite une explication. Comment expliquer cette « désertion » des institutions dont le cœur du mandat est précisément de traiter des délits pour que la chaîne pénale se mette en route ? La prochaine section va offrir quelques éléments de réponses à cette question brûlante.

LA SATISFACTION LORS DU TRAITEMENT DE LA DÉNONCIATION

Le tableau ci-dessous est particulièrement intéressant car il fournit un élément de réponse à l'interrogation légitime sur le recours aux parents et aux chefs de quartier plutôt qu'à la police pour traiter des délits. Les résidents avouent mobiliser ces deux institutions tout simplement parce qu'ils sont particulièrement satisfaits de la manière dont ces dernières traitent leurs affaires. Ainsi, avec 57.8 % de taux de satisfaction, l'institution informelle du parent obtient le meilleur score pour le traitement d'une affaire pénale. Le chef de quartier obtient 55.8 % de taux de satisfaction. La gendarmerie obtient quant à elle un taux de satisfaction tout de même honorable et qui se situe à 49.9 %. La police, en revanche, doit se contenter d'un score médiocre de 29.7 % de taux de satisfaction.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 4.6 LE TAUX DE SATISFACTION LORS DU TRAITEMENT DE LA DÉNONCIATION PAR ENTITÉ SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne %
Police	24.3	34.5	28.6	41.8	17.8	29.7
Gendarmerie	49.8	47.2	66.9	51.7	44.9	49.9
Chef de quartier	63.7	66.1	81.1	56.2	37.6	55.8
Parent	56.1	67.0	58.1	61.3	45.5	57.8

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les taux de satisfaction sont en général nettement plus élevés dans les communes de Conakry qu'à N'Zérékoré et cela pour toutes les institutions, y compris l'institution informelle du parent. A N'Zérékoré, la police obtient son plus mauvais score, avec seulement 17.8% de taux de satisfaction. Le chef de quartier (37.6%) obtient quant à lui un score moins bon que la gendarmerie (44.9%) ou le parent (45.5%). Ces résultats en demi-teinte dans la capitale de la Guinée forestière semblent indiquer que la confiance dans les mécanismes étatiques nationaux (police nationale, gendarmerie nationale), locaux (les chefs de quartiers) et sociaux (les parents) ne fonctionnent pas très bien, voire mal comme c'est le cas pour la police. Le chef de quartier qui, à Conakry, paraît être une institution de proximité particulièrement prisée semble moins opérante pour résoudre les problèmes de criminalité à N'Zérékoré. On verra plus loin que, dans ce cas, il n'est pas tout à fait surprenant que des groupes d'autodéfense soient particulièrement prisés dans la ville de N'Zérékoré.

A Conakry, au contraire, le chef de quartier obtient souvent le meilleur score comparé aux autres institutions. C'est le cas à Sonfonia (81.1% de satisfaction) et à Matam (63.7%) tandis que, à Ratoma et Matoto, le bon score obtenu par le chef de quartier est proche de celui attribué à une autre institution prisée, le parent. La police, dans toutes les zones, obtient quant à elle le moins bon taux de satisfaction des quatre institutions les plus sollicitées par les victimes. La gendarmerie satisfait plus les résidents avec un taux qui flirte avec les 50%. C'est à Sonfonia que cette dernière obtient le meilleur score avec 66.9% de satisfaits; à N'Zérékoré elle enregistre son moins bon score avec 44.9% de satisfaits seulement.

Les résidents sont en règle générale plus satisfaits de la manière dont les différentes institutions traitent les dénonciations pour agression que pour cambriolage. C'est ce qu'on peut observer à l'aide du tableau suivant. Ainsi, par exemple, si 26.8% des plaignants se déclarent satisfaits du traitement de la plainte pour cambriolage par la police, ce taux grimpe à 38.2% lorsqu'il s'agit d'agressions. En revanche, le taux de satisfaction pour le traitement policier de plaintes pour violences sexuelles est particulièrement à la peine. Il se situe à 23.2% seulement. L'institution du parent fait beaucoup mieux avec un taux de satisfaction de 64.6%.

TABLEAU 4.7 LES TAUX DE SATISFACTION PAR TYPE DE DÉLIT ET TYPE D'INSTITUTIONS TRAITANT LA PLAINTÉ EN % (PONDÉRÉ)

	Cambriolages %	Agressions %	Violences domestiques %
Police	26.8	38.2	23.2
Gendarmerie	44.8	55.6	-
Chef de quartier	54.5	58.1	-
Parent	54.9	74.4	64.6

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les raisons invoquées par les plaignants pour expliquer leur insatisfaction vis-à-vis de la police sont avant tout d'ordre professionnel. 33.9 % des répondants insatisfaits estiment que la police n'a pas retrouvé les voleurs. 16.9 % sont insatisfaits car la police ne les a pas tenus au courant du suivi de la plainte. 14.6 % pensent qu'elle n'en a pas fait assez, et enfin 9.7 % qu'elle n'a pas manifesté d'intérêt pour leur cas. Il est plus rare que le motif d'insatisfaction soit lié à une question de déontologie. 9.2 % sont insatisfaits car la police leur a demandé de l'argent et 4.2 % parce que la police ne les a pas traités convenablement.

Notons que l'on n'observe, dans les données de l'enquête, l'existence d'une police à « deux vitesses », à savoir une police qui avantage les plus riches au dépend des plus pauvres. Les victimes les plus pauvres enregistrent nettement moins de plaintes que les plus riches. 13.6 % des victimes les plus pauvres qui entreprennent de dénoncer un cambriolage ou une agression le font à la police contre 23.9 % des plus aisés. Un phénomène similaire se constate au niveau de la gendarmerie de telle sorte que, au final, parmi ceux qui dénoncent, les plus pauvres sont 27 % à dénoncer un cambriolage ou une agression à l'une de ces deux institutions alors que les plus aisés sont 52.3 % à le faire. Le facteur du revenu est l'explication principale des différences que l'on peut constater dans la dénonciation. La déshérence des institutions de la sécurité publique par les Guinéens les plus pauvres est sans doute liée au stéréotype que partagent les Guinéens et qui considèrent que la police privilégie les nantis. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui s'adressent le plus à elle lorsqu'elles sont victimes d'un cambriolage ou d'une agression. Mais d'autres explications sont également plausibles. La probabilité d'avoir à payer un service de police dissuade sans doute les plus pauvres qui préfèrent se tourner vers les chefs de quartier, notamment, pour résoudre leurs affaires. On observe un phénomène similaire, mais nettement moins marqué, pour les femmes et pour les plus jeunes. Les femmes ont tendance à moins dénoncer à la police que les hommes et à se montrer moins satisfaites (27.5 %) que ces derniers (35.2 %) de la manière dont leur plainte a été traitée par la police. Les jeunes dénoncent un peu moins à la police. Nous verrons, dans le chapitre consacré aux chefs de quartier, que ces derniers jouent un rôle particulièrement apprécié des femmes, des jeunes, des plus pauvres et des moins éduqués qui ont plutôt tendance à se tourner vers eux pour dénoncer un délit.

L'appréciation que les victimes de délits font de la manière dont les différentes institutions traitent leur problème préside à l'usage que les résidents font de ces institutions. Le parent et le chef de quartier sont réputés mieux à même que les institutions policières de traiter les affaires. Ces institutions policières, jugées essentiellement incompétentes, sont rarement mobilisées pour traiter des affaires qui, en théorie, sont de leur ressort. Les conséquences sont naturellement lourdes. La chaîne pénale est mise hors-jeu dès le départ. Sans plainte pénale, la machine judiciaire ne démarre pas. Les résidents se tournent vers des mécanismes de proximité, plus sociétaux, voire liés directement à la cellule familiale, comme le parent. Le chef de quartier se présente comme une troisième voie, une alternative crédible notamment dans des contextes sociaux relativement apaisés comme à Conakry. Nous aurons l'occasion, dans le chapitre sur les chefs de quartier, de voir que les chefs de quartier convoquent des modes de résolution de problème, comme la conciliation et l'arbitrage, qui permettent souvent une certaine immédiateté de la justice et qui semblent être acceptées par les parties. A N'Zérékoré, où les tensions interethniques sont omniprésentes, ces modes de résolution de problème sont sans doute moins opérants, et le chef de quartier s'impose comme alternative crédible à la justice formelle avec plus de difficulté. On a vu que la gendarmerie, à N'Zérékoré, semble donner plus de satisfaction que le chef de quartier aux victimes de délits.

LA DÉNONCIATION DES INCIVILITÉS

Tournons-nous vers les incivilités. Sous ce vocable, nous avons regroupé un certain nombre de petits troubles à l'ordre public, souvent relevant du domaine infra-pénal, ou des phénomènes qui peuvent déranger particulièrement les résidents sans que ces derniers en soient cependant la victime. Comme pour la délinquance, nous avons voulu savoir si les résidents les dénoncent et vers quelles institutions ils s'adressent pour le faire.

Le constat est là. Pourtant omniprésentes et dérangeant parfois énormément, les incivilités sont rarement dénoncées. C'est à Matam, avec 17.5 % de taux de dénonciation, que l'on dénonce le plus. A N'Zérékoré, les résidents dénoncent moins qu'ailleurs avec un taux de 8.2 % de dénonciation.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

En règle générale, les résidents préfèrent s'adresser aux chefs de quartier pour dénoncer une incivilité. A N'Zérékoré, 64.7 % des dénonciations sont adressées aux chefs de quartier. Dans les zones de Conakry, le chef de quartier est également l'institution privilégiée par les résidents pour traiter les incivilités. *Grosso modo*, ce dernier reçoit près de 50 % des plaintes pour incivilités. Dans le chapitre sur les chefs de quartier, nous verrons qu'une bonne partie de leur travail consiste précisément à traiter toutes sortes de conflits qui peuvent survenir à l'échelon du quartier, que ce soit un conflit entre propriétaire et locataire, un conflit familial, des disputes foncières, des problèmes avec des groupes de jeunes ou encore, plus rarement, des violences scolaires. Le chef de quartier est l'institution de proximité de référence en matière de résolution des problèmes, des conflits et de l'incivilité, et un garant incontournable de la paix sociale. Les autres institutions sont beaucoup plus rarement mobilisées pour résoudre les problèmes d'incivilité. L'institution sociétale ou familiale du parent peut être appelée à la rescousse pour résoudre un problème. A Matoto, le parent traite un tiers des incivilités (33.1 %). À N'Zérékoré, c'est plus rare : il traite seulement 14.8 % des incivilités rapportées à une institution. Bien que nombre d'incivilités empiètent fortement sur le champ pénal, comme le trafic et la consommation de drogues, les violences interpersonnelles ou encore les bandes de jeunes agressives, la police et la gendarmerie sont rarement mobilisées par les résidents pour traiter ces cas (moins de 10 % des cas). Ce n'est cependant pas faute d'attentes car, nous allons le voir, les résidents souhaiteraient que la police prenne en main le problème de la drogue et des violences interpersonnelles. Ces faibles taux de dénonciation semblent refléter une certaine résignation des résidents face à des problèmes qui les dérangent pourtant énormément et qui nuisent à la qualité de vie des quartiers.

TABLEAU 4.8 LA DÉNONCIATION DE L'INCIVILITÉ DANS LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Au poste de police	5.1	4.1	7.2	1.5	0.6
À la police par un autre moyen	2.9	5.4	2.6	3.2	1.7
Gendarmerie	2.8	11.7	8.0	3.4	9.5
Chef de quartier	51.0	46.9	51.1	48.7	64.7
À l'imam de quartier	12.0	8.5	5.9	9.8	3.1
Au patriarche	4.7	-	-	0.7	5.6
Parent	21.6	23.2	25.2	33.1	14.8
Taux de dénonciation	17.5	12.3	10.9	15.9	8.2
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LE REGARD DES RÉSIDENTS SUR LA SÉCURITÉ ET LA POLICE NATIONALE

LA POSITION DE LA SÉCURITÉ DANS LES PRÉOCCUPATIONS DES RÉSIDENTS

La sécurité n'est pas le premier souci des résidents de Conakry et N'Zérékoré. La sécurité et la criminalité (17 %) n'arrivent qu'en quatrième position dans l'ordre de leurs préoccupations principales. La situation économique et le chômage (22.8 %), l'accès à l'électricité (21.7 %) et l'accès à l'eau (17.7 %) préoccupent d'avantage que la sécurité. L'insalubrité (8.1 %) prend le cinquième rang dans ce classement des problèmes principaux.

Si l'on devait donc brosser le portrait d'un résident qui place la sécurité en tête de ses priorités, on dirait que c'est un homme, plutôt aisé, qui vit dans un quartier où il peut constater du deal de drogues, des violences interpersonnelles ou encore des bandes de jeunes agressives. Cet homme préoccupé par la situation sécuritaire a également fait l'expérience récemment d'une agression ou d'un cambriolage et estime que la police nationale ne fait pas bien son travail. Donnons quelques chiffres à l'appui de ce portrait rapidement brossé. Tout d'abord, il semble intéressant de noter que les hommes (19.7 %) sont plus concernés par la situation sécuritaire que les femmes (14.3 %). Les plus riches (25.4 %) placent la sécurité en tête de leurs priorités alors que les plus pauvres (14.4 %) sont plutôt préoccupés par l'emploi, l'électricité ou l'eau.

La sécurité est le problème numéro 1 des résidents de la zone de Ratoma. 25.2 % des résidents sont de cet avis. Partout ailleurs, le problème de la sécurité est devancé par les problématiques de l'emploi, de l'électricité ou l'eau. A N'Zérékoré, pourtant secouée par des tensions interethniques, la sécurité préoccupe nettement moins les habitants qu'à Conakry. Seuls 12.4 % des résidents de N'Zérékoré placent la sécurité en tête de leurs préoccupations.

C'est à Matam (13.3 %) et à Matoto (10.7 %) que l'insalubrité préoccupe le plus les résidents des cinq zones étudiées. On notera que la circulation routière est assez rarement mentionnée comme problème préoccupant sauf à N'Zérékoré où 9.1 % des résidents place ce problème en tête de leurs préoccupations.

TABLEAU 4.9 LE PROBLÈME LE PLUS PRÉOCCUPANT DANS LA COMMUNE SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Économie et chômage	21.3	21.1	18.5	26.2	22.9	22.8
Accès à l'électricité	30.8	16.0	18.4	22.0	17.7	21.7
Accès à l'eau	11.7	22.5	30.6	12.3	23.0	17.7
Insécurité et criminalité	14.3	25.2	19.3	17.4	12.4	17.0
Insalubrité	13.3	3.9	4.5	10.7	4.0	8.1
Circulation routière	.8	2.4	2.0	3.5	9.1	3.9
Pénurie de logement	1.2	0.8	0.3	0.3	0.5	0.7
Nuisances sonores	0.5	0.1	-	0.4	0.3	0.3
Aucun problème	0.1	0.21	-	-	-	0.1
autre	6.0	7.8	6.5	7.4	10.2	7.7
N	1'198	894	343	1'425	1'200	5'061
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

L'ÉVALUATION DU NIVEAU DE SÉCURITÉ ET DE SON ÉVOLUTION

Fin 2013, les résidents sont d'avis que la situation sécuritaire s'est plutôt améliorée au cours des 12 derniers mois. 40,6 % sont de cet avis contre 20 % qui pense l'inverse et 39,4 % qui estiment la situation inchangée. C'est à Sonfonia et à Ratoma que les avis sont les plus positifs, avec respectivement 52,9 % et 46,9 % de résidents qui voient une amélioration. A Matam, Matoto et N'Zérékoré, l'opinion dominante est que la situation reste inchangée. C'est donc un certain optimisme qui prévaut et cela malgré une année émaillée d'incidents durant la campagne électorale des législatives et les tensions à N'Zérékoré.

TABLEAU 4.10 L'OPINION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER LES DOUZE DERNIERS MOIS EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Amélioré	38.5	46.9	52.9	38.6	37.1	40.6
Pas de changement	41.3	28.2	25.2	42.8	45.8	39.4
Dégradé	20.2	24.9	21.9	18.6	17.1	20.0
N	1'178	882	342	1'419	1'198	5'022
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Afin de mieux cerner cette opinion sur la sécurité, le sondage a demandé aux résidents de situer le niveau de sécurité dans leur commune sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie « très mauvais », 10 « très bon » et 5 « moyen ». Les scores attribués à la sécurité sont assez proches les uns des autres entre les cinq zones. Sonfonia, où l'on a vu que l'optimisme prévaut, la sécurité obtient son meilleur score (5.3). La lanterne rouge est N'Zérékoré qui obtient 4.6. En conclusion, on peut dire que si le camp des optimistes est tiré vers le haut par Ratoma et Sonfonia, le score global attribué à la sécurité reste modeste avec la note de 4.8 qui se situe juste en-dessous de la moyenne de 5.

TABLEAU 4.11 L'OPINION SUR LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LA ZONE EN % (PONDÉRÉ)

	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
Moyenne sur échelle de 1 à 10	4.8	5.0	5.3	4.7	4.6	4.8
N	1'196	895	343	1'425	1'200	5'060

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Depuis plusieurs décennies, et notamment depuis l'introduction du concept de police de proximité, les services de police s'intéressent au sentiment d'insécurité. Un sentiment d'insécurité élevé pèse sur la qualité de vie des citoyens, les amène à toutes sortes de mesures de prévention, à éviter par exemple de sortir après le coucher du soleil. De plus en plus, les institutions policières s'évertuent à juguler la montée du sentiment d'insécurité en même temps qu'elles traitent de la délinquance. Ces deux problèmes – l'insécurité et le sentiment d'insécurité – sont en principe étroitement liés même si ce dernier renvoie également à d'autres phénomènes, comme la diminution des mécanismes de contrôle social, la vulnérabilité de certains groupes de population à l'agression ou encore une sensibilité accrue à la question de l'insécurité. Voyons ce qu'il en est en Guinée.

Traditionnellement, le sentiment d'insécurité se mesure à partir de l'évaluation par le répondant de sa sécurité personnelle lorsqu'il se promène le soir, après la tombée de la nuit, seul dans les rues de son quartier. Cette question, standardisée internationalement, permet de comparer le sentiment d'insécurité de nuit à l'échelle internationale. Pour ce diagnostic-ci, nous avons adjoint à la question standard la même question mesurant le sentiment d'insécurité de jour cette fois-ci.

En moyenne, 22 % des résidents des cinq zones se déclarent insécurisés le jour lorsqu'ils se promènent seul dans leur quartier. C'est à Matoto où le taux d'insécurisés est le plus élevé des 5 zones. 26.8 % des résidents s'y déclarent insécurisés de jour. Ratoma et N'Zérékoré présentent les meilleurs taux de l'étude avec respectivement 18.1 % et 18.6 % d'insécurisés.

De nuit, les taux d'insécurisés prennent l'ascenseur. Et c'est spectaculaire. Le taux d'insécurisés moyen des zones se situe à 72.9 % d'insécurisés. Autrement dit, 72.9 % des résidents se déclarent insécurisés après la tombée de la nuit dans leur quartier.

De nuit, Sonfonia et Matoto sont les zones où le sentiment d'insécurité est à son plus haut (respectivement 80.6 % et 81.2 %). Ratoma et N'Zérékoré se situent dans la moyenne. C'est à Matam où l'on se sent le plus en sécurité de nuit. Toutefois, 59.9 % des résidents de Matam se déclarent tout de même insécurisés la nuit. Cela reste un taux inquiétant.

TABLEAU 4.12 L'OPINION SUR LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT LORSQU'ON SE PROMÈNE SEUL DANS LE QUARTIER SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Pourcentage d'insécurisés de jour	23.2	18.1	19.7	26.8	18.6	22.0
Pourcentage d'insécurisés de nuit	59.9	73.7	80.6	81.2	73.2	72.9
N	1'195	893	343	1'424	1'192	5'049

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

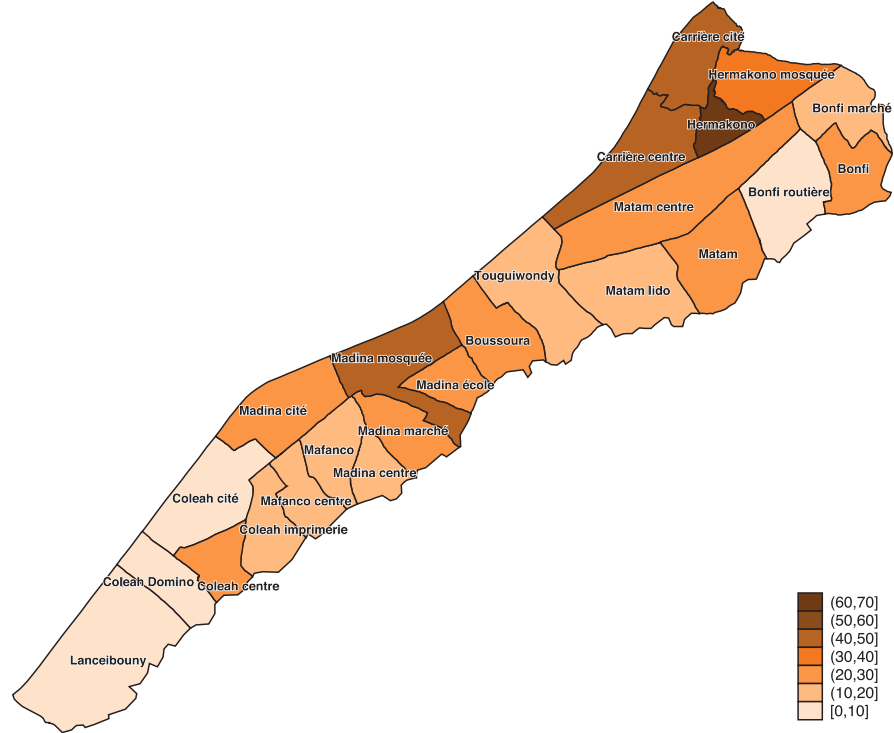
Les cartes ci-dessous permettent d'observer la distribution du sentiment d'insécurité de jour et de nuit dans les quartiers des 5 zones étudiées. Les zones foncées, voire carmins (rouges), sur ces cartes indiquent des sentiments d'insécurité élevés. De jour, on observe des poches d'insécurité dans quelques quartiers. De nuit, les cartes se noircissent montrant que l'insécurité gagne la commune d'une manière générale. L'insécurité gagne l'ensemble du territoire des zones étudiées pratiquement sans exception.



Diagnostic local de sécurité 2014

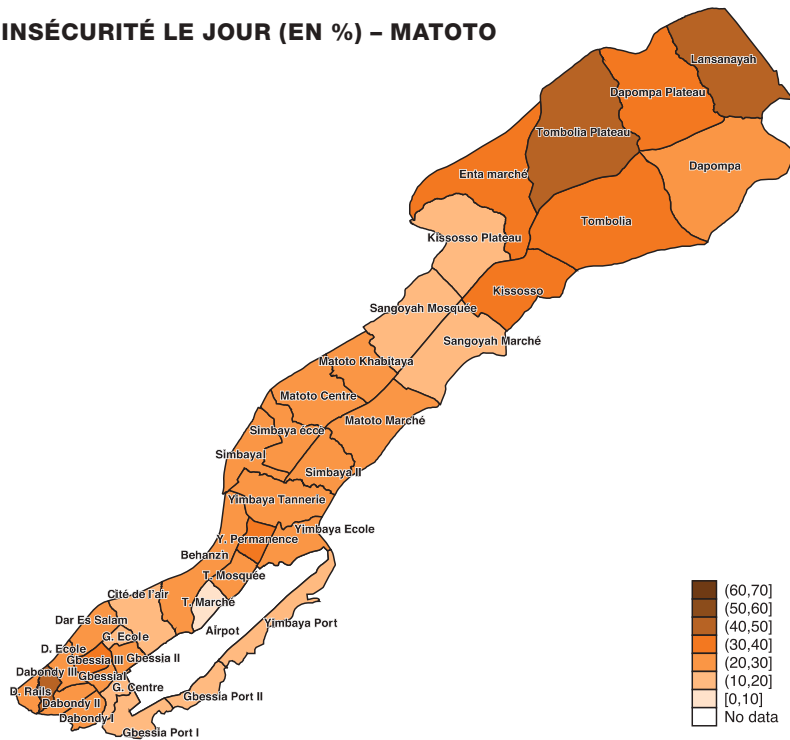
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.1 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LE JOUR (EN %) – MATAM



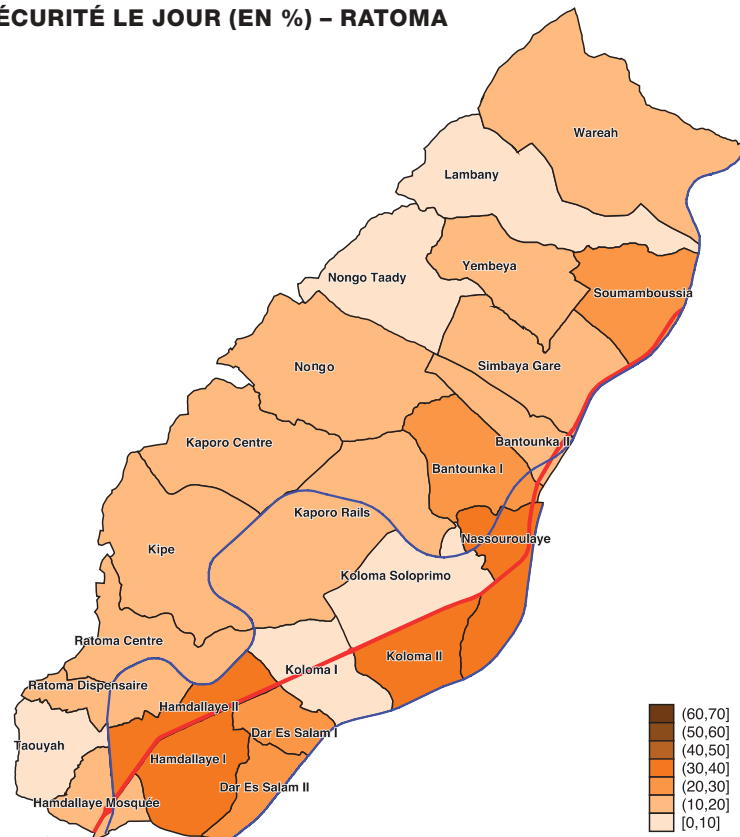
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.2 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LE JOUR (EN %) – MATOTO



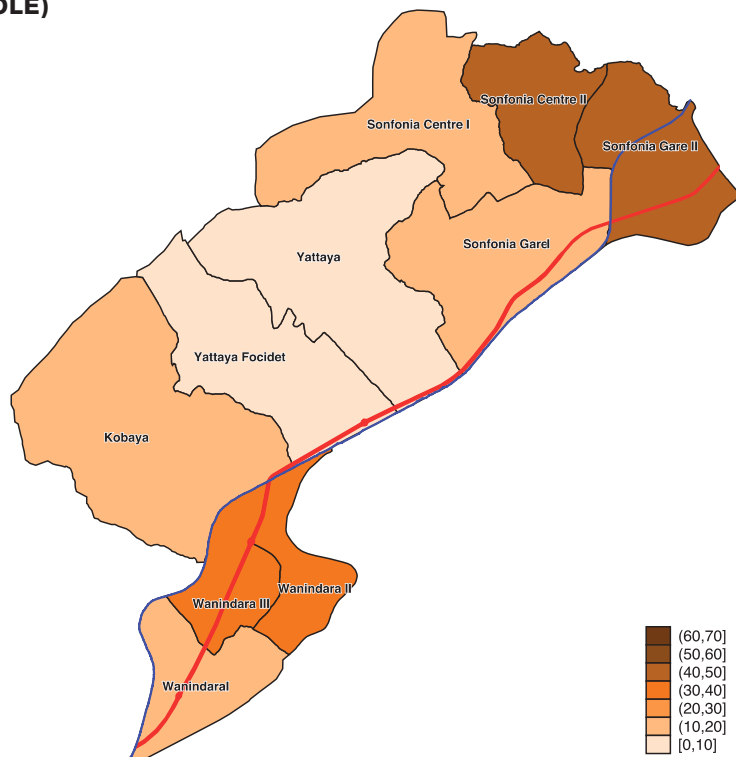
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.3 **SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LE JOUR (EN %) – RATOMA**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.4 **SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LE JOUR (EN %) – RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)**



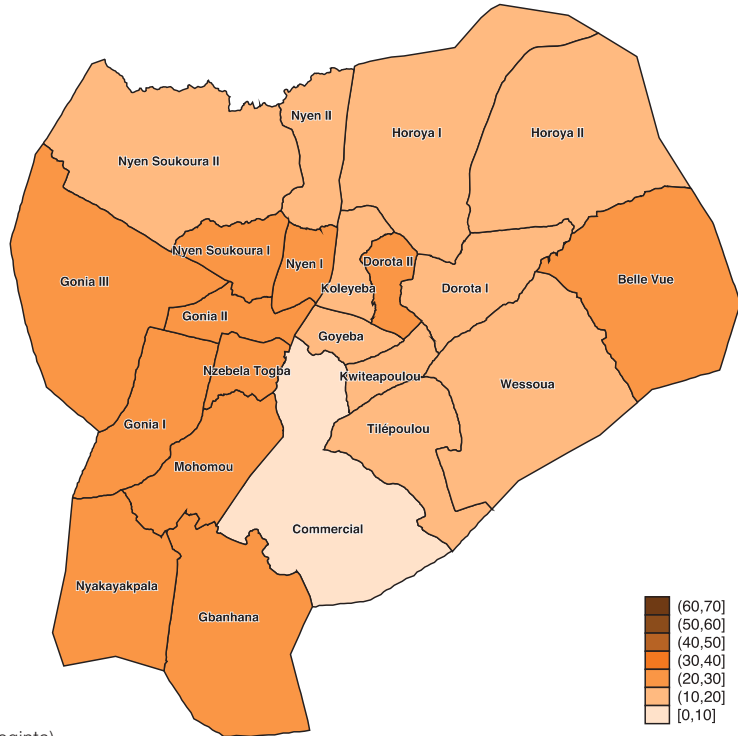
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

- I
- II
- III
- IV**
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

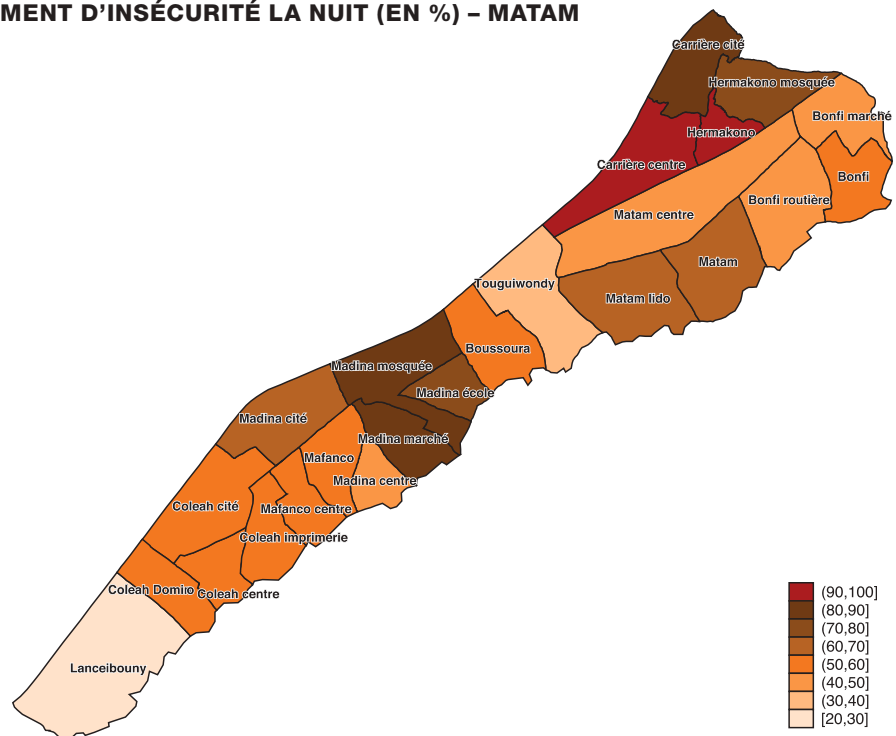
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.5 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LE JOUR (EN %) – NZÉRÉKORÉ



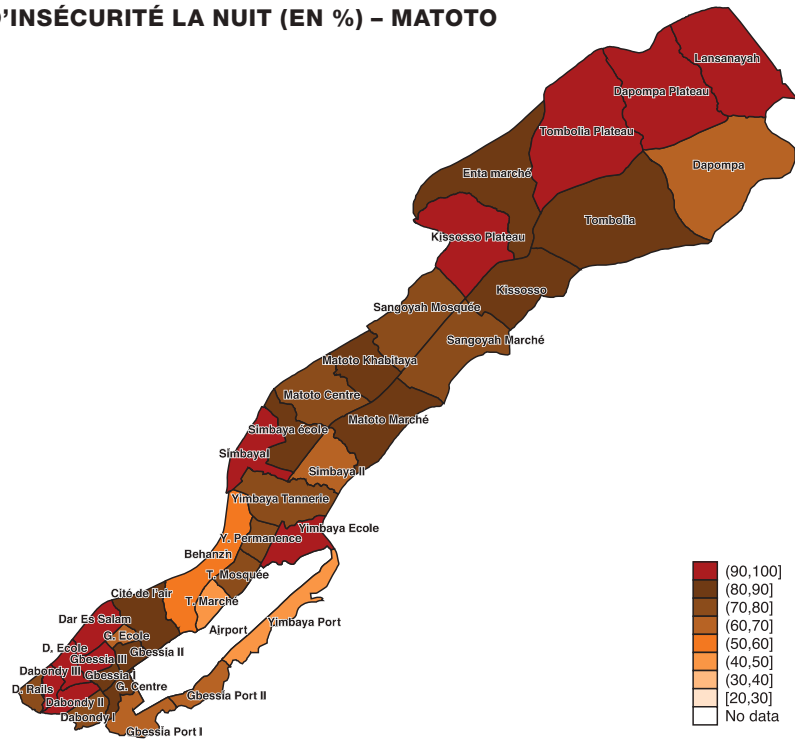
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.6 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LA NUIT (EN %) – MATAM



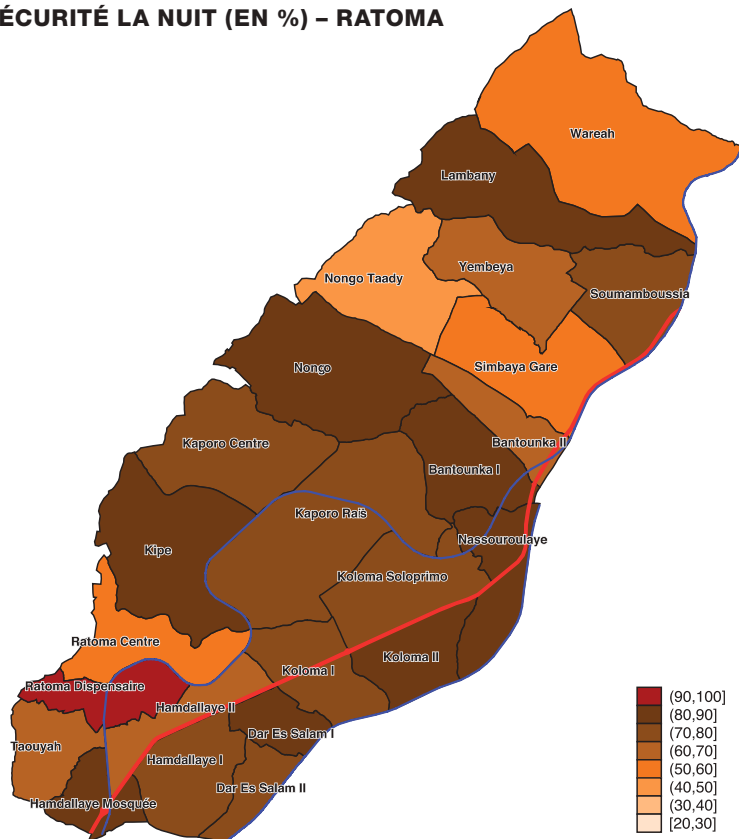
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.7 **SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LA NUIT (EN %) – MATOTO**



Source: Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.8 **SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LA NUIT (EN %) – RATOMA**



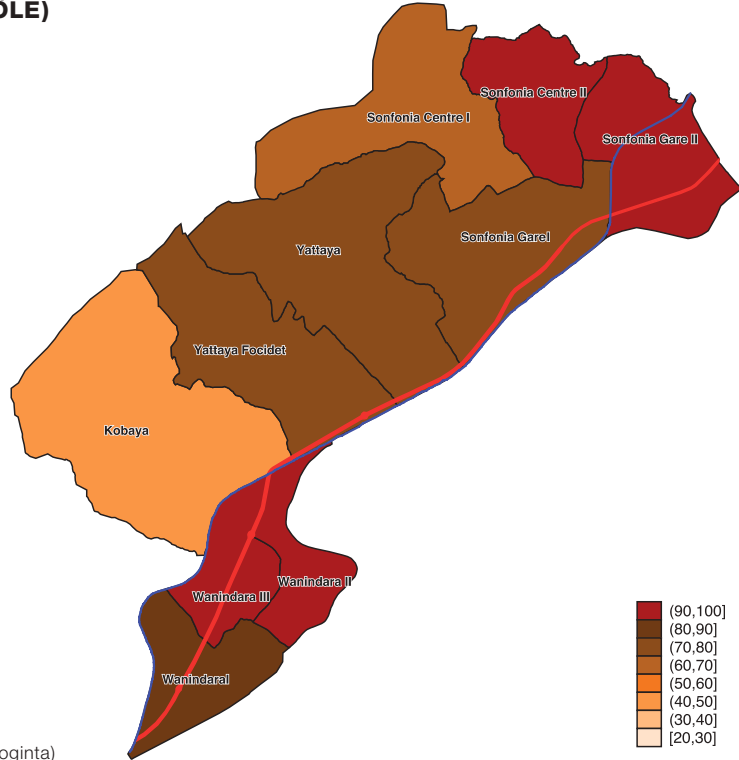
Source: Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

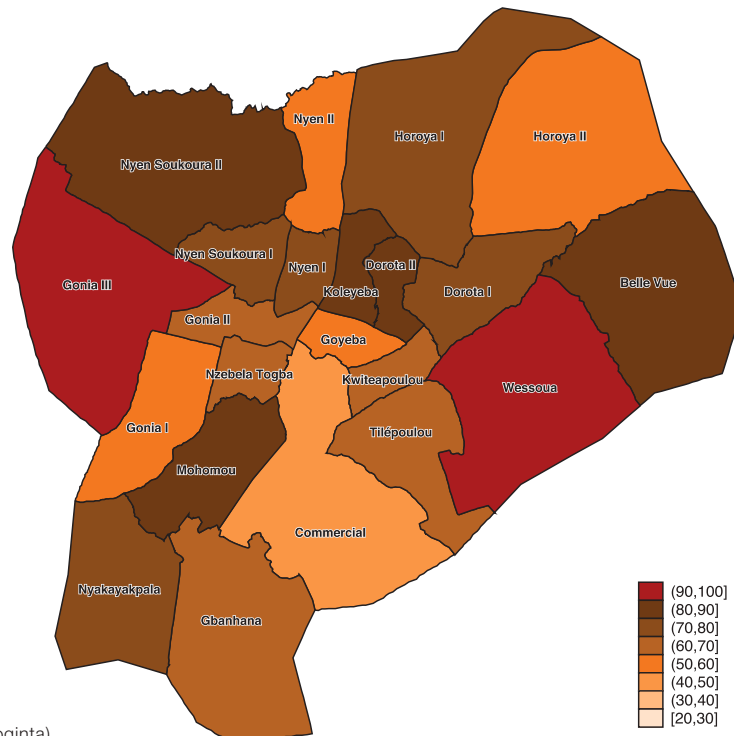
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.9 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LA NUIT (EN %) – RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)



Source: Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.10 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LA NUIT (EN %) – NZÉRÉKORÉ



Source: Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

LA TERRITORIALISATION DE L'INSÉCURITÉ

Si l'on interroge les résidents sur les lieux proches de chez eux ou dans la commune où ils ne se sentent pas en sécurité, ces derniers citent le plus fréquemment la rue d'une manière générale (36.8%), les bords des rails (12.3%) ou encore les bords de mer (9.4%), les carrefours à cause des hasards (8%) et les marchés (6.1%). A Sonfonia, 30.3% des résidents mentionnent les bords des rails comme lieux jugés peu sûrs ; à Ratoma, 24.3% mentionnent également les bords des rails. A Sonfonia, le marché est plus souvent qu'ailleurs mentionné comme étant un lieu peu sûr : 17.3% des résidents mentionnent le marché. Les bords de mer sont mentionnés avant tout à Ratoma (12.7%), Matam (10.9%) et Matoto (11.2%). A Sonfonia, les bords de mer sont moins souvent mentionnés qu'ailleurs (4.9%).



Rails aux abords du marché central de Madina



Débarcadère de Boussoura, point d'entrée de marchandises en provenance de Sierra Leone

TABLEAU 4.13 LES ENDROITS OÙ L'ON NE SE SENT PAS EN SÉCURITÉ SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
Dans la rue	55.3	26.9	15.5	31.5	38.5	36.8
Dans les parcs publics	2.3	1.7	1.9	0.1	0.1	1.1
Dans les magasins	-	-	1.0	-	0.2	0.1
Dans les transports	-	-	0.4	-	0.1	0.1
Dans les bars	1.5	0.1	0.9	1.4	2.1	1.4
Sur les marchés	5.4	3.9	17.3	7.2	3.4	6.1
Dans les carrefours et avenues en ville	5.8	10.0	7.7	3.0	3.6	5.5
Au stade	0.5	2.3	1.3	0.6	0.9	1.0
À la gare routière	1.0	0.5	0.2	0.6	1.4	0.8
À proximité de chantiers non terminés	0.6	2.5	4.7	1.6	2.4	1.9

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
Sur les carrefours à cause des hasards	4.4	8.3	9.8	10.8	7.2	8.0
Sur les bords des rails	4.9	24.3	30.3	14.1	-	12.3
Sur les bords de mer	10.9	12.7	4.9	11.2	(marigot) 2.4	9.4
Ailleurs	7.4	6.0	4.2	17.9	37.8	15.6
N	750	567	202	921	525	2'967
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

La cause principale du sentiment d'insécurité est la peur d'être volé ou agressé sur la voie publique. En moyenne, 50.9% des résidents des zones craignent cela. Les résidents se disent également insécurisés par la présence de deal et de consommation de drogues (15.9%). C'est à Matoto que ce problème semble le plus aigu. 27.8% des résidents estiment que cette problématique les insécurise particulièrement, soit deux fois plus souvent que la moyenne des zones. A Sonfonia, le problème de drogues insécurise moins qu'ailleurs (6.7%). La présence de bandes de jeunes agressives ou de clans constitue le troisième facteur d'insécurité. Il est mentionné par 14.1% des résidents en moyenne. C'est à Ratoma (19.9%) et Sonfonia (17%) que cette présence insécurise le plus. A N'Zérékoré, seuls 7.4% des résidents mentionnent ce problème comme facteur d'insécurité. Finalement, l'absence d'éclairage est également avancé assez fréquemment (7.3% en moyenne) comme facteur d'insécurité. C'est à N'Zérékoré que le manque d'éclairage est le plus fréquemment mentionné comme facteur d'insécurité (14.7%).

TABLEAU 4.14 LES RAISONS DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
L'absence de passants	0.9	2.0	1.8	0.3	1.8	1.1
La peur d'être volé ou agressé physiquement	56.9	47.5	57.0	47.5	49.7	50.9
L'existence de graffitis, manque de propreté et insalubrité	0.1	1.0	-	0.6	0.4	0.5
Le manque d'éclairage	7.2	6.0	7.0	4.1	14.7	7.3
L'absence de présence policière	3.0	2.4	0.2	1.2	1.6	1.9
Les trafiquants de drogues et les drogués	8.6	9.6	6.7	27.8	15.5	15.9
La présence de mendiants ou vendeurs à la sauvette	0.3	-	-	0.2	-	0.1

	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
La présence de maquis avec des personnes ivres	0.9	0.8	0.7	1.1	1.6	1.1
Des groupes de jeunes ou autres bandes agressives ou clans	15.7	19.9	17.0	12.5	7.4	14.1
La présence d'étrangleurs	1.9	2.2	8.2	2.2	1.9	2.5
La présence de check points sur les routes	0.2	-	-	0.1	-	0.1
La présence de réfugiés et d'étrangers	0.1	--	-	-	0.1	0.1
La présence de maisons ou motels de passe	0.1	-	-	-	-	0.1
En cas d'instabilité, j'évite les autres quartiers	0.4	2.7	1.2	0.7	0.5	1.0
autre	3.7	5.8	0.2	1.7	5.0	3.5
N	750	597	202	921	525	2967
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)



Port de Bonfi, carré des commerçants ghanéens

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

LE PROFIL DES INSÉCURISÉS

Près de trois personnes sur quatre (72.9%) insécurisées dans leur propre quartier après la tombée du jour, c'est évidemment beaucoup. Qui sont les plus insécurisés? C'est ce que nous avons cherché à savoir. Les données de sondage permettent d'en savoir plus sur le profil des insécurisés ou, en d'autres termes, des individus plus insécurisés que les autres.

Analyse faite, on observe sans grande surprise que le sentiment d'insécurité est fortement affecté par la présence, dans les quartiers, de troubles à l'ordre public. La consommation excessive d'alcool, des violences interpersonnelles, le trafic et la consommation de drogues ou encore la présence de bandes de jeunes agressives et d'animaux errants, tout cela contribue à faire grimper le sentiment d'insécurité la nuit. La consommation excessive d'alcool et le constat de violences interpersonnelles dans le quartier sont les deux facteurs qui font le plus grimper le sentiment d'insécurité. Leur impact sur le sentiment d'insécurité est très puissant car ce dernier double pour les individus qui font état de la présence de ces deux problématiques dans leur quartier. Si ces facteurs influencent le sentiment d'insécurité *la nuit*, ces incivilités n'influencent pratiquement pas le sentiment d'insécurité *de jour*.

TABLEAU 4.15 LE POURCENTAGE D'INSÉCURISÉS DE NUIT EN FONCTION DU CONSTAT DANS LE QUARTIER DE TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC (PONDÉRÉ)

	Pas ce type de problème dans le quartier %	Ce type de problème est constaté dans le quartier %
Violences verbales et bagarres	65.2	76.1
Deal et consommation de drogues	62.2	76.0
Bandes de jeunes agressives	62.7	79.7
Consommation excessive d'alcool	68.5	74.6

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)



Marché central de Madina



Gare routière de Matam

Avoir fait l'objet d'un délit au cours des trois dernières années sensibilise les individus au problème de la sécurité. Cela de jour comme de nuit. 86 % des victimes d'une agression se déclarent insécurisées la nuit contre 71.4 % pour les autres. 79.9 % des victimes de cambriolages sont insécurisées de nuit contre 69.1 % pour les autres.

TABLEAU 4.16 LE POURCENTAGE D'INSÉCURISÉS DE NUIT EN FONCTION DE LA PRÉVALENCE DE LA VICTIMISATION FACE AUX CAMBRIOLAGES, AUX AGRESSIONS ET AUX VIOLENCES SEXUELLES (PONDÉRÉ, 2013)

	N'a pas été victime %	A été victime %
Agression	71.4	86.0
Cambriolage	69.1	79.9
Violence sexuelle	72.7	79.3

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Bien sûr, un sentiment d'insécurité élevé engendre une image écornée des forces de l'ordre à qui l'on reproche de ne pas assurer la sécurité de l'espace public. Mais l'absence de confiance et d'estime pour le travail des forces de l'ordre est également de nature à insécuriser les résidents des quartiers. La causalité fonctionne dans les deux sens. Si l'on ne porte pas dans son estime le travail réalisé par la police, le sentiment d'insécurité la nuit grimpe d'environ 50 %. Il passe en effet de 58.9 % d'insécurisés de nuit à 80.5 %. De jour, l'effet d'une mauvaise opinion du travail de la police est un peu moindre (30 %).

TABLEAU 4.17 LE POURCENTAGE D'INSÉCURISÉS DE NUIT EN FONCTION DE L'IMAGE DU TRAVAIL DE LA POLICE (PONDÉRÉ, 2013)

	La police fait du bon travail %	La police fait du mauvais travail %
Le travail de la police en matière de lutte contre la criminalité	58.9	80.5
Le travail de la police en matière de tranquillité publique	58.6	79.7
Image de la police en matière de lutte contre les violences sexuelles	57.4	79.0

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Une amélioration du travail de la police serait donc de nature à rassurer les gens. Les répondants qui déclarent avoir noté une amélioration récente du travail de la police sont nettement moins insécurisés (46.3 %) que ceux qui pensent le contraire (85 %).

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 4.18 LE POURCENTAGE D'INSÉCURISÉS DE NUIT EN FONCTION DE L'OPINION SUR LA DÉGRADATION DE LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER ET L'ESTIMATION QUE LA SÉCURITÉ EST LE PREMIER PROBLÈME DE LA COMMUNE (PONDÉRÉ, 2013)

	Pas d'accord %	D'accord %
La sécurité s'est dégradée dans le quartier	64.6	85.8
La sécurité comme premier problème dans la commune	34.8	86.8

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

En criminologie, il est bien connu que la « vulnérabilité » face aux agressions est un facteur prépondérant d'explication du sentiment d'insécurité. On sait qu'en Europe, par exemple, la vulnérabilité des femmes et des aînés face à l'agression explique que ces derniers se déclarent plus insécurisés que les autres. Bien que les jeunes hommes soient en réalité plus souvent victimes d'agressions que les femmes, ils pensent être moins vulnérables. Et, en règle générale, ils se déclarent effectivement plus sécurisés que les femmes et les aînés. Cet état de chose bien connu de la criminologie ne se constate pas en Guinée ! Femmes et hommes se déclarent insécurisés dans les mêmes proportions (73 %). Parfois, comme à N'Zérékoré, on observe que les hommes sont significativement plus insécurisés que les femmes (respectivement 76.4 % et 69.6 %). Les aînés, en Guinée, ne sont pas plus insécurisés que les plus jeunes. On peut évidemment penser à des explications qui devraient, cependant, être confirmées encore. Les violences ethniques de N'Zérékoré ont-elles pour cibles principales les hommes ? En Guinée, les habitudes de sortir des plus jeunes le soir (où l'insécurité est la plus élevée) expliquent-elles que les jeunes se déclarent au moins aussi insécurisés que les plus âgés ?

Autre constat troublant pour les poncifs de la criminologie : les bons niveaux de cohésion sociale et de contrôle social ne semblent pas en mesure de juguler un sentiment d'insécurité de nuit particulièrement élevé. En d'autres termes, quel que soit le niveau de cohésion sociale, les résidents ont peur la nuit s'ils s'aventurent seuls dans les rues de leur quartier. L'explication de cette énigme vient sans doute du fait que, la nuit, les gens ont tendance à se retrancher chez eux. La nuit, en somme, règne le chacun pour soi. S'ils le peuvent, les résidents de Conakry et de N'Zérékoré aiment fermer leur cour la nuit et cadenasser la porte d'entrée. C'est ce que nous verrons dans la section consacrée aux mesures de prévention. Vérification faite, ainsi qu'on peut l'observer dans le tableau suivant, la cohésion sociale est effectivement opérante de jour seulement. Là où elle est forte, 20.2 % des résidents se disent insécurisés le jour ; là où elle est faible, le taux d'insécurisés grimpe à 30.5 % le jour.

TABLEAU 4.19 LE POURCENTAGE D'INSÉCURISÉS DE NUIT ET DE JOUR SELON LE DEGRÉ DE COHÉSION SOCIALE (PONDÉRÉ)

	La cohésion sociale		
	Forte %	Moyenne %	Faible %
Sentiment d'insécurité de nuit	71.8	80.5	73.6
Sentiment d'insécurité de jour	20.2	23.1	30.5

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

L'IMAGE DE LA POLICE

Les résidents des zones étudiées ont une opinion plutôt médiocre de la qualité du travail de la police. Le sondage a demandé l'avis des résidents sur la qualité du travail pour quatre grands domaines d'intervention de la police :

- la lutte contre la criminalité,
- l'ordre et la tranquillité publique,
- la circulation routière, et
- la lutte contre les violences sexuelles.

En gros, chacun de ces domaines d'intervention est géré par une organisation spécifique au sein de la police nationale: la police judiciaire, la sécurité publique, la routière et l'OPROGEM. Les résultats sont présentés dans les tableaux suivants. Somme toute, les avis varient assez peu en fonction des domaines d'intervention et sont en principe plutôt négatifs. La police routière obtient le moins d'avis positifs (29.7 %) tandis que la police judiciaire en obtient le plus (35.3 %). L'écart de 6 points entre ces deux extrêmes est finalement assez modeste.

L'opinion sur le travail de la police dans les quartiers est la plus positive à Sonfonia (46.8 %). Cela conforte les résultats précédents où l'on avait vu que les résidents de Sonfonia avaient tendance à s'adresser plus souvent à la police ou à la gendarmerie pour dénoncer des délits. A Ratoma, le taux d'avis positifs sur le travail policier dans les quartiers est de 40.2 % tandis qu'à Matam il est de 38.8 %. A Matoto, le taux d'avis positifs tombe fortement pour passer à 27.3 % ; il chute même à 23.2 % à N'Zérékoré. Ces deux communes sont également celles qui ont la plus faible densité policière. A Matoto, seuls 40 % des quartiers sont desservis par un poste de police et la densité policière est de 151 policiers pour 100'000 habitants. Le mauvais résultat de N'Zérékoré s'explique par l'absence totale de poste de police dans les quartiers, une très faible densité policière (54 policiers pour 100'000 habitants) et un taux de satisfaction particulièrement bas avec la manière dont la police traite les plaintes.

La routière obtient ses moins bonnes « notes » à Matoto (24.5 %), Matam (25.8 %) et N'Zérékoré (26 %). La lutte contre les violences sexuelles est moins bien notée à Matoto (27.2 %) et, surtout, à N'Zérékoré (20 %) qu'ailleurs. A Matam, Ratoma et surtout à Sonfonia, la lutte contre les violences sexuelles obtient de meilleurs scores, respectivement 44.8 %, 38.3 % et 49.1 %. Dans ces trois dernières zones, la sécurité publique obtient également de meilleurs scores qu'à Matoto et N'Zérékoré. Même schéma pour la lutte contre la criminalité. Les résidents de Matam, Ratoma et Sonfonia se déclarent mieux lotis que ceux de Matoto et de N'Zérékoré.

TABLEAU 4.20 **LE POURCENTAGE D'OPINIONS POSITIVES SUR LE TRAVAIL DE LA POLICE DANS LES ZONES PAR TYPE DE PRESTATION (PONDÉRÉ)**

	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
La lutte contre la criminalité	46.9	40.0	48.6	28.5	24.9	35.3
Le maintien de la tranquillité publique	37.6	39.8	43.5	29.1	21.7	32.1
La circulation routière	25.8	42.5	46.0	24.5	26.0	29.7
La lutte contre les violences sexuelles	44.8	38.3	49.1	27.2	20.0	33.1
Moyenne par zone	38.8	40.2	46.8	27.3	23.2	32.6

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Si la police bénéficie d'une image médiocre, les répondants perçoivent pourtant quelques signes de progrès. Pour 34.5 % d'entre eux, certains progrès ont été réalisés sur les derniers six mois précédant le sondage et un petit 4.9 % pensent que ces progrès sont même importants. 40.6 % estiment quant à eux que la situation est inchangée et 20.2 % estiment que la situation s'empire.

Une majorité de résidents (53.8 %) dit avoir observé récemment des progrès dans le travail de la police à Sonfonia. A Matam et Ratoma les résidents sont également plutôt positifs sur les progrès réalisés. L'enthousiasme, si l'on peut dire, est plus tempéré à Matoto et N'Zérékoré. Dans ces deux communes, le gros des résidents (46 % environ) estiment qu'il n'y a pas de changement. C'est à N'Zérékoré que le taux d'opinions négatives est le plus élevé. 16.5 % des résidents pensent que la situation s'est *très* dégradée les derniers six mois. On peut y voir un impact des événements de juillet 2013 où les forces de l'ordre ont été critiquées pour leur inaction.

TABLEAU 4.21 L'OPINION DES RÉSIDENTS SUR L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL DE LA POLICE AU COURS DES 6 DERNIERS MOIS EN % (PONDÉRÉ)

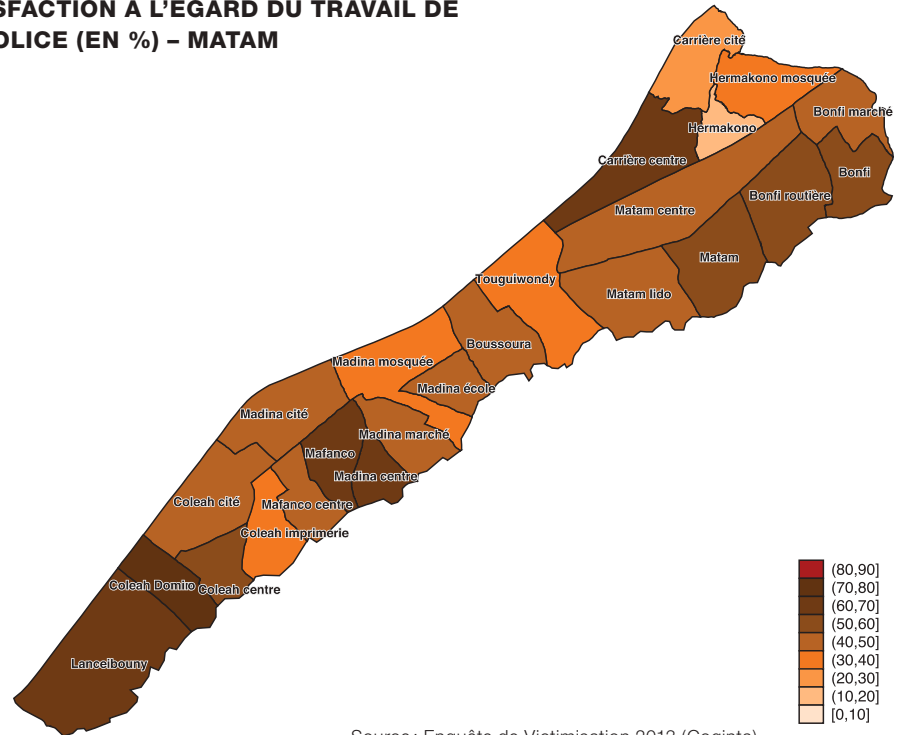
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Fortement amélioré	4.2	5.9	8.8	4.1	4.5	4.9
Un peu amélioré	43.2	40.5	45.0	28.6	25.2	34.5
Pas de changement	37.1	32.6	27.5	46.8	46.3	40.6
Un peu dégradé	5.2	11.1	8.8	11.6	7.6	8.9
Très dégradé	10.3	9.9	10.0	8.8	16.5	11.3
N	1'160	853	341	1'389	1'154	4'899
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

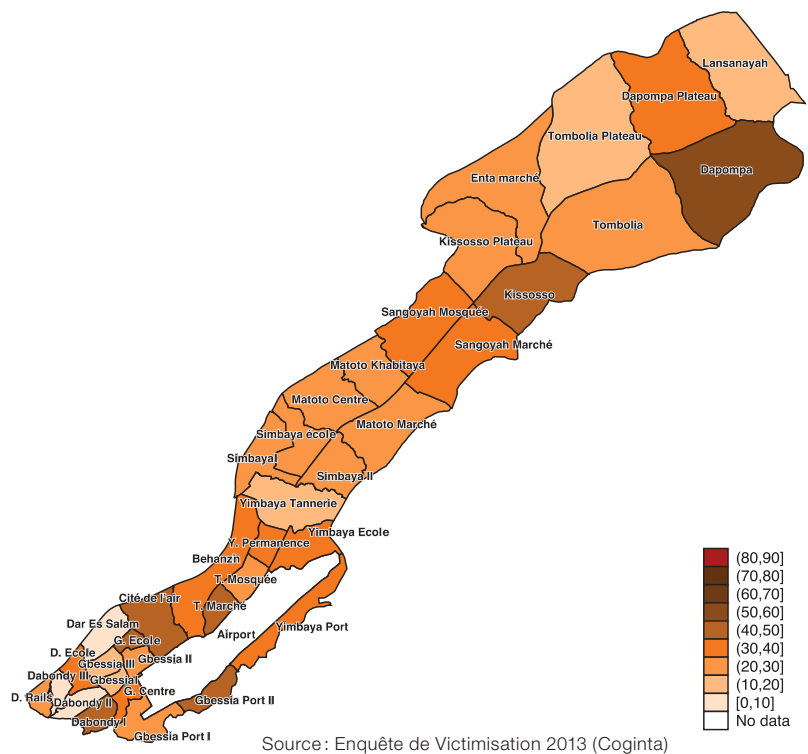
Les cartes ci-dessous permettent d'observer les variations par quartier de l'image de la police. Les zones les plus foncées sont les zones où le taux de satisfaction est plus élevé avec le travail de la police en matière de lutte contre la criminalité. D'une manière générale, on voit que la couleur claire domine à Matoto et N'Zérékoré, ce qui montre que l'opinion médiocre constatée dans la moyenne de ces zones est plutôt bien partagée par l'ensemble des résidents. Les poches foncées indiquent des quartiers présentant des taux de satisfaction meilleurs.



CARTE 4.11 **SATISFACTION À L'ÉGARD DU TRAVAIL DE LA POLICE (EN %) – MATAM**



CARTE 4.12 **SATISFACTION À L'ÉGARD DU TRAVAIL DE LA POLICE (EN%) – MATOTO**

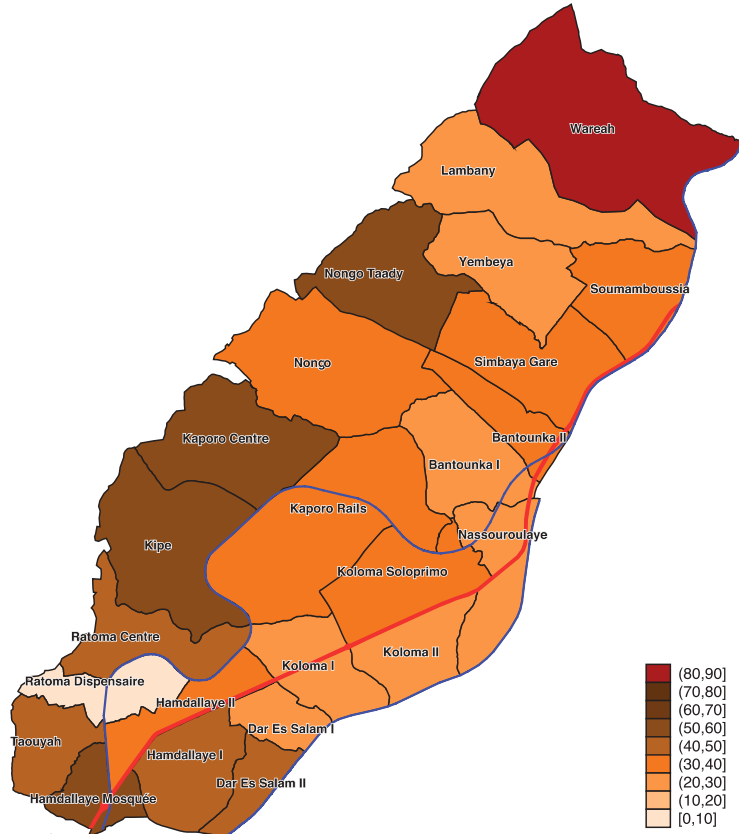


- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

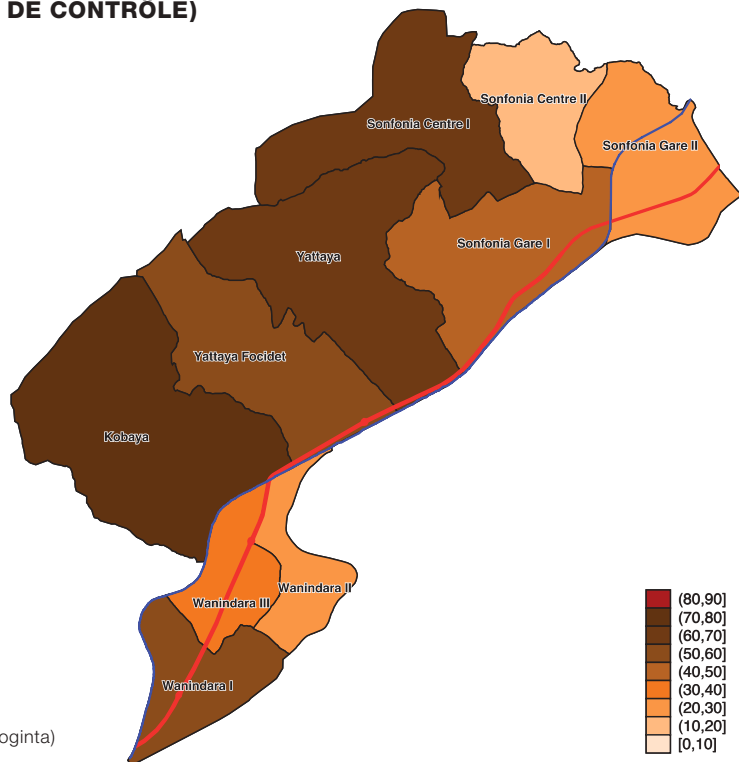
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.13 SATISFACTION À L'ÉGARD DU TRAVAIL DE LA POLICE (EN %) – RATOMA



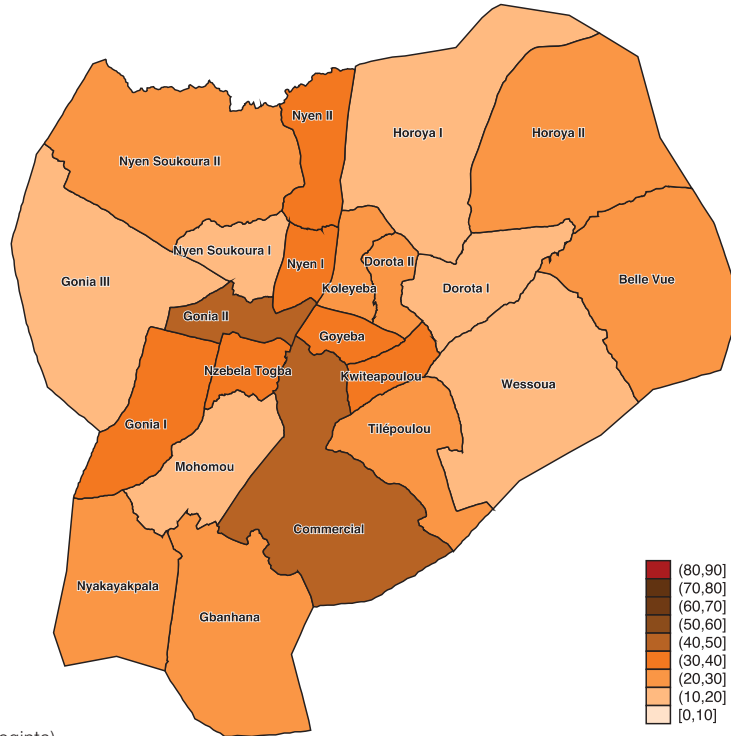
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.14 SATISFACTION À L'ÉGARD DU TRAVAIL DE LA POLICE (EN%) – RATOMA/SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE)



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.15 **SATISFACTION À L'ÉGARD DU TRAVAIL DE LA POLICE (EN%) – NZÉRÉKORÉ**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

LE PROFIL DES PERSONNES QUI ONT UNE MAUVAISE IMAGE DE LA POLICE

Les deux facteurs qui expliquent le mieux l'image de la police sont, d'une part, l'opinion sur le progrès réalisé par la police et, d'autre part, l'opinion sur la manière dont s'exerce le pouvoir de la police.

Les résidents sont sensibles aux moindres signes de progrès dans le travail policier. L'impression que le travail de la police s'améliore se répercute immédiatement dans une image plus positive. On peut dire, sans risquer de se tromper, que l'attente est grande chez les citoyens. On le verra plus tard, même si les résidents sont sceptiques, voire très sceptiques, sur la capacité de la police à assurer la sécurité, ils aspirent néanmoins à voir les institutions régaliennes s'améliorer et devenir la clef de voûte de la sécurité publique en Guinée. Ceux qui perçoivent dans les derniers six mois une amélioration effective de la police sont 65.9% à se déclarer satisfaits du travail de la police. Ceux qui perçoivent au contraire une détérioration ne sont plus que 9.7% à être satisfaits de la police. En d'autres termes, pour résignés qu'ils puissent paraître sur la question des incivilités, les résidents sont disposés à accorder du crédit à la police s'ils constatent les améliorations dont ils sont avides.

TABLEAU 4.22 LE POURCENTAGE D'OPINIONS POSITIVES SUR L'IMAGE DE LA POLICE EN FONCTION DE L'OPINION SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA POLICE (PONDÉRÉ)

	Amélioration %	Pas de changement %	Détérioration %
Pourcentage de bonne image de la police	65.9	18.2	9.7
N	1'894	1'931	970

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV**
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Deuxième facteur prépondérant, l'opinion sur l'impartialité de la police impacte fortement l'image de la police. Les répondants qui pensent que la police applique ce principe de déontologie sont 51.4 % à avoir une bonne image d'elle. Ceux qui, au contraire, pensent que la police n'applique pas ce principe ne sont plus que 28.4 % à avoir une bonne image d'elle.

TABLEAU 4.23 LE POURCENTAGE D'OPINIONS POSITIVES SUR L'IMAGE DE LA POLICE EN FONCTION DE L'APPLICATION DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT PAR LA POLICE (PONDÉRÉ)

	La police ne traite pas tout le monde de la même manière	La police traite tout le monde de la même manière
	%	%
Pourcentage de bonne image de la police	28.4	51.4
N	2'574	1'731

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Avoir fait une mauvaise expérience lors d'un contact avec la police ternit l'image de cette dernière. Ainsi, les insatisfaits du traitement de leur plainte par la police – et on a vu plus haut que c'est la grande majorité des plaignants – ont également une image ternie de la police (26.1 % d'opinions positives chez les insatisfaits contre 49.2 % chez les satisfaits du traitement de leur plainte). Plus haut, nous avons vu que l'insatisfaction lors d'une dénonciation était due avant tout à l'inaptitude de la police à retrouver un voleur ou un agresseur. L'image de la police est plombée à 17.6 % chez les répondants qui relatent avoir eu une mauvaise expérience lors d'un contact avec la police et qui affirment que celle-ci leur a demandé de l'argent.

TABLEAU 4.24 LE POURCENTAGE D'OPINIONS POSITIVES SUR L'IMAGE DE LA POLICE EN FONCTION DU CONTACT AVEC LA POLICE (PONDÉRÉ)

	Insatisfait du traitement de la plainte	Satisfait du traitement de la plainte
	%	%
Pourcentage de bonne image de la police	26.1	49.2
N	147	62

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Inefficacité de la police, non-respect du code de déontologie et sentiment que les choses ne s'améliorent pas plombe l'image de la police. Ce sont les griefs principaux de ceux qui déclarent avoir une mauvaise image de cette dernière. A côté de cela, le cadre de vie du quartier (troubles de l'ordre public récurrents et omniprésence de détritus qui dérangent énormément les gens) motive également, mais dans une moindre mesure, l'insatisfaction. Les résidents attendent une action de la police jugée insuffisante à leurs yeux. Finalement, on notera que les hommes sont plus insatisfaits du travail policier que les femmes. 64.6 % des femmes se déclarent insatisfaites de la police en matière d'ordre public contre 71.2 % des hommes. On n'observe pas de différences d'appréciation entre les générations ni entre les revenus des foyers.

L'IMPARTIALITÉ DE LA POLICE

L'impartialité de la police est un principe de déontologie qui se situe au cœur de l'action policière. Tout code de déontologie policière mentionne ce principe dans ses premiers articles et celui de la police guinéenne ne déroge pas à la règle.² On vient de voir que les Guinéens sont très attachés à ce principe et que c'est l'un des motifs principaux de leurs griefs envers la police. Toutes zones confondues, une majorité de 59.9 % de résidents estiment que la police n'applique pas ce principe. Entre les zones, les avis varient assez peu. C'est à Matam, Ratoma et N'Zérékoré que les avis sont les plus négatifs (plus de 60 % de résidents pensent que la police n'applique pas le principe d'impartialité). A Sonfonia, ils sont 58.7 % à penser de même et 53 % à Matoto.

TABLEAU 4.25 L'OPINION DES RÉSIDENTS SUR LE PRINCIPE D'IMPARTIALITÉ DE LA POLICE EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Même traitement	35.7	36.9	41.3	47.0	38.7	40.1
Traitement différent	64.3	63.1	58.7	53.0	61.3	59.9
N	1'132	782	328	1'228	942	4'414
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les résidents de Conakry et N'Zérékoré sont d'avis que la police déroge au principe d'impartialité en raison du statut social de la personne (52.3 %), de la corruption des agents qui demandent de l'argent (22.9 %) et du favoritisme politique, ethnique ou religieux (10.9 %). Le phénomène de demande d'argent semble plus répandu à Matam (31 %) et N'Zérékoré (24.9 %) qu'ailleurs. En revanche, les résidents de Matam mentionnent moins le favoritisme politique, religieux ou ethnique comme motif de partialité (2.9 %) qu'à Sonfonia (21.4 %), Ratoma (16.9 %) et N'Zérékoré (12.8 %).

TABLEAU 4.26 LES RAISONS AVANCÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR EXPLIQUER L'INÉGALITÉ DE TRAITEMENT DE LA POLICE EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Genre	-	0.4	2.4	0.2	0.1	0.3
Age	0.5	1.6	2.8	-	-	0.6
Statut social	55.6	55.2	47.8	54.0	46.5	52.3
Corruption des agents	31.0	17.7	23.2	16.7	24.9	22.9
Réseau de connaissances	3.5	1.9	-	5.9	3.8	3.7

2 L'article 7 du Code de déontologie de la police guinéenne indique que le fonctionnaire de police est « intègre et impartial » et qu'il a « le respect absolu des personnes, quelle que soit leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques ». Cf. Code de déontologie de la Police nationale guinéenne, Décret D/98/15/PRG/SGG du 11 août 1998.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Favoritisme politique, ethnique ou religieux	2.9	16.9	21.4	10.1	12.8	10.9
Méconnaissance du droit ou de la déontologie	3.3	3.4	1.7	4.9	4.4	3.9
Mauvaise foi, impunité des agents	3.3	3.0	0.8	8.2	7.6	5.5
N	750	502	195	790	780	3'019
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LE CONTACT AVEC LA POLICE

Le contact direct avec la police est assez peu fréquent. 15.5 % des répondants affirment avoir eu à traiter avec la police au cours des trois dernières années. C'est un chiffre particulièrement bas qui indique que les résidents font peu appel à la police pour résoudre une affaire et qu'il y a peu d'interactions entre la police et les résidents d'une manière générale.

Il y a des variations notables entre les zones dans la fréquence du contact avec la police. A Matam et Sonfonia, où le réseau de poste de police est meilleur, le contact avec la police est plus fréquent qu'ailleurs (respectivement 18.1 %, 15.6 % et 15.8 %). C'est à Matoto et N'Zérékoré, où les effectifs de police sont plus faibles et le réseau de postes le moins dense, que ce contact est le moins fréquent.

TABLEAU 4.27 LE POURCENTAGE DE RÉPONDANTS AYANT EU UN CONTACT AVEC LA POLICE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Oui	18.1	15.6	15.8	14.7	13.6	15.5
Non	81.9	84.4	84.2	85.3	86.4	84.5
N	1'195	888	343	1'423	1'199	5'050
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

En moyenne et toutes zones confondues, environ une personne sur deux se déclare insatisfaite du contact avec la police (50.8 %). Les taux les plus élevés d'insatisfaction sont enregistrés à N'Zérékoré (57.6 % d'insatisfaits) et à Ratoma (55.6 % d'insatisfaits). Les taux de satisfaction sont meilleurs à Matoto (52.6 %) et à Sonfonia (45.9 %).

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Insatisfait	48.3	55.6	51.5	44.7	57.6	50.8
Ni satisfait ni insatisfait	12.6	4.6	2.6	2.7	3.9	6.0
Satisfait	39.1	39.8	45.9	52.6	38.5	43.2
N	215	138	54	208	162	780
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Le principal motif d'insatisfaction renvoie à des questions déontologiques (attitude et demande d'argent). Dans 25.2% des cas, l'attitude des agents est mise en cause et dans 32.2% des cas on reproche au policier d'avoir demandé de l'argent à l'occasion du contact. En moyenne, dans 42.6% des cas, le manque de performance est avancé pour expliquer l'insatisfaction. Comme les «N» sont faibles, la comparaison entre les zones doit être faite avec prudence. Cependant, tendanciellement, on peut affirmer que c'est à Ratoma et à Sonfonia que le premier motif d'insatisfaction est une demande d'argent de la police (respectivement 40.5% et 39.3%). A Matam, ce motif est nettement moins souvent mentionné (25.1% des cas d'insatisfaction). A Matam, les résidents se plaignent plutôt du manque de performance de la police (54.3%).

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Manque de performance	54.3	27.9	33.3	42.9	41.2	42.6
Problème d'attitude	20.6	31.6	27.4	23.4	27.3	25.2
La police a demandé de l'argent	25.1	40.5	39.3	33.7	31.6	32.2
N	128	77	29	97	94	426
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

LA CORRUPTION

Sur les douze derniers mois, toutes zones confondues, 11.2 % des résidents déclarent avoir fait l'objet d'une demande d'argent de la part de la police. C'est dans la commune de Ratoma que cette demande a été la plus fréquente, avec respectivement 17.5 % et 15.7 % de résidents de Ratoma et de Sonfonia déclarant avoir fait l'objet de telles demandes. A Matoto et à N'Zérékoré, ces demandes sont moins fréquentes. 8.3 % des résidents de Matoto mentionnent le fait et 7.3 % à N'Zérékoré.

TABLEAU 4.30 **DEMANDES D'ARGENT DE LA POLICE DURANT LES 12 DERNIERS MOIS EN % (PONDÉRÉ)**

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Oui	12.3	17.5	15.7	8.3	7.3	11.2
Non	87.7	82.5	84.3	91.7	92.7	88.8
N	1'196	891	343	1'423	1'200	5'054
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Interrogés sur le corps de police à l'origine de la demande d'argent, les répondants mentionnent la police dans 58.7 % des cas. Dans 23.3 % des cas, ils mentionnent la gendarmerie et dans 7.7 % des cas ces deux corps. Les résidents mentionnent également d'autres services dans 10.4 % des cas. Dans l'ensemble des zones, les demandes d'argent proviennent avant tout de la police. C'est à Matoto que la police est le plus fréquemment mentionnée (65 % des cas) et à N'Zérékoré que la gendarmerie est comparativement plus fréquemment mentionnée (28.2 % des cas).

TABLEAU 4.31 **LES ORGANES DE SÉCURITÉ À L'ORIGINE DES DEMANDES D'ARGENTS AUX RÉSIDENTS EN % (PONDÉRÉ)**

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Police nationale	60.0	58.6	51.5	65.0	52.2	58.7
Gendarmerie	24.4	21.5	23.9	20.3	28.2	23.3
Gendarmerie et police nationale	2.7	12.2	18.5	4.2	6.2	7.7
Autre	13.0	7.6	6.0	10.5	13.5	10.4
N	147	155	54	118	87	563
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les résidents, en règle générale, renoncent à dénoncer les demandes d'argent de la part des services de sécurité intérieure. 14.1 % des personnes qui déclarent avoir fait l'objet de ce type de demande ont dénoncé le fait. C'est à Matam et Matoto que l'on dénonce le plus souvent (19.2 %). A N'Zérékoré, seuls 6.9 % des personnes qui ont fait l'objet de telles demandes affirment avoir dénoncé le fait.

TABLEAU 4.32 LA DÉNONCIATION DE LA CORRUPTION EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Oui	19.2	10.8	10.7	19.2	6.9	14.1
Non	80.8	89.2	89.3	80.9	93.1	85.9
N	147	156	53	118	87	563
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Sur les 79 cas dénoncés, 21.5 % ont été dénoncés à la police, 24.5 % au chef de secteur, 7.7 % à la gendarmerie et 9.2 % au patriarche. L'inspection générale des services de sécurité (IGSS) a été directement sollicitée dans 3.9 % des cas.

LES COMPORTEMENTS DES RÉSIDENTS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Environ un résident sur deux (48.8 %) affirme prendre des mesures de prévention de la criminalité au niveau de son foyer, respectivement de la concession sur laquelle il habite. C'est à Matoto (60.9 %) et à Sonfonia (52.5 %) que les résidents prennent le plus souvent des mesures de prévention. A N'Zérékoré, c'est moins souvent le cas (37.5 %).

TABLEAU 4.33 LES MESURES DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ PRISES AU NIVEAU DU FOYER EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Non	53.4	53.7	47.5	39.2	62.5	51.2
Oui	46.6	46.3	52.5	60.9	37.5	48.8
N	1'195	895	343	1'425	1'200	5'059
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les mesures les plus prisées consistent à « durcir » la cible des voleurs. Les résidents achètent des cadenas, renforcent leurs portes (en métal ou en bois) et, surtout, ferment la cour la nuit. 67.6 % des mesures prises par les résidents sont de cette sorte. C'est surtout à Sonfonia (79.6 %) et Matoto (79.5 %) que ce type de mesures a les faveurs des résidents. A N'Zérékoré, c'est moins souvent le cas puisque 42.2 % des mesures prises sont de cette nature dans cette ville.

Les foyers font également assez souvent l'acquisition d'un chien de garde. 15.2 % des résidents affirment avoir pris cette mesure. C'est à N'Zérékoré que cette mesure est la plus fréquente. 32.8 % des mesures prises dans cette ville sont de cette nature. A Matoto, cette mesure est plus rare (8.8 %).

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Les groupes d'autodéfense constitués par des jeunes du quartier ou les jeunes de la concession qui veillent durant la nuit sont la troisième mesure la plus fréquente (7.9%). A N'Zérékoré (15.2%) et à Matam (12.9%), cette mesure est plus fréquemment prise qu'ailleurs. Ce type de mesure ne concerne que 0.6% des foyers à Sonfonia, 3.2% à Ratoma et 4.7% à Matoto.

TABLEAU 4.34 LES MESURES DE PRÉVENTION PRISES PAR LES RÉSIDENTS SELON LES ZONES EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Alarme dans le véhicule	4.2	1.0	0.2	1.2	0.2	1.6
Porte en fer, cadenas et fermeture de la cour la nuit	63.2	70.3	79.6	79.5	42.2	67.6
Groupes d'autodéfense la nuit pour veiller	12.9	3.2	0.6	4.7	15.2	7.9
Chien de garde	10.5	15.9	16.6	8.8	32.8	15.2
Société de gardiennage	4.7	8.3	2.1	2.4	2.1	3.8
Comportements de prudence (ne sort pas la nuit)	2.9	-	0.6	1.1	0.5	1.2
Échange de numéros de téléphones entre voisins	1.0	0.4	0.4	-	0.5	0.4
Permis de port d'arme, machette ou autre	0.7	1.0	-	0.5	2.1	0.9
Prendre des militaires dans la concession	-	-	-	1.3	1.1	0.7
Veille la nuit soi-même ou en famille	-	-	-	0.6	3.4	0.8
N	550	414	181	870	436	2'453
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

La prévention a un coût. Si certaines mesures comportementales (éviter tel ou tel endroit ou de sortir la nuit) peuvent en principe être adoptées par tout un chacun, en revanche durcir la cible par l'achat de cadenas ou de portes robustes, entretenir un chien de garde, acheter une arme ou même mobiliser des jeunes pour surveiller la nuit coûte cher. Tout le monde ne peut pas se le permettre. Ainsi, 75% environ des revenus supérieurs et aisés prennent des mesures de prévention tandis que 37.5% des foyers les plus pauvres le font. Cette inégalité devant la prévention explique en partie le fait qu'à N'Zérékoré, plus

pauvre que Conakry, les mesures de prévention sont plus rares. Notons toutefois que la mobilisation de jeunes du quartier ou de la concession pour surveiller son habitat la nuit fait partie du répertoire des foyers les plus pauvres. 12.5 % des foyers les plus pauvres recourent à ce moyen contre 3.2 % des foyers aux revenus supérieur et 5.5 % des foyers aisés.

LES ATTENTES DE LA POPULATION EN MATIÈRE DE PRESTATIONS POLICIÈRES

LES ORGANISATIONS FORMELLES OU INFORMELLES LES PLUS À MÊME D'ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

Interrogés sur les entités les mieux à même d'assurer la sécurité dans les quartiers, 27.7 % de répondants sont d'avis que les groupes d'autodéfense l'emportent toutes zones confondues. La gendarmerie obtient 24.6 % d'avis, les chefs de quartier 16.3 % et la police 12.1 %. Pour 15 % des résidents, aucune entité n'est à même d'assurer la sécurité dans le quartier. Les sociétés de gardiennage et les polices communales sont des éléments négligeables de la sécurité dans le quartier (respectivement 1.8 % et 0.6 % des avis).

Ce qui frappe le plus sans doute est la variation des avis exprimés par les résidents des communes de Conakry et ceux de N'Zérékoré.

A Conakry, les institutions régaliennes que sont la police et la gendarmerie nationale sont les entités le plus souvent citées par les résidents comme étant les mieux à même d'assurer la sécurité. Ce n'est guère étonnant que Sonfonia (56.1 % d'avis positifs) soit la plus positive sur la capacité de ces deux entités régaliennes à assurer la sécurité. A Sonfonia, on s'en souvient, la police bénéficie d'une meilleure image qu'ailleurs et ses résidents estiment que celle-ci a fait des progrès récemment. Elle est présente également dans 80 % des quartiers. A Matoto, où les avis sont le moins favorables à Conakry, ces deux institutions régaliennes recueillent malgré tout 37.4 % d'avis. A N'Zérékoré, police et gendarmerie n'ont la confiance que de 10.6 % des résidents ou, en d'autres termes, d'un résident sur dix. Encore une fois, Matoto et N'Zérékoré sont moins bien desservis que les autres zones par les postes de quartier et la densité policière y est la plus faible des 5 zones.

Dans toutes les communes de Conakry, la gendarmerie recueille le plus d'avis positifs. A Sonfonia, 37.5 % des résidents estiment que la gendarmerie est la plus à même d'assurer la sécurité. A Ratoma, 34.1 % des résidents pensent de même. La police est jugée la plus à même d'assurer la sécurité dans le quartier par 13.2 % des résidents à Matoto et par 17.8 % de résidents à Sonfonia.

Les groupes informels d'autodéfense de quartier sont pour 39.1 % des résidents de N'Zérékoré les entités les plus à même d'assurer la sécurité. Les résidents de N'Zérékoré accordent également plus de confiance dans la gestion de la sécurité aux chefs de quartier qu'aux institutions policière et gendarmique à la fois. Pour 26.7 % des résidents de N'Zérékoré, les chefs de quartier sont les mieux à même d'assurer la sécurité.

A Conakry, dans les zones étudiées, les groupes d'autodéfense ne sont cependant pas en reste même si ils ne jouent pas un rôle aussi important qu'à N'Zérékoré. A Ratoma, où ils jouent un rôle plus important qu'ailleurs à Conakry, 30.3 % des résidents affirment que ces groupes d'autodéfense sont mieux à même d'assurer la sécurité du quartier. Ailleurs dans les zones étudiées de Conakry, le taux d'avis favorables varient entre 22 % à Matam et 24.3 % à Sonfonia. Le rôle des chefs de quartier dans les zones étudiées de Conakry est également un peu plus mineur qu'à N'Zérékoré. A Matoto, néanmoins, 18.2 % des résidents pensent qu'ils sont les plus à même d'assurer la sécurité. Ailleurs, ils recueillent entre 8.6 % d'avis à Ratoma et 11.6 % à Matam.

Finalement, notons qu'à N'Zérékoré 20.1 % des résidents estiment qu'aucune organisation n'est à même d'assurer la sécurité. A Matoto, un scepticisme similaire est décelable dans l'opinion publique. 19.3 %

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

des résidents pensent également qu'aucune organisation n'est à même d'assurer la sécurité. C'est dans la commune de Ratoma que les sceptiques sont les moins nombreux. 4.6% des résidents de Ratoma pensent ainsi et 7.7% à Sonfonia.

TABLEAU 4.35 LES ENTITÉS LES PLUS À MÊME D'ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LES RÉSIDENTS EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Entité policière ou gendarmique	47.4	51.5	56.1	37.4	10.6	37.3
Chefs de quartier	11.6	8.6	8.8	18.2	26.7	16.3
Société privée de gardiennage	1.9	4.1	1.6	1.0	1.1	1.8
Groupes d'autodéfense	22.0	30.3	24.3	22.3	39.1	27.7
Aucune organisation	14.7	4.6	7.7	19.3	20.1	15.0
autre	2.4	1.0	1.6	1.9	2.5	2.0
N	1'180	883	342	1'406	1'166	4'979
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

TABLEAU 4.36 DÉTAILS DES ENTITÉS LES PLUS À MÊME D'ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LES RÉSIDENTS EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Police nationale	16.4	16.3	17.8	13.2	1.8	12.1
Gendarmerie	29.8	34.1	37.5	24.1	8.8	24.6
Police communale	1.3	1.1	0.9	0.1	-	0.6
Chefs de quartier	11.6	8.6	8.8	18.2	26.7	16.3
Société privée de gardiennage	1.9	4.1	1.6	1.0	1.1	1.8
Groupes d'autodéfense	22.0	30.3	24.3	22.3	39.1	27.7
Aucune organisation	14.7	4.6	7.7	19.3	20.1	15.0
autre	2.4	1.0	1.6	1.9	2.5	2.0
N	1'180	883	342	1'406	1'166	4'979
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

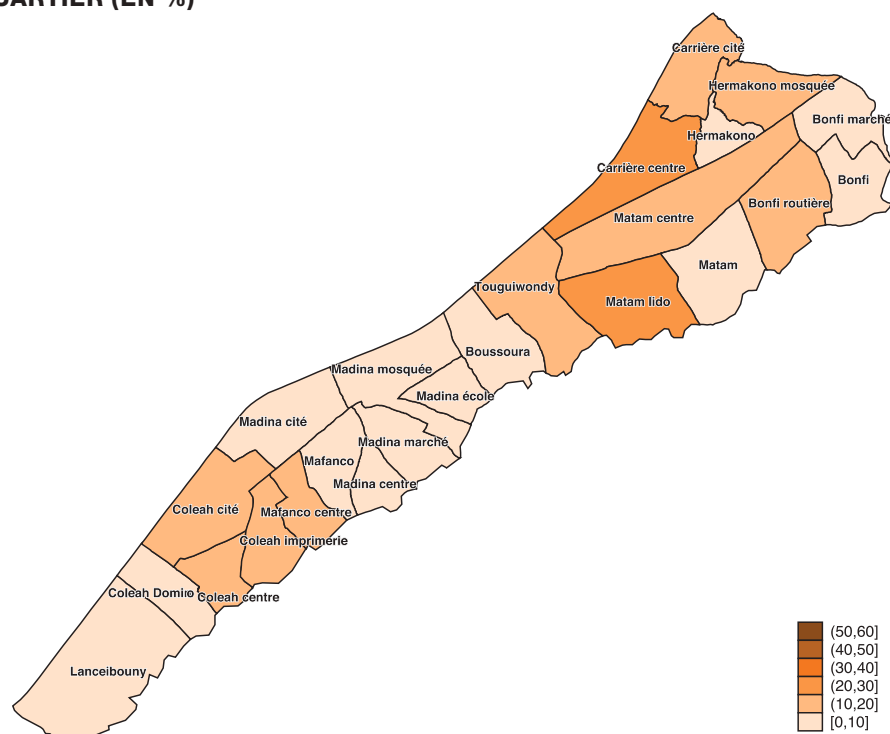
La série de cartes présentées ci-dessous permettent d'observer des variations d'opinion à l'intérieur des zones sur les entités les plus à même d'assurer la sécurité. Les zones les plus foncées indiquent que l'institution (le chef de quartier, les groupes d'autodéfense et les institutions policières selon les cartes) est plus à même, de l'avis des résidents, à assurer la sécurité du quartier.

On y voit que l'avis sur les chefs de quartier est en règle générale assez partagé au sein d'une commune. Les variations ne sont pas énormes. Ainsi, à Matam la couleur claire domine alors que, à N'Zérékoré, c'est au contraire la couleur foncée qui domine.

Sur les groupes d'autodéfense, en revanche, les avis sont nettement plus partagés au sein des zones. Elles ressemblent un peu à un patchwork. Il est possible qu'il y ait un lien entre quartier sensible avec une zone chaude et l'opinion sur les groupes d'autodéfense. A Matam, par exemple, les quartiers plus sensibles avec, souvent, une zone chaude à proximité comme Madina Marché, Bonfi (Bonfi Port), Hermakono, Carrières ou Boussoura considèrent que les groupes d'autodéfense sont les mieux à même d'assurer la sécurité. Ce lien, cependant, reste à confirmer.

Le dernier groupe de cartes sur les forces de sécurité publique est également plus homogène. On note des poches de différences, mais en règle générale les avis sont relativement homogènes. Typiquement, à N'Zérékoré, la zone claire domine très largement, ce qui signifie que les forces de sécurité sont un peu partout estimées peu à même d'assurer la sécurité dans les quartiers. A l'inverse, le foncé domine largement à Sonfonia où les forces de sécurité sont jugées plus à même d'assurer la sécurité. A Matoto, cependant, la carte ressemble elle aussi plutôt à un patchwork avec des avis très différents selon les quartiers sur la capacité des forces de l'ordre à assurer la sécurité.

CARTE 4.16 **PERSONNES INTERROGÉES À MATAM QUI CONSIDÈRENT QUE LE CHEF DE QUARTIER EST L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)**

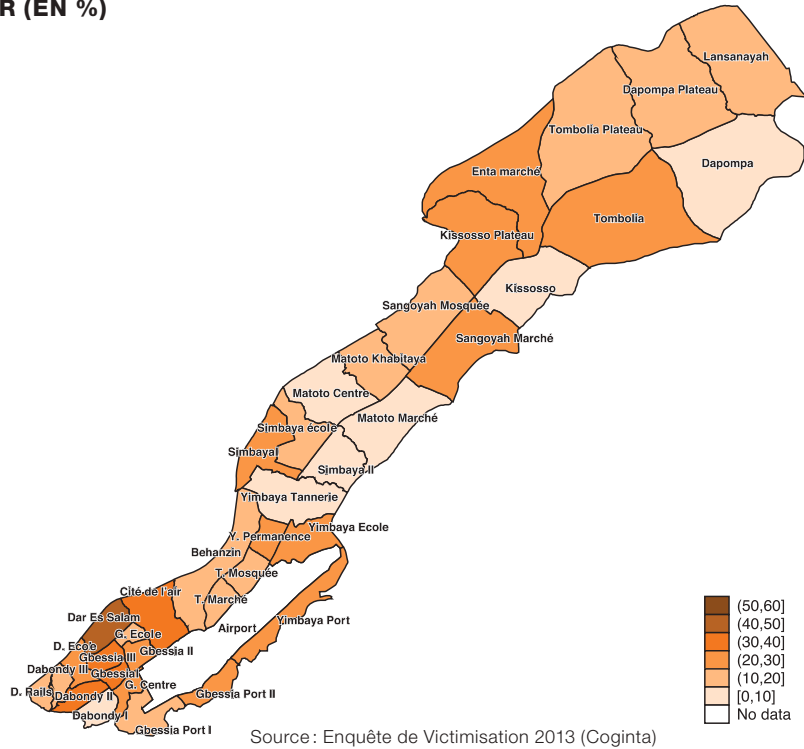


- I
- II
- III
- IV**
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

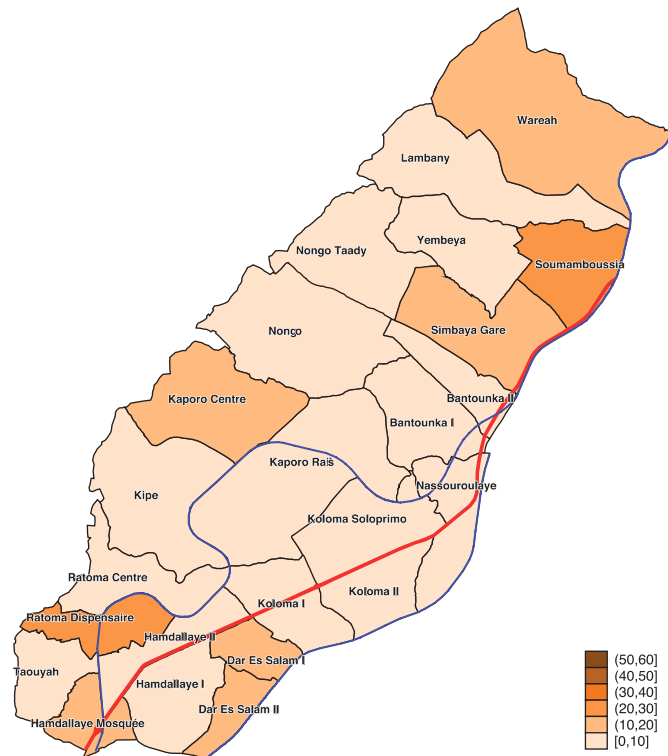
Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

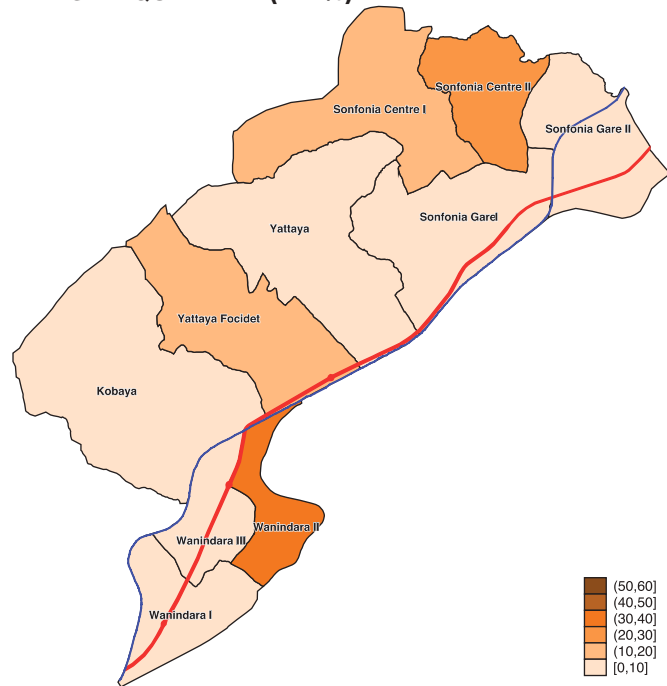
CARTE 4.17 PERSONNES INTERROGÉES À MATOTO QUI CONSIDÈRENT QUE LE CHEF DE QUARTIER EST L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



CARTE 4.18 PERSONNES INTERROGÉES À RATOMA QUI CONSIDÈRENT QUE LE CHEF DE QUARTIER EST L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)

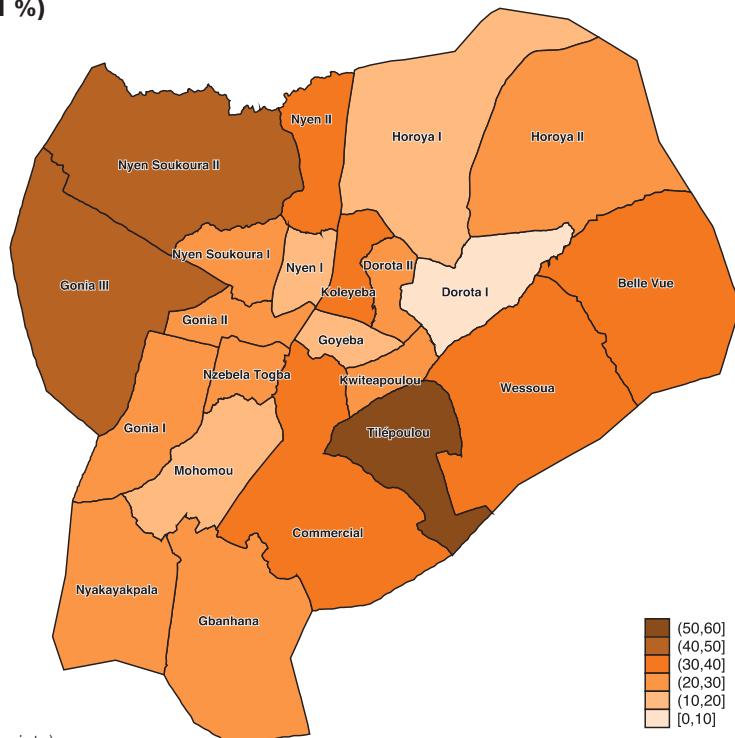


CARTE 4.19 **PERSONNES INTERROGÉES À SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE) QUI CONSIDÈRENT QUE LE CHEF DE QUARTIER EST L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.20 **PERSONNES INTERROGÉES À NZÉRÉKORÉ QUI CONSIDÈRENT QUE LE CHEF DE QUARTIER EST L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)**



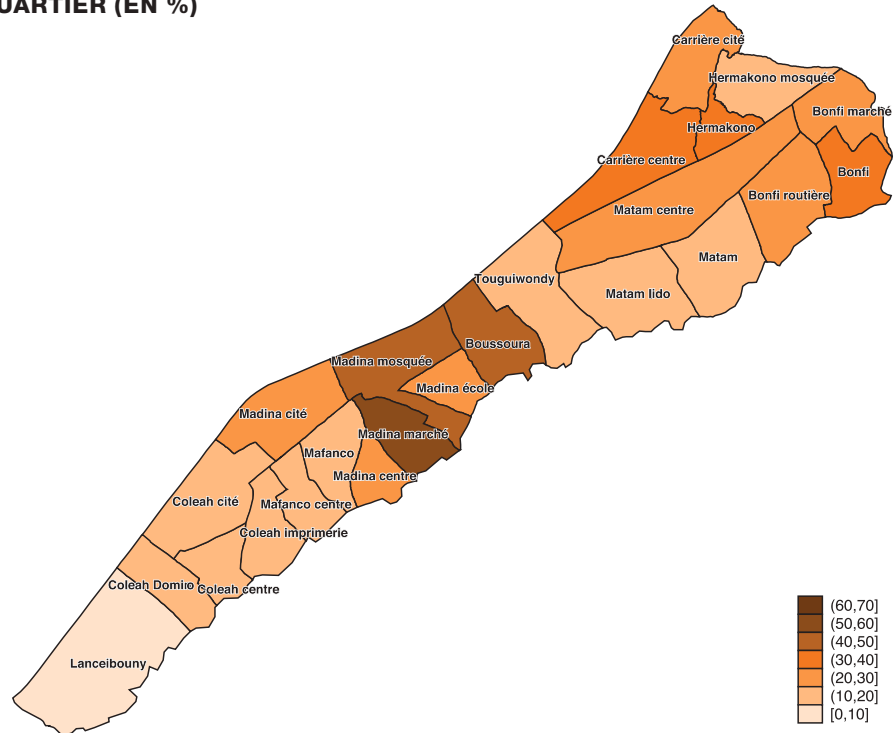
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

- I
- II
- III
- IV**
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

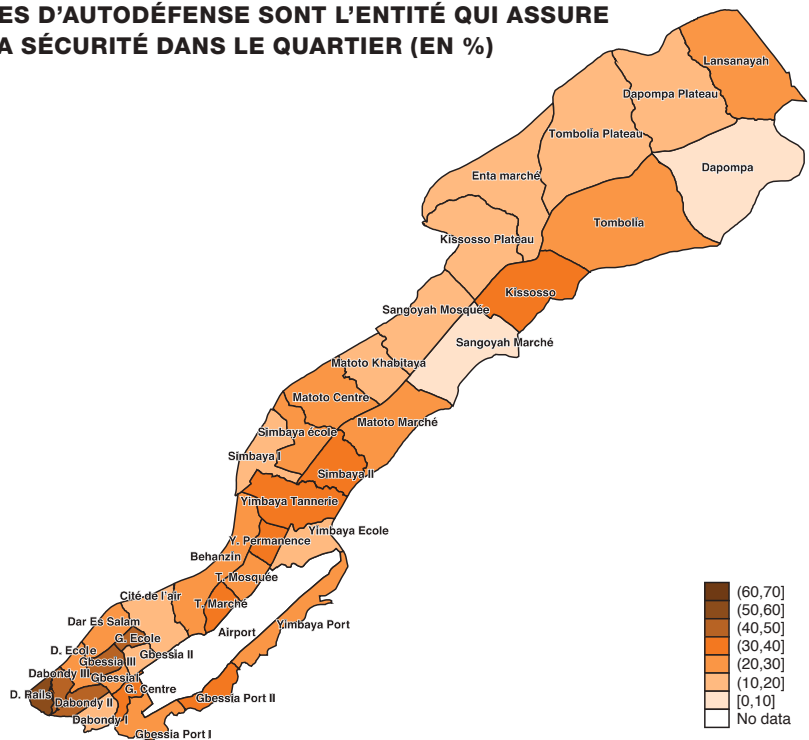
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.21 PERSONNES INTERROGÉES À MATAM QUI CONSIDÈRENT QUE LES GROUPES D'AUTODÉFENSE SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



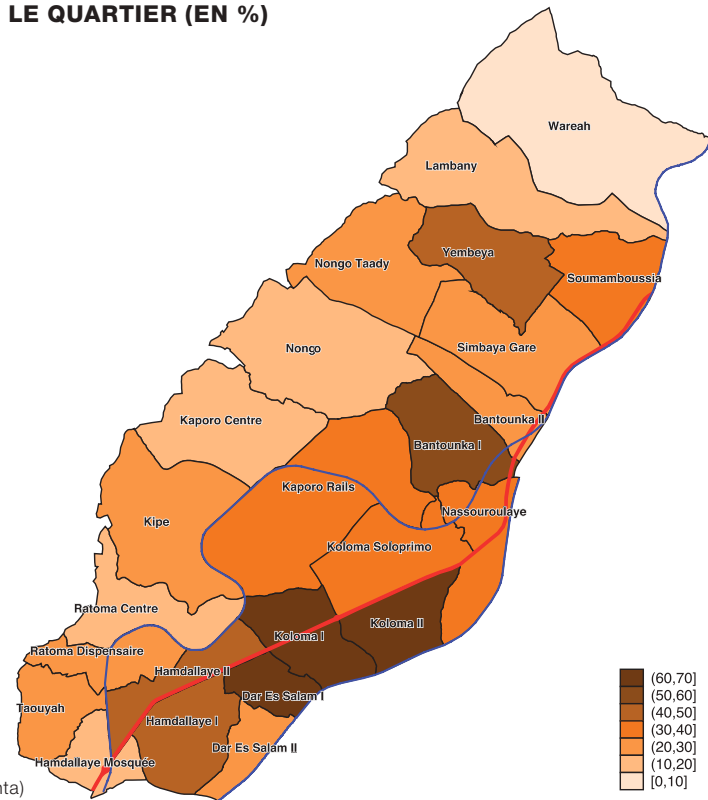
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.22 PERSONNES INTERROGÉES À MATOTO QUI CONSIDÈRENT QUE LES GROUPES D'AUTODÉFENSE SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



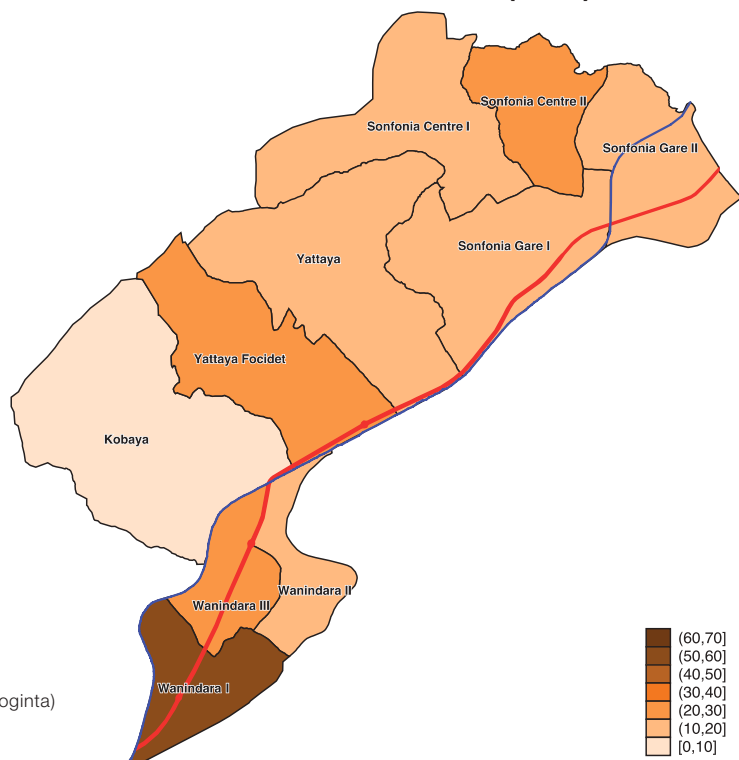
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.23 **PERSONNES INTERROGÉES À RATOMA QUI CONSIDÈRENT QUE LES GROUPES D'AUTODÉFENSE SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)**



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.24 **PERSONNES INTERROGÉES À SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE) QUI CONSIDÈRENT QUE LES GROUPES D'AUTODÉFENSE SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)**



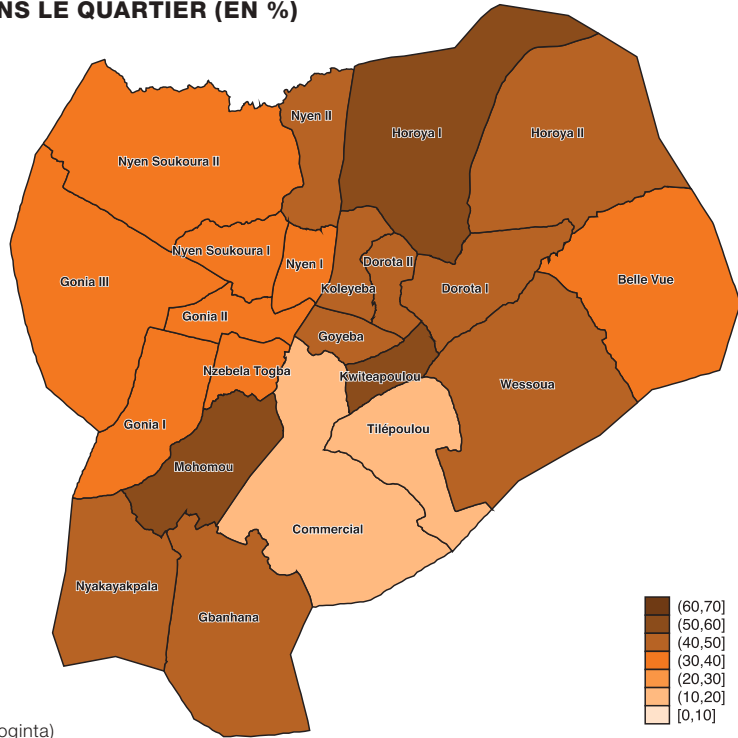
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

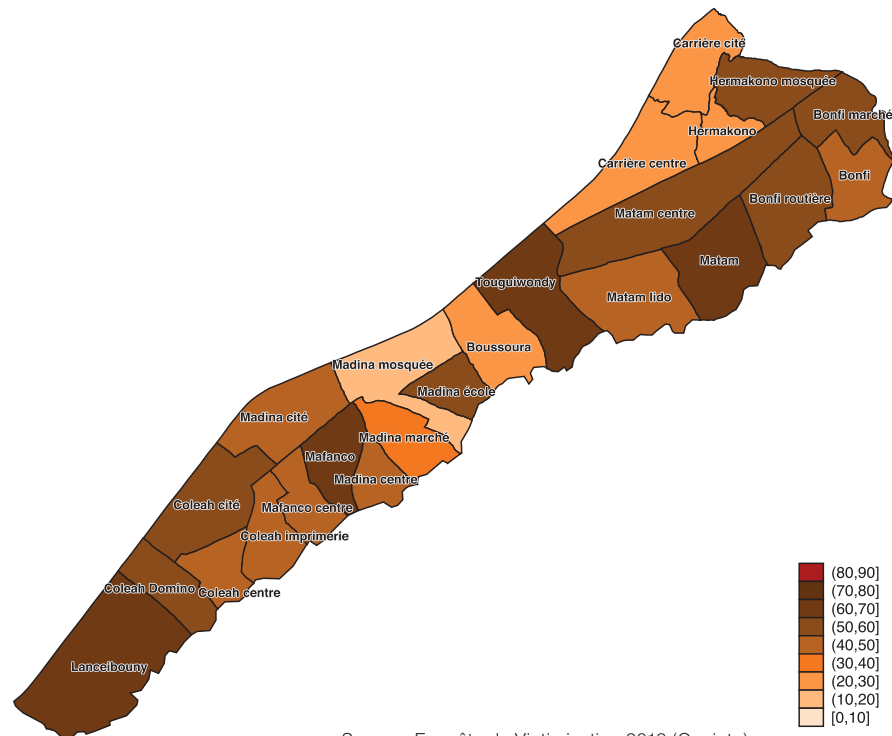
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.25 PERSONNES INTERROGÉES À NZÉRÉKORÉ QUI CONSIDÈRENT QUE LES GROUPES D'AUTODÉFENSE SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



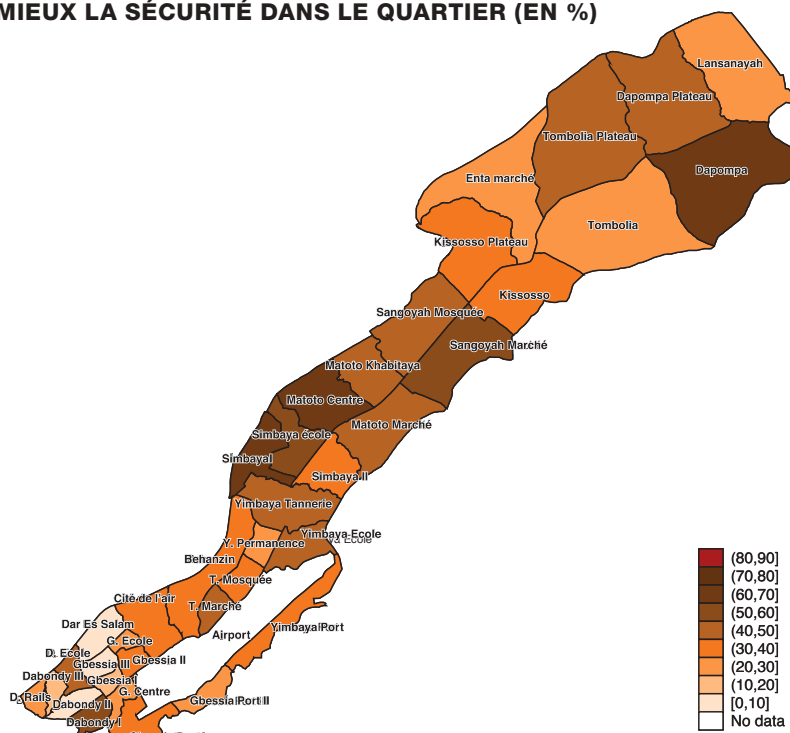
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.26 PERSONNES INTERROGÉES À MATAM QUI CONSIDÈRENT QUE LES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE ET GENDARMERIE) SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



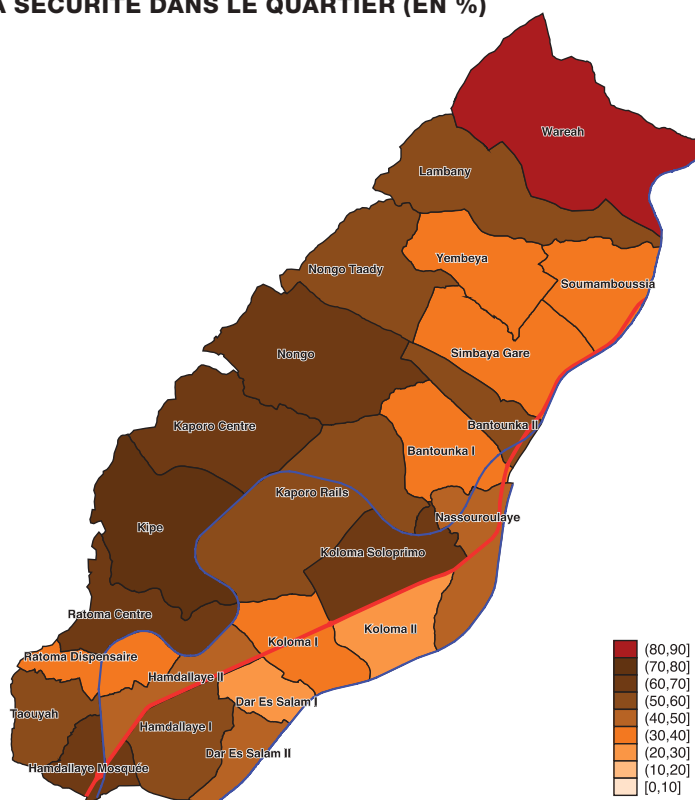
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.27 PERSONNES INTERROGÉES À MATOTO QUI CONSIDÈRENT QUE LES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE ET GENDARMERIE) SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.28 PERSONNES INTERROGÉES À RATOMA QUI CONSIDÈRENT QUE LES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE ET GENDARMERIE) SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



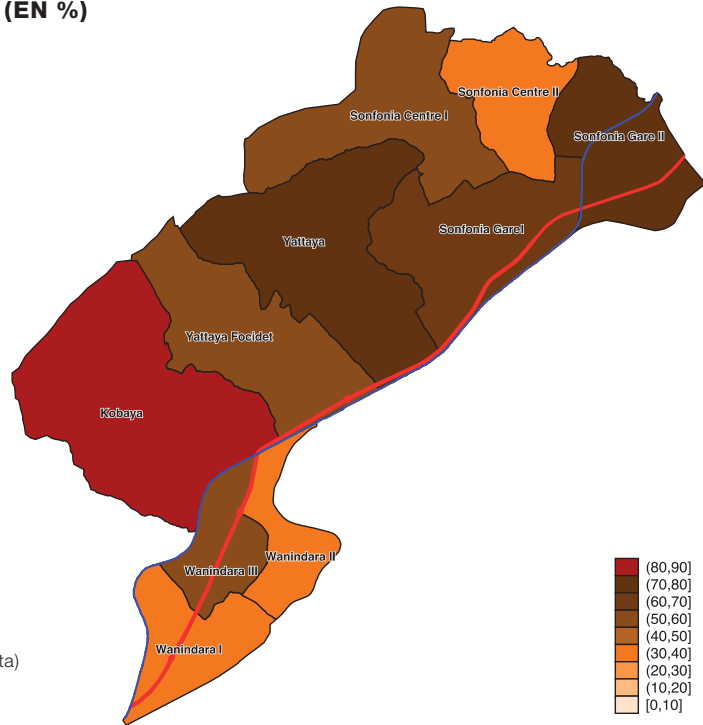
Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

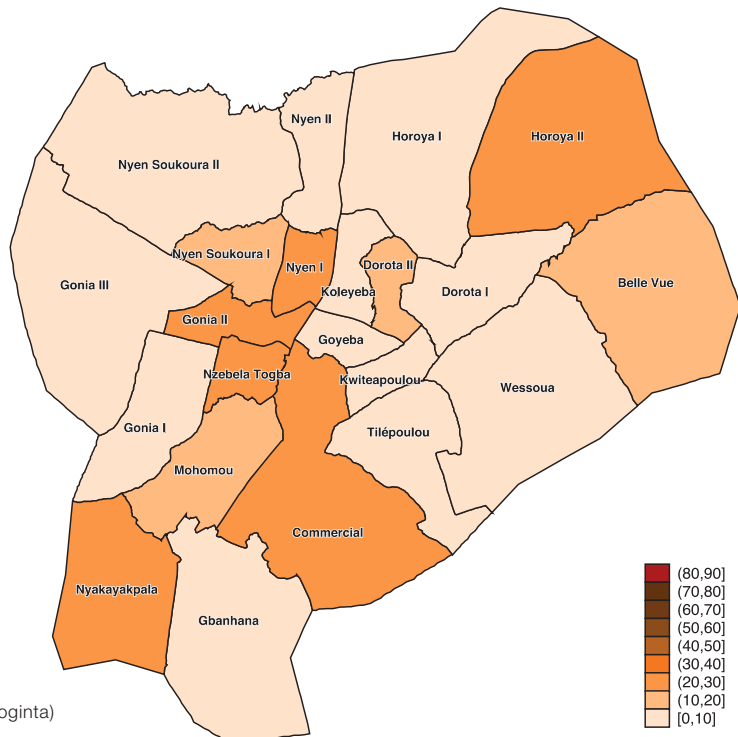
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 4.29 PERSONNES INTERROGÉES À SONFONIA (ZONE DE CONTRÔLE) QUI CONSIDÈRENT QUE LES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE ET GENDARMERIE) EST L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

CARTE 4.30 PERSONNES INTERROGÉES À NZÉRÉKORÉ QUI CONSIDÈRENT QUE LES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE ET GENDARMERIE) SONT L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER (EN %)



Source : Enquête de Victimisation 2013 (Coginta)

LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

Les résidents ont été interrogés sur les mesures qu'ils préconiseraient pour améliorer la sécurité dans le quartier. Ils pouvaient indiquer plusieurs mesures. Toutes zones confondues, la mesure qui obtient le meilleur score est la présence d'un poste de police de quartier (37.6 %). Elle est suivie par la patrouille pédestre dans le quartier (18.6 %), l'éclairage public (12.3 %) et l'augmentation du nombre de policiers (10.4 %).

Le renforcement des groupes d'autodéfense de quartier n'est pas souhaité par les résidents. Moins de 1 % des résidents souhaitent une telle évolution. Si, comme on l'a vu plus haut, les groupes d'autodéfense sont perçus comme étant l'entité la plus à même d'assurer la sécurité dans le quartier et qu'un pourcentage significatif de résident les adoptent comme mesure de prévention de la criminalité, ils correspondent à une réalité empirique et non à un choix fondamental de société. Les répondants au sondage souhaiteraient, au contraire, un renforcement des forces de sécurité publique, une meilleure présence à travers des postes de quartier et des patrouilles pédestres. Dans les réponses spontanées, une bonne partie des résidents ont cité la police de proximité comme étant la meilleure solution pour améliorer la sécurité.

Les avis diffèrent sensiblement entre les zones. Ainsi, c'est à Matoto et à N'Zérékoré que le poste de police de quartier obtient le meilleur score. Cette mesure emporte 49.1 % des avis à Matoto et 47.4 % de ceux de N'Zérékoré. A Matam et Ratoma, cette mesure obtient des scores nettement moindres tout en étant malgré tout la mesure la plus souvent préconisée avec 26.1 % et 25.3 % d'avis respectivement.

La seconde solution la plus fréquemment citée, à savoir l'augmentation des patrouilles pédestres dans le quartier, obtient les meilleurs scores à Matoto (22.4 %) et Sonfonia (24.1 %).

Troisième mesure la plus fréquemment préconisée, l'éclairage public obtient les meilleurs scores à Matam (19.9 %), Ratoma (15.2 %) et Sonfonia (13.4 %).

L'augmentation de policiers est une mesure préconisée partout avec un score qui varie dans une fourchette de 12 % et 14 % d'avis. L'exception vient de Matoto où cette mesure n'est citée que dans 3.4 % des cas. A Matoto, les résidents semblent estimer qu'il y a assez de policiers et qu'ils doivent être simplement mieux redéployés pour effectuer des patrouilles de quartier.

TABLEAU 4.37 **LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LA ZONE EN % (PONDÉRÉ)**

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Plus de policiers	14.3	13.8	13.7	3.4	12.4	10.4
Moins de policiers	0.2	0.5	-	-	-	0.1
Plus de groupes d'autodéfense de quartier	2.1	1.2	0.9	0.2	0.3	0.9
Moins de groupes d'autodéfense de quartier	1.1	-	-	0.4	-	0.4
Plus de nettoyage du quartier	1.2	0.1	-	0.2	0.1	0.4

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Moins d'attroupements de bandes au bord des routes et des carrefours	2.5	2.6	2.0	1.2	0.5	1.7
Plus d'éclairage public	19.9	15.2	13.4	6.3	8.6	12.3
Plus de patrouilles policières dans les quartiers	15.3	19.9	24.1	22.4	12.1	18.5
Disposer d'un numéro gratuit pour une intervention policière	3.1	4.4	3.7	5.7	2.0	4.0
Disposer d'un poste de police dans le quartier	26.1	25.3	36.2	49.1	47.4	37.6
Autre	14.3	17.0	6.1	11.0	16.5	13.6
N	737	561	201	919	523	2'944
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES PRÉFÉRENCES DES RÉSIDENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODE DE TRAVAIL DE LA POLICE

Pour mieux cerner les préférences en matière de prestations policières, les résidents ont été amenés à donner leur avis sur trois types de prestations: la présence d'un poste de police dans le quartier, l'intervention rapide sur appel et la patrouille pédestre.

Une majorité de résidents accordent leur préférence au poste de police de quartier. Toutes zones confondues, 54.4 % des résidents préfèrent le poste de police à la patrouille pédestre ou l'intervention rapide. Cette prestation arrive en tête de l'ordre des préférences des résidents dans toutes les zones étudiées. Le poste de police est en plus forte demande là où le réseau de postes est le plus faible à savoir à Matoto et N'Zérékoré. A Matoto, ce type de prestation obtient le meilleur score avec 60.2 % d'avis des résidents; à N'Zérékoré, 56.3 % des résidents placent le poste de police en tête de leurs préférences. Là où le ratio police/population est le plus dense, comme à Matam et Sonfonia, la demande est moins forte et se porte sur d'autres prestations. C'est à Sonfonia où la patrouille pédestre (31.2 %) obtient son meilleur score. Dans l'ordre des préférences des résidents indépendamment des zones, la patrouille pédestre arrive en seconde position avec 26 % d'avis. C'est à Sonfonia que cette prestation est la plus demandée (27.5 %) tandis que l'intervention rapide n'y obtient que 12.3 % d'avis. A N'Zérékoré, le schéma est similaire. 26.1 % des résidents accordent leur préférence à la patrouille pédestre contre 17.6 % à l'intervention de police secours. A Ratoma et Matam, l'intervention rapide de police secours devance légèrement la patrouille pédestre.

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
L'intervention rapide	26.3	24.3	22.0	12.3	17.6	19.7
La patrouille pédestre	25.7	21.7	31.2	27.5	26.1	26.0
Le poste de police de quartier	48.0	54.1	46.9	60.2	56.3	54.4
N	1'195	889	342	1'423	10'199	5'049
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES PRÉFÉRENCES THÉMATIQUES

Toutes zones confondues, les résidents estiment que la première priorité thématique dont devrait idéalement s'occuper la police est la lutte contre la drogue. Cette thématique est la première priorité pour 35.6% de résidents. 32.1% souhaitent en revanche que la lutte contre les cambriolages et les braquages soit la première priorité. A elles deux, ces deux thématiques récoltent 67.7% des préférences des résidents. La lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement arrive en troisième position dans l'ordre des priorités. 12% des résidents des zones estiment qu'elle devrait être la première priorité de la police. La prévention des violences sexuelles et des agressions viennent respectivement en quatrième et cinquième position avec 5.2% et 5% d'avis.

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Lutte contre les cambriolages et les braquages	33.5	33.7	36.1	28.1	33.1	32.1
Lutte contre la drogue	30.0	30.1	28.2	41.5	39.9	35.6
Poursuite des infractions routières	2.9	0.5	-	1.1	2.1	1.6
Prévention des violences sexuelles	5.2	6.5	3.1	4.6	5.6	5.2
Lutte contre les agressions physiques	4.4	8.5	10.1	2.9	4.2	5.0

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Lutte contre les tapages nocturnes	1.4	0.7	0.7	1.8	2.1	1.5
Lutte contre les bandes de jeunes agressives et les clans	5.0	6.2	7.6	4.7	2.5	4.7
Lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement	14.6	9.5	11.3	14.0	9.0	12.0
Lutte contre les violences scolaires	3.1	3.6	3.0	1.6	1.6	2.4
N	1'194	887	343	1'425	1'200	5'050
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES MESURES PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR RENDRE LA POLICE PLUS EFFICACE

Les avis des résidents sur la mesure principale permettant d'améliorer le travail de la police couvrent une palette large de mesures. Mais une mesure emporte l'adhésion de 36.8 % des résidents : il s'agit d'augmenter le salaire des policiers. Près d'une personne sur deux (47.2 %) à Sonfonia partage cet avis. La police semble pécher par la qualité de son recrutement. 18.4 % des répondants estiment qu'il faut améliorer le recrutement. Sonfonia, dont on a vu au cours de la présentation de cette enquête que les résidents estiment que la police fait plutôt du bon travail, ne partage pas cet avis. Seuls 4.9 % des résidents citent l'amélioration du recrutement comme mesure principale. En revanche, tout le monde s'accorde également sur l'importance de la formation. 17.4 % en moyenne jugent qu'il s'agit d'une mesure de nature à améliorer le travail policier. Il est intéressant de noter que l'opinion publique n'est pas favorable à une augmentation des effectifs policiers. Seuls 3.2 % des résidents citent cette mesure. A N'Zérékoré, en revanche, où les effectifs sont très réduits par rapport à Conakry, cette mesure séduit plus (6.8 %). Equiper les policiers pour plus de mobilité fait partie des mesures préconisées par 8.3 % des répondants. Il est intéressant de noter que l'amélioration de la discipline n'est citée que par 5.1 % des résidents.

TABLEAU 4.40 LES MESURES PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRAVAIL DE LA POLICE EN % (PONDÉRÉ)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Mieux payer les policiers	28.9	44.6	47.2	31.0	43.0	36.8
Mieux former les policiers	17.2	20.3	19.1	17.8	14.6	17.4
Améliorer la discipline	6.0	6.7	4.4	4.3	4.4	5.1
Augmenter le nombre de policiers	1.8	1.6	1.7	2.8	6.8	3.2
Améliorer la mobilité des policiers	7.5	8.1	12.6	9.3	6.8	8.3
Améliorer la qualité du recrutement de la police	14.0	10.0	10.0	11.1	7.9	10.7
autre	24.7	8.8	4.9	23.7	16.6	18.4
N	1'185	883	342	1'417	1'198	5'025
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)



CHAPITRE V LE GENRE ET LA SÉCURITÉ



CHAPITRE V

CHAPITRE V

Ce chapitre traite des questions de sécurité publique sous l'angle du genre. Il reprend des thèmes discutés dans le chapitre IV – la victimisation, la dénonciation, le sentiment d'insécurité, l'image de la police ou encore les préférences en matière de prestations policières – en étudiant, en priorité, la perspective des femmes. Le chapitre, ainsi qu'on le verra, ne traite pas de la problématique de la violence domestique qui a fait l'objet d'études approfondies notamment en 2009 à travers l'Enquête Nationale sur les Violences Basées sur le Genre conduite par le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance. On verra qu'alors que les femmes sont confrontées au quotidien à une insécurité au sein de l'espace conjugal, elles ont tendance à se sentir plus en sécurité dans l'espace public, sont moins souvent victimes d'agressions que les hommes et sont plus optimistes que ces derniers sur l'état de la sécurité ou encore le travail policier en général. Malgré ces points positifs, les femmes interrogées sont nettement moins satisfaites du traitement policier de leurs affaires, ont tendance à recourir aux parents ou aux chefs de quartier pour dénoncer un délit et se montrent, entre autres, très peu satisfaites du traitement des violences domestiques par la police.

LA VICTIMISATION DANS L'ESPACE PUBLIC

On ne constate pas de différence significative entre les genres dans la prévalence de la victimisation face au cambriolage. En moyenne, 34.3 % des hommes et 33.9 % des femmes déclarent avoir été victimes d'un cambriolage durant les trois dernières années. En revanche, des différences notables sont patentées dans les taux de prévalence des agressions. Les femmes sont significativement moins souvent victimes d'agressions que les hommes. Durant les trois dernières années, 11.4 % des hommes ont fait l'expérience d'une agression contre 8.2 % des femmes. C'est dans les deux zones de la commune de Ratoma que l'on observe les taux les plus élevés de victimes féminines d'agressions avec respectivement 11.5 % à Ratoma et 11.7 % à Sonfonia. Ailleurs, les taux d'agressions sont plus bas et c'est à N'Zérékoré que les femmes présentent les taux d'agression les plus faibles (5.8 %). On notera au passage que le taux d'agressions pour les hommes à N'Zérékoré est de 13.9 %.

TABLEAU 5.1 LA PRÉVALENCE DE LA VICTIMISATION SELON LE GENRE (EN %)		
	Hommes %	Femmes %
Cambriolages (du foyer)	34.3	33.9
Agressions	11.4	8.2
Violences sexuelles	2.4	2.3

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

On peut dresser un bref portrait des femmes qui ont été victimes d'agression au cours des trois dernières années sur l'ensemble des communes étudiées. Elles sont en principe jeunes, actives sur le marché du travail ou en formation et issues d'un foyer avec des revenus aisés. Illustrons ce propos avec quelques chiffres. Les jeunes femmes âgées de 18-25 ans sont 10.6 % à se déclarer victimes d'agression contre 2.3 % des plus de 65 ans. 11.4 % des femmes se déclarant actives sur le marché du travail ou en formation ont été victimes d'une agression contre 6 % des femmes qui sont au foyer. 17.7 % des femmes avec des revenus aisés déclarent avoir été victimes d'une agression contre 7.6 % pour les femmes issus de foyers pauvres. On peut ajouter que c'est dans la commune de Ratoma que les femmes sont plus souvent agressées qu'ailleurs. A Ratoma et Sonfonia, elles sont respectivement 11.4 % et 11.6 % à se déclarer avoir été victimes d'une agression alors qu'à Matam, Matoto et N'Zérékoré ces taux sont nettement inférieurs avec respectivement 7.8 %, 7.6 % et 5.8 %.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 5.2 **POURCENTAGE DE FEMMES QUI SE DISENT AVOIR ÉTÉ AGRESSÉES PHYSIQUEMENT AVEC VIOLENCE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES (EN %)**

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	N'Zérékoré %	Matoto %
Oui	7.8	11.5	11,7	5.8	7.7
Non	92.2	88.5	88.3	94.2	92.3
N	597	447	171	603	712
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Comme explication, on peut avancer l'hypothèse que le taux plus faible d'agressions constaté chez les femmes tient en partie de leurs comportements de précaution. Les femmes interviewées déclarent moins souvent que les hommes constater des incivilités telles que des bandes de jeunes agressives, du deal de stupéfiants, de la consommation excessive d'alcool ou encore des bagarres. Ainsi, par exemple, elles sont 72.6 % à constater du deal de stupéfiants dans leur quartier alors que les hommes sont 80.1 % à le constater. Elles sont 67.1 % à constater des bagarres alors que les hommes sont 71.3 % à en constater. Elles sont 67.4 % à constater de la consommation excessive d'alcool contre 76.5 % des hommes. S'exposant moins aux incivilités dans le quartier, elles réduisent leurs risques d'agression. Sachant qu'une bonne partie des agressions se déroulent la nuit, les femmes déclarent significativement moins que les hommes sortir la nuit. 11 % des femmes contre 6.9 % des hommes ne sortent jamais la nuit pour des raisons de sécurité. Les modes de vie des femmes sont également en cause: 17.3 % ne sortent jamais la nuit pour d'autres raisons que la sécurité contre seulement 7.3 % des hommes.

Si les femmes connaissent des taux de victimisation dans l'espace public en dessous de la moyenne, ce n'est pas le cas dans l'espace privé. Les enquêtes connues à ce jour sur les violences domestiques dressent un portrait alarmant de la situation. Selon l'enquête du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance menée en 2009, 34 % des femmes interrogées déclarent avoir été contraintes par peur à des rapports sexuels et 23 % déclarent des rapports sexuels de force. Cette enquête révélait également une prévalence des viols et de l'exploitation sexuelle des femmes plus importante en Guinée Forestière (52 %) qu'à Conakry (18.9 %). Selon l'Association Guinéenne des Assistantes Sociales (AGUIAS), 12'581 appels pour des cas de coups, blessures et bastonnades ont été reçus en 2012 par son centre d'écoute, dont 80 % des victimes sont des femmes. De même, selon l'Hôpital National Ignace Deen de Conakry, une personne sur quatre admises au service de médecine légale est une femme victime de violences au sein de son foyer. Comme ce service fait le suivi de plaintes, cette statistique reflète la réalité des plaintes traitées.

Notre enquête n'a pas permis de répliquer ces résultats pour des raisons que nous allons discuter. En effet, le sondage révèle qu'en moyenne seules 2.3 % des femmes déclarent avoir subi du harcèlement ou des violences sexuelles durant les trois dernières années. Dans la plupart des cas, toujours selon les données de sondage, le harcèlement ou la violence sexuelle est le fait d'un inconnu (56 % des cas) ou d'une connaissance (28.5 % des cas). Rarement, elles sont le fait d'un membre de la famille.

La question du sondage était celle-ci: « Avez-vous, au cours des 3 dernières années, que ce soit dans votre commune de résidence ou votre quartier, été harcelé sexuellement par quelqu'un qui vous a vraiment fait peur ou attaqué physiquement ou agressé sexuellement, que ce soit chez vous ou ailleurs tel que dans un bar, dans la rue, à l'école, au travail ou ailleurs ? ». Cette question n'a pas permis d'obtenir des informations sur les violences domestiques ou conjugales. Outre le fait que la question semble ne pas avoir permis d'inclure la problématique de la violence domestique, il est également probable que la violence sexuelle soit sous-évaluée d'une manière générale.

Bien que nous ayons pris de multiples précautions pour effectuer les entretiens (seules des énumérateurs féminins étaient autorisées à interroger les femmes ; consignes avaient été données de réaliser l'entretien face à face en privé si possible), il est clair qu'il était très difficile dans l'espace des concessions où se déroulaient les entretiens de trouver un espace privatif où l'entretien pouvait être mené dans la confidentialité nécessaire pour parler de ce genre de problème. Cette absence de confidentialité a naturellement contraint les répondants à de la retenue sur cette question sachant que les études montrent que, dans la majeure partie des cas, les violences sexuelles sont le fait de membres de la famille.

Les chiffres que nous indiquons dans ce rapport sont la résultante des conditions d'entretiens et de la question posée. Nous présentons malgré tout ces chiffres car ils permettent de mettre au jour une facette moins connue des violences sexuelles qui, selon le sondage, est une réalité chez les hommes également. Dans des conditions similaires d'entretiens, le sondage révèle en effet que les hommes présentent des taux de prévalence tout aussi importants que les femmes. Les violences sexuelles sont corrélées à l'âge. Les jeunes hommes, âgés de 18 à 25 ans, sont 3.2 % à déclarer avoir subi des violences sexuelles ; les 26-35 ans sont 2.7 % et les 36-45 ans sont 2.4 % à déclarer avoir subi des violences sexuelles.

LES VIOLENCES CONJUGALES AU CŒUR DE LA VICTIMISATION DES FEMMES

Sur la problématique de la violence domestique, tout se passe comme si le phénomène des femmes battues au foyer était assimilé à une pratique des plus ordinaires en Guinée. Ce phénomène consacre, en réalité, la pratique sociale de mode de correction de la femme par son mari. Quelque chose de normal en somme et qui ne serait surtout pas une quelconque violation des droits humains de la victime. Ce paradoxe, le directeur central de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs dit le constater. Citons-le : « Nous interpellons des hommes ayant frappé leurs femmes, plutôt surpris, ils nous déclarent « mais c'est ma femme que j'ai frappée ! », comme si ce n'était pas un être humain, comme si c'était sa propriété privée ».

A travers les nombreux échanges organisés avec l'OPROGEM, les policiers des commissariats pilotes, des représentants d'associations féminines et des chefs de quartiers, ce diagnostic révèle que si le phénomène perdure c'est parce qu'il est soutenu par une forme de théorie implicitement élaborée par les hommes pour leur permettre, dans une sorte de « solidarité masculine », de contrôler les femmes. Ainsi, dans une société patriarcale comme celle de la Guinée, l'enfant étant tout d'abord celui du père, la violence sert aussi de moyen de contrôle du corps et de la fécondité de la femme. On s'assure ainsi qu'elle ne va pas « voir ailleurs ». Dans ce cas, selon les répondants, la violence sert à dire à la femme qu'elle doit réserver l'exclusivité de ses relations charnelles à son mari.

Cette dimension de la femme comme « possession » est également mise en exergue par les sociologues guinéens, notamment le Professeur Amadou Barry Bano qui affirme ceci : « La preuve de la propriété plus ou moins exclusive que l'homme peut exercer sur sa femme c'est que dans la langue poular, en guise d'exemple, l'épouse peut, parlant de son mari dire « Diön an » (celui à qui j'appartiens). L'une des raisons pour lesquelles les gens n'aiment pas toujours avoir des filles comme enfants, c'est parce qu'ils ont implicitement conscience que cette enfant-là, cesse d'être le leur dès qu'elle est donnée en mariage. Le mariage est en fait synonyme d'une cession de la fille à son mari par ses parents ».

A cela s'ajoute que l'appartenance à une cellule familiale est une valeur symbolique très importante pour les femmes en Guinée. Les femmes victimes de violences de la part de leurs époux renoncent à mettre en danger le couple par une dénonciation. Etre dans un foyer lui permet notamment de disposer d'une adresse et d'accomplir son devoir en tant que femme. Dans cette perspective, le facteur économique est important. En effet, les femmes qui n'arrivent pas à dénoncer les violences qu'elles subissent de la part de leurs maris, sont des femmes qui dépendent économiquement de leurs époux. Elles sont tout simplement amenées à la résignation, parce que lorsqu'elles veulent entreprendre une action en justice, le risque pour elles c'est la rupture de cette assistance matérielle. Il y a enfin l'honneur que le mariage confère à la femme. Quand une femme est dans un foyer, n'importe qui ne peut pas l'aborder. Un peu

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

paradoxalement sans doute, cette tolérance des femmes face à la violence conjugale pour préserver leur honneur les protège quelque peu dans l'espace public.

Pourtant, bien que ne ciblant pas spécifiquement les violences faites aux femmes, le Code pénal guinéen peut être invoqué par les femmes qui subissent la violence de leurs époux. En effet, l'article 295 du Code pénal guinéen précise que : « Tout individu qui, volontairement, aura porté des coups ou fait des blessures ayant entraîné une incapacité de travail de moins de 20 jours, sera puni d'un emprisonnement de 16 jours à 2 ans et d'une amende de 50'000 à 200'000 francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement. S'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement sera de 2 à 5 ans et l'amende de 100'000 à 300'000 francs guinéens. Tout individu qui, volontairement, se sera rendu coupable de violences ou voies de fait susceptibles de causer une vive impression à une personne raisonnable sera puni des peines ci-dessus ».

Plus spécifique aux femmes, l'article 303 du même Code pénal dispose : « Quiconque aura volontairement porté des coups ou fait des blessures à une femme en état de grossesse ou nourrice, sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 50'000 à 300'000 francs guinéens. Quand les violences, les blessures ou coups auront été suivis de mutilation, amputation ou privation d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, le coupable sera puni de la réclusion criminelle à temps de 5 à 20 ans. Si les coups, blessures ou violences volontaires, exercés sans intention de donner la mort, l'ont occasionnée, le coupable sera puni de la réclusion criminelle à perpétuité. Les violences, coups et blessures volontaires entre époux sont punis, suivant leur gravité, des peines prévues aux articles 295 à 298 du présent Code. Toutefois, l'époux victime pourra arrêter les poursuites ou l'effet de la condamnation en accordant son pardon ».

Enfin, la loi L/010/AN/2000 du 10 juillet 2000 portant sur la santé de reproduction réprime particulièrement les mutilations génitales féminines, la pédophilie et la transmission volontaire du VIH/SIDA.

Les plaies, les ecchymoses, les fractures, les lésions multiples sur le corps, voire même les morts de personnes, mais aussi les traumatismes psychiques qui résultent de la violence exercée sur les femmes par leurs époux, font qu'à priori ces derniers tombent sous le coup de ces dispositions du Code pénal. Dans les faits, il n'en est rien ou presque rien. Car selon les statistiques de l'OPROGEM, sur les quelques rares cas qui sont transférés au niveau de la justice, près de 70 % sont classés sans suite ou résolus à l'amiable. Et sur les 30 % restants, seuls 10 % font l'objet d'une véritable procédure judiciaire.

LA DÉNONCIATION DES DÉLITS

En règle générale, les femmes dénoncent moins souvent que les hommes les cambriolages. Elles sont 36.1 % à dénoncer un cambriolage contre 42.2 % des hommes. En revanche, on n'observe pas de différence significative entre les genres pour la dénonciation des agressions. Les taux sont pratiquement identiques (environ 50 % de dénonciation). En revanche, les hommes (36.6 %) ont tendance à moins dénoncer les violences sexuelles que les femmes (44.8 %).

TABLEAU 5.3 LA DÉNONCIATION DES DÉLITS SELON LE GENRE (EN %)

	Cambriolages		Agressions		Violences Sexuelles	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
Oui	57.8	63.9	50.5	49.4	63.5	55.2
Non	42.2	36.1	49.5	50.6	36.6	44.8
N	862	851	288	207	61.7	59
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Si l'on s'intéresse aux institutions les plus sollicitées par les répondants pour dénoncer un délit, on constate que, tous délits confondus, les femmes (28.8 %) dénoncent d'abord à un parent, puis au chef de quartier (28.2 %) et enfin à la police nationale et la gendarmerie dans des proportions assez similaires, respectivement 20.8 % et 17.1 %.

Bien que le nombre de cas soit trop faible pour faire des affirmations définitives sur la question, notons que le sondage indique que dans 58 % des cas de violences sexuelles dénoncées, les femmes s'adressent à un parent. Selon ces données, les femmes qui choisissent de dénoncer le font à la police dans 26 % des cas. Ainsi, de manière approximative, on peut affirmer qu'environ un cas sur dix est porté à la connaissance de la police. Même lorsqu'elle se déroule hors de l'espace domestique, la problématique de la violence sexuelle reste donc soit tue soit traitée en priorité au sein de la famille par un parent. Un constat assez similaire peut être fait pour les agressions physiques. Celles-ci, pour les femmes du moins, sont traitées en priorité au sein de la famille élargie. Les femmes sont sans doute dissuadées par un système judiciaire qui aboutit rarement, comme on l'a vu dans la section précédente, et par une tradition et un code d'honneur qui veut que ces affaires ne soient pas traitées dans l'espace public.

Si les femmes dénoncent somme toute assez fréquemment une agression physique, elles s'adressent également en priorité à la famille pour traiter le cas. Le parent est l'institution vers laquelle elles se tournent dans 42.3 % des cas. Cependant, la police et la gendarmerie sont plus souvent sollicitées que dans le cas des violences sexuelles. Dans près de 40 % des cas, les femmes s'adressent à l'une de ces deux institutions.

Il est très rare que les femmes dénoncent un délit à l'imam de quartier, au patriarche ou encore au tribunal directement. Les chefs de quartier – ainsi qu'on le verra dans le chapitre qui leur est consacré – reçoivent en revanche de nombreux cas. Proportionnellement, ils reçoivent également plus de dénonciations de la part des femmes (28.8 %) que des hommes (23.1 %). Cependant, c'est surtout pour les cambriolages que les femmes se tournent en priorité vers les chefs de quartier pour dénoncer le fait (33.1 % des cas). Pour les agressions, elles s'en remettent plutôt à un parent (42.3 % des cas) ou aux forces de sécurité (39.5 % des cas), comme on vient de le voir.

TABLEAU 5.4 LES INSTITUTIONS AUXQUELLES LES RÉPONDANTS ONT DÉNONCÉ LE DERNIER DÉLIT DONT ILS ONT ÉTÉ VICTIMES SELON LE GENRE (EN %)

	Cambriolages		Agressions		Délits en général	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
La police nationale	18.1	21.2	15.6	17.6	17.5	20.8
La gendarmerie nationale	14.3	15.8	30.2	21.9	16.6	17.1
Tribunal	0.5	0.3	1.1	0.8	0.8	0.2
Chefs de quartier	25.0	33.1	18.6	14.3	23.1	28.2
Imam de quartier	2.7	4.7	1.0	3.2	2.3	3.6
Patriarche	5.1	1.2	1.8	0.0	4.0	1.2
Parent	34.2	23.7	31.6	42.3	33.8	28.8
N	384	325	154	113	486	405
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Enquête de Victimization 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Si l'on fait la même analyse à l'échelon des zones pilotes, on observe que les femmes (et les hommes) dénoncent plus souvent aux chefs de quartier à Ratoma et à N'Zérékoré que dans les autres communes. A Ratoma, 30.3% des hommes et 38.5% des femmes dénoncent les délits au chef de quartier. A N'Zérékoré, ces pourcentages sont de 27% chez les hommes et 42.1% chez les femmes. C'est nettement plus que la moyenne. A Sonfonia, par exemple, 21% des hommes et 26.7% des femmes dénoncent au chef de quartier et 26.7% des femmes. A Matam, ces taux sont encore plus bas, soit respectivement 17.3% et 12.2%.

La relative popularité que détiennent les chefs de quartiers auprès des femmes tient dans le fait que c'est à la fois l'institution dont elles s'estiment le plus satisfaites du traitement de leur plainte et la seule institution pour laquelle elles expriment des taux de satisfaction plus élevés que les hommes. En effet, elles sont 56.9% à estimer que le chef de quartier a traité de manière satisfaisante leur dernière plainte. Ce taux est sensiblement plus élevé que celui obtenu par un parent (53.7%). Les hommes, en revanche, s'estiment en général plus satisfaits de la manière dont un parent a traité leur plainte (60.1%) tout en appréciant également le traitement de leur plainte par le chef de quartier (54.6%). Comparativement, les femmes s'estiment beaucoup moins satisfaites que les hommes du traitement de leur plainte par la police nationale. Celle-ci ne recueille que 27.5% d'avis positifs auprès des femmes. Les hommes sont un peu plus généreux avec 31.8% d'avis positifs. La gendarmerie obtient de meilleurs scores à la fois auprès des hommes et des femmes avec respectivement 50.1% et 49.5% de taux de satisfaction. C'est pour le traitement de l'agression que les femmes jugent le plus positivement les chefs de quartier avec un taux de satisfaction qui grimpe à 80.8%.

On peut affirmer qu'en règle générale, tous genres confondus, les répondants du sondage s'adressent plutôt aux parents et aux chefs de quartier parce que ces derniers semblent plus à même de répondre de manière satisfaisante à leurs attentes que la police (et dans une moindre mesure la gendarmerie). On notera cependant que les chefs de quartier obtiennent de très bons taux de satisfaction surtout auprès des aînées alors que les plus jeunes femmes sont plus tièdes à leur égard. Ainsi, si les taux de satisfaction tous délits confondus s'élèvent à plus de 60% pour les plus de 36 ans (et même jusqu'à 88.6% pour les plus de 65 ans), les plus jeunes, comme les 18-25 ans, expriment des taux plus modestes de satisfaction (44.7%).

Les plus jeunes femmes sont en règle générale moins satisfaites du traitement de leur plainte que les aînées toutes institutions confondues et seule l'institution du parent semble conserver son crédit à travers les générations. Bien que le faible nombre de cas ne permette pas de faire des affirmations définitives en la matière, il y a peut-être un certain repli sociétal chez les plus jeunes femmes pour le traitement des délits. Cela semble se confirmer par le fait que les plus jeunes femmes (et les plus jeunes hommes) dénoncent toujours plus aux parents que leurs aînées. 38.6% des répondants tous genres confondus 18-25 ans et 34.9% des 26-35 ans dénoncent les délits à l'institution du parent contre 23% des 36-45 ans et 16.6% des 46-55 ans. Les chefs de quartier qui obtiennent les meilleurs taux de satisfaction pour le traitement des délits avec les aînées (88.7% de satisfaction) sont nettement moins prisés par les plus jeunes générations de femmes. Les plus jeunes femmes sont deux fois moins à s'estimer satisfaites du traitement de leur plainte par le chef de quartier (44.7%). Les plus jeunes, quel que soit leur sexe, s'adressent moins aux institutions policières ou gendarmiques que les aînés et ont une tendance à se tourner vers un parent pour résoudre leurs problèmes. C'est-là sans doute un fait de société en Guinée où le parent joue un rôle prépondérant dans la régulation sociale mais aussi un signal pour les institutions policières qu'il y a là un champ à (ré)investir pour consolider l'état de droit, renforcer la protection des personnes et des droits de l'homme et rétablir la confiance des jeunes dans les institutions du champ pénal.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Dans les communes étudiées de Conakry et de N'Zérékoré, les femmes ne se déclarent pas plus insécurisées que les hommes de jour lorsqu'elles se promènent seules dans leur quartier. Le contraire est même vrai puisque 20.2 % d'entre elles se déclarent insécurisées dans de telles conditions contre 23.5 % des hommes. De nuit, en revanche, on ne relève pas de différence entre les genres. Le sentiment d'insécurité la nuit est très élevé et quasiment identique pour les hommes (72.7 %) et pour les femmes (73.1 %).

TABLEAU 5.5 LES POURCENTAGES RESPECTIFS D'INSÉCURISÉS DE JOUR ET DE NUIT SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes %	Femmes %
Le jour	23.5	20.6
La nuit	72.7	73.1

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Le sentiment d'insécurité est un phénomène complexe qui dépend d'une variété de facteurs assez importante. La criminologie enseigne que la cohésion sociale, la prévalence de la victimisation (face à l'agression), l'exposition aux incivilités, le sentiment personnel de vulnérabilité face au crime ou encore la confiance dans la police font partie des facteurs qui influencent le sentiment d'insécurité. Que les femmes de Conakry et de N'Zérékoré s'estiment plus sécurisées (de jour) que les hommes est un résultat surprenant sachant qu'en criminologie on a l'habitude du résultat inverse. En raison d'une plus grande vulnérabilité face à l'agression, les femmes – et les personnes âgées – expriment généralement un sentiment d'insécurité nettement supérieur aux hommes. En Guinée, ce n'est pas le cas.

Cette toute relative « sécurité » des femmes dans l'espace public semble pouvoir s'expliquer par des taux plus faibles de prévalence de victimisation de l'agression chez les femmes, une image sensiblement meilleure de la police que les hommes, une exposition plus faible que les hommes aux incivilités comme les bandes de jeunes, la consommation excessive d'alcool ou encore le deal de drogue, une meilleure opinion que les hommes sur la cohésion sociale comme on le verra plus loin. Encore une fois, cette relative sécurité des femmes dans l'espace public de jour contraste avec l'insécurité qui prévaut dans l'espace privé conjugal.

L'enquête révèle que c'est à Ratoma que les femmes sont le plus insécurisées de jour. Elles sont 22.8 % à s'y sentir insécurisées contre 13.5 % des hommes. Partout ailleurs, les femmes se sentent plus en sécurité le jour que les hommes. A Matam, par exemple, 19.1 % des femmes se disent insécurisées de jour contre 27.3 % des hommes. A N'Zérékoré, le schéma est similaire avec des taux d'insécurité chez les femmes plus bas : 15.4 % des femmes se disent insécurisées de jour contre 22.2 % des hommes.

A Ratoma toujours, 78 % des femmes se déclarent insécurisées la nuit contre 69.8 % chez les hommes. Comme discuté précédemment, c'est aussi à Ratoma que le pourcentage de femmes agressées physiquement avec violence au cours des trois dernières années est le plus important des zones étudiées. Les femmes, dans cette commune, craignent précisément l'agression et se disent plus insécurisées qu'ailleurs par des bandes de jeunes agressives.

LA CAUSE PRINCIPALE DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Toutes zones confondues, la peur d'un vol ou d'une agression physique est la cause principale du sentiment d'insécurité pour environ un répondant sur deux et cela aussi bien pour les hommes (49.8%) que pour les femmes (52%). A Matam, 60.8% des hommes mentionnent cette peur comme raison principale de leur sentiment d'insécurité. Chez les femmes, c'est à Sonfonia que cette peur est la plus fréquemment exprimée : 59.8% d'entre elles y font référence.

C'est dans les deux zones de la commune de Ratoma que les bandes de jeunes agressives sont le plus fréquemment mentionnées comme principale cause du sentiment d'insécurité. Dans cette commune, les bandes de jeunes constituent le second motif le plus mentionné comme facteur d'insécurité. Les femmes y font référence surtout à Sonfonia dans 25% des cas.

A Matoto, en revanche, c'est la présence de trafiquants de drogues qui insécurise les résidents. 29.5% des hommes et 26.2% des femmes mentionne cette présence comme principale raison de leur insécurité. A N'Zérékoré, les femmes mentionnent également la présence de trafiquants de drogues comme étant un facteur important d'insécurité : 18.6% d'entre elles le font contre 12.7% des hommes.

Il est intéressant de noter qu'à N'Zérékoré, le second motif d'insécurité le plus fréquemment mentionné par les hommes est l'absence d'éclairage la nuit (17.2%). Ce motif de l'éclairage déficient comme facteur d'insécurité est mentionné également assez fréquemment à Sonfonia par 11.9% des femmes ce qui, dans cette zone, en fait le troisième facteur d'insécurité le plus fréquemment mentionné.

TABLEAU 5.6 LES CAUSES DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SELON LE GENRE ET LES ZONES (EN %)

	Matam		Ratoma		Sonfonia		Matoto		N'Zérékoré	
	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %
Absence de passants	0.6	1.2	3.5	0.9	2.3	1.4	0.5	0.0	2.5	1.0
Peur d'être volé(e), agressé(e) physiquement	60.8	53.4	37.7	54.8	54.0	59.8	46.7	48.3	50.1	49.3
Existence de graffitis, manque de propreté, endroits insalubres	0.2	0.1	1.7	0.4	0.0	0.0	0.8	0.5	0.8	0.0
Manque d'éclairage	6.1	8.1	7.1	5.2	11.9	2.5	4.1	4.1	17.2	11.9
Manque de présence policière	4.2	1.8	4.2	1.1	0.0	0.3	1.7	0.8	3.0	0.0
Trafiquants de drogue	7.8	9.4	11.2	8.4	7.3	6.1	29.5	26.2	12.7	18.6

Présence de mendiants ou vendeurs à la sauvette	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0
Présence de maquis avec des personnes ivres	1.2	0.6	1.3	0.5	1.6	0.0	0.4	1.8	2.0	1.2
Groupes de jeunes ou d'autres bandes agressives	13.2	18.0	22.1	18.3	8.3	25.0	12.3	12.7	5.9	8.9
Présence d'étrangleurs	0.3	3.3	0.7	3.3	14.3	2.6	1.4	3.0	0.8	3.2
Présence de check points sur les routes	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Présence de réfugiés étrangers	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
En cas d'instabilité, j'évite les autres quartiers	0.8	0.3	0.8	0.2	0.0	0.0	0.2	0.0	0.5	0.0
Autre	4.4	3.0	9.7	2.9	0.4	0.0	2.1	1.4	4.6	5.4
N	353	390	240	321	97	105	466	454	276	248
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES LIEUX OÙ LES FEMMES SE SENTENT LE MOINS SÉCURISÉES

Comme le chapitre III a pu le montrer, l'espace public est jugé nettement plus sûr à N'Zérékoré que dans les communes étudiées de Conakry. 58.7 % des femmes déclarent qu'il n'y existe pas de lieux peu sûrs. C'est dans la zone Ratoma que les femmes mentionnent le plus souvent des lieux jugés peu sûrs. Seules 84.5 % d'entre elles jugent que cette zone comporte des lieux peu sûrs. C'est principalement la rue et donc la voie publique que les femmes citent le plus fréquemment comme étant peu sûre à Matam et à Matoto. 47.9 % des femmes le disent à Matoto. En revanche, dans les deux zones de Ratoma, les bords des rails sont plus fréquemment mentionnés que la rue par les femmes. A Ratoma, 19.5 % d'entre elles citent les abords des rails comme étant peu sûrs ; à Sonfonia, elles sont 19.4 % à mentionner également ces lieux. C'est à Sonfonia que les marchés sont le plus fréquemment jugés comme étant peu sûrs par les femmes. 10 % d'entre elles le disent. Dans la zone de Ratoma, les carrefours sont jugés également comme étant peu sûrs par 10.1 % des femmes.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 5.7 LES ENDROITS MENTIONNÉS PAR LES FEMMES COMME ÉTANT DES LIEUX D'INSÉCURITÉ SELON LES ZONES (EN %)					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Aucun	31.4	26.5	38.3	34.1	58.7
Dans la rue	37.9	18.8	11.0	22.0	20.8
Dans les parcs publics	2.4	1.5	2.2	0.0	0.1
Dans les magasins	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0
Dans les transports	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Dans les bars	1.4	0.6	0.4	1.3	0.4
Sur le marché	3.8	4.2	10.0	6.8	2.1
Sur les carrefours ou les avenues en ville	3.9	4.8	3.8	1.9	2.3
Au stade	0.5	0.5	1.0	0.9	0.0
A la gare routière	0.0	0.3	0.2	0.3	0.3
A proximité des chantiers non terminés	0.0	2.2	2.8	1.2	1.1
Sur le carrefour, à cause des hasards	1.9	10.1	7.2	6.2	2.5
Sur les bords des rails	3.6	19.5	19.4	9.9	0.0
Sur les bords de mer	8.0	8.5	1.7	9.8	2.1
Autres	5.2	2.6	1.6	5.7	9.5
N	576	441	171	689	601
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

UNE IMAGE DE LA POLICE EN DEMI-TEINTE

De manière générale, les femmes ont une opinion plus positive que les hommes sur le travail de la police. En matière de lutte contre la criminalité, 36.7 % des femmes et 33.9 % des hommes jugent bon le travail de la police. Pour la circulation routière et la tranquillité publique, plus de femmes que d'hommes estiment également que le travail de la police est bon. En revanche, la tendance s'inverse pour le travail de la police en matière de violences sexuelles (32.7 % d'avis positifs pour les femmes et 33.5 % pour les hommes). Les jeunes femmes se montrent plus insatisfaites du travail de la police en matière de violences sexuelles que leurs aînées : les femmes âgées de 26 à 35 ans sont 29.9 % à estimer bon le travail de la police en la matière contre 38.5 % des plus de 65 ans. S'agissant de la tranquillité publique, de la circulation routière ou de la criminalité en général, les plus jeunes femmes ont plutôt tendance à trouver meilleur le travail de la police que leurs aînées.

Les avis les plus négatifs sur le travail de la police en matière de violences sexuelles sont exprimés à N'Zérékoré : 18 % des hommes et 21.5 % des femmes seulement pensent que la police fait du bon

travail à ce sujet. Ce chiffre est à mettre en perspective avec les faibles effectifs de police à N'Zérékoré et l'absence d'antenne de l'OPROGEM dans cette ville. Les femmes sont par ailleurs nettement plus critiques que les hommes à Matoto, avec 19.3 % de femmes qui pensent que la police fait du bon travail en matière de violences sexuelles contre 25.2 % des hommes. Les avis les plus positifs des femmes sont enregistrés à Sonfonia où 55.5 % d'entre elles estiment que la police y fait du bon travail en la matière.

TABLEAU 5.8 POURCENTAGE D'OPINIONS POSITIVES SUR LE TRAVAIL DE LA POLICE SELON LE GENRE

	Hommes %	Femmes %
Lutte contre la criminalité	33.9	36.7
Circulation routière	26.8	32.6
Tranquillité publique	28.8	35.5
Lutte contre les violences sexuelles	33.5	32.7

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

TABLEAU 5.9 OPINION SUR LE TRAVAIL DE LA POLICE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES SELON LE GENRE ET LA ZONE (EN %)

	Matam		Ratoma		Sonfonia		Matoto		N'Zérékoré	
	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %
Bon travail	48.3	40.9	35.9	40.5	42.4	55.5	30.2	23.9	18.7	21.5
Mauvais travail	51.7	59.1	64.1	59.5	57.6	44.5	69.8	76.1	81.4	78.6
N	520	470	348	375	150	157	590	552	540	485
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

LES PRINCIPAUX PROBLÈMES DANS LE QUARTIER

Tout d'abord, il semble intéressant de noter qu'en moyenne les hommes (19.5 %) sont plus concernés par la situation sécuritaire que les femmes (14.6 %). En effet, pour les femmes les premiers problèmes sont l'économie et le chômage (23.6 %), l'accès à l'électricité (22.6 %) ainsi que l'accès à l'eau (22.4 %). La criminalité et la sécurité vient nettement derrière avec 14.6 %. Pour les hommes, l'économie/chômage (22.1 %), l'accès à l'électricité (20.9 %) et l'insécurité/criminalité (19.7 %) sont les trois problèmes principaux très proches les uns des autres.

On peut aussi dire que c'est à Ratoma que l'insécurité constitue le problème numéro un puisque 19.3 % des femmes et 27.1 % des hommes considèrent la criminalité comme leur principal souci. A N'Zérékoré, seuls 9 % des femmes placent la sécurité en tête des problèmes. Pour les femmes de N'Zérékoré, le plus gros problème est l'accès à l'eau (31.5 %), le chômage (19.7 %) et l'accès à l'électricité (18.3 %). A Matoto, hommes et femmes considèrent la situation économique et le chômage comme problème de première préoccupation. A Matam, c'est l'accès à l'électricité qui constitue la principale préoccupation des hommes et des femmes.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

	Matam		Ratoma		N'Zérékoré		Matoto	
	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %
Situation économique et chômage	21.8	22.6	18.4	20.7	27.5	19.7	24.2	29.3
Insalubrité	15.5	9.7	3.5	4.9	4.2	5.3	10.4	11.7
Pénurie du logement	1.0	1.5	0.6	1.1	0.3	0.5	0.6	0.2
Nuisances sonores	1.2	0.3	0.2	-	0.2	0.3	0.3	0.6
Circulation routière	1.2	0.5	2.3	2.7	8.8	8.0	4.6	2.2
Insécurité et criminalité	15.5	15.8	27.1	19.3	15.5	9.0	19.8	14.2
Accès à l'électricité	27.1	31.2	17.4	19.9	17.5	18.3	22.4	19.0
Accès à l'eau	9.7	15.6	19.0	27.6	13.3	31.5	9.2	16.4
Pas de problème	0.2	-	0.2	0.1	-	-	-	-
Ne sait pas	7.0	2.9	11.2	3.8	-	-	-	-
Sans réponse	-	-	0.2		12.7	7.3	8.5	6.4
N	601	597	484	755	600	600	802	641
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Par ailleurs, les femmes sont nettement moins que les hommes à juger que la sécurité s'est dégradée. Elles sont 14.5 % à le penser contre 25.4 % chez les hommes. Elles sont plus positives sur l'évolution du travail de la police durant les 6 derniers mois. Seules 7.3 % et 7.6 % des femmes pensent que le travail s'est dégradé et très dégradé respectivement. Les hommes sont respectivement 10.5 % et 14.8 % à le penser. Enfin, les femmes sont plus positives que les hommes lorsqu'il s'agit de juger le niveau de cohésion sociale et la qualité de vie dans le quartier. 77.5 % des femmes contre 75 % des hommes estiment la cohésion sociale plutôt forte dans leur quartier et 76.6 % des femmes contre 63.3 % des hommes estiment que la qualité de vie est bonne dans leur quartier.



L'ORGANISATION QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

TABLEAU 5.11 POURCENTAGE D'OPINIONS SUR L'ORGANISATION QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ (EN %)

	Hommes %	Femmes %
La police nationale	13.7	10.6
La gendarmerie	25.3	23.8
Société privée de gardiennage	2.0	1.7
Chefs de quartier	11.3	21.3
Police communale	0.5	0.7
Autodéfense	31.5	23.7
Personne	14.2	15.7
Autre	1.6	2.3
N	2'490	2'488
Total	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Les hommes sont 31.5 % à estimer que les groupes d'autodéfense sont les mieux à même d'assurer la sécurité du quartier, devant la gendarmerie (25.3 %) et la police (13.7 %). Les femmes jugent nettement moins favorablement les groupes d'autodéfense. Elles sont 24 % à juger qu'ils sont le plus à même d'assurer la sécurité juste devant la gendarmerie (23.8 %). Là où les avis divergent fortement, c'est sur l'avis du rôle du chef de quartier dans la sécurité du quartier. Si seulement 11.3 % des hommes pensent qu'ils sont le mieux à même d'assurer cette sécurité, 21.3 % des femmes jugent ainsi. Cette opinion conforte un des résultats du diagnostic de sécurité qui souligne l'importance jouée par les chefs de quartier pour les femmes dans les questions de sécurité. C'est cependant principalement à N'Zérékoré où le chef de quartier est jugé l'institution la plus à même d'assurer la sécurité du quartier pour les femmes. Elles sont 39.1 % à le penser tandis que, pour 30.5 % d'entre elles, les groupes d'autodéfense jouent ce rôle. L'opinion des hommes est inversée. 47.8 % pensent que les groupes d'autodéfense sont l'institution principale qui assure la sécurité du quartier et seuls 14.3 % pensent au contraire que le chef de quartier joue ce rôle. En revanche, à N'Zérékoré, tout le monde s'accorde pour dire que la police nationale et la gendarmerie nationale jouent un rôle mineur. 1.3 % des hommes et 2.3 % des femmes jugent la police nationale comme étant l'institution principale à ce sujet. 10.1 % des hommes et 7.4 % des femmes jugent que ce rôle est plutôt joué par la gendarmerie.

A Sonfonia, les chefs de quartier sont nettement moins importants qu'ailleurs. Seuls 9 % des femmes et 8.5 % des hommes jugent que les chefs de quartier sont le plus à même d'assurer la sécurité du quartier dans cette partie de la commune de Ratoma. Pour 37.6 % des hommes et 37.4 % des femmes, ce rôle est plutôt à attribuer à la gendarmerie. La police nationale est la mieux à même d'assurer la sécurité des quartiers pour 22.4 % des hommes et pour seulement 13.1 % des femmes à Sonfonia. Mais à Sonfonia, comme dans les autres zones, les groupes d'autodéfense sont jugés importants dans la sécurisation des quartiers. 22.8 % des hommes de Sonfonia et 25.7 % des femmes le pensent.

LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS POLICIÈRES

S'agissant des solutions pour améliorer le sentiment de sécurité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à estimer qu'il faudrait augmenter les patrouilles dans le quartier (20.3 % contre 16.5 %), améliorer l'éclairage (15.9 % contre 8.5 %) et augmenter le nombre de policiers (12.5 % contre 8.2 %). En matière de prestations policières préférées, le poste de police l'emporte chez les hommes comme chez les femmes. Cependant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à affirmer que les patrouilles pédestres devraient être la première priorité de la police : 29.1 % des femmes le pensent contre 22.8 % des hommes.

TABLEAU 5.12 LES PRESTATIONS POLICIÈRES PRÉFÉRÉES SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes %	Femmes %
Police secours	21.7	17.6
Patrouilles à pied	22.8	29.1
Poste de quartier	55.5	53.3
N	2'522	2'527
Total	100%	100%

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

On notera que c'est à N'Zérékoré, Matam et Matoto que les femmes souhaitent le plus souvent des patrouilles pédestres. A Sonfonia et à Ratoma, c'est moins souvent le cas. A N'Zérékoré, elles sont 36.2 % contre 15.9 % chez les hommes à juger que la patrouille pédestre devrait être la première priorité de la police. A Matam, elles sont 30.2 % contre 21.2 % des hommes à juger de même. Les femmes, on l'a dit, sont plus favorables que les hommes aux patrouilles pédestres. Pour les hommes, on n'observe pas de différence de préférences entre les générations ; en revanche, chez les femmes, ce sont les plus âgées qui souhaitent le plus voir la police dans la rue : les plus de 65 ans sont 39.6 % à souhaiter cette forme de déploiement de la police tandis que les plus jeunes sont 27.8 % à le souhaiter.

TABLEAU 5.13 LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS POLICIÈRES SELON LE GENRE ET LES ZONES (EN %)

	Matam		Ratoma		Sonfonia		Matoto		N'Zérékoré	
	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %
Police secours	31.6	21.1	21.0	27.6	23.0	20.9	13.5	11.1	21.7	13.7
Patrouille pédestre	21.2	30.2	21.8	21.5	36.7	25.6	27.5	27.6	15.9	36.2
Poste de quartier	47.3	48.7	57.2	50.9	40.3	53.5	59.0	61.3	62.5	50.1
N	597	598	446	443	172	170	711	713	596	603
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

Pour ce qui est de l'amélioration du travail de la police, les trois mesures prioritaires pour les femmes sont de mieux payer les policiers (42.3%), mieux les former (21.6%) et améliorer le recrutement (12.1%). Pour les hommes, en revanche, ces trois priorités sont, dans l'ordre, mieux payer les policiers (31.4%), mieux les former (13.2%) et améliorer leur mobilité (11.6%).

Les femmes et les hommes s'accordent sur les trois priorités thématiques souhaitées pour la police : la lutte contre la drogue (35.6%), la lutte contre les cambriolages et les braquages (32.1%) et la lutte contre l'insalubrité (12%). Il y a cependant plus de femmes à estimer que la lutte contre la drogue devrait être la première priorité de la police : 37.3% des femmes sont de cet avis contre 33.9% des hommes. Les plus jeunes générations de femmes en Guinée placent la prévention des violences sexuelles en troisième position dans les priorités souhaitées de la police. Les générations plus âgées place cette prévention en cinquième position seulement après la lutte contre les cambriolage, la lutte contre la drogue, la lutte contre l'insalubrité et la lutte contre les agressions physiques.

LES INSTITUTIONS À QUI LES FEMMES DÉNONCENT LA CORRUPTION DE LA POLICE

À la question « La dernière fois que vous avez dénoncé ce comportement (de corruption), à qui l'avez-vous dénoncé? », les femmes victimes d'un acte de corruption sont près de 53% à déclarer avoir dénoncé le fait au chef de quartier contre seulement 13.7% des hommes. Bien que le nombre de cas recensés de dénonciation soit faible, cette forte tendance des femmes à dénoncer aux chefs de quartier est cohérente avec l'importance constatée dans ce diagnostic des chefs de quartier dans la gestion de la sécurité pour les femmes en Guinée. On notera également que les femmes s'adressent rarement à la police pour dénoncer un fait de corruption. Elles sont 10.9% à le faire contre 25.5% des hommes. L'inspection générale des services de sécurité est également rarement sollicitée.

TABLEAU 5.14 LA DÉNONCIATION DES FAITS DE CORRUPTION DE LA POLICE SELON LE GENRE (EN %)

	Hommes %	Femmes %
La police nationale	25.5	10.9
La gendarmerie	10.6	0.0
Tribunal	0.0	7.1
Chefs de quartier	13.7	52.9
Inspection des services	3.4	5.3
Maire	1.9	0.0
Patriarche	9.3	9.1
Autre	35.6	14.7
N	58	22
Total	100%	100%

Source : Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CONCLUSION

Un des paradoxes que révèle le diagnostic est la relative sécurité des femmes dans l'espace public qui contraste fortement avec leur forte insécurité dans l'espace privé. Les hommes sont plus victimisés, ont en général un sentiment d'insécurité plus élevé que les femmes, sont confrontés (du fait de leur travail, des habitudes et des loisirs) à plus d'incivilités et, d'une manière générale, ont une moins bonne opinion de la police, de la sécurité et ont tendance à placer la sécurité au centre de leurs préoccupations.

Les femmes ne partagent pas entièrement la vision de ces derniers. Plus sécurisées de jour, elles ont une meilleure opinion de la cohésion sociale, du contrôle social, de la qualité de vie dans le quartier et sont plus généreuses que les hommes lorsqu'il s'agit d'évaluer la sécurité dans le quartier ou encore le travail policier. En revanche, les taux de satisfaction pour le travail de la police en matière de violences sexuelles chutent chez les femmes et chez les plus jeunes femmes au premier chef. Si les femmes ont une meilleure image de la police que les hommes en général – à l'exception du travail sur les violences sexuelles –, elles ont tendance à se montrer moins satisfaites que les hommes de la manière dont la police traite les plaintes. Elles se tournent plutôt vers des mécanismes sociétaux – les parents – pour traiter des agressions et des violences sexuelles ou alors s'adressent aux chefs de quartier pour traiter d'autres problématiques. Les chefs de quartier, qui jouent un rôle clef pour les femmes et qui, comme on le verra par la suite, ont tendance à ancrer leurs décisions dans le droit coutumier, jouent un rôle moins prépondérant pour les plus jeunes générations de femmes.

Tout semble indiquer que les plus jeunes femmes attendent plus que leurs aînées que la justice formelle sur la problématique des violences sexuelles et des agressions s'exerce sans pour autant trouver dans la police un répondant qui les satisfasse. Ce sont aussi les plus jeunes femmes, celles qui sont âgées de 18 à 25 ans, qui souhaiteraient le plus que la police prenne la prévention des violences sexuelles au sérieux. C'est la troisième priorité de ce groupe d'âge alors que, pour les aînées, la prévention des violences sexuelles n'est pas une priorité. Il y a là un territoire à conquérir pour la police pour lequel elle est en théorie très bien placée. Les jeunes générations de femmes attendent cela.

Les femmes sont également nettement moins nombreuses que les hommes à penser que les groupes d'autodéfense sont de nature à assurer la sécurité du quartier; les bandes de jeunes, dans plusieurs zones et notamment la commune de Ratoma, les indisposent et le problème de la drogue devrait, selon elles, être la grande priorité de la police. Les femmes, malgré un avis assez négatif sur le traitement des plaintes par la police des agressions, sont cependant les plus grands supporters d'une police qui se redéploie sous forme de patrouilles pédestres dans l'espace public. Les jeunes, mais encore plus les aînées, souhaitent ce type de prestations policières. 39.6 % des aînées souhaitent un tel déploiement.

CHAPITRE VI **LES JEUNES ET LA SÉCURITÉ**



CHAPITRE VI

CHAPITRE VI

La jeunesse est une catégorie clé de la sécurité et la paix en Guinée.¹ Comme ce chapitre le démontrera, les jeunes sont les principales victimes de la petite et moyenne délinquance. Il est également probable qu'ils en soient les auteurs principaux. Les jeunes sont aussi un élément central des manifestations politiques et des émeutes qui secouent le pays régulièrement depuis 2007. Dans le contexte de stabilisation politique et de consolidation démocratique, la réforme des forces de sécurité constitue un enjeu de taille, une opportunité à saisir, pour approcher une jeunesse parfois rebelle, souvent marginalisée, mais qui constitue l'avenir du pays et un atout pour son développement.

Ce chapitre fournit des informations originales sur les liens entre la jeunesse, la délinquance et la sécurité. Il s'interroge sur l'enracinement de la contestation et la délinquance juvénile dans ce qu'on aurait pu imaginer être l'émergence d'un clivage entre les générations et, après avoir observé le printemps arabe, l'émergence de nouvelles valeurs qui formeraient le socle d'une attitude rebelle. Il n'en est rien. La délinquance, on le verra, est un phénomène marginal au sein de la jeunesse urbaine, sans enracinement social profond, et qui semble trouver son origine dans des organisations pétries de contre-culture rebelle, instrumentalisées par certaines élites, mais déconnectées de la jeunesse guinéenne.

Pour commencer ce chapitre, on brosera un tableau forcément succinct des politiques concernant la jeunesse et leur contexte socio-économique. Ensuite, on montrera quelle est la posture des jeunes face à l'insécurité et la police, et leur vulnérabilité face à la délinquance. Puis le chapitre abordera la délinquance juvénile qui semble à l'origine d'un sentiment d'insécurité élevé, trop élevé, dans beaucoup de quartiers. On présentera le phénomène des gangs, clans et staffs urbains ainsi que leur implication dans la criminalité et les conflits politiques et communautaires. On discutera également du rôle des jeunes dans les groupes d'autodéfense qui, dans les zones urbaines, s'avèrent des entités de sécurisation fiables pour une bonne partie des résidents. Finalement, le chapitre clôturera par une réflexion sur les mécanismes d'intervention policière dans les milieux de la délinquance juvénile.

LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE

La Guinée est un pays jeune. En termes démographiques, 74 % de la population a moins de 35 ans et plus de la moitié n'a pas encore 20 ans.² Mais les rangs des jeunes sont encore plus importants si l'on se réfère à la définition anthropologique de la jeunesse en Guinée. Pour les Guinéens, un jeune est en effet un individu n'ayant pas encore atteint le stade d'adulte, qui n'a pas un emploi régulier, n'a pas de domicile fixe ou qui n'est pas encore marié. Cette couche sociale s'est accrue à mesure que le pays s'est enfoncé dans la pauvreté comme on va le voir dans la section suivante.

A la traditionnelle promotion du sport, et notamment du football, en Guinée, s'ajoute une volonté du Gouvernement de favoriser l'insertion professionnelle et la responsabilisation des jeunes en partant du constat d'une double exclusion des jeunes sur le marché de l'emploi comme dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Plusieurs chantiers et projets de développement sont inspirés par cette nouvelle politique. Le Gouvernement développe la filière professionnelle qui entend éviter l'écueil de jeunes au bénéfice de formations universitaires inadaptées au marché de l'emploi. Il entend également développer le volontariat pour des projets de développement qui responsabilisent les jeunes. Citons en particulier les initiatives suivantes : le fonds « Pour les Jeunes et par les Jeunes », par exemple, soutient des projets de l'emploi jeune, conçus et mis en œuvre par les jeunes eux-mêmes ; l'Agence Nationale de Micro Finance accorde 30 milliards de francs guinéens pour des projets d'emploi de jeunes ; l'Agence du Service Civique d'Action pour le Développement (ASCAD) combine le renforcement des qualifications professionnelles de jeunes avec une éducation civique. Le Gouvernement a organisé récemment un concours pour recruter 500 jeunes cadres afin de rajeunir l'administration publique. On peut citer d'autres initiatives comme le Fonds National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ) du Ministère de la Jeunesse, le Fonds de l'Emploi des Jeunes et des Sports ou encore la réinsertion de 2'000 jeunes

1 Ce chapitre contient quelques passages du livre de l'auteur principal de cette contribution : Philipps, Joschka. 2013. *Bandes de jeunes et émeutes urbaines en Guinée-Conakry*. Paris : Editions L'Harmattan.

2 Voir République de Guinée. 2011. *Plan Quinquennal de Développement Socio-Economique (2011-2015)*. Conakry : Ministère du Plan, p. 62.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

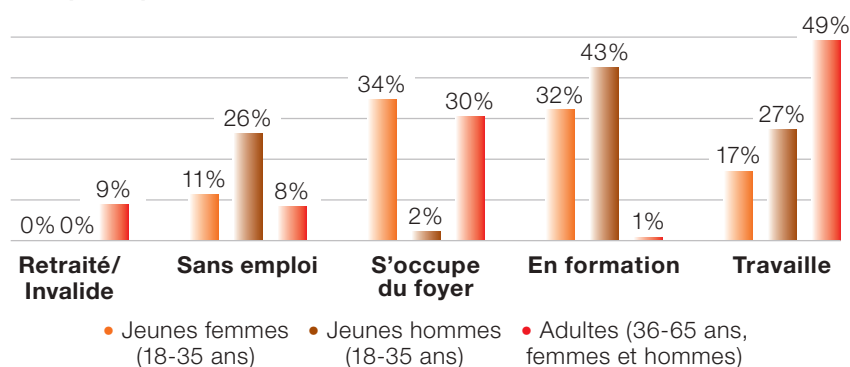
démobilisés dans le camp de Kaleya, le lancement des sociétés de taxi-motos pour les jeunes ou encore les Centres d'Ecoute, de Conseil et d'Orientation des Jeunes (CECOJE). Ces derniers fonctionnent sous la responsabilité des représentants du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune ou sont confiés à des associations de jeunes ou des ONG. Depuis 2001, une vingtaine de centres d'écoute se sont installés à travers le pays. Si les projets foisonnent, force est de constater qu'ils butent souvent sur le problème du financement et le manque de moyens. On sait ainsi que seule une dizaine sur trente-sept projets de Maisons des Jeunes sont fonctionnels aujourd'hui.³

La loi prévoit que les collectivités locales peuvent, dans le cadre des limites fixées, mettre en place des services de développement des activités de jeunesse et de culture. Les bureaux de quartier, sous la présidence du chef de quartier et à l'instigation des maires, peu à peu renforcent leurs capacités et, comme dans la commune de Matam, en avril 2013, se dotent d'un chargé de la jeunesse, sécurité et de l'ordre public. A Matam, la politique de l'ordre public est explicitement associée à la politique locale de la jeunesse et la commune cherche à se donner les moyens d'intervenir. Les analyses qui sont proposées dans ce chapitre sont justement destinées à repenser le triptyque jeunes, sécurité et politique de la jeunesse dans la perspective que tente de mettre en place la commune de Matam et qui sera, sans nul doute, l'un des objectifs prioritaires des futurs Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) que la nouvelle doctrine de police de proximité veut mettre en place en Guinée.

LE CONTEXTE DES JEUNES EN GUINÉE: PAUVRETÉ, EMPLOI ET ÉDUCATION

La pauvreté reste un enjeu fondamental en Guinée. Selon le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (2013-2015), le niveau de pauvreté progresse et atteint 55.2% de la population en 2012. La paupérisation des villes est un phénomène particulièrement inquiétant: entre 2007 et 2012, le taux de pauvreté urbaine a crû de 5 points pour atteindre 35.4% des populations urbaines.⁴ Selon l'enquête réalisée par COGINTA, 29.4% des résidents se considèrent comme issus d'un foyer pauvre. Les jeunes, à cet égard, ne se distinguent pas significativement du reste de la population.⁵

GRAPHIQUE 6.1 SITUATION D'EMPLOI (JEUNES FEMMES / JEUNES HOMMES / ADULTES) (EN %)



3 Voir Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. 2013. *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (2013-2015)*. Conakry; accessible en ligne: <http://www.srp-guinee.org/bibliotheque.htm>, p. 35.

4 Voir DSRP III (op. cit.), p. 19.

5 Ce constat doit être relativisé car il est probablement à imputer à la méthodologie de l'enquête de ménages. La question sur le niveau économique s'est référée aux ménages et non aux individus. Les jeunes qui ne vivent pas dans un ménage enregistré (et qui sont généralement plus pauvres) ont passé à travers les mailles du filet méthodologique du sondage et n'ont pas pu être interrogés. Dans un sondage mené par Joschka Philipps auprès d'individus vivant à Conakry en 2010, les plus jeunes répondants étaient généralement les plus pauvres: parmi les jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans, 41% disposaient de moins de 5'000 francs guinéens par jour comparé à 19% parmi les répondants de plus de 30 ans (voir *Bandes de Jeunes*, op. cit., p. 83).

Par contre, les jeunes sont clairement sous-représentés sur le marché de l'emploi. Les données du sondage permettent de l'observer dans les communes urbaines étudiées. La moitié de la population adulte en âge de travailler dans ces communes a un emploi. 49.2 % de cette population travaille. Pour les jeunes, la situation est cependant bien différente. 21.9 % des jeunes de 18 à 35 ans ont un emploi. 35.8 % poursuivent une formation et 38.9 % sont inactifs. Une majorité cependant de jeunes hommes déclare soit qu'elle a un emploi (27.3 %) soit qu'elle est en formation (42.7 %); seul 29.1 % des jeunes hommes se disent inactifs. En revanche, 48.3 % des jeunes femmes se disent inactives. Elles sont seulement 16.9 % à déclarer avoir un emploi et 32,2 % à être en formation.

Obtenir un degré universitaire, et donc poursuivre une formation longue, procure un avantage certain sur le marché de l'emploi. Selon les données du présent diagnostic, même si 51.5 % des jeunes avec un diplôme cherchent du travail, ce pourcentage diminue de 40 points pour ceux qui ont entre 36 et 65 ans : seulement 10.6 % dans cette catégorie d'âge sont en chômage. En général, 40 % des diplômés de l'université ont un emploi. Ce taux d'emploi est meilleur que pour ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école ou n'ont pas terminé l'école primaire. Pour les deux, le taux d'emploi est de respectivement 33.6 % et 31.6 %. En revanche, la formation professionnelle semble être une prometteuse alternative aux formations universitaires. 48.1 % de ceux qui ont suivi une formation professionnelle, ont fait un apprentissage ou obtenu un BTS/CAP ont aujourd'hui un emploi (29.9 % de jeunes et 65.8 % d'adultes). Ceux qui ont eu la chance de terminer ces formations professionnelles tendent à sortir de la pauvreté. 19.1 % d'entre eux se déclarent pauvres alors que le taux moyen de pauvreté se situe à 29.4 %. De la même manière, disposer d'un bagage universitaire diminue par deux le taux de pauvreté. Seuls 15.4 % de cette catégorie se déclarent pauvres. Près de 40 % de ceux qui n'ont pas fréquenté l'école se disent pauvres et 42.2 % se disent avoir un revenu modeste.

Selon le sondage, la préoccupation principale des Guinéens est le chômage et la situation économique. 22.8 % des répondants sont de cet avis. Les jeunes ne se déclarent pas plus inquiets à ce sujet que le reste de la population. Les plus jeunes – entre 18 et 25 ans – sont même sensiblement moins inquiets par la situation de l'emploi (19.8 %) que la moyenne. En revanche, les 26-35 ans le sont plus (25.6 %). Les plus jeunes générations semblent en revanche plus indisposées que les autres générations par le cadre de vie difficile dans les quartiers et notamment l'accès à l'électricité et à l'eau. Les 18-35 ans sont 23.9 % à se plaindre d'un mauvais accès à l'électricité contre 19.3 % des adultes; ils sont 19 % à se plaindre du problème de l'accès à l'eau contre 16 % des adultes. En règle générale donc plus optimistes sur la question de l'emploi, les jeunes souffrent plus que les adultes des conditions de vie qu'ils jugent mauvaises.

Ces chiffres doivent relativiser le lien direct qui est parfois fait entre jeunes, criminalité et pauvreté. Les jeunes délinquants interrogés justifient volontiers les vols, agressions, braquages et pillages qu'ils commentent par la précarité économique. Ils les justifient en les déclarant être des actes de « punition » contre une société qui les exclut et une redistribution forcée devant une situation d'inégalité économique croissante (l'indice de Gini mesurant les inégalités sociales passant effectivement de 0.290 en 2007 à 0.315 en 2012 en milieu urbain et montrant que l'écart entre les riches et les pauvres, en Guinée, se creuse).⁶ C'est un discours de la déviance qui n'est pas propre à la Guinée mais, et c'est là l'un des enseignements du diagnostic, ce discours n'est pas partagé par l'ensemble de la jeunesse guinéenne. Cette jeunesse pâtit plus que les autres de la délinquance et, comme les adultes et même un peu plus qu'elle, la jeunesse guinéenne montre peu de tolérance face à la délinquance. La déviance de bandes doit être comprise comme un phénomène à part qui, certes, mobilise surtout des jeunes mais qui le fait selon des mécanismes propres sans résonance particulière auprès de la jeunesse guinéenne. En d'autres termes, les narratifs contre-culturels des gangs, clans et staffs ne sont pas partagés par la jeunesse guinéenne dans son ensemble. Celle-ci, encore plus que les aînés, aspire à plus de sécurité.

Avant d'aborder la vision de la jeunesse guinéenne, il faut noter que les jeunes de 18 à 35 ans sont effectivement plus souvent victimes de la délinquance que la population adulte (44 % des jeunes contre 36 % des adultes). Au cours des trois années précédant le sondage, plus de jeunes que d'adultes ont fait l'expérience d'un cambriolage (36.2 % contre 31.4 % des adultes), d'une agression (12.1 % contre 6.9 %) ou

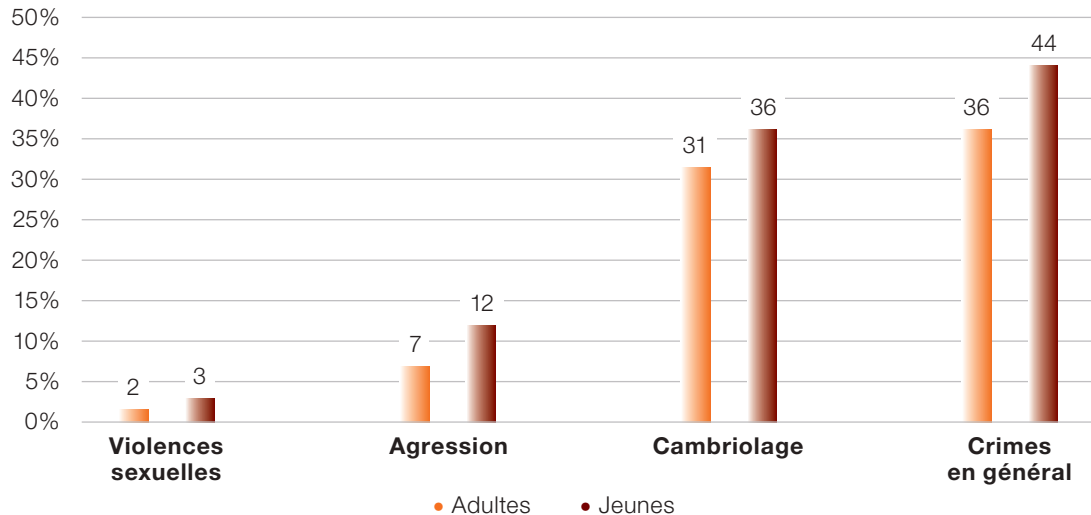
6 Voir DSRP III (op. cit.), p. 19-20.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

des violences sexuelles (3 % contre 1.6 %) (Voir tableau ci-dessous). Pour ces trois catégories de délits, les plus jeunes (18 à 25 ans) sont également plus exposés que la tranche d'âge de 26 à 35 ans. Par ailleurs, il faut noter une différence significative en termes de genre au niveau des agressions, dont les principales victimes sont les jeunes hommes (14.8 % contre 9.6 % des jeunes femmes). En règle générale, et cela dans toutes les zones étudiées, les jeunes hommes sont plus exposés aux délits que les jeunes femmes.

GRAPHIQUE 6.2 VICTIMES DE DÉLITS (JEUNES / ADULTES) (EN %)



LES PERSPECTIVES DES JEUNES SUR LA SÉCURITÉ ET LA POLICE

Même si la situation des jeunes face à la criminalité est plus précaire, leurs opinions sur la sécurité et la police sont étonnamment proches de celles des adultes. Qu'il s'agisse de la perception des problèmes en général ou des questions de sécurité, il y a très peu de variations d'opinion entre les générations. Les jeunes attachent un peu plus d'importance au manque d'accès à l'électricité (23.9 % contre 19 % des adultes) et à l'insuffisance d'accès à l'eau (19 % contre 16 %); sinon, ils citent également le chômage et l'insécurité comme défis principaux et se sentent dérangés par les mêmes incivilités que les adultes (surtout la saleté, le bruit, la vente et la consommation de drogues). Ils sont dérangés par ces incivilités dans les mêmes proportions que les adultes. Comme pour les adultes, le trafic et la consommation de drogues ainsi que les violences interpersonnelles dérangent beaucoup les jeunes.

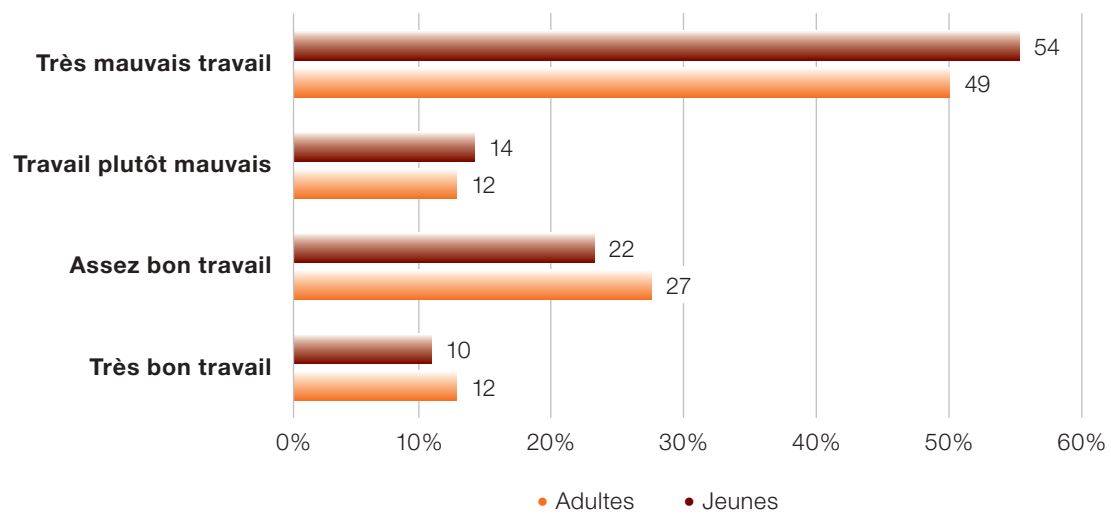
Le sentiment d'insécurité pendant la nuit est plus élevé chez les jeunes que chez les adultes : 42 % des jeunes se sentent « très insécurisés » de nuit contre 31.2 % des adultes. Cela s'explique notamment par le fait que les plus jeunes sortent le soir pour leurs loisirs ou par nécessité (promiscuité au sein de la concession qui fait que les parents dorment la nuit dans la concession et les jeunes le jour. Ce partage du foyer fait que les jeunes se retrouvent dehors la nuit. Cf. chapitre II). Or l'analyse a permis de montrer que la commission des agressions a lieu essentiellement la nuit.

Jeunes et adultes ont les mêmes appréhensions. Ils craignent dans des proportions très similaires les voleurs et les agressions (49.2 % des jeunes et 53.2 % des adultes), les trafiquants de drogues et les drogués (16.9 % et 14.5 % respectivement) et les groupes de jeunes agressifs (14.8 % et 13.2 %). Ils évitent les mêmes endroits, ont les mêmes souhaits par rapport aux priorités de la police et proposent aussi les mêmes solutions pour améliorer la sécurité : une bonne partie d'entre eux voudraient un poste de police dans leur quartier (37.5 % des jeunes et 37.8 % des adultes).

Une différence notable de 5 points entre les générations concerne l'image de la police : 53.9 % des jeunes perçoivent le travail de la police comme étant très mauvais contre 48.8 % des adultes. Il y a plusieurs raisons à cela. Les jeunes sont plus souvent insatisfaits du contact avec la police (53.2 %)

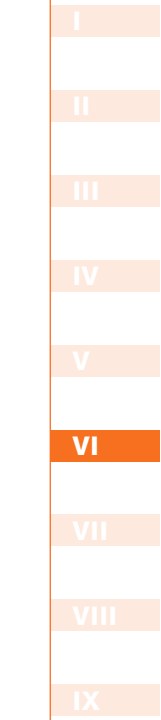
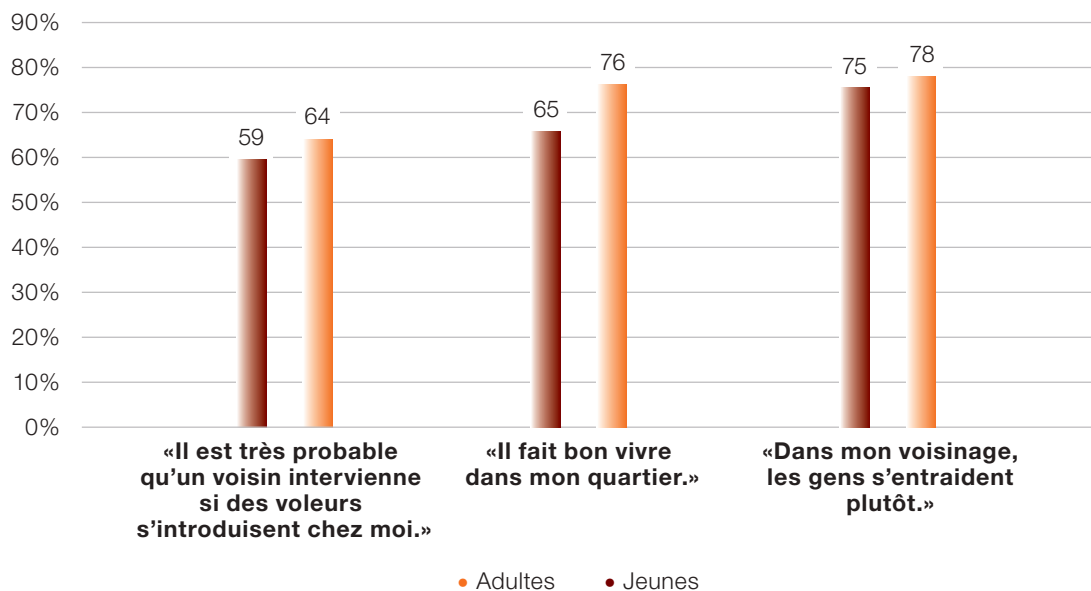
que les adultes (47.2%). 62% des jeunes pensent que la police n'est pas impartiale (contre 56% des adultes). Il faut retenir que la jeune génération guinéenne a grandi dans un contexte passablement différent que les adultes. Marquée par la mondialisation et l'accès aux médias privés et transnationaux, elle se réfère plus aux normes et à la culture mondialisée du «village global», aux droits de l'homme et aux pays voisins plus développés pour mesurer la performance et l'attitude de la police. Contrairement à la population adulte, les jeunes Guinéens ne connaissent pas la peur d'un régime qui avait censuré la critique politique. Avec ses aspirations à une démocratisation et une modernisation de leur pays, et souffrant plus que les adultes de la criminalité et l'insécurité, ils sont donc moins enclins à se satisfaire d'une police peu qualifiée, partielle et inefficace.

GRAPHIQUE 6.3 IMAGE DE LA POLICE (JEUNES / ADULTES) (EN %)



Les jeunes – et surtout les jeunes hommes – sont aussi plus critiques en ce qui concerne le cadre de vie dans leurs quartiers. Les jeunes sont moins d'accord avec l'affirmation «Il fait bon vivre dans mon quartier» que les adultes (65.3% contre 75.9% des adultes). Ils sont aussi plus sceptiques sur la probabilité qu'un voisin interviendrait si des voleurs s'introduisaient chez eux (42.7% des jeunes contre 54.3% des adultes le trouvent «très probable») et sont un peu moins souvent de l'avis que les gens s'entraident dans leur voisinage (75.3% contre 77.5% des adultes).

GRAPHIQUE 6.4 ATTITUDES SUR LA COHÉSION SOCIALE DANS LE QUARTIER (JEUNES / ADULTES)



Diagnostic local de sécurité 2014

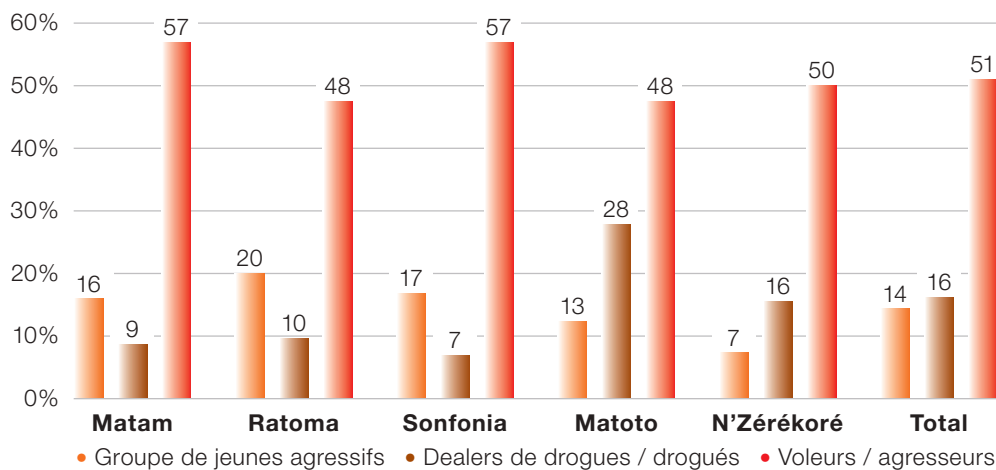
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Malgré ces différences, les données du diagnostic montrent en général une cohésion sociale assez forte à laquelle les jeunes participent et une forte identification des jeunes avec leur quartier. Encore une fois, les jeunes expriment des opinions qui sont très comparables à celles des adultes et ce qui frappe le plus est la continuité plutôt que la rupture entre les générations. Les jeunes sont insérés dans un contexte familial et sociétal dont ils partagent largement les convictions. La grande similarité des opinions entre adultes et jeunes que révèle le diagnostic ne confirme pas l'existence d'un conflit de générations en Guinée, au moins pour les zones urbaines étudiées.⁷ Au contraire, le diagnostic permet par le menu de démontrer que les jeunes ne sont pas un terreau favorable à l'émergence des gangs, staffs et clans et la délinquance qui leur est associée. Ce phénomène sera davantage discuté ci-dessous. Il est probable qu'une frange de cette jeunesse partage les narratifs des gangs, clans et staffs, mais pas plus que la population en général. L'hypothèse la plus probable est que les gangs, staffs et clans soient des véritables entrepreneurs de mobilisation sociale qui, une fois qu'on y a adhéré, restructurent les opinions de leurs membres à l'aide de discours sub-culturels ou contre-culturels. Ce sont vers ces organisations très bien structurées que nous nous tournons maintenant.

LES JEUNES ET LA DÉLINQUANCE

Les données du diagnostic révèlent l'existence d'une problématique sérieuse liée à des bandes de jeunes agressifs. 14.1 % des répondants se sentent insécurisés à cause des groupes de jeunes agressifs. Les répondants mentionnent également, comme étant un facteur d'insécurité, les dealers et consommateurs de drogues (15.9%). Or on sait que la jeunesse est particulièrement touchée par la problématique liée aux drogues. Le graphique suivant met en perspective les facteurs qui sont, de l'avis des répondants à l'enquête de victimisation, à l'origine du sentiment d'insécurité dont on a vu, au chapitre IV, qu'il est élevé particulièrement de nuit.

GRAPHIQUE 6.5 **DÉLINQUANCE JUVÉNILE COMME SOURCE D'UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ (EN %)**



7 Dans le contexte guinéen, plusieurs études font le lien entre la marginalisation des jeunes, l'existence d'un supposé conflit générationnel et la délinquance. Sur ce sujet, on se référera, par exemple, aux articles de l'ouvrage de Bangoura, Dominique, ed. 2005. *Quel avenir pour les jeunes de Guinée ?* Paris : L'Harmattan, ainsi qu'à El-Kenz, Ali. 1996. « Youth and Violence [Jeunesse et Violence]. » Pp. 42-57 dans *Africa now: people, policies and institutions*, ed. Stephen Ellis. La Haye : Ministère des Affaires Etrangères.

La peur des groupes de jeunes agressifs est plus fréquente à Ratoma (20 %), Sonfonia (16.8 %) et Matam (16 %). Un taux exceptionnel de 27.9 % de répondants à Matoto se sentent insécurisés en raison de la présence de deal et de consommation de drogues.

Sans avoir de chiffres à présenter, il est très probable qu'une bonne partie de la criminalité (deal de drogues, bandes agressives et peut-être cambriolage et agressions) soit attribuable aux formations organisées que sont les *gangs*, *clans*, et *staffs*. Malgré le manque de statistiques représentatives à ce sujet, on peut affirmer sans risquer de se tromper que davantage de jeunes se retrouvent dans ces formations plutôt que dans le tissu associatif de Conakry et de N'Zérékoré. Leurs leaders sont des élites urbaines informelles dont les mots d'ordre peuvent être suivis par des centaines de jeunes de leurs quartiers.

LES GANGS, CLANS ET STAFFS

Loin des clichés des bandes de jeunes désorganisées, ces formations sociales figurent parmi les collectifs les plus institutionnalisés et strictement organisés de la capitale (et de N'Zérékoré) : ils ont des élections, des présidents, des leaders, des trésoriers pour la caisse ainsi que des réunions régulières. Beaucoup de bandes se sont fédérées en *mouvements* rassemblant de nombreuses bandes de quartier en une vaste structure organisée. Le mouvement *Big Union*, par exemple, réunit toutes les bandes des quartiers de Kaporails et Demoudoula à Conakry. Ce regroupement a permis incidemment d'éviter des luttes intestines entre clans dans une zone où leurs conflits a longtemps été la norme.

On dénombre trois différents types de bandes de jeunes à Conakry : les gangs, les clans et les staffs. Dans l'argot des jeunes « gang » dénote les groupements les plus criminels ; « staff » les plus pacifiques ; et « clan » une catégorie intermédiaire (voir tableau). Alors que les gangs tendent à commettre des crimes pour s'enrichir, les clans sont connus pour leurs confrontations avec les forces de l'ordre lors d'émeutes et manifestations politiques, et les luttes de pouvoir pour le contrôle d'un territoire donné. Les staffs, quant à eux, sont normalement plus organisés et démocratiques ; ils organisent souvent des concerts de rap ou des tournois de foot dans leurs quartiers et en centre-ville, et sont généralement plus entrepreneuriaux. Depuis les années 2000, de plus en plus de clans et gangs se sont reconvertis en staffs. C'est ce qui est arrivé aux *Blood Boys* dans la commune de Ratoma, la plus grande bande de jeunes en Guinée qui peut compter jusqu'à 500 membres avec des ramifications dans d'autres communes.

TABLEAU 6.1 TYPES DE BANDES DE JEUNES

	Gangs	Clans	Staffs
Objectifs	Revenu	Affirmation	Activité / revenu
Activités	Criminalité	Confrontation	Événements
Organisation	Autocrate	Démocratique	Démocratique
Violence	Haute	Moyenne à haute	Basse
Perpétration des crimes de bandes	80 %	15 %	5 %

Note : Les estimations sont basées sur de nombreux entretiens de Joschka Philipps, expert COGINTA, avec des membres de bandes dans différentes communes et sujettes à caution.

La majorité de la délinquance juvénile urbaine en Guinée est sans doute à attribuer à ces groupes organisés. De tous les crimes commis par les bandes, on peut estimer que 80 % proviennent des gangs, même si les gangs sont moins nombreux et ont relativement peu de membres ; seulement 15 % sont attribuables aux clans et 5 % aux staffs.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Les membres des gangs, clans et staffs sont difficiles à catégoriser. Dans un même groupe se côtoient des étudiants venant de familles aisées et de pauvres analphabètes rejetés par leurs parents. Une bande peut être un petit cercle d'amis ou une institution hautement organisée de plus de 300 jeunes adultes qui fonctionne comme une entité criminelle. Il y a des jeunes qui sont très impliqués dans la vie de bandes et pour lesquels le groupe est comme une famille ; d'autres s'y associent de façon spontanée et fluctuante et gardent le contact avec d'autres milieux sociaux.

Les gangs, clans, et staffs établissent des rapports avec les jeunes du quartier comme bassin de recrutement. Même si l'enquête de victimisation montre que les jeunes ont des opinions défavorables aux bandes de jeunes, beaucoup les connaissent et les tolèrent au quotidien, ne serait-ce que parce que toute opposition serait de nature à leur causer des difficultés personnelles. D'autres deviennent des membres de fil en aiguille, en s'asseyant dans le même coin, en consommant avec eux des drogues et de l'alcool ou encore par le désir d'action. Par des combats entre bandes, leur soutien aux stars de rap locales et leur contrôle du territoire urbain, les bandes créent du mouvement, des postes à occuper, des tâches à remplir, du pouvoir et une quantité considérable de tensions et d'agitations. La participation et l'incitation aux manifestations politiques, le trafic de drogue et les vols permettent des rentrées financières.

Les gangs, clans et staffs sont assez similaires dans les communes de Conakry, mais probablement assez différents que d'autres villes guinéennes comme N'Zérékoré où, entre autre, les ex-combattants réfugiés jouent également un rôle important dans ces structures. La prédominance des leaders et une structure pyramidale, par exemple, est une caractéristique commune à toutes les bandes, même si les rôles associés à ces fonctions varient selon les trois types de bandes. Dans diverses bandes, il est courant que les membres entourent et protègent le leader quand celui-ci marche dans le quartier exhibant pour la galerie le spectacle d'un respect et d'une loyauté indéfectibles.

Un autre trait qui caractérise tous les gangs, clans et staffs est le partage d'une contre-culture expressive commune et l'interprétation qu'ils font d'eux-mêmes d'être des *ghetto youth*. La référence au *ghetto* (symbolisant également les difficultés quotidiennes, les lieux de rencontre et territoires, et l'affinité à la culture Hip-Hop mondialisée) est essentielle et la fondation légitimatrice de la délinquance juvénile. Dans la musique rap émulée par les jeunes délinquants, le ghetto représente un lieu de misère qui force l'homme à être impitoyable, violent et brutal. Gagner du respect dans un tel contexte signifie généralement susciter la confrontation et l'affrontement : affronter les rivaux, les normes, les règles morales, les lois et les forces de l'ordre. Les catégories morales sont ainsi inversées : on se targue d'être un *gangsta* (un voyou ou loubard), de boire de l'alcool et de fumer la « beu » (chanvre indien), d'obtenir tout ce qu'on veut contre vents et marées, et de représenter le cauchemar du reste de la société. Des attributs qui détonnent par rapport au large consensus intergénérationnel qu'on a observé plus haut.

LA DÉLINQUANCE URBAINE

Si l'on se tourne vers l'expression délinquante de cette contre-culture organisée et issue essentiellement des gangs, on peut distinguer trois catégories d'actes criminels : (a) vols et cambriolages, (b) vente et consommation de drogues et (c) autres formes de violence.

(a) *Vols et cambriolages*. Les gangs, et quelques clans et staffs, perpètrent des vols et cambriolages surtout *en dehors* de leurs quartiers d'origine et principalement contre ceux qui n'appartiennent pas à leurs milieux, familles et communautés. Ces crimes sont d'habitude bien planifiés. Les gangs étudient le comportement de leurs victimes avant de passer à l'action : où ils habitent, avec combien de personnes, quand ils rentrent à la maison et l'environnement sécuritaire. Normalement, ils sont armés de machettes, de couteaux ou de fusils lors de la commission des délits. Des situations de désordre (comme les émeutes) fournissent l'occasion aux pillages de magasins et sont parfois organisées par des gangs à cette fin. Les données du diagnostic permettent d'observer une recrudescence de cambriolages précisément lors de la campagne législative à Conakry en septembre 2013 et des affrontements interethniques à N'Zérékoré en juillet 2013. Les gangs peuvent y avoir été associés.

(b) *Consommation et vente de drogues.* La consommation et la vente de drogues, surtout le chanvre indien, sont très répandues dans toutes les bandes de jeunes. Elles font partie de la sous-culture, de leur identité et constituent l'un des pans de l'économie illicite urbaine. La plupart des dealers vendent du chanvre indien qui est cultivé dans la région (surtout Forécariah et Coyah) sans toutefois en tirer un grand profit. Cependant, d'autres prospèrent dans le trafic lucratif avec la Sierra Léone et le Libéria, à travers une criminalité transfrontalière organisée. Dans les années 2000-2010, le trafic de cocaïne et d'amphétamines était aussi très fréquent en Guinée. Les personnes et groupes qui connectaient les bandes locales aux réseaux internationaux à la Guinée étaient situés parfois au sein de l'appareil d'Etat. Les bandes de jeunes jouaient un rôle secondaire, étant souvent utilisées pour des services de livraison anonyme (envoyer de l'argent, des drogues, du courrier et autres colis dont le contenu, l'expéditeur et le récipiendaire restaient inconnus). En se basant sur la statistique des saisies, l'agence de Vienne ONUDC, dans un rapport publié en 2013, plaçait la Guinée au 17^{ème} rang des pays de provenance de la cocaïne entre 2001 et 2012.⁸ Quelques experts supposent que ce risque est de retour mais sans apporter de preuves empiriques substantielles.⁹

(c) *Violences et agressions.* Les bandes sont à l'origine de diverses formes de violence. Tandis que la violence entre différents clans était la règle au début des années 2000, surtout dans les quartiers traversés par la route « Le Prince » à Ratoma, leurs attaques ciblent aujourd'hui beaucoup plus des individus et institutions externes. Sans vouloir à aucun titre légitimer leurs violences, elles représentent symboliquement souvent une revanche dirigée contre ceux que les jeunes perçoivent comme cause ou emblème de leur marginalisation. Que ce soit le gouvernement et les forces de l'ordre qu'ils affrontent dans les émeutes, les riches qu'ils volent et agressent ou les femmes qu'ils violent, la violence symbolise souvent un moyen de s'affirmer dans une position dominante vis-à-vis de ceux qui provoquent en réalité un sentiment d'impuissance en eux. Dans beaucoup de bandes, les leaders sont obligés de fréquemment prouver leur supériorité et leur légitimité moyennant la violence pour se maintenir à la tête du groupe.

L'implication des jeunes dans la criminalité varie selon les différentes zones et leurs caractéristiques. D'abord, l'importance numérique des bandes et le poids relatif des gangs, clans et staffs diffèrent. D'après des entretiens avec des membres de bandes dans les différentes zones du diagnostic local de sécurité, les bandes de jeunes sont plus nombreuses à N'Zérékoré (700) et à Ratoma (500) qu'à Matoto (450) et Matam (400). Selon les estimations, Sonfonia compte le nombre de bandes le plus bas (250).

A première vue, ces estimations semblent en décalage avec les données de l'enquête de victimisation sur le degré de dérangement causé par les groupes de jeunes agressifs. Zone la plus affectée par la présence de bandes, N'Zérékoré présente le taux le plus bas de l'enquête de répondants gravement dérangés par les groupes de jeunes agressifs (67 %). Les répondants à Sonfonia, par contre, où le nombre des bandes est estimé le plus bas, figurent parmi les plus dérangés par les groupes de jeunes agressifs (84 %). On peut dégager une corrélation entre l'opinion sur ces bandes de jeunes et la confiance dans la capacité des forces de l'ordre à assurer l'ordre public. Les gangs, clans et staff assurant dans le quartier une protection, ils sont plus prisés là où les forces de l'ordre sont inopérantes aux yeux de la population. N'Zérékoré illustre cette relation. Dans cette ville, la confiance dans les forces de l'ordre est à son plus bas niveau (10.9 %) et, à l'inverse, la confiance dans les groupes d'auto-défense à son plus haut (40.1 %) entre toutes les zones étudiées. A Sonfonia, l'inverse est vrai : la confiance dans les forces de l'ordre est particulièrement élevée (57 %) et les groupes d'autodéfense n'ont la confiance que de 24.7 % des résidents.

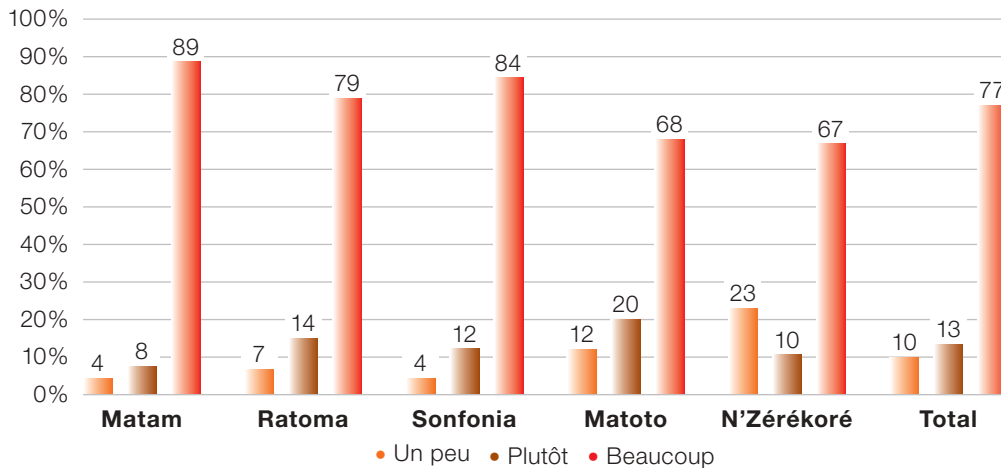
8 World Drug Report 2013, UNODC, Vienne, 2013, Annexe 2, p 9.

9 Voir Brown, David E. 2013. « The Challenge of Drug Trafficking to Democratic Governance and Human Security in West Africa [Le Défi du Trafic de Drogue pour la Gouvernance Démocratique et La Sécurité Humaine en Afrique de l'Ouest]. » *Letort Papers*. Carlisle: Strategic Studies Institute and U.S. Army War College Press <http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pubs/display.cfm?pubID=1151>, p. 36.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

GRAPHIQUE 6.6 LES GROUPES DE JEUNES AGRESSIFS VOUS DÉRANGENT? (EN %)



N'ZÉREKORÉ

L'estimation du nombre des gangs criminels est la plus élevée à N'Zérékoré. Pourtant, seulement 7.4 % signalent que les bandes de jeunes sont la raison principale de leur sentiment d'insécurité dans leur quartier. Cela a deux raisons. Premièrement, la désignation « gang » a été utilisée dans les estimations pour désigner aussi les groupes d'ex-rebelles et réfugiés issus des conflits des pays voisins (Sierra Léone, Libéria, et Côte d'Ivoire) qui sont pléthores à N'Zérékoré tout en étant probablement moins criminels que les gangs de Conakry. Deuxièmement, il semble que les gangs, clans et staffs à N'Zérékoré sont plus souvent qu'ailleurs membres des groupes d'autodéfense et qu'ils sécurisent des quartiers qui sont assez homogènes ethniquement. 40.1 % des répondants disent que les groupes d'autodéfense sont les mieux à même d'assurer la sécurité dans leur quartier soit 12.8 points de plus que le taux moyen de 28.3%. Le recours aux groupes d'autodéfense est un réflexe communautaire dans un contexte où, on l'a vu, les forces de l'ordre sont jugées inopérantes ou partiales, et les tensions ethniques sont exacerbées. 12.8 % des résidents de N'Zérékoré estiment la police partiale et favorisant des ethnies notamment. Donc, les groupes de jeunes y sont plus associés à la problématique de la sécurisation des quartiers qu'aux dangers et la criminalité.

MATAM

Matam est la commune où la peur des bandes de jeunes est la plus élevée. Elle se distingue par le Marché Madina, le plus grand marché du pays, qui occasionne une concentration singulière des biens et de l'argent, au moins durant la journée. Ainsi, il y a dans les quartiers de Matam un sentiment d'extrême insécurité élevé de jour (23.2 % contre 22 % en moyenne) mais plutôt bon, comparativement, de nuit (59.9 % à Matam contre 72.9 % en moyenne). Matam, on l'a vu dans le chapitre III, abrite plusieurs zones chaudes qui, comme le port de Bonfi ou de Boussoura, génèrent leur lot de trafic de drogue et de criminalité. La peur des brigandages des jeunes, à Matam, pendant la journée semble plutôt subjective. Elle n'est pas confortée par la réalité de la criminalité.

SONFONIA

Le cas de Sonfonia est sans doute un peu particulier et plusieurs dynamiques y sont présentes. Zone suburbaine à la marge de la cité, où sont venus récemment s'installer les nouveaux riches, elle présente plusieurs caractéristiques qui rendent la zone vulnérable à la délinquance. Les plus nantis vivent dans des maisons individuelles qui présentent une architecture favorisant les cambriolages. Zone nouvelle, d'installation récente, la cohésion et le contrôle social sont faibles et ne présentent pas un obstacle à

la délinquance. Le pourcentage des répondants qui trouvent improbable qu'un voisin intervienne si des voleurs s'introduisent chez eux est très élevé dans trois quartiers spécifiques : Wanindara III (32.4 %), Sonfonia Gare II (15.4 %) et Sonfonia Centre II (18.2%), tous loin du taux moyen de Sonfonia (9%). Il est révélateur que ce doute sur un secours des voisins est pratiquement absent dans les catégories des répondants des ménages pauvres (2.2%) et modestes (3.5%); mais fréquent dans les ménages de classes moyennes (15.9%), supérieures (25%) et aisées (42.9%). Les deux dernières catégories se sentent également les plus dérangées par les groupes de jeunes agressifs (91.3% et 100% respectivement). Il faut également ajouter que les quartiers à Sonfonia s'avèrent très hétérogènes même en leur sein. Il y a donc plusieurs dynamiques qui caractérisent la délinquance juvénile dans cette zone. Ils seront davantage discutés en contrebas.

MATOTO

Matoto se profile comme un cas spécial de la délinquance juvénile en raison de la position géographique centrale de la commune dans le trafic de stupéfiants. Une partie importante du chanvre indien consommé à Conakry (venant de Freetown, Monrovia, Forécariah et Coyah) transite en effet par la gare routière de Matoto et des débarcadères de la commune. Les résidents de Matoto, comme le sondage l'indique, s'inquiètent et s'indignent de ce problème. Les répondants de Matoto mentionnent les dealers et la consommation de drogues beaucoup plus souvent comme raison de l'insécurité qui règne dans leur quartier (27.9% à Matoto par rapport au taux moyen de 15.9%). Le trafic de stupéfiants est le premier motif d'insécurité dans plusieurs quartiers. C'est surtout le cas dans le quartier de Behanzin (66.7%), qui est proche de la gare routière et se distingue d'ailleurs par la présence d'un marigot servant de lieu de vente. Cela vaut aussi pour le bas-fond à Matoto Khabitaya (54.8%). A Yimbaya Permanence (57.9%), le marché des aliments forestiers est un lieu connu de trafic de drogues camouflé par ses débarcadères; même chose à Tanènè Marché (50%). Globalement la lutte contre le deal et la consommation de drogues est la première priorité pour 35.6% des répondants de Conakry et N'Zérékoré. A Matoto, 41.5% des résidents en font leur première priorité.

LES BANDES DE JEUNES DANS LES CONFLITS « POLITIQUES »

L'une des menaces les plus inquiétantes pour la sécurité et la cohésion sociale en Guinée sont les conflits politiques et communautaires. Les émeutes et confrontations entre jeunes et forces de l'ordre émaillant les manifestations ont causé des centaines de morts et de blessés depuis la grève générale de 2007. L'incitation à la haine ethnique constitue en fait un enjeu majeur de la paix et la sécurité nationale et, par voie de conséquence, pour le développement social, politique et économique du pays.

Les gangs, clans, et staffs figurent en bonne place comme instruments de violence dans presque tous les antagonismes collectifs en Guinée. Ils peuvent être facilement manipulés par les parties en conflit qui captent et canalisent leurs frustrations sous forme d'attaques contre les auteurs supposés de leur misère – qu'il s'agisse de l'Etat, de l'opposition, d'autres alliances politiques ou de groupes ethniques. Cependant, cette alliance ne se fait pas sans difficulté car les jeunes du milieu des bandes ne sont pas portés par l'ethnocentrisme. Ils portent normalement des noms de rappeurs et d'autres célébrités américaines qui dissimulent leurs noms de famille et cachent volontiers leurs appartenances ethniques. Le fait que beaucoup de jeunes de bandes sont néanmoins fortement engagés dans les conflits supposés ethno politiques est dû aux liens entre plusieurs bandes et les élites politiques, y inclus au sein de l'appareil de pouvoir, dans les syndicats et naturellement dans les partis politiques. Presque toute institution politique en Guinée dispose du soutien de groupes informels de jeunes, souvent venant du milieu des clans et staffs. Ce soutien peut être acheté, être basé sur la conviction ou sur des liens familiaux et régionaux, souvent de façon entremêlée, comme l'illustre le cas de Ratoma.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

RATOMA (ET SONFONIA)

La radicalité politique des bandes de jeunes est plus prononcée à Ratoma et se concentre autour de ce qui est souvent appelé l'«axe», à savoir la route Le Prince, qui relie les zones de Hamdallaye, Bambéto, Cosa, jusqu'à la Cimenterie (Hamdallaye à Ansoumany). Cette radicalité s'explique par son contexte historique. Les affrontements qui ont eu lieu en 1998 entre la population locale et les forces de l'ordre pour le contrôle du territoire de Kaporo Rails ont exacerbé la tension entre l'Etat et la population. L'abandon consécutif de la zone par l'Etat et le manque d'institutions et d'espaces pour les jeunes (écoles publiques, terrains de foot, maisons de jeunes, etc.) ont contribué à exacerber un sentiment de marginalisation et d'exclusion déjà aigu. Dans une enquête de 2010 menée à Conakry, 50 % des répondants citaient les quartiers de l'axe comme lieux qu'ils évitent (surtout à cause du banditisme et de l'insécurité) contre 22 % qui évitent d'autres quartiers et 28 % qui n'évitent aucun quartier à Conakry (voir Philipps 2013 : 128). La plupart des manifestations, émeutes et autres actions politiques se déroulent précisément dans les quartiers de l'axe, symboles de toutes les contestations.

Contrairement aux clans des autres quartiers de Conakry, les jeunes de l'axe allient un sentiment de marginalité de leur groupe ethnique avec celui de leur identité de *ghetto youths*. Cette identification au rôle de la victime expiatoire est typique des bandes de jeunes en général, mais c'est sa relation avec le contexte historique et politique de la zone de l'axe qui en fait un phénomène extrêmement explosif à Ratoma. Le rapport entre les bandes de l'axe et les partis politiques de l'opposition s'est profondément institutionnalisé dans cette zone. Les principaux gangs, clans et staffs reçoivent des paiements réguliers de la part des hommes politiques et cultivent une posture radicale même si celle-ci revêt un caractère plus spatial qu'ethnique. Les quartiers de Sonfonia qui sont traversés par la route le Prince (comme Wanindara I, II, et III autant que Sonfonia Gare I et II) sont susceptibles de dynamiques similaires.

MATAM

Les gangs, clans et staffs de Matam sont aussi souvent instrumentalisés par des hommes politiques. Lors d'émeutes et de manifestations, ils viennent fréquemment dans les quartiers de Ratoma, que ce soit pour profiter du désordre et piller les magasins ou pour participer à la contestation. Comme sur l'axe, il y a des quartiers où ces milieux se sont fortement établis et causent des taux d'insécurité nocturne extrêmement élevés, y compris Carrière Centre (91,8 %), Hermakono Permanence (94,6 %), Carrière Cité (87,3 %) et Madina Mosquée (84,6 %) ; des chiffres élevés comparés au taux moyen de 72,9 %. Ces quartiers peuvent tous être qualifiés de « sensibles » en raison du cumul de taux de délinquance élevé, de sentiment d'insécurité fort et de taux de présence inhabituel de bandes de jeunes agressifs et de trafics de drogues.

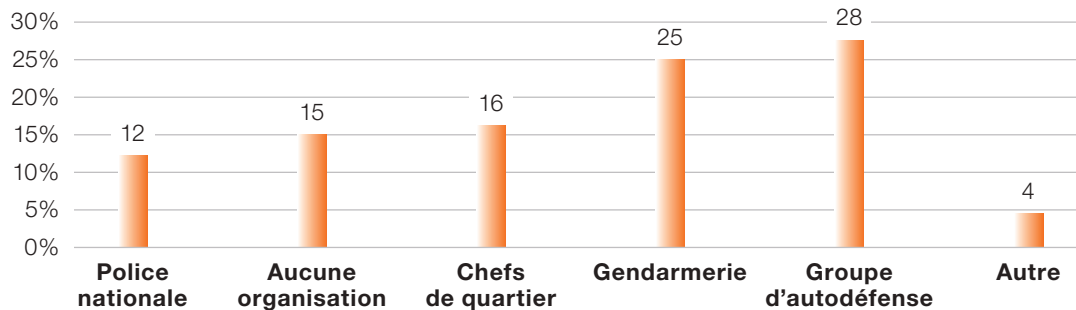
N'ZÉREKORÉ

Finalement, les atrocités à N'Zérékoré de juillet 2013 ont démontré la gravité potentielle des conflits communautaires en Guinée qui, dans ce cas, entremêlent ethnicité, problèmes fonciers et religieux, et qui mettent à mal la cohésion sociale et posent un défi gigantesque pour la sécurité. Les guerres civiles au Libéria, en Sierra Léone et en Côte d'Ivoire ont depuis longtemps entraîné des répercussions dans la ville. La zone est marquée par la présence de réfugiés, ex-rebelles, victimes et coupables de violence, déplacés et par l'accès facile aux armes. La ville de Macenta constituait à l'époque une base arrière pour les rebelles de l'ULIMO qui combattaient au Libéria pour déstabiliser Charles Taylor. Après la guerre, de nombreux combattants se sont intégrés à la population civile à N'Zérékoré et dans la région. Beaucoup de ces hommes rompus aux armes n'ont ni travail ni compétences particulière à faire valoir sur le marché de l'emploi et se retrouvent souvent dans le milieu des bandes de jeunes. On estime le nombre de bandes à N'Zérékoré comme étant disproportionnellement élevé et, probablement, composé d'une majorité de gangs. Ces jeunes ont été fortement impliqués dans les violences de juillet 2013 à Koulé et N'Zérékoré qui ont fait au moins 58 morts et 160 blessés.

LES JEUNES ET LA SÉCURITÉ: LES GROUPES D'AUTODÉFENSE

La jeunesse n'est pas seulement à l'origine d'une partie non négligeable de la criminalité, elle est également, un peu paradoxalement au premier abord, fortement impliquée dans la sécurisation des quartiers, surtout pendant la nuit, en s'investissant dans les groupes d'autodéfense largement constitués de jeunes hommes. Dans le sondage, 27.7% de répondants estiment que les groupes d'autodéfense assurent la sécurité dans leur quartier mieux que toute autre entité. Le pourcentage est même plus élevé à N'Zérékoré (39.1%) et à Ratoma (30.1%), où les résidents font plus confiance à ces groupes d'autodéfense qu'à la gendarmerie nationale, la police nationale ou encore les chefs de quartier.

GRAPHIQUE 6.7 QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS VOTRE QUARTIER? (EN %)



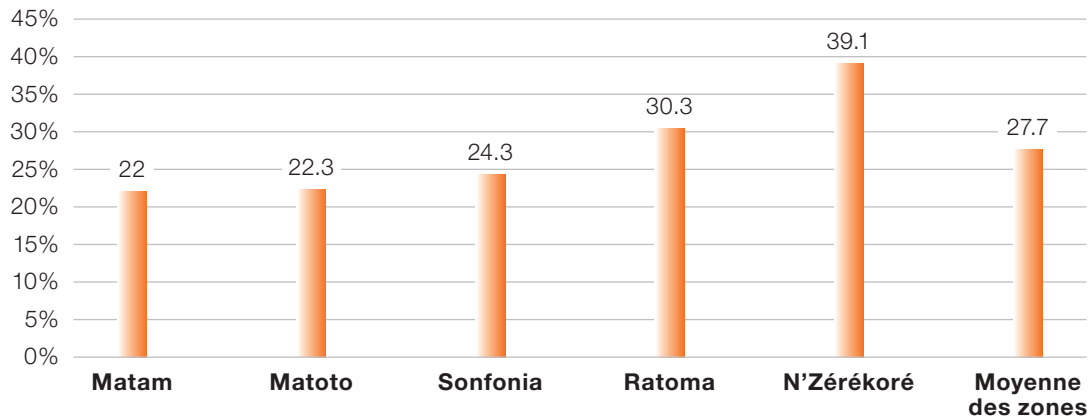
Les frontières entre groupes d'autodéfense, clans et staffs sont très poreuses. Les mêmes groupes qui sont parfois impliqués dans les crimes juvéniles sont aussi à l'origine des efforts de protection du quartier. Cela peut sembler paradoxale, mais il est logique car les bandes de jeunes commettent rarement des vols et cambriolages dans leurs quartiers et légitiment en partie leur action par la protection qu'ils assurent du quartier contre l'intrusion d'autres bandes criminelles de l'extérieur. Une protection efficace dans un contexte de criminalité sans avoir recours à des équipements supérieurs aux agresseurs exige de convoquer d'autres formes de pouvoir. Il s'agit de l'audace dans les confrontations, la connaissance du milieu délinquant et la capacité d'obtenir des informations à travers les réseaux informels. Ces groupes d'autodéfense font appel à cela sans interaction avec les appareils policiers qui, par ailleurs, sont décriés. Ces groupes commettent également des actes punitifs. Les punitions comprennent souvent des contre-attaques, parfois sous forme de cambriolages dans le quartier du gang voisin à l'origine de la délinquance dans le quartier.

Par conséquent, les résidents des quartiers font évidemment appel aux bandes de jeunes pour surveiller les concessions, mais leur rapport entre eux est très ambigu. Beaucoup emploient les jeunes parce qu'ils craignent de les antagoniser, même s'ils ne peuvent pas être sûrs s'ils seront finalement protégés ou menacés par eux. Il y a ainsi une forme de racket sous-jacent. D'autres les préfèrent à la police simplement parce que les jeunes sont moins coûteux. La plupart du temps, les jeunes sont payés de façon spontanée avec quelques billets de 5'000 ou 10'000 francs guinéens. D'autres groupes d'autodéfense ont une entente plus explicite avec quelques riverains relativement nantis qui les emploient. Mais c'est plutôt rare. Dans notre enquête, cette forme d'auto-sécurisation du quartier concerne 7.9% des répondants qui déclarent avoir recours à des groupes d'autodéfense ou des jeunes de la concession pour surveiller la nuit cette concession. Ce sont les individus des foyers les plus pauvres qui font appel à cette forme de protection alors que les revenus les plus aisés engagent plutôt des sociétés de gardiennage.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

GRAPHIQUE 6.8 **GROUPES D'AUTODÉFENSE COMME SÉCURISATION FAVORISÉE (EN %)**



PISTES DE RÉFLEXIONS

Selon notre sondage, la police de proximité peut compter sur le soutien de la grande majorité des jeunes guinéens. Bien intégrés dans leurs communautés, les jeunes affichent un fort désir d'amélioration de la sécurité et de la police. Plus victimisés que les adultes, ils ne sont pas plus tolérants que ces derniers face au problème des gangs, clans et staffs. Ils souhaitent sensiblement plus souvent que les adultes que la police s'oriente vers la lutte contre la drogue, les agressions et les violences sexuelles. Tout cela est un énorme avantage dans l'établissement d'une police de proximité. Cependant, le défi de la délinquance juvénile ne peut pas être sous-estimé. Même s'il s'agit d'une minorité marginale qui est au centre de l'insécurité dans les zones de sondage, elle demande des efforts concertés, focalisés et persévérants ainsi qu'une approche durable et cohérente.

COMBINER LA SENSIBILISATION DES JEUNES AVEC LA FORMATION ET L'EMPLOI

Dans les projets de développement associés à la réforme des forces de sécurité, la sensibilisation des jeunes est très importante. Puisque 54% de jeunes ont une image écornée de la police, il est prépondérant de changer leurs perspectives afin qu'ils puissent dialoguer et coopérer avec la police dans le but d'une sécurité partagée. En même temps, ce changement doit être fondé sur le concret, telles que des formations et la création d'emploi pour la jeune génération. Sachant que la sécurité et le développement sont interdépendants, la police devrait collaborer avec d'autres institutions (mairie, ONG, entreprises, chefs de quartier, bailleurs de fond, agences gouvernementales, etc.) pour s'assurer que des alternatives d'emploi à la délinquance se mettent en place dans un ensemble cohérent. La police, en d'autres termes, doit devenir un partenaire privilégié de la mise en place de plans de développement qui tiennent compte de la dimension de la délinquance juvénile.

Il faudrait que ces alternatives soient conçues dans une perspective à long terme. Bien qu'on évoque souvent les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) tels que les projets d'assainissement et d'infrastructure comme solutions rapides au chômage de jeunes, la plupart des jeunes aspirent à des occupations qui leur permettent d'avancer dans leur vie. Les initiatives de court-terme risquent donc de provoquer davantage de frustrations parmi les jeunes travailleurs.¹⁰

CONCEPTUALISATION INTÉGRATIVE DES PROJETS

Bien qu'il y ait de nombreux projets qui ciblent les jeunes guinéens aujourd'hui, la majorité est conçue sans dialogue avec les jeunes eux-mêmes et sans considération de ce qu'ils perçoivent comme leurs besoins ou leurs priorités. Cependant, la responsabilisation des jeunes et le renforcement de leurs capacités ne sont possibles que s'ils sont directement impliqués dans la conceptualisation et la mise en œuvre des projets. Le fonds « Pour les Jeunes et par les Jeunes » en Guinée, une initiative du Réseau pour l'Emploi des Jeunes est un exemple à cet égard.¹¹ En soutenant des organisations de jeunes dans la mise en œuvre de leurs idées innovantes pour créer de l'emploi, ce fonds leur permet de passer de bénéficiaires passifs à des acteurs actifs de la promotion et de la création d'emplois pour les jeunes. La Banque Mondiale a désigné le fonds PJPJ comme l'un des 30 modèles les plus innovants pour appuyer le micro-entrepreneuriat dans le monde.

Une telle approche doit être adoptée pour les projets qui verront jour à travers les CLSPD. Le présent diagnostic constitue un outil qui doit permettre de définir des projets prioritaires et pertinents pour et en faveur des jeunes en fonction des problèmes les plus urgents identifiés au sein de chaque commune pilote. Ces projets nécessiteront une appropriation à tous les niveaux, un suivi régulier, un accompagnement constructif, continu et flexible afin de répondre aux nombreux défis auxquels les jeunes seront confrontés pendant leur mise en œuvre.



10 Voir Sommers, Marc. 2007. *West Africa's Youth Employment Challenge. The Case of Guinea, Liberia, Sierra Leone and Côte d'Ivoire* [Le Défi de l'Emploi des Jeunes en Afrique de l'Ouest. Le cas de la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone, et de la Côte d'Ivoire]. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

11 Le Réseau pour l'Emploi des Jeunes (Youth Employment Network) est une initiative du partenariat entre la Banque Mondiale, le Bureau International du Travail (BIT), et l'Organisation internationale des Nations Unies (ONU).

CHAPITRE VII LES CHEFS DE QUARTIER : CLEF DE VOÛTE D'UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ



CHAPITRE VII

CHAPITRE VII

Institution originale de l'Afrique subsaharienne, les chefs de quartier sont une véritable clef de voûte de la sécurité, la paix et la salubrité publique à l'échelon de base de la vie politique et administrative guinéenne. Représentants hybrides à la fois de l'Etat central et de la collectivité locale, ces chefs de quartier sont une institution de proximité à laquelle les résidents font volontiers confiance pour résoudre toute sorte de conflits, litiges et problèmes qui les opposent à d'autres citoyens ou à l'administration. Ces chefs de quartier administrent des règlements communaux ou de quartier – souvent inspirés du droit coutumier – destinés à assurer la paix et la salubrité et proposent, comme on va le voir dans ce chapitre, une médiation ou un arbitrage qui, si les parties en conflit s'en accommodent, évitent la transmission de la plainte à la justice formelle.

On a vu, au chapitre IV, que les pratiques des résidents des zones urbaines oscillent entre la dénonciation aux forces de sécurité (stratégie institutionnelle) et le règlement par l'intermédiaire d'un parent (stratégie sociétale). Le recours au chef de quartier est en quelque sorte une troisième voie, intermédiaire, de proximité, pour le règlement des conflits d'une manière qui, on va le voir, a tendance à satisfaire les plaignants les plus marginalisés au sein de la société guinéenne. Parce qu'ils savent régler les problèmes à la satisfaction des résidents, et en particulier les plus marginalisés, les chefs de quartier s'imposent comme un pilier essentiel de la sécurité et de la paix sociale dans les quartiers.

Le diagnostic de sécurité a voulu en savoir un peu plus sur les bases légales du travail des chefs de quartier, le profil sociodémographique actuel de ces chefs de quartier, les cas qu'ils traitent en priorité, leur rôle dans l'administration de la sécurité publique et la paix sociale, les stratégies de résolution de conflit qu'ils mobilisent ou encore leurs vues sur la sécurité publique, la collaboration avec la police et les problèmes principaux auxquels ils font face. Ce sont ces questions qui sont traitées en priorité dans ce chapitre.

Pour faire cette analyse, un questionnaire a été administré en décembre 2013 à l'ensemble des chefs de quartier des 5 zones du diagnostic de sécurité. Sur les 116 chefs de quartier de ces zones, 114 ont pu être interviewés par une équipe de l'Université de Sonfonia dirigée par le professeur Alpha Amadou Bano BARRY sur la base d'un questionnaire conçu par COGINTA. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide de tablettes sous format électronique et, certains d'entre eux, en accord avec les intéressés, ont fait l'objet de discussions approfondies enregistrées sous une forme audio par des enquêteurs de l'Université de Sonfonia. En parallèle, COGINTA a interviewé plus d'une centaine de policiers dans les 5 zones étudiées et recueilli leur avis sur le travail des chefs de quartier. L'ensemble de ces données, combinées avec les résultats de sondage de la population réalisés par ce diagnostic, sont exploitées dans ce chapitre.

LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU POUVOIR DES CHEFS DE QUARTIERS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les quartiers sont à la fois des entités territoriales urbaines déconcentrées et des sections des collectivités locales décentralisées. Aux termes du Code électoral (Titre II) de 2010, les quartiers disposent d'un Conseil de quartier présidé par un chef de quartier élu. L'article 111 du Code électoral précise que le fonctionnement des Conseils de quartier, leurs attributions, leurs relations avec l'Etat doit faire l'objet d'un décret. Ce décret est toujours pendant. Dans l'attente de l'application du Code électoral, les chefs de quartier sont nommés par l'exécutif de la commune. A Ratoma, en raison de la dissolution du Conseil communal le 3 mars 2011, les chefs de quartier ont été nommés par la présidence de la délégation spéciale mise en place sur décision du ministre de la Décentralisation. Ailleurs, ils sont nommés jusqu'ici par le maire.

A l'instar des maires, les chefs de quartier en Guinée sont donc une institution hybride représentant à la fois l'exécutif communal (collectivité locale) et l'Etat central. Ils sont à la tête d'une petite administration locale – le Conseil de quartier – dont le nombre de membres peut varier. Ainsi, Matoto, pour ne prendre que cet exemple, dispose d'un Conseil de quartier de 8 membres. Selon les termes de référence de la

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

mission d'installation des chefs de quartier à Conakry, datant de 2010, les devoirs des chefs de quartier sont d'assurer la sécurité des populations et de leurs biens, d'assurer la quiétude et la paix sociale, de maintenir l'ordre public, de développer le quartier, d'assurer l'assainissement pour la bonne santé des populations et d'appuyer les services d'assiettes dans le recouvrement des impôts.

Le rôle des chefs de quartier en matière de sécurité publique dérive du Code des collectivités locales qui dispose, en son article 29, que « l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire local » ainsi que « la prévention des délits et des crimes sur le territoire local » font partie des compétences propres des collectivités locales. L'article 30 du Code des collectivités locales ajoute que « les collectivités locales assurent les services d'état civil, d'hygiène et de salubrité publique, de gestion des voies secondaires et de police locale ». Le chapitre VII du Code des collectivités locales régit quant à lui la « police locale ». Son article 281 statue que la police locale relève de l'autorité de l'exécutif local et est « placée sous la direction technique et opérationnelle de la police nationale ».

S'appuyant sur le pouvoir réglementaire de la collectivité locale en matière de police (article 284 du Code des collectivités), certains chefs de quartier ont édicté des règlements prévoyant des sanctions applicables en cas de violation des règles prescrites. Ainsi, le quartier de Tilepoulou de la Ville de N'Zérékoré dispose d'un « règlement intérieur » prévoyant un régime de sanctions en fonction d'une liste d'infractions allant de la calomnie aux animaux errants en passant par divers types de conflits. Ce règlement semble s'inspirer du droit coutumier et, en quelque sorte, le formaliser. Son article 28 prévoit ainsi que « toute personne soupçonnée d'avortement sera soumise à une amende de deux cent cinquante mille (250 000) francs guinéens, un (1) bélier, un (1) sac de 50 Kg de riz, un (1) bidon de 20 litres d'huile, un (1) bidon de 20 litres de vin de raphia. » (sic).

Le quartier de Dar Es Salam 2 (Ratoma) a mis en place le 18 novembre 2013 une police dite de « proximité » forte de 10 membres venant des 6 secteurs du quartier. Ces initiatives de mise en place de polices locales doivent cependant bénéficier de l'aval de la police nationale qui, confrontée à une demande pressante du gouvernorat, des maires et des chefs de quartier, s'est attelée à préparer un texte juridique pour l'encadrement de ces initiatives issues de la base.¹

Les chefs de quartier, on l'a vu dans le chapitre IV, sont fréquemment mobilisés par les résidents confrontés à des délits, des incivilités ou des conflits civils de diverses natures. Mais avant d'examiner de manière plus précise leur rôle dans la résolution de ces affaires, le sondage permet de cerner un peu mieux le profil des chefs de quartier.

LE PROFIL DES CHEFS DE QUARTIER

Les chefs de quartier doivent, selon les termes de référence de leur installation à Conakry, avoir résidé dans le quartier depuis au moins 5 ans. Le sondage montre que ces autorités locales sont issues d'une grande variété d'horizons professionnels. 15.8 % des chefs de quartier des 4 communes étudiées sont des fonctionnaires (ou d'anciens fonctionnaires), 35.1 % des ouvriers, 23.7 % des employés du secteur privé et 21.1 % des indépendants. Il n'est pas rare que les chefs de quartier ou les membres d'un Conseil de quartier aient déjà pris leur retraite. Les chefs de quartier, selon le règlement, doivent avoir 35 ans au minimum. La plupart d'entre eux – 65.8 % selon le sondage – ont entre 46 et 65 ans tandis que 26.3 % ont plus de 65 ans.

Si une bonne partie des chefs de quartier sont au bénéfice d'une formation universitaire (45.6 %), ces autorités de proximité peuvent le cas échéant avoir une origine modeste et ne pas avoir fini, par exemple, l'école primaire. 18.4 % des chefs de quartier des 4 communes étudiées déclarent ainsi ne pas avoir achevé l'école primaire. 36 % sont au bénéfice d'un BAC ou d'une formation professionnelle.

¹ Projet de restructuration de la garde communale en concertation avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Les femmes ne représentent qu'une petite minorité des chefs de quartier. Seules 6.1 % des chefs de quartier sont en effet des femmes. Alors qu'à N'Zérékoré une seule femme occupe le poste de chef de quartier, elles sont le mieux représentées à Matam en occupant 16.6 % des postes.

LES CHEFS DE QUARTIER, UNE JUSTICE DE PAIX POUR LES EXCLUS ?

Les chefs de quartier sont une institution à laquelle recourent de préférence les groupes dont on peut dire, sans forcer le concept, qu'ils sont marginalisés par la société guinéenne. Ainsi, les plus jeunes, les femmes, les pauvres et les moins éduqués s'adressent plus volontiers aux chefs de quartier que les autres pour dénoncer un délit. Voyons ce que nous révèlent les chiffres.

Les jeunes plaignants de la tranche d'âge 18-35 ans sont 29.9 % à dénoncer leur cas aux chefs de quartier contre 22.7 % chez leurs aînés. 28.2 % des femmes dénoncent un délit auprès des chefs de quartier alors que seuls 23.1 % des hommes le font. 26.6 % des plaignants issus de foyers pauvres dénoncent aux chefs de quartier contre 20.3 % des foyers plus aisés. Les moins éduqués sont 30 % à dénoncer aux chefs de quartier contre 21.1 % des plus éduqués. Ces mêmes groupes sociaux sont également, en règle générale, nettement plus satisfaits de la manière dont les chefs de quartier ont traité leur plainte que les autres. Ainsi, par exemple, les 18-35 ans sont 68.1 % à se dire satisfaits de la manière dont le chef de quartier a traité leur plainte pour agression ; leurs aînés sont seulement 42.6 % à se déclarer également satisfaits. L'inverse est vrai des taux de dénonciation à la police. Les 18-35 ans sont 34.4 % à se déclarer satisfaits de la manière dont la police a traité leur plainte pour agression ; leurs aînés sont 43.1 % à se déclarer satisfaits. Les différences sont encore plus remarquables chez les femmes. Celles-ci sont moins nombreuses que les hommes à se déclarer satisfaites du traitement d'une plainte pour agression auprès de la police. Leur taux de satisfaction est de 31.6 % contre 42.3 % pour les hommes. En revanche, elles sont 80.8 % à se déclarer satisfaites du traitement de leur plainte par le chef de quartier contre 46.9 % des hommes.

Dans les zones où on vote majoritairement pour l'opposition, par exemple Ratoma (Cf. résultats de l'élection législative du 28 septembre 2013), on peut observer qu'il existe également une corrélation entre opposition politique et recours accru aux chefs de quartier plutôt qu'aux autres institutions, notamment la police ou la gendarmerie. 34 % des résidents de Ratoma s'adressent en priorité aux chefs de quartier pour résoudre leurs affaires contre 15.1 % à Matam, 23.8 % à Sonfonia (zone de contrôle du sondage) et 22.6 % à Matoto. Le cas de N'Zérékoré est quant à lui exceptionnel. On se souvient que seuls 1.8 % des résidents de N'Zérékoré font confiance à la police pour assurer la sécurité du quartier (cf. chapitre IV). Le recours accru aux chefs de quartier (34 %) dans cette ville tient avant tout dans une certaine défiance des résidents face à une police peu présente sur le terrain (54 policiers pour 100'000 hab.) et jugée largement inefficace.

Si l'on en croit ces chiffres, les chefs de quartier ne sont pas seulement une troisième voie entre la justice formelle, d'un côté, et une résolution des problèmes purement sociétale (par l'intermédiaire de parents influents de la famille élargie), de l'autre. Ils représentent une véritable avenue originale pour accéder à des solutions acceptables pour les groupes les plus marginalisés socialement et politiquement. Les chefs de quartier semblent bénéficier d'un capital de confiance accru auprès de ces groupes et proposer des solutions qui les satisfont. L'emploi de la médiation, stratégie préférée des chefs de quartier, génératrice de consensus, est peut-être la raison principale de leur franc succès auprès des groupes marginalisés. D'autres explications complémentaires entrent sans doute également en jeu. L'autorité de quartier n'impose pas les mêmes formalités d'usage que la police ou la gendarmerie. L'immédiateté de la solution, des coûts probablement modestes, l'application peut-être éclairée de normes coutumières, et éventuellement le capital historique dont bénéficiaient les chefs de quartier (désignés à l'époque comme maires du Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL) sous la première république, tout cela contribue à rendre plus légitime et intéressant pour certains groupes sociaux de s'en remettre aux décisions des chefs de quartier que de recourir à la bureaucratie policière ou à l'entremise d'un parent influent.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

LES PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PAIX SOCIALE TRAITÉES PAR LES CHEFS DE QUARTIER

En Guinée, la pratique admet qu'une plainte déposée auprès des chefs de quartier soit en principe traitée par ces derniers. Dans de rares cas, comme on va le voir plus loin, les chefs de quartier renvoient le plaignant à la police ou la gendarmerie.

Pour le traitement des affaires, pénales comme civiles, les chefs de quartier président régulièrement des séances du bureau du conseil de quartier – généralement composé de trois membres – qui organisent des auditions de parties en conflit et règlent avec une certaine immédiateté les différentes affaires qui leur sont soumises. La règle veut que le conseil de quartier tienne un « registre des conflits » dans lequel sont consignés les renseignements principaux sur les affaires, les personnes en présence et les décisions rendues par le bureau.

Le sondage des populations résidentes dans ce diagnostic a permis de montrer que les populations urbaines s'adressent volontiers aux chefs de quartier pour résoudre des affaires pénales. Dans environ 25 % des cas d'agressions, cambriolages ou violences sexuelles, la population se tourne vers les chefs de quartier alors que, de leur côté, la police et la gendarmerie reçoivent respectivement 19 % et 18 % des plaintes en pareil cas. Interrogés sur la fréquence à laquelle ils ont à traiter des affaires de cambriolage, d'agression et de violence sexuelle, les chefs de quartier confirment l'importance de leur rôle dans de pareils cas. La série de tableaux suivants permet d'observer la fréquence avec laquelle les chefs de quartier des 5 zones étudiées traitent ces trois types de délit.

TABLEAU 7.1 LA FRÉQUENCE DU TRAITEMENT DE PLAINTES POUR CAMBRIOLAGE PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LES ZONES EN %

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Très fréquemment	16.7	52.2	27.3	11.1	36.8	26.6
Assez fréquemment	8.3	0.0	18.2	22.2	10.5	12.4
Assez rarement	12.5	13.0	9.1	30.6	21.1	19.5
Très rarement	29.2	26.1	36.4	19.4	5.3	22.1
Jamais	33.3	8.7	9.1	16.7	26.3	19.5
N	24	23	11	36	19	113
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Très fréquemment	45.8	69.6	54.6	19.4	45.0	43.0
Assez fréquemment	16.7	4.4	9.1	36.1	5.0	17.5
Assez rarement	12.5	13.0	9.1	16.7	25.0	15.8
Très rarement	20.8	8.7	27.3	13.9	10.0	14.9
Jamais	4.2	4.4	0.0	13.9	15.0	8.8
N	24	23	11	36	20	114
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Très fréquemment	8.3	17.4	9.1	0.0	5.0	7.0
Assez fréquemment	0.0	0.0	0.0	8.3	5.0	3.5
Assez rarement	4.2	4.4	27.3	19.4	15.0	13.2
Très rarement	33.3	26.1	27.3	27.8	10.0	25.4
Jamais	54.2	52.2	36.4	44.4	65.0	50.9
N	24	23	11	36	19	113
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

Les délits traités le plus souvent par les chefs de quartier sont les agressions. 43 % des chefs de quartier déclarent traiter de plaintes pour agression très fréquemment et 17.5 % assez fréquemment. Seuls 8 % d'entre eux ne traitent jamais de ces affaires. Les chefs de quartier traitent sensiblement moins souvent des plaintes pour cambriolage. Malgré tout, 26.6 % des chefs de quartier disent traiter très fréquemment de cambriolages et 12.4 % assez fréquemment. 19.5 % d'entre eux déclarent ne jamais traiter ce type d'affaire. Les violences sexuelles sont moins souvent traitées par les chefs de quartier que les deux autres types de délits. Seuls 7 % des chefs de quartier déclarent traiter fréquemment ce type de délit et 3.5 % assez fréquemment. La moitié d'entre eux, soit 50.9 %, affirment ne jamais traiter ce type de délit. Les violences sexuelles, comme on avait pu le voir dans le chapitre IV, sont rarement dénoncées et si elles le sont c'est à un parent que les victimes s'adressent de préférence pour traiter ce genre de cas.

Les chefs de quartier de Ratoma (excepté la zone Sonfonia) canalisent beaucoup plus de plaintes pénales qu'ailleurs. 69.6 % des chefs de quartier de Ratoma traitent très fréquemment d'agressions. C'est également à Ratoma que les chefs de quartier sont plus souvent mobilisés qu'ailleurs dans le

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

traitement de cambriolages ou même de violences sexuelles. La population sondée, ainsi qu'on l'a vu au chapitre IV, s'adresse de préférence aux chefs de quartier plutôt qu'à la police pour traiter d'affaires pénales.

Les chefs de quartier de Ratoma semblent également en mesure de traiter les délits d'une manière bien acceptée par les résidents. Respectivement 66 % et 80 % des résidents de Ratoma et Sonfonia se disent satisfaits de la manière dont les chefs de quartier ont traité leur plainte alors que le taux de satisfaction moyen pour l'ensemble des zones se situe à 56 %. Selon la série d'entretiens menés avec la police, il semblerait également que les relations entre chefs de quartier et police à Ratoma soient plus tendues et de nature moins coopérative à Ratoma que dans les autres communes étudiées.

N'Zérékoré connaît également des relations plus difficiles entre la population et les forces de l'ordre. Le sondage auprès de la population soulignait que la police nationale bénéficie d'un capital de confiance extrêmement réduit et que, dans cette ville, les résidents préfèrent s'adresser aux chefs de quartier pour traiter de leurs affaires relevant du domaine pénal. Les chefs de quartiers de N'Zérékoré semblent effectivement traiter sensiblement plus de cas de cambriolages qu'à Conakry. Cependant, leur implication dans le traitement de délits en général n'est pas plus élevée qu'à Conakry.

Les chefs de quartier sont particulièrement sollicités pour régler d'autres types de conflit. Ils traitent ainsi très souvent de conflits civils de voisinage, de conflits relatifs à des baux et des problèmes fonciers. Ils règlent un peu moins souvent des problèmes de violence domestique. Les problèmes les moins souvent traités sont les problèmes de bandes de jeunes, les situations des groupes de citoyens en conflit, les violences scolaires ou encore les litiges avec des agents de la force publique ou de l'administration.

A Ratoma et Sonfonia, plus de 90 % des chefs de quartier disent traiter très souvent des conflits de voisinage ainsi que des problèmes de bail entre propriétaire et locataire. Ce dernier type de problème est le problème le plus souvent traité par les chefs de quartier de Ratoma (95.7 %), Sonfonia (90.9 %) et Matoto (61.1 %). Les chefs de quartier de Ratoma (56.5 %) et de Sonfonia (45.5 %) traitent plus souvent que les autres de problèmes de violence domestique. Réflétant leur rôle clef dans un contexte social et politique plus tendu, les chefs de quartier de Ratoma sont plus sollicités qu'ailleurs pour traiter de conflits de citoyens avec les forces de l'ordre ou des fonctionnaires de l'administration.

Les chefs de quartier de N'Zérékoré (25 %), quant à eux, traitent plus souvent que les autres de problèmes liés à des bande de jeunes. Cela ne surprendra pas dans la mesure où ces groupes – souvent liés à des groupes d'auto-défense, aux gangs, clans et staff – sont omniprésents dans la ville minière. On va le voir par la suite, ces mêmes chefs de quartier se déclarent pourtant le plus souvent incompétents ou démunis pour traiter de ce type de problème et, bien souvent, transmettent automatiquement la plainte à la police pour traitement.

TABLEAU 7.4 FRÉQUENCE DU RÈGLEMENT DE CONFLITS DE VOISINAGE PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LA ZONE EN %					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	79.2	91.3	90.9	47.2	60.0
Souvent	12.5	8.7	9.1	36.1	20.0
Assez rarement	4.2	0	0	5.6	20.0
Très rarement	4.2	0	0	5.6	0
Jamais	0	0	0	5.6	0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

TABLEAU 7.5 FRÉQUENCE DU RÈGLEMENT DE CONFLITS FONCIERS PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LA ZONE EN %					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	41.7	73.9	63.6	33.3	40.0
Souvent	29.2	8.7	9.1	25.0	0
Assez rarement	4.2	13.0	9.1	13.9	10.0
Très rarement	16.7	4.4	9.1	8.3	25.0
Jamais	8.3	0	9.1	19.4	25.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

TABLEAU 7.6 FRÉQUENCE DU RÈGLEMENT DE CONFLITS DE BAIL ENTRE PROPRIÉTAIRE ET LOCATAIRE PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LA ZONE EN %					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	75.0	95.7	90.9	61.1	60.0
Souvent	12.5	0	9.1	33.3	5.0
Assez rarement	12.5	4.4	0	2.8	10.0
Très rarement	0	0	0	2.8	15.0
Jamais	0	0	0	0	10.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII**
- VIII
- IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 7.7 FRÉQUENCE DU RÈGLEMENT DE CONFLITS DOMESTIQUES PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LA ZONE EN %					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	12.5	56.5	45.5	22.2	30.0
Souvent	16.7	8.7	0	22.2	15.0
Assez rarement	25.0	21.7	36.4	22.2	25.0
Très rarement	20.8	8.7	0	22.2	5.0
Jamais	25.0	4.4	18.2	11.1	25.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

TABLEAU 7.8 FRÉQUENCE DU RÈGLEMENT DE CONFLITS AVEC DES GROUPES DE JEUNES PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LA ZONE EN %					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	8.3	8.7	9.1	0	25.0
Souvent	4.2	0	9.1	13.9	5.0
Assez rarement	12.5	13.0	0	13.9	15.0
Très rarement	16.7	13.0	18.2	16.7	15.0
Jamais	58.3	65.2	63.6	55.6	40.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

TABLEAU 7.9 FRÉQUENCE DU RÈGLEMENT DE VIOLENCES SCOLAIRES PAR LES CHEFS DE QUARTIER SELON LA ZONE EN %					
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Souvent	0	0	0	0	5.0
Assez rarement	0	0	0	5.6	10.0
Très rarement	4.2	17.4	9.1	8.3	30.0
Jamais	95.8	82.6	90.9	86.1	55.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	12.5	17.4	54.6	0	10.0
Souvent	12.5	26.1	18.2	13.9	0
Assez rarement	8.3	0	0	5.6	10.0
Très rarement	20.8	0	0	19.4	15.0
Jamais	45.8	56.5	27.3	61.1	65.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	0	0	18.2	2.8	5.0
Souvent	4.2	0	9.1	2.8	5.0
Assez rarement	8.3	8.7	0	11.1	5.0
Très rarement	4.2	8.7	0	11.1	5.0
Jamais	83.3	82.6	72.7	72.2	80.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %
Très souvent	0	13.0	9.1	0	10.0
Souvent	0	0	18.2	2.8	5.0
Assez rarement	4.2	13.0	0	8.3	15.0
Très rarement	4.2	13.0	27.3	16.7	10.0
Jamais	91.7	60.9	45.5	72.2	60.0
N	24	23	11	36	20
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII**
- VIII
- IX

QUEL RÔLE JOUENT LES CHEFS DE QUARTIER ?

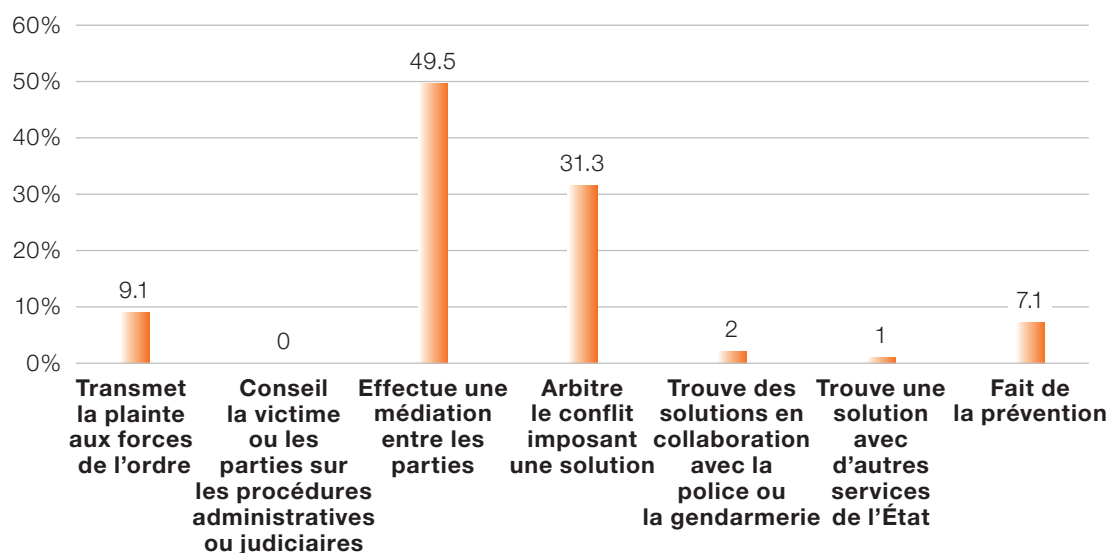
La section précédente a permis de constater dans quels types d'affaires, pénales et civiles, les chefs de quartier interviennent le plus souvent ou, pour le dire plus exactement, sont le plus souvent mobilisés par les résidents pour résoudre leurs problèmes. Comment ces chefs de quartier s'y prennent-ils pour résoudre les affaires qui leur sont ainsi soumises ? C'est ce que nous leur avons demandé. Leurs réponses montrent que les chefs de quartier disposent d'un répertoire de stratégies qu'ils appliquent en fonction des différentes affaires qui leur sont présentées. Voici les stratégies principales des chefs de quartier mises en œuvre selon le problème auquel ils font face.

- *La transmission d'une plainte aux forces de l'ordre.* Cette stratégie est appliquée si le chef de quartier ne parvient pas à résoudre une affaire ou que l'affaire s'avère particulièrement sérieuse. Dans 9.1 % de cas d'agressions, par exemple, les chefs de quartier affirment transmettre la plainte aux forces de l'ordre. Les chefs de quartier sont parfois amenés à traiter d'homicides involontaires mais jamais d'homicides volontaires qui sont systématiquement transmis à la police et au parquet. Ils ne traitent pas, en principe, de coups et blessures avec un couteau ou une arme à feu. Les chefs de quartier transmettent également le plus souvent – dans 68 % des cas – les plaintes contre des bandes de jeunes. Le chapitre VI sur la délinquance juvénile commise en bande relevait le sérieux et la gravité de cette criminalité impliquant des gangs, clans et staffs. Face à ces organisations contre-culturelles très structurées, dangereuses, les chefs de quartier semblent renoncer à intervenir eux-mêmes. La transmission d'une plainte à la police ou au parquet fait également partie du répertoire de menaces que le chef de quartier peut brandir pour parvenir à une médiation satisfaisante entre des parties ou imposer sa médiation ou son arbitrage.
- *Le conseil juridique aux plaignants.* Cette stratégie est rarement appliquée. Le chef de quartier ne se présente pas comme un bureau d'assistance légale mais adopte une posture proche de celle du juge de paix. Il ne conseille pas ; il règle les conflits.
- *La médiation entre les parties.* La médiation est le mode privilégié de résolution des affaires par les chefs de quartier et, peut-on raisonnablement penser, la raison principale pour laquelle les plaignants recourent à leurs services. Dans les micro-conflits, impliquant peu d'individus, tels que les agressions et les conflits civils de voisinage, 50 % des cas environ sont traités par voie de médiation. Dans le cas de conflits impliquant des groupes ethniques ou religieux, les chefs de quartier ont également tendance à proposer une médiation. 35 % de ces cas sont ainsi résolus par voie de médiation. C'est aussi un mode de résolution de conflit largement utilisé dans le cas de conflits entre citoyens et forces de l'ordre (31.1 % des cas).
- *L'arbitrage* est une méthode également privilégiée par les chefs de quartier. Ceux-ci semblent en effet en mesure d'arbitrer des conflits en appliquant notamment un régime de sanctions qui, comme on l'a vu pour un des quartiers de N'Zérékoré, s'appuie en principe sur un règlement intérieur du quartier. A N'Zérékoré, le règlement intérieur d'un quartier que nous avons pu consulter s'inspire largement du droit coutumier. L'arbitrage est une méthode de choix pour les conflits de voisinage (38 %), les agressions (31.3 %), les conflits impliquant des groupes ethniques ou religieux (35.1 %). Même des conflits avec les forces de l'ordre sont, selon les chefs de quartier, arbitrés dans 17.5 % des cas. Si une victime ou son agresseur n'est pas satisfaite de l'arbitrage, en tout temps il est possible de se présenter au commissariat afin de déposer une plainte verbale ou écrite et lancer la machine judiciaire. Les arbitrages des chefs de quartier semblent cependant assez bien acceptés si l'on en croit les taux élevés de satisfaction des plaignants lorsqu'ils s'adressent aux chefs de quartier ainsi qu'on l'a vu au chapitre IV.
- *Des solutions en collaboration avec les forces de l'ordre* sont recherchées par les chefs de quartier pour des conflits impliquant un ou des résidents avec les forces de l'ordre (15.9 % des cas) ou impliquant des bandes de jeunes (8 %).
- *Des solutions avec d'autres services de l'Etat* sont beaucoup plus rarement recherchées par les chefs de quartier. Ils mentionnent de telles collaborations dans 6.3 % des cas lorsque surgit un conflit

entre citoyens et forces de l'ordre. On notera que cela pourrait changer avec la mise en place des forums locaux de sécurité et de prévention de la délinquance tels que prévus par la nouvelle doctrine de police de proximité adoptée par la Guinée. Ces forums sont des plateformes de concertation qui mettent en avant la collaboration entre police, services administratifs et société civile pour résoudre des problèmes d'ordre public. Il y a là une future piste de résolution de problèmes à explorer pour les chefs de quartier dans leur rôle de président des réunions de quartier.

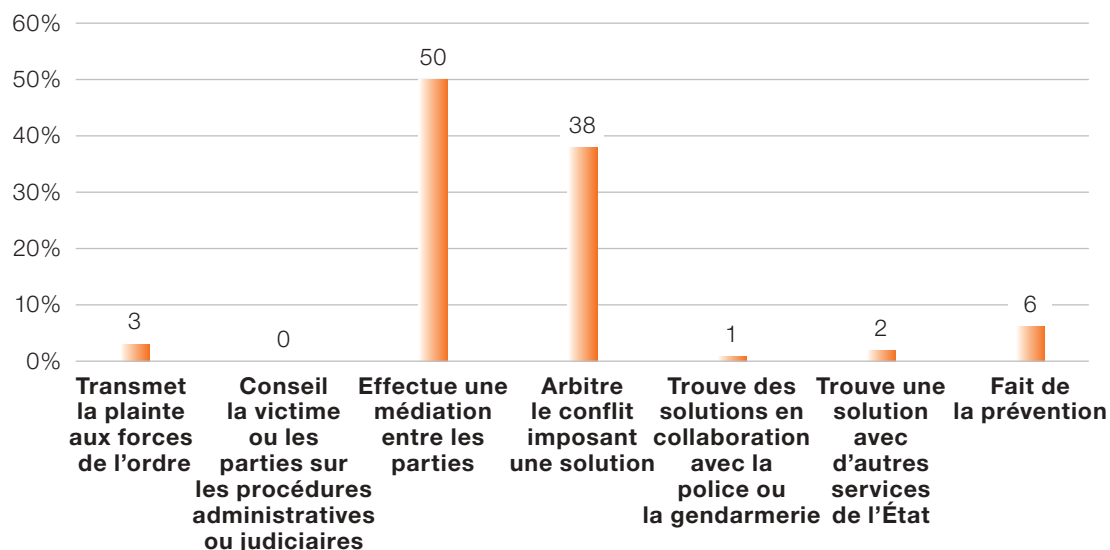
- La *prévention* – également une méthode des conseils et des forums locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – est appliquée par les chefs de quartier essentiellement dans les cas de conflits impliquant des groupes sociaux ethniques ou religieux (37.8 %) ainsi que les forces de l'ordre (17.4 %). Il est intéressant de noter que la prévention n'est pratiquement pas appliquée dans le cas de conflits avec des bandes de jeunes, ce qui souligne encore une fois le peu d'emprise que semblent avoir les chefs de quartier sur ces bandes de jeunes.

GRAPHIQUE 7.1 **RÔLE DES CHEFS DE QUARTIER DANS LE TRAITEMENT DES PLAINTES POUR AGRESSION (EN %)**

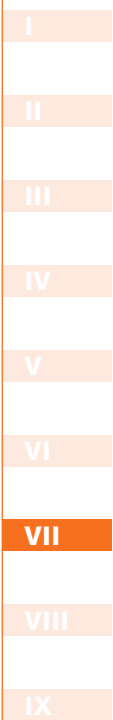


Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

GRAPHIQUE 7.2 **RÔLE DES CHEFS DE QUARTIER DANS LES CONFLITS DE VOISINAGE (EN %)**



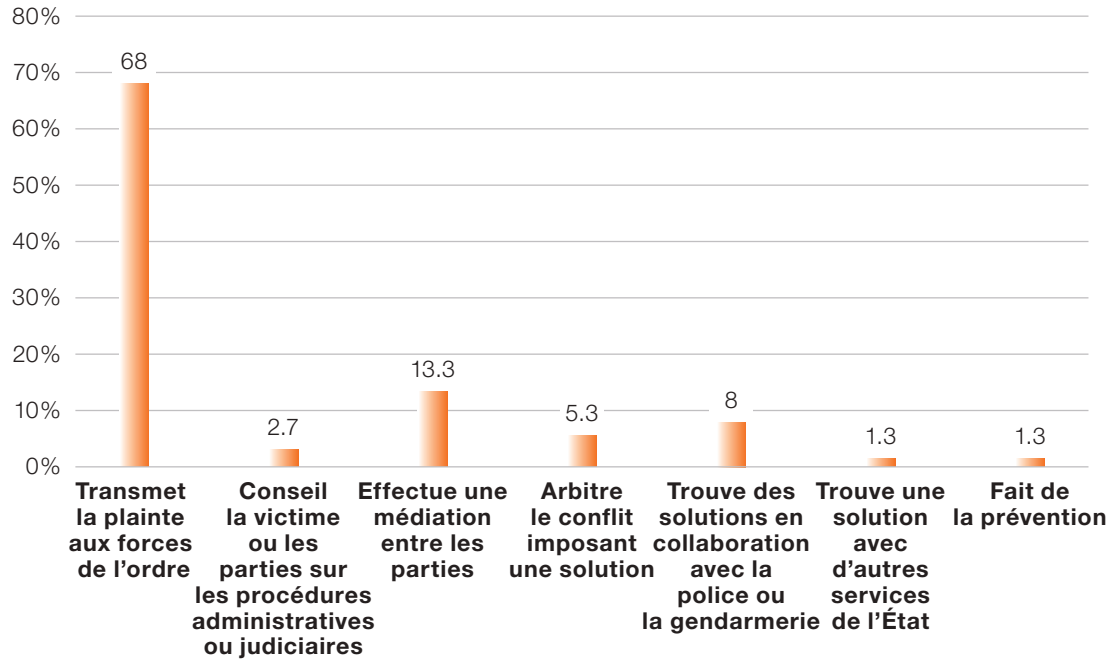
Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)



Diagnostic local de sécurité 2014

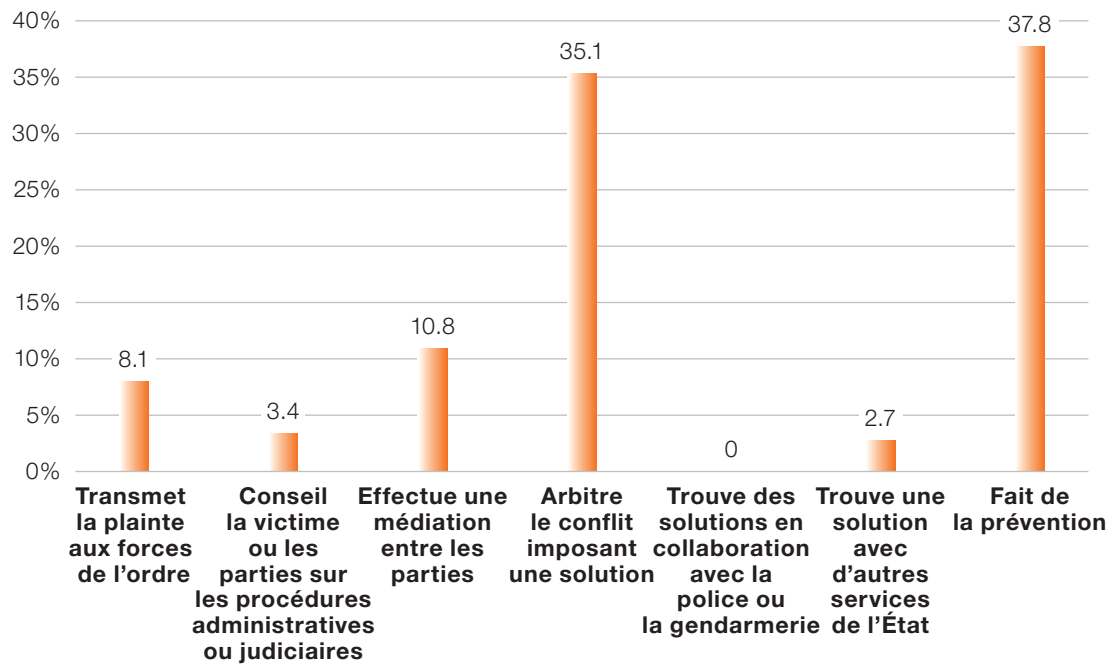
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

GRAPHIQUE 7.3 RÔLE DES CHEFS DE QUARTIER DANS LES CONFLITS IMPLIQUANT DES BANDES DE JEUNES (EN %)



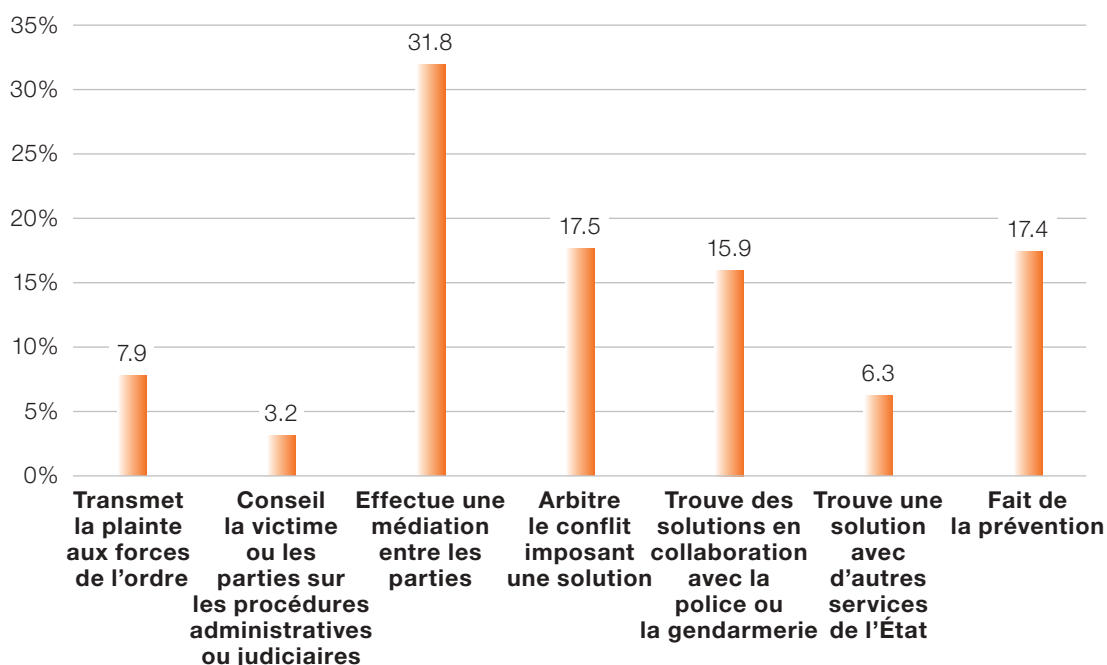
Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

GRAPHIQUE 7.4 RÔLE DES CHEFS DE QUARTIER DANS LES CONFLITS IMPLIQUANT DES GROUPES ETHNIQUES OU RELIGIEUX (EN %)



Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

GRAPHIQUE 7.5 **RÔLE DES CHEFS DE QUARTIER DANS LES CONFLITS IMPLIQUANT DES FORCES DE L'ORDRE (EN %)**



Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

LE REGARD DES CHEFS DE QUARTIER SUR LA SÉCURITÉ DANS LEUR QUARTIER ET L'IMAGE DE LA POLICE

Pour 34.2% des chefs de quartier, l'insécurité est le problème no 1 de leur quartier. 25.2% sont d'avis que l'insalubrité est au contraire le problème principal auquel est confronté leur quartier et 17.1% mentionnent plutôt l'accès à l'eau et l'électricité comme étant le problème principal du quartier. C'est à Ratoma (42.9%) et Matoto (40%) que l'insécurité est le plus souvent citée comme étant le problème principal du quartier. A N'Zérékoré, l'accès à l'eau et l'électricité (30%) est plus souvent cité par les chefs de quartier. A Matam, 58.3% des chefs de quartier placent l'insalubrité en tête des problèmes dans leur quartier.



Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 7.13 LE PREMIER PROBLÈME DANS LE QUARTIER SELON LES CHEFS DE QUARTIER SELON LES ZONES EN %

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Économie et chômage	0.0	14.3	0.0	2.9	5.0	4.5
Insalubrité	58.3	19.1	18.2	14.3	15.0	25.2
Circulation routière/routes non bitumées	0.0	0.0	9.1	0.0	15.0	3.6
Insécurité et criminalité	33.3	42.9	36.4	40.0	15.0	34.2
Accès à électricité et eau	0.0	19.0	9.1	22.9	30.0	17.1
Manque de terrains de football et sport	0.0	0.0	18.2	2.9	0.0	2.7
Manque d'infrastructures scolaires et sociales	4.2	4.8	0.0	14.3	20.0	9.9
Autre	4.2	0.0	9.1	2.9	0.0	2.7
N	24	23	11	36	19	113
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

Bien qu'environ un chef de quartier sur trois en moyenne estime que l'insécurité est le premier problème de leur quartier, ces derniers sont plutôt positifs sur l'évolution de la sécurité durant l'année écoulée. Plus d'un chef de quartier sur deux (53.5%) estiment que la sécurité s'est améliorée. C'est surtout à Ratoma et Sonfonia que les avis sont les plus positifs (respectivement 73.9% et 72.7%). A Matam et N'Zérékoré, une minorité d'un chef de quartier sur trois pense que la sécurité s'est dégradée. A l'instar de la population résidente, les chefs de quartier sont plutôt optimistes sur l'évolution récente de la sécurité.

Une solide majorité de 59.8% de chefs de quartier estiment également que le travail de la police s'est amélioré sur les derniers six mois, 23.2% pensent qu'aucun changement n'est à rapporter et 17% déclarent que le travail de la police s'est péjoré. C'est à N'Zérékoré – théâtre d'affrontements civils sévères en juillet 2013 – que les avis sont les plus négatifs avec 40% de chefs de quartier qui déclarent que le travail de la police s'est dégradé. Les avis les plus positifs sont répertoriés à Sonfonia avec 81.8% de chefs de quartier estimant que le travail de la police s'est amélioré.

Le travail de la police en matière de tranquillité publique et de lutte contre la criminalité est jugé par pratiquement la moitié des chefs de quartier comme étant bon. La police de la route – la routière – ne recueille quant à elle que 16.4% d'avis positifs. L'opinion des chefs de quartier au sujet de la routière rejoint celle de la population résidente qui, elle aussi, considère la routière comme étant le service le moins performant de la police guinéenne.

Les avis les plus positifs sont exprimés à Sonfonia et Matoto. 73.7 % des chefs de quartier de Sonfonia et 63.9 % des chefs de quartier de Matoto estiment que la police fait du bon travail en matière de lutte contre la criminalité. Ce pourcentage est plombé à un maigre 10 % pour N'Zérékoré.

Les opinions sur la routière sont mauvaises – et même très mauvaises – dans toutes les zones étudiées. A N'Zérékoré, 5 % des chefs de quartier estiment que la routière fait du bon travail. A Matam, 8.3 % des chefs de quartier pensent de même.

TABLEAU 7.14 LE POURCENTAGE D'AVIS POSITIFS SUR LE TRAVAIL DE LA POLICE SELON LES CHEFS DE QUARTIER EN FONCTION DES TYPES DE SERVICE DANS LES ZONES

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
La lutte contre la criminalité	43.5	52.2	73.7	63.9	10.0	48.7
La lutte contre les violences sexuelles	23.8	50.0	50.0	53.2	12.5	38.5
La police de la route	8.3	33.3	10.0	20.0	5.0	16.4
La tranquillité publique	50.0	52.5	63.6	62.9	15.5	50.4
Moyenne par zone	31.4	48.0	49.3	50.0	10.6	38.5

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

TABLEAU 7.15 LES INSTITUTIONS LES MIEUX À MÊME D'ASSURER LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS SELON LES CHEFS DE QUARTIER DANS LES ZONES EN %

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Police nationale	4.2	27.3	36.4	30.6	15.0	22.1
Gendarmerie	4.2	27.3	54.5	19.4	10.0	19.5
Chefs de quartier	20.8	18.2	0.0	11.1	10.0	13.3
Groupes d'autodéfense	50.0	18.2	9.1	19.4	65.0	32.7
Personne	20.8	9.1	0.0	19.4	0.0	12.4
N	24	22	11	36	20	113
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Les avis diffèrent fortement d'une zone à l'autre sur la capacité des différentes institutions à assurer la sécurité dans les quartiers. Au chapitre IV, N'Zérékoré se distinguait des zones de Conakry par un fort taux de résidents estimant que les groupes d'autodéfense sont les mieux à même d'assurer cette sécurité. Cette vue est entièrement partagée par les chefs de quartier. 65 % d'entre eux sont de cet avis. La police nationale et la gendarmerie, dans cette ville, ne recueillent que respectivement 15 % et 10 % d'avis positifs sur leur capacité à assurer la sécurité des quartiers. Les chefs de quartiers sont également du même avis que les résidents s'agissant de Sonfonia où la police et la gendarmerie recueillent cette fois respectivement 36.4 % et 54.5 % d'avis positifs. La surprise vient plutôt de Matam où 50 % des chefs de quartier estiment que les groupes d'autodéfense assurent le mieux la sécurité et où 20 % pensent qu'aucune institution n'assure la sécurité dans la commune. La police nationale et la gendarmerie nationale, dans cette commune, ne recueillent que 4.2 % d'avis positifs chacune.

LES PRÉFÉRENCES DES CHEFS DE QUARTIER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

A l'instar des résidents, les chefs de quartier estiment que la première priorité de la police devrait être d'établir un poste de police de quartier. 64.9 % des chefs de quartier sont de cet avis. 28.1 % estiment que la police devrait procéder plutôt à des rondes de quartier et 7.0 % préféreraient quant à eux un service d'intervention d'urgence. Clairement, les préférences des chefs de quartiers sont à associer avec la faible densité policière et de réseau de postes de police de quartier constaté au chapitre III à N'Zérékoré et Matoto. Là où le réseau de postes de police est le meilleur et où l'image de la police est bonne, comme à Sonfonia, la patrouille pédestre devient la préférence no 1 des chefs de quartier (63.6 %).

TABLEAU 7.16 LES PRÉFÉRENCES DES CHEFS DE QUARTIER EN MATIÈRE DE PRESTATIONS POLICIÈRES PAR ZONE EN %

	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
L'intervention rapide	0.0	8.7	9.1	5.6	15.0	7.0
La patrouille pédestre	54.2	26.1	63.6	13.9	5.0	28.1
Le poste de police de quartier	45.8	65.2	37.3	80.6	80.0	64.9
N	24	22	11	36	20	113
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

En matière thématique, à l'instar de la population, les chefs de quartier privilégient la lutte contre la drogue. Cette dernière devrait être la première priorité de la police pour 43.9 % des chefs de quartier. La seconde priorité est la lutte contre les cambriolages et les braquages qui recueille 38.6 % d'avis auprès des chefs de quartier. La lutte contre l'insalubrité constitue la troisième priorité avec 10.5 % d'avis.

TABLEAU 7.17 LA PREMIÈRE PRIORITÉ THÉMATIQUE DE LA POLICE SELON LES SOUHAITS DES CHEFS DE QUARTIER DANS LES ZONES EN %						
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Lutte contre les cambriolages et les braquages	51.2	34.8	27.3	38.9	30.0	38.6
Lutte contre la drogue	41.7	56.5	54.6	33.3	45.0	43.9
Poursuite des infractions routières	0	0	0	0	10.0	1.8
Prévention des violences sexuelles	0	0	18.2	0	0	2.6
Lutte contre les agressions physiques	0	4.4	0	0	0	0.9
Lutte contre les tapages nocturnes	0	0	0	0	5.0	0.9
Lutte contre les bandes de jeunes agressives et les clans	0	0	0	2.8	0	0.9
Lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement	4.2	4.4	0	22.2	10.0	10.5
Lutte contre les violences scolaires	0	0	0	0	0	0
N	24	23	11	36	20	114
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

La très grande majorité des chefs de quartier appellent de leurs vœux l'établissement d'un poste de police de quartier pour améliorer la sécurité. L'augmentation du nombre de policiers n'apparaît pas comme une priorité. En cela, les chefs de quartier partagent la même opinion que les résidents. Chacun pense qu'il y a assez de policiers, mais que ceux-ci ne sont pas suffisamment formés et manquent cruellement de moyens. N'Zérékoré fait toutefois figure d'exception. Confrontés à un déficit cruel de policiers, les chefs de quartier préconisent, dans cette ville et également à Matoto, une augmentation des effectifs.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLEAU 7.18 LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES CHEFS DE QUARTIER POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER DANS LES ZONES EN %						
	Matam	Ratoma	Sonfonia	Matoto	N'Zérékoré	Moyenne des zones
	%	%	%	%	%	%
Plus de policiers	0	0	0	15.0	25.0	8.7
Plus de groupes d'autodéfense de quartier	0	0	0	10.0	0	2.9
Plus de nettoyage du quartier	0	0	0	0	8.3	1.5
Moins d'attroupements de bandes au bord des routes et des carrefours	0	0	16.7	0	0	1.5
Plus d'éclairage public	5.3	0	16.7	5.0	0	4.4
Plus de patrouilles policières dans les quartiers	5.3	0	0	5.0	0	2.9
Disposer d'un numéro gratuit pour une intervention policière	0	8.3	0	0	0	1.5
Disposer d'un poste de police dans le quartier	78.9	83.3	66.7	30.0	58.3	60.9
Plus de militaires dans la zone	0	0	0	0	8.3	1.5
L'introduction de la police de proximité	10.5	0	0	25.0	0	10.1
Le désenclavement du quartier	0	8.3	0	10.0	0	4.4
N	19	12	6	20	12	69
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

Pour la majorité des chefs de quartier, les mesures prioritaires pour améliorer le travail de la police sont des équipements (27 %) et l'amélioration de leur mobilité (14.4 %). Le relèvement du salaire constitue la troisième priorité (17.1 %). La formation (12.6 %) et le recrutement (10.8 %) peuvent aussi améliorer le travail selon les chefs de quartier.

TABLEAU 7.19 LES MESURES PRÉCONISÉES PAR LES CHEFS DE QUARTIER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRAVAIL DE LA POLICE DANS LES ZONES EN %						
	Matam %	Ratoma %	Sonfonia %	Matoto %	N'Zérékoré %	Moyenne des zones %
Mieux payer les policiers	8.7	26.1	18.2	20.0	10.5	17.1
Mieux former les policiers	13.0	26.1	9.1	5.7	10.5	12.6
Améliorer la discipline	0	4.4	0	2.9	0	1.8
Augmenter le nombre de policiers	13.0	8.7	9.1	8.6	10.5	9.9
Améliorer la mobilité des policiers	8.7	0	18.2	20.0	26.3	14.4
Améliorer la qualité du recrutement de la police	21.7	4.3	9.1	14.3	0	10.8
Équiper la police	34.8	30.4	36.4	17.1	26.3	27.0
Améliorer la confiance entre la population et la police	0	0	0	5.7	15.8	4.5
Créer un poste de police	0	0	0	5.7	0	1.8
N	23	23	11	35	19	111
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Sondage Chefs de Quartier 2013 (COGINTA)

CONCLUSION

La paix sociale dans les quartiers repose pour une bonne partie sur l'action des chefs de quartier qui, à la manière de juges de paix, traitent les nombreuses affaires que leur soumettent les résidents avec beaucoup de doigté et en sachant comment générer du consensus social. Sollicités par tout le monde, mais en priorité par les groupes sociaux les plus marginalisés, les chefs de quartier prodiguent des avis satisfaisants pour les parties et, par leurs décisions, jouent un rôle capital dans l'équilibre social à l'échelon des quartiers. Cette faculté qu'ils ont de satisfaire en priorité les groupes les plus marginalisés, que ce soit socialement ou politiquement, ne peut pas être sous-estimée et, de ce fait, ils font figure de garants de la paix sociale.

Jusqu'ici nommés par le pouvoir, la légitimité des chefs de quartier dans l'administration d'une justice sociale de base est appelée à se renforcer encore demain lorsqu'ils seront élus conformément au Code électoral.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Les chefs de quartier sont à même de régler la plupart des litiges et des affaires qui leur sont soumis et rarement se déclarent-ils contraints de transférer un cas aux forces de l'ordre ou au parquet. Les affaires qui débordent de leur champ d'action sont les plus graves (10 % environ des agressions), les homicides volontaires, les violences sexuelles et, ce qui est préoccupant, les affaires liées à des bandes de jeunes dont 68 % des cas sont transférés par les chefs de quartier aux forces de l'ordre.

Dans tous ces cas, les chefs de quartier se déclarent incompetents, mal outillés et admettent volontiers que ces affaires se situent au-delà des limites de leur sphère d'influence. Ce « forfait » des chefs de quartier est sans doute de nature à alimenter une réflexion au sein des forces de l'ordre sur leur complémentarité avec les chefs de quartier. Comme ces affaires sont complexes et sérieuses, la réflexion pourrait amener la police à se spécialiser dans le traitement de ces affaires « hors-champs » du pouvoir d'influence des chefs de quartier.

Pivot central de la nouvelle sécurité de proximité, les chefs de quartier seront, demain, à mesure que la police de proximité se met en place avec l'établissement progressif des forums de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habiles présidents de réunions de quartier destinées à renforcer la sécurité publique. Ils maîtrisent et pratiquent déjà de nombreuses stratégies qui font partie du répertoire désormais classique de la sécurité de proximité. On pensera ici à la médiation, l'arbitrage, la collaboration avec les forces de l'ordre ou encore la prévention. Les forums de quartier seront un nouvel outil qui aura sans doute le mérite, pour les chefs de quartier, de renforcer l'aspect de la consultation avec les populations sur les priorités, structurera mieux la concertation et la collaboration parfois un peu plus difficile comme à Ratoma ou N'Zérékoré avec les forces de l'ordre, et permettra la production de plans de sécurité et de prévention de quartier cohérents en relation avec la police de proximité. Si les initiatives de mise en place de gardes communales se confirment, ces forums deviendront des espaces de concertation encore plus essentiels dans la production de la sécurité publique, la paix sociale et la salubrité publique. La réflexion devra sans doute être engagée sur le conflit d'intérêt qui pourrait émerger entre le rôle de justice de paix des chefs de quartier et le contrôle, un peu à la manière d'un shérif américain, qu'ils pourraient exercer sur une police locale. Les chefs de quartier devraient également sans doute renforcer leur savoir-faire en matière de prévention de la délinquance juvénile qu'ils paraissent juger, pour l'heure, au-delà de leurs forces.



CHAPITRE VIII RECOMMANDATIONS



CHAPITRE VIII

CHAPITRE VIII

Conçu pour fournir des pistes de réflexion stratégiques aussi robustes que possible aux acteurs de la sécurité en Guinée, ce diagnostic local de sécurité s'achève par ce chapitre de recommandations. Ces recommandations thématiques sont présentées sous la forme suivante : un bref argumentaire basé sur les résultats du diagnostic résume une situation qui donne lieu, dans un second temps, à une série de recommandations.

Les recommandations que nous présentons ci-dessous ont pour objectif d'accompagner la transformation qualitative de l'organisation policière guinéenne. Cette transformation doit s'opérer à plusieurs niveaux : la modernisation de sa mission, le renforcement des compétences de base du personnel, la mise en place de mécanismes déontologiques et disciplinaires, une meilleure planification de l'action policière, une revalorisation du travail policier par une action mieux ciblée en fonction des problèmes de sécurité et des attentes des populations, le développement de partenariats avec les collectivités locales et le renforcement de la crédibilité de l'organisation policière auprès de la population.

Nous avons voulu limiter le nombre de ces recommandations pour ne retenir que l'essentiel. Le diagnostic fourmille cependant d'informations que ses lecteurs et utilisateurs pourront continuer d'analyser à la lumière de leur savoir et des problématiques particulières auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

Certaines des analyses du diagnostic local de sécurité reflètent des enjeux institutionnels et des problématiques qui dépassent l'univers des zones pilotes de la police de proximité (drogue, routière, statistiques criminelles). D'autres sont plus confinées aux zones pilotes elles-mêmes sans avoir forcément de pertinence nationale (bandes de jeunes) tandis que, finalement, certaines d'entre elles sont d'un intérêt local pour l'une ou l'autre des communes étudiées.

La méthodologie de collecte de données garantit une représentativité des résultats à l'échelle communale qui offre une telle « résolution de l'image » obtenue que des recommandations particulières à telle ou telle zone deviennent possible. Le diagnostic s'adresse donc aux acteurs nationaux, aux stratèges de la nouvelle police de proximité, mais aussi aux commissaires en charge des commissariats centraux des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré. Parce que les analyses dégagent même des tendances au niveau des quartiers, les élus locaux, les chefs de quartier et les responsables de commissariats urbains et de postes de police y trouveront également des analyses et des recommandations qui ont l'espoir de leur être utile.

S'il s'adresse en priorité aux acteurs traditionnels de la sécurité publique (police et gendarmerie), le diagnostic et ses recommandations intéresseront également les acteurs de la chaîne pénale (procureurs, juges) et les membres des futurs Conseils et Forum Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Certaines des recommandations leur sont également adressées.

LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE ET LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS COMME PREMIÈRE PRIORITÉ DE LA POLICE NATIONALE

Les données de sondage permettent d'observer que la présence de drogues dans le quartier fait grimper le sentiment d'insécurité, altère la qualité de vie dans les quartiers, est corrélée à des taux accrus de cambriolages, d'agressions et de violences sexuelles, altère l'image du travail de la police à qui l'on reproche de ne rien faire. Bien que le diagnostic n'ait pu analyser le phénomène de la drogue en Guinée de manière approfondie et détaillée, il semble acquis que la distribution de la drogue dans les espaces urbains soit liée aux bandes de jeunes, peut-être en priorité les gangs, qui en sont également les premiers consommateurs.

76.7% des personnes interrogées constatent un problème de drogue dans leur quartier. La consommation et la distribution locale de stupéfiants est le problème qui dérange le plus les Guinéens (2.9 de niveau de dérangement sur une échelle de 1 à 3). Les personnes interrogées souhaitent que la

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

police traite *en priorité* de ce phénomène, avant même la lutte contre les cambriolages et les braquages (deuxième priorité) ou la lutte contre l'insalubrité (troisième priorité). Les chefs de quartier partagent l'opinion des résidents: pour eux aussi, la lutte contre la drogue doit être la priorité principale de la police. Dans la commune de Ratoma, plus de 50 % des chefs de quartier souhaitent que la police traite en priorité du problème de la drogue dans leur quartier.

Recommandation: Omniprésent dans les quartiers, le problème de la drogue doit faire l'objet d'une étude approfondie pour en comprendre les tenants et aboutissants afin de renforcer la lutte contre ce qu'il convient de qualifier de fléau.

Recommandation: La lutte contre le phénomène de la drogue doit devenir une priorité de la police nationale guinéenne qui doit se doter des moyens et d'une structure à la mesure du problème. Un plan d'action doit voir le jour rapidement. Le renforcement de cette lutte entraînera une meilleure qualité de vie dans les quartiers, diminuera l'insécurité (et le sentiment d'insécurité) et l'image de la police en bénéficiera.

CONSOLIDER LE RÉSEAU DES POSTES DE POLICE DE QUARTIER ET METTRE EN PLACE PROGRESSIVEMENT UN PROGRAMME DE PATROUILLES PÉDESTRES, À VÉLO OU À CHEVAL

Les Guinéens appellent de leurs vœux le renforcement du réseau de postes de police de quartier comme priorité immédiate. Pour plus de la moitié des Guinéens interrogés (54.4 %), disposer d'un poste de police à l'échelon du quartier est préféré à la patrouille pédestre (26 %) et à l'intervention d'urgence sur appel (19.7 %). Disposer d'un poste de police fait grimper les taux de satisfaction avec la police (42 % de satisfaits dans les quartiers avec un poste de police contre 32 % dans les quartiers sans poste de police). Ce sont les plus insécurisés, ceux qui ont fait l'expérience d'un délit récemment ou qui constatent des violences ou de la drogue dans le quartier et ceux qui ne disposent pas de poste police de quartier qui souhaitent le plus un poste de police de quartier.

Interrogés sur leurs préférences, les chefs de quartier sont du même avis que la population. Pour eux, les postes de police de quartier sont la première priorité. 64.9 % de tous les chefs de quartier interrogés sont de cet avis. Mais c'est avant tout dans les communes où le réseau de postes de police de quartiers est inexistant (N'Zérékoré: 9 % de quartiers avec un poste ou un commissariat) ou faible (Ratoma: 29 % de quartiers avec un poste de police ou un commissariat), que ce souhait est exprimé avec vigueur: plus de 80 % des chefs de quartier environ et plus de 56 % des résidents de ces communes appellent de leurs vœux des postes de police de quartier. Dans les zones où le réseau de postes de police de quartier est plus dense (et l'image de la police en progression), les chefs de quartier demandent des patrouilles pédestres.

A Sonfonia, 63.6 % des chefs de quartier accordent leur préférence à la patrouille pédestre. A Matam (où 54 % des quartiers disposent d'une représentation policière), une majorité de 54.2 % de chefs de quartier accordent également leurs préférences à la patrouille pédestre. Ces données sont intéressantes car elles suggèrent que là où le réseau des commissariats urbains et des postes de quartier est le meilleur, les patrouilles pédestres deviennent l'option préférée, du moins pour les chefs de quartier. Une bonne image de la police renforce cette préférence.

Au niveau des résidents, la patrouille pédestre obtient son meilleur score (31 % de préférence) à Sonfonia qui a la plus forte représentation policière à l'échelle des quartiers et la meilleure image de la police. Le message des chefs de quartier et de la population résidante est clair: des postes de quartier en premier! Pour la mise en place de patrouilles pédestres ou à vélo, certaines conditions préalables doivent être remplies: un bon réseau de postes, une attente de la population en ce sens et une image de la police en forte progression. Ceci semble rejoindre la préoccupation de la police qui, pour des raisons de sécurité de son personnel, est hésitante à effectuer des patrouilles dans des quartiers jugés sensibles.

Recommandation : Renforcer le réseau de postes de police de quartier, surtout là où il est faible ou inexistant comme à Ratoma (hors Sonfonia), Matoto, N'Zérékoré. Ratoma et N'Zérékoré devraient être prioritaires sur la liste. Ces postes de police devraient être installés idéalement en priorité dans les « quartiers sensibles » et qui abritent une « zone chaude ».

Recommandation : Evaluer la possibilité d'ouvrir les postes de police de quartier 24h sur 24h sachant que l'essentiel de la criminalité (cambriolages et agressions) se déroule de nuit et que, de nuit, le sentiment d'insécurité atteint des sommets inacceptables.

Recommandation : Concentrer les efforts de présence visible sous forme de patrouilles pédestres (ou à vélo) de proximité là où le réseau des postes de police de quartier est déjà structuré et l'image de la police progresse; la sécurité du personnel est une priorité. Là où les quartiers sont peu accessibles (les quartiers de Carrière à Matam par exemple), envisager la présence d'une brigade équestre.

Recommandation : Associer les élus locaux, les chefs de quartier et les associations de jeunes à la mise en place des patrouilles pédestres ou à vélo en expliquant la démarche et les objectifs.

Recommandation : Renforcer les effectifs des postes de police à partir d'une redistribution interne des effectifs et équiper les postes de police de vélos et motos.

UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE ESSENTIEL DES CHEFS DE QUARTIER ET UN APPUI AUX FORUMS DE QUARTIER

Les chefs de quartier jouent un rôle capital en Guinée en ouvrant aux groupes marginalisés politiquement et socialement les portes d'une justice de paix rapide, de proximité, basée souvent sur un droit coutumier qu'ils connaissent bien et des pratiques de médiation génératrices de consensus social. Les plus jeunes, les femmes, les plus pauvres et les moins éduqués s'adressent plus souvent que les autres aux chefs de quartier lorsqu'ils entreprennent de dénoncer un délit. Les taux de satisfaction de ces groupes par rapport au traitement de leurs affaires sont élevés. Pour ne rappeler qu'un exemple tiré du diagnostic, 80.7 % des femmes se disent satisfaites du traitement de leur plainte pour agression aux chefs de quartier. Elles ne sont que 31.6 % à se déclarer satisfaites de la manière dont la police a traité ce même type de plainte.

Mais les chefs de quartier avouent eux-mêmes leurs limites. Ils traitent peu (et probablement pas très bien) les violences sexuelles, ne traitent pas des homicides et se déclarent volontiers incompetents pour traiter d'un problème important en Guinée, à savoir les bandes de jeunes. Ces bandes de jeunes sont, comme le chapitre sur les jeunes et la sécurité l'a discuté, liées à une bonne partie de la criminalité en Guinée. S'il est rare que les chefs de quartier transmettent une plainte pour agression à la police (9.1 % des cas), en revanche, ils le font très fréquemment (68 % des cas) pour les problèmes liés à des bandes de jeunes. En quelque sorte, les chefs de quartier abdiquent devant un phénomène qui les dépassent et « filent la patate chaude » à une police qui n'est pas nécessairement mieux armée qu'eux pour traiter de ces problèmes qui semblent nécessiter une action concertée de multiples acteurs.

Les forums locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (forums de quartier), que prévoit d'installer la nouvelle doctrine de police de proximité en Guinée et dont les chefs de quartier auront la présidence, pourront capitaliser sur cette faculté unique des chefs de quartier à générer du consensus social. En même temps, comme espaces de concertation où s'organisent des réponses cohérentes de multiples acteurs, ces forums, et à l'échelon communal les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, devraient permettre de trouver des solutions originales à des problèmes qui, justement, n'en trouvent pas en Guinée aujourd'hui.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Recommandation : Adopter, dans les meilleurs délais, l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), organes de concertation, de coordination et de planification visant à renforcer la gouvernance locale de la sécurité par une approche partenariale.

Recommandation : Reconnaître le rôle stratégique de consultation de la population et d'information que peuvent jouer les forums de quartier et soutenir leur institutionnalisation dans le cadre de la mise en place des CLSPD.

Recommandation : Appuyer les forums de quartier des zones pilotes par la mise en place d'un micro programme de renforcement des capacités en gestion communautaire et résolution de problèmes pour les chefs de carré, chefs de secteur, chefs de quartier, groupes et associations locales communautaires, groupes de commerçants et leaders locaux afin que ceux-ci jouent pleinement leur rôle de conciliateur et de médiateur communautaire.

Recommandation : Organiser des séances de coordination interinstitutionnelle entre les forces de l'ordre, les autorités locales et les acteurs socio-économiques sur des affaires opérationnelles. Ces séances pourraient permettre de traiter des affaires jugées hors de portée par les chefs de quartier et assurer que, à travers ces réunions, ces affaires soient prises en charge. Ces réunions de coordination sont nécessaires afin qu'aucun problème n'échappe à la réponse des autorités. Evidemment, le problème des bandes de jeunes est en ligne de mire.

LES GROUPES D'AUTODÉFENSE

Les groupes d'autodéfense jouent un rôle incontesté, en milieu urbain, pour garantir la sécurité en Guinée. Dans les communes étudiées de Conakry, une partie non négligeable de la population estime qu'ils sont les mieux à même de garantir la sécurité des quartiers. Mais c'est surtout à N'Zérékoré que les résidents leur prêtent ce rôle. Ainsi, si 1.8 % (!) seulement des habitants de N'Zérékoré pensent que la police est la plus à même d'assurer la sécurité de leur quartier, ils sont 39.1 % à estimer que ce sont les groupes d'autodéfense qui jouent ce rôle. Cet avis est partagé par les chefs de quartier. Le diagnostic révèle que 65 % des chefs de quartier pensent que les groupes d'autodéfense sont les plus à même d'assurer la sécurité des quartiers de N'Zérékoré. 15 % seulement des chefs de quartier de la ville forestière pensent que ce rôle est plutôt imparti à la police nationale. Les chiffres de N'Zérékoré sont à mettre en rapport avec un « repli ethnique » qui remonte aux années 1990, une passivité reprochée aux forces de l'ordre lors des événements de juillet 2013 (quelques mois seulement avant le sondage) et les très faibles effectifs de la police nationale dans la ville (54 policiers – hors gendarmerie – pour 100'000 habitants et aucun poste de quartier).

A Sonfonia, l'image est inversée. Les groupes d'autodéfense sont jugés plus marginaux en matière de sécurité : 24.3 % des résidents et seulement 9 % des chefs de quartier estiment qu'ils sont le plus à même d'assurer la sécurité. Cette marginalité est à mettre en rapport avec la bonne image qu'ont les résidents des forces de sécurité dans cette zone, les taux de satisfaction les plus élevés enregistrés toutes zones confondues, un taux plutôt élevé de 339 policiers (hors gendarmerie) pour 100'000 habitants, le meilleur réseau de postes de quartier (80 % des quartiers disposant d'une représentation policière). Si l'on ajoute les effectifs de gendarmerie, le ratio police/population à Sonfonia atteint 595 pour 100'000 habitants, ce qui est très élevé même en comparaison internationale. A Sonfonia, 56.1 % des résidents et 90.9 % des chefs de quartier pensent que la police et la gendarmerie sont à même d'assurer la sécurité des quartiers.

Les groupes d'autodéfense jouent donc un rôle important *de facto* là où les tensions interethniques sont vives et là où les forces de l'ordre sont faibles et jugées ainsi. Le diagnostic a permis de constater que ces groupes, ou des groupes de jeunes veilleurs de nuit, jouent également un rôle la nuit lorsque l'insécurité augmente (le sentiment d'insécurité bondit la nuit à 72.9 % en moyenne ; 80 % des cambriolages en moyenne se déroulent la nuit et une forte proportion des agressions se déroulent la nuit également).

Une bonne partie des résidents «engagent» des jeunes, peut-être parfois des groupes d'autodéfense constitués, pour veiller sur leurs biens la nuit. Le chapitre sur les jeunes et la sécurité nous a aussi appris que les gangs sont très territorialisés et ont une fonction de protection de leur quartier d'origine et qu'ils commettent leurs méfaits «extra muros» pour ainsi dire, à savoir hors de leur quartier d'origine.

Malgré l'importance *de facto* des groupes d'autodéfense pour les résidents des quartiers – et c'est un enseignement clef du diagnostic – les Guinéens interrogés ne sont pas favorables à un renforcement de ces groupes. Interrogés sur les mesures susceptibles de renforcer leur sécurité, moins de 1 % des résidents des zones déclarent qu'il faut renforcer les groupes d'autodéfense. Au contraire, leur choix se porte clairement et sans ambiguïté sur un renforcement des capacités des forces de l'ordre régaliennes: 37.6 % veulent des postes de quartier, 18.5 % plus de patrouilles dans les quartiers et 10.4 % plus de policiers dans leur quartier. Ces données permettent d'affirmer sans risque de se tromper que les groupes d'autodéfense jouent un rôle par défaut et qu'une police qui, comme le montre l'exemple de Sonfonia, bénéficierait d'une meilleure image, qu'on jugerait plus efficace et qui fournirait des services de proximité via un solide réseau de postes de quartier, a les moyens de regagner la confiance des résidents et de marginaliser le soutien dont bénéficient les groupes d'autodéfense là où ces conditions ne sont pas remplies.

Recommandation : Renforcer la présence policière là où le ratio police/population est faible, où le réseau de postes de police est modeste (pourcentage de quartiers avec une représentation policière) et dans les quartiers sensibles et hypersensibles. N'Zérékoré, Ratoma et Matoto doivent être des priorités d'un plan de redéploiement.

Recommandation : Evaluer la pertinence et les conséquences d'un processus de désarmement-démobilisation-réintégration des groupes d'autodéfense.

UNE POLICE DE PROXIMITÉ SPÉCIALISÉE DANS LA QUESTION DES BANDES DE JEUNES ET DES GANGS

Cette recommandation est partiellement liée à la précédente. Bien qu'on dispose de peu de données sur la question, il est probable, comme l'indique le chapitre VI sur les jeunes et la sécurité, que les gangs, clans et staffs soient à l'origine d'une bonne partie de la criminalité et de la distribution de la drogue à Conakry et N'Zérékoré. C'est l'avis des experts et de la police nationale. Ces bandes, souvent très hiérarchisées et territoriales, contre-culturelles, tirent une certaine légitimité du fait qu'elles protègent leur quartier d'origine contre d'autres bandes, sont liées à des élites politiques locales, font pratiquement partie d'une certaine culture politique, peuvent à l'occasion fonctionner comme groupes d'autodéfense et commettent leurs méfaits essentiellement «ailleurs» en dehors de leur quartier d'origine.

Ces bandes constituées de jeunes n'ont cependant pas les faveurs des jeunes eux-mêmes qui les considèrent, à l'instar de la population en général, comme une nuisance. L'analyse du sondage permet d'affirmer que la présence de bandes de jeunes agressifs est le facteur qui altère *le plus* la qualité de vie dans les quartiers. Les chefs de quartier, lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de bandes de jeunes, se déclarent dans 68 % des cas incompetents et transmettent «la patate chaude», comme on l'a vu, à la police. Celle-ci, ne disposant pas de services spécialisés, n'a pas su jusqu'ici trouver la parade.

Pour les spécialistes, la police de proximité représente une aubaine pour remettre à plat le problème et trouver des solutions. Par nature une police cherchant à résoudre les problèmes en profondeur, la police de proximité devra améliorer d'abord les relations entre les jeunes et les forces de l'ordre, créer des réseaux de communication et de dialogue, réintégrer les jeunes dans leurs communautés à travers des partenariats avec les services sociaux et les ONG, s'appuyer sur les structures policières pour collecter du renseignement criminel, se spécialiser dans la délinquance juvénile et susciter des projets de développement en partenariat avec d'autres institutions afin de réduire la délinquance et les émeutes à Conakry.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Recommandation : Mettre en place des brigades spécialisées dans la délinquance des mineurs. Outre les notions techniques et juridiques liées à la délinquance des mineurs et des bandes de jeunes, les agents de police spécialisés doivent obtenir des formations sur le phénomène des gangs.

Recommandation : En outre, une réflexion avec différents acteurs – juges, procureurs, travailleurs sociaux – doit avoir lieu à la fois pour mieux cerner le problème, en étudier les causes et offrir des solutions pour éviter de créer l'illusion que la seule présence policière résoudra le problème. Celle-ci doit s'insérer dans un partenariat à long terme. Etant donné l'ampleur du phénomène, une table ronde élargie aux acteurs politiques, économiques et de la société civile pourrait lancer la réflexion à partir des résultats du diagnostic sur la question.

Recommandation : Envisager d'établir un réseau d'intermédiaires intégrés et respectés dans le milieu des bandes de jeunes, autant pour informer la police sur les actes de délinquance et de manipulation politique que pour établir le contact avec les leaders influents. Comme les bandes sont extrêmement méfiantes face à toute intervention de l'extérieur, il est impératif qu'elles se sentent incluses dans la formulation et la mise en œuvre de projets à l'égard des jeunes. Il est par ailleurs fortement recommandé d'assurer la représentativité des jeunes dans les futurs Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Recommandation : Rapprocher les policiers et les jeunes à travers la mise en place de policiers-référents avec pour mission de sensibiliser les collégiens, les lycéens et les étudiants sur les thèmes suivants: concept de police de proximité; déontologie policière; droits et devoirs du citoyen (éducation à la citoyenneté); sécurité routière; toxicomanie/consommation de drogues; violences sexuelles et domestiques à l'égard des filles; violence et délinquance des mineurs; cybercriminalité; trafic des êtres humains; etc. Ces actions doivent associer les parents, les associations d'étudiants, les services sociaux et les services communaux de l'éducation.

L'INSALUBRITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA CITÉ ET LA THÉORIE DU CARREAU BRISÉ

L'insalubrité est un problème lancinant à Conakry comme à N'Zérékoré. Elle figure au 5^{ème} rang des principaux problèmes rencontrés par les résidents dans leur quartier (derrière les problèmes économiques, l'accès à l'eau et à l'électricité et l'insécurité). Certaines zones sont encore plus touchées que d'autres si l'on en croit les résidents. C'est le cas de Matam et de Matoto. Dans ces deux communes, l'insalubrité pointe au 4^{ème} rang et talonne ainsi de près la criminalité comme problème prioritaire. Les résidents, qui estiment que l'insalubrité dérange énormément (2.9 sur une échelle de 1 à 3), appellent de leurs vœux une prise en charge de ce problème. 12 % des résidents pensent même que la lutte contre l'insalubrité devrait être la première priorité de la police. Interrogés sur la question, les résidents affirment que la lutte contre l'insalubrité devrait figurer comme troisième priorité de la police après la lutte contre les braquages et la lutte contre la drogue et loin devant la lutte contre les violences interpersonnelles.

L'insalubrité continue également de croître à un rythme inquiétant à cause du manque de civisme de la population et un certain laxisme des autorités. L'urbanisation croissante et le manque de planification urbaine contribuent également fortement à cet état de fait. Les tas d'immondices dans les marchés, les grands carrefours, dans les caniveaux et autres artères sont omniprésents dans la capitale guinéenne. Dans les marchés, malgré les taxes que paient quotidiennement les commerçants auprès des agents collecteurs pour l'entretien et l'assainissement, l'insalubrité demeure.

Interrogés sur les problèmes principaux dans leur quartier, les chefs de quartier placent l'insalubrité au deuxième rang. A Matam, l'insalubrité obtient la triste palme du problème le plus important de l'avis des chefs de quartier. 58.3 % pensent en effet que c'est le problème le plus sérieux de la commune. Pour les chefs de quartier également, la police a un rôle à jouer dans la lutte contre l'insalubrité. Cette lutte devrait être la troisième priorité principale de la police nationale selon les chefs de quartier, après la lutte contre la drogue et la lutte contre les cambriolages et les braquages.

Matam, où le problème est le plus sérieux, dispose de poubelles publiques placées aux abords des marchés et autres points prioritaires de forte émission d'ordures. Mais leur nombre est insuffisant et l'évacuation des déchets peut être retardée pendant des jours voire des semaines. Des zones enclavées, où existent encore des terrains désaffectés et non occupés, comme à Carrière, Carrière Centre, Hermakono et Hermakono Mosquée, sont utilisés comme décharges publiques et cet environnement n'est pas seulement sanitaire dangereux mais contribue à générer de l'insécurité par l'impression d'abandon que ces lieux dégagent. Tous ces quartiers peuvent être qualifiés de « sensibles » si l'on en croit un index composite qui classe les quartiers en fonction des niveaux de criminalité, du sentiment d'insécurité, de la présence de drogues et de bandes de jeunes agressives. Ce constat s'explique aisément avec la théorie dite du « carreau brisé » (« broken windows » en anglais) qui prédit que les quartiers dont l'habitat est dégradé sont porteurs d'une dynamique criminogène qui débute avec une progression de l'incivilité et l'envahissement progressif par des groupes délinquants. La théorie préconise de s'attaquer en priorité aux incivilités, restaurer un habitat où les résidents estiment qu'il y fait bon vivre pour réduire, au final, la criminalité.

Pour rappel, la collecte et l'évacuation des déchets s'effectuent selon un schéma identique dans les communes: ramassage par des petites et moyennes entreprises dans les quartiers, stockage à des endroits précis et évacuation par le gouvernorat. Toutefois, comme le montre le diagnostic, les responsabilités de chacun dans la gestion de l'insalubrité et la sensibilisation du public doivent être clarifiées. En effet, les autorités locales, les chefs de quartier et la police ont des attentes spécifiques les uns vis-à-vis des autres sans toutefois résoudre le problème.

Recommandation : Initier un véritable « Plan Marshall de salubrité publique » à Conakry notamment par une approche plus localisée et ciblée, en responsabilisant les élus, les autorités administratives, les chefs de quartier, de secteur, de carré, le secteur privé et la société civile.

Recommandation : Développer des actions localisées – à l'échelle d'un quartier, d'un secteur – visant un type particulier d'incivilité en couplant information et intervention de l'autorité policière et municipale de manière visible (mise en place d'agents de civilité par exemple). Dans cette lutte contre l'insalubrité, cibler en priorité Matam et Matoto et les quartiers sensibles.

Recommandation : Favoriser notamment la mise en place de règles concernant la levée des ordures et autres déchets encombrants, que ce soit à l'échelle de l'immeuble, du secteur, du quartier ou de la commune. En particulier, le rythme de ramassage des poubelles doit être adapté au rythme de remplissage. De telles actions s'inscrivent dans le respect, le bien vivre ensemble et sont potentiellement créatrices d'emplois. Elles signalent également que la qualité de l'environnement immédiat dépend de la responsabilité de chacun.

Recommandation : Développer des protocoles d'intervention entre la police et les communes pour traiter la question de l'insalubrité. Pour la police, procédure de signalement aux services de voirie et de collecte des déchets. Pour ces derniers, intervention rapide de nettoyage et campagne de sensibilisation, par exemple dans le cadre d'une action socio-préventive, pour améliorer le respect de l'espace public. Cette perspective doit être appuyée par des actions concrètes et visibles au niveau communal et doit comprendre également des mesures répressives car les actions reposant uniquement ou largement sur la sensibilisation du public ont déjà montré leur limite.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : AGIR EN PARTENARIAT SUR L'AXE PRÉVENTION – DISSUASION – RÉPRESSION

La police de la route, ou la « routière » comme elle est connue à Conakry, fait figure de mal aimée. Moins d'un tiers des résidents estiment qu'elle fait du bon travail (29.7 %). C'est à Matam, Matoto et N'Zérékoré que les avis sont les plus négatifs. Les chefs de quartier ne démontrent pas plus de mansuétude à l'égard de la routière. Seuls 16.4 % des chefs de quartier pensent que ce service fait du bon travail alors qu'ils se montrent beaucoup plus positifs sur travail de la police en matière de lutte contre la criminalité

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

ou de maintien de la tranquillité publique. 50% d'entre eux environ estiment en effet que la police fait du bon travail dans ces domaines. Embouteillages chroniques, routes mal entretenues mitées de nids de poules, signalisation déficiente et manque de parkings, tout cela fâche le résident. A cela s'ajoute une mauvaise réputation liée à des pratiques inadéquates des agents de la routière qui justifient leurs actes par la modicité des salaires. Ce service est en effet tristement célèbre pour la petite corruption quotidienne de terrain qu'on lui prête, le rançonnement des automobilistes sommés de payer les policiers pour récupérer leur carte grise, assurances, permis de conduire et autres papiers subtilisés par des agents indécents ou encore le racket présumé des chauffeurs de taxi à la merci des agents. La routière n'a pas été en mesure de fournir des statistiques des accidents désagrégés par commune lors de la réalisation de ce diagnostic.

Né d'une réflexion sur la nécessité de se doter d'une police de la route à part entière, ce service ne s'est pas montré jusqu'ici à la hauteur. Une réforme profonde s'impose. Elle n'est cependant pas seule responsable de problèmes de circulation. Elle hérite aussi de l'inaction d'autres services de l'administration. Bien que, à Conakry, il existe un organe de concertation réunissant la police, le ministère du transport, l'aménagement du territoire, le Gouvernorat et la ville pour parer aux problèmes d'infrastructures et de transport, ce dispositif reste insuffisant pour prendre les mesures qui s'imposent, ses décisions ne sont pas toujours suivies d'effets et cet organe est parfois bloqué par l'absence de décision.

Recommandation : Réaliser un audit de la Direction Centrale de la Circulation Routière, y compris l'orientation des recettes de la routière, et organiser des « Assises de la Sécurité Routière » afin de proposer des axes de réforme dans un cadre partenarial. Ces initiatives doivent permettre, à terme, de prendre les mesures physiques de prévention (giratoires, ralentisseurs, feux de carrefour, éclairage des principaux axes, etc.) et de dissuasion (présence accrue des agents de circulation routière) afin de réduire les risques sur les lieux les plus accidentogènes.

Recommandation : Comme mesure immédiate, renforcer la capacité d'analyse de la routière en mettant en place un système de collecte et de traitement des données relatives aux flux et aux types d'accidents, leur localisation et leur fréquence. Ces indications doivent permettre de maintenir une statistique annuelle des accidents et servir à la gestion opérationnelle de la routière : identification cartographique de points présentant une dangerosité au-dessus de la moyenne et gestion des flux.

Recommandation : Rendre opérationnelle la brigade mobile de circulation routière qui a pour mission d'assurer les missions de circulation, surveillance et de sécurité routière.

Recommandation : Développer et renforcer les approches partenariales préventives des acteurs publics, associatifs et privés dans le domaine de la sécurité routière, notamment dans le cadre de campagnes de sensibilisation à grande échelle auprès des usagers de la circulation sur le respect du Code de la route. Le citoyen doit passer de sujet de sécurité en acteur de sécurité.

Recommandation : Renforcer la formation professionnelle initiale et continue des agents de circulation routière et appliquer une politique de tolérance zéro de la corruption au sein de la routière tout en développant une politique salariale plus adéquate.

Recommandation : Prendre en compte les flux de circulation et de déplacement dans le cadre des politiques de développement urbain en y intégrant notamment une réflexion sur les modes de transport adaptés, les aires de stationnement des taxis, la création de parking dans les zones les plus fréquentées, le renforcement de la signalisation, etc.

L'IMAGE ET LA PERFORMANCE DE LA POLICE : UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA POPULATION

La police est au service de la population. Elle est confrontée au quotidien à des situations variées dont les protagonistes ne sont pas toujours bien disposés. La question de l'égalité de traitement par la police demeure une attente forte de la part de la population. C'est même le principal ressort de l'image de la police. Lors de ses contacts avec la police, en particulier dans le cas d'un dépôt de plainte, la population attend une qualité d'accueil et une forme d'empathie. Son principal motif d'insatisfaction est l'absence d'information sur le traitement de l'affaire. Une telle attente s'exprime dans tous les sondages auprès des victimes.

L'image de la police est un phénomène complexe qui résulte de situations, d'attentes, d'expériences ou encore d'opinions. Il ressort toutefois clairement des données du sondage que l'estimation par les résidents du travail de la police à l'échelle du quartier dépend avant tout de trois facteurs : de ses succès en matière de lutte contre la criminalité, de la manière dont s'exerce son autorité (égalité de traitement) et de sa visibilité sur le terrain au niveau des quartiers.

L'opinion selon laquelle la police n'est pas impartiale est l'un des deux facteurs qui expliquent le mieux l'image médiocre dont bénéficie la police. Ceux qui pensent que la police n'est pas impartiale sont 28.4 % à avoir une mauvaise image de la police ; ceux, en revanche, qui jugent que la police est impartiale sont 51.5 % à avoir une bonne image de la police. Pratiquement 60 % des Guinéens interrogés estiment que la police n'est pas impartiale et plus de la moitié d'entre eux avancent pour motif une police qui privilégie les nantis. On sait également que les plus pauvres, qui redoutent justement que la police et le système judiciaire ne leur sera pas favorable, dénoncent moins à la police et s'adressent plutôt aux chefs de quartier pour dénoncer un délit. Le rapport conjoint du printemps 2010 sous la houlette de la CEDAO avait déjà recommandé de « développer une police et une gendarmerie nationale au service du citoyen, respectant les codes de bonne conduite, les droits humains et capable d'assurer la sécurité et la protection de la population civile avec efficacité, intégrité et équité ». Cette recommandation est toujours d'actualité et l'image de la police bénéficierait de son application sans réserve.

Cependant, l'image de la police pâtit également de son inefficacité et de la petite corruption qui gangrène les services. Interrogés sur les motifs de leur insatisfaction lors d'un contact avec la police, les résidents citent dans l'ordre le manque de performance (42.6 %), le service payant (32.2 %) et un problème d'attitude (25.1 %). Finalement, notons que les résidents sont d'avis que les salaires peu élevés de la police sont un des obstacles au développement d'une police performante. Ils sont également d'avis que la formation et le recrutement doivent être améliorés. La formation et la paie des policiers figurent également dans les trois mesures principales préconisées par les chefs de quartier pour améliorer le travail de la police : ces derniers ajoutent l'importance d'équiper adéquatement les services.

Recommandation : Rappeler aux agents les principes de déontologie (impartialité et gratuité des services) qui doivent être au cœur de l'action policière et veiller à une application stricte du principe de l'égalité de traitement entre les personnes dans l'exercice de la fonction des agents.

Recommandation : Evaluer la possibilité d'une réévaluation de la grille salariale de la police nationale plutôt que de recruter de nouveaux policiers. Contrairement à l'affirmation de nombreux analystes du manque d'effectifs au sein de la police nationale guinéenne, le diagnostic révèle au contraire la nécessité non pas d'accroître les effectifs, mais d'investir dans le champs de la formation initiale et continue, de l'équipement et des moyens des policiers et d'une meilleure considération salariale.

Recommandation : Investir dans un véritable programme de formation initiale et continue des agents de la police nationale et doter les écoles et autres centres de formation en moyens humains, financiers et opérationnels à la hauteur des ambitions exprimées par les autorités guinéennes dans le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité de mai 2010.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Recommandation : Recycler les policiers sans formation à travers un programme de formation accélérée, en investissant préalablement dans la formation des formateurs.

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES ET L'ACCUEIL DES VICTIMES

Le dépôt de plainte ne va pas de soi en Guinée. Des faits délictuels graves, vols à main armée et même souvent simples cambriolages ne font pas ou peu l'objet de plaintes dans les commissariats. Seuls 14.2 % des cambriolages et 23.2 % des agressions sont dénoncés à la police ou à la gendarmerie. Ne sont portés à connaissance de la police nationale, selon le sondage, que 8 % des cambriolages et 8.9 % des agressions. En comparaison, les chefs de quartiers ont connaissance de 11.8 % des cambriolages et de 9.1 % des agressions. Bien souvent, les délits ne sont tout simplement jamais dénoncés (environ 50 % des cas) : 60 % des cambriolages et des violences sexuelles et 50 % des agressions ne font l'objet d'aucune dénonciation. Ce sont surtout les plus nantis qui s'adressent aux forces de sécurité publique (police ou gendarmerie) pour dénoncer un délit. Ainsi, lorsqu'ils dénoncent un cambriolage ou une agression, 52.3 % des foyers aisés le dénoncent à la police alors que seulement 27 % des foyers les plus pauvres le font.

Mais si d'aventure une plainte est déposée à la police, encore faut-il que cette dernière l'enregistre. Il s'avère que dans la pratique la police n'enregistre que très rarement les plaintes contre X. Si l'auteur n'est pas identifié au démarrage de l'enquête par la victime ou des témoins, il y a peu de chances que la plainte soit dûment enregistrée et se retrouve, par la suite, dans d'éventuelles statistiques criminelles. Si donc 8 % environ des cambriolages sont dénoncés par les victimes à la police, cela ne signifie pas que les registres des plaintes en portent la trace. Il faut pour cela un auteur identifié. Cette situation engendre des frustrations auprès du public et explique en partie le très faible pourcentage de plaignants satisfaits du traitement de leur plainte : 73.2 % des victimes ayant déposé plainte pour cambriolage auprès de la police se déclarent insatisfaites du traitement donné à leur plainte et 61.8 % se déclarent insatisfaits du traitement par la police de leur plainte pour agression. La raison principale évoquée par les insatisfaits du traitement d'une plainte pour cambriolage est que la police n'a pas arrêté ou retrouvé les voleurs (33.9 %).

Recommandation : La police nationale doit se fixer des objectifs pour améliorer le taux de dénonciation et prendre les mesures d'accompagnement qui s'imposent.

Recommandation : La police doit veiller à une application stricte du principe d'impartialité qui figure en bonne place dans son Code de déontologie. Un rappel de ce principe doit figurer dans son programme de formation continue.

Recommandation : La police devrait être encouragée d'accorder une attention particulière aux groupes marginalisés qui tendent à se détourner de la police lors du dépôt de plainte ou à avoir des taux de satisfaction moins élevés tels que les plus pauvres, les jeunes ou encore les femmes.

Recommandation : Les commissaires de police doivent donner des consignes strictes pour que l'enregistrement de plaintes contre X devienne la règle, rappeler la gratuité de l'acte de dépôt de plainte et sanctionner disciplinairement les agents contrevenants.

Recommandation : Examiner les possibilités d'offrir un suivi systématique après chaque dépôt de plainte. Dans la majorité des cas, le suivi indiquera simplement l'absence de fait nouveau. Une telle quittance auprès du lésé lui confirme que son affaire a bien été enregistrée et que la procédure a suivi son cours.

Recommandation : Prendre des mesures pour améliorer l'état des locaux de police qui sont souvent dans un état vétuste et impropres à l'accueil des victimes ; l'absence de salle privative, garantissant une certaine confidentialité, est un frein à l'enregistrement de plaintes pour délits sexuels ou conflits domestiques.

REDÉFINIR L'ORGANISATION TERRITORIALE DES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

Le redéploiement territorial entre la police et la gendarmerie nationales doit être guidé par la volonté de supprimer une partie des anachronismes dont souffre l'actuel partage territorial entre les deux forces, notamment au regard des évolutions de l'urbanisation et des phénomènes de criminalité. Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale doivent corriger les situations qui présentent au plan local une superposition des rôles et responsabilités. Au sein même des zones attribuées à chaque force, la répartition des effectifs doit tenir compte de la réalité des besoins de sécurité.

Cet effort de rationalisation doit avoir pour objectifs d'assurer une meilleure qualité du service offert à la population et d'améliorer les performances des deux forces, notamment s'agissant du taux d'élucidation des crimes et délits et en matière de prévention. Il s'agit également de favoriser l'exercice des missions de chacune des deux forces en évitant que le partage territorial conduise à un zonage qui fragilise l'efficacité de l'une ou de l'autre, voire des deux à la fois.

Dans cette perspective, le renforcement du déploiement territorial de la police nationale est une priorité afin de rapprocher les policiers des bassins de délinquance, d'obtenir une plus grande continuité de l'intervention policière et de favoriser la mutualisation de l'emploi de ses moyens.

Recommandation : Rechercher une répartition plus rationnelle entre les zones de compétence de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Ceci doit permettre de corriger, par le biais d'échanges compensés, les situations qui présentent au plan local un manque de logique opérationnelle. Chaque force devra s'organiser pour prendre effectivement en charge les missions de sécurité publique dans l'ensemble de la zone de responsabilité qui lui est confiée.

Recommandation : Au sein même des zones attribuées à chaque force, la répartition des effectifs devra tenir compte de la réalité des besoins de sécurité.

Recommandation : Sur le principe des brigades anti-criminalité, renforcer la mutualisation des moyens de la police nationale et de la gendarmerie nationale autour des problèmes de criminalité et de délinquance majeurs tels que la lutte contre la drogue et les gangs.

Recommandation : Veiller à ce que le HCGN et la DGPN se dotent de dispositifs permettant d'établir un bilan détaillé régulier et complet de l'ensemble des effectifs déployés dans leurs zones de compétence territoriale respectives.

UNE NÉCESSAIRE REMISE À PLAT DE LA PRODUCTION DES STATISTIQUES CRIMINELLES

La statistique criminelle de la Police Nationale est déficiente pour plusieurs raisons. Outre le fait que la grande majorité des délits n'est jamais dénoncée à la police, la pratique, on l'a vu, veut que les plaintes contre X ne soient que rarement enregistrées par les agents de la police nationale. A cela s'ajoute l'absence d'une nomenclature standardisée appliquée uniformément par les commissariats. Les éléments

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

de la plainte, les faits constatés, les gardes à vue ou encore les données de base concernant les auteurs sont enregistrés sans qu'une structure commune sous-jacente n'apparaisse. Sans nomenclature unifiée, appliquée systématiquement par la police nationale et la gendarmerie, la collecte à des fins statistiques des données extraites des registres devient un exercice périlleux. A la standardisation des pratiques d'enregistrement qui doit faire l'objet d'une réflexion interinstitutionnelle s'ajoute la problématique de la centralisation des données et de leur traitement statistique. Eviter les doublons, assurer l'exhaustivité, centraliser leur traitement sont autant de défis supplémentaires aux institutions de sécurité publique qui exigent eux-mêmes une refonte de l'organisation de la gestion de la statistique criminelle. L'intérêt, pour les institutions de sécurité publique, de disposer de telles statistiques robustes et de s'investir pour revoir et appliquer les mécanismes de leur production, n'apparaîtra cependant que si les institutions policières (au sens large) s'engagent fermement dans une nouvelle gestion de la criminalité. En d'autres termes, la statistique criminelle n'est pas un but en soi. Son emploi doit être perçu comme une composante à part entière de la gestion à la fois stratégique et opérationnelle de la criminalité. Elle est un premier pas dans une gestion policière rigoureuse qui repose sur de l'information criminelle et qui, à travers une planification, se donne des objectifs mesurables en matière de lutte contre la criminalité.

Recommandation : Inscrire la mise en place, par la Direction Générale de la Police Nationale et le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale, d'un système standardisé, fiable et centralisé de collecte et de traitement des statistiques criminelles enregistrées par leurs services respectifs.

Recommandation : Renforcer les capacités de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des statistiques criminelles de la Direction Centrale de la Police Judiciaire par la mise en place d'un système de centralisation des fichiers statistiques en provenance de tous les services collecteurs.

Recommandation : Organiser l'organe de traitement de la statistique comme service d'études stratégiques capable de fournir régulièrement aux commissariats et aux brigades de gendarmerie des indicateurs statistiques agrégés à leur niveau pour la gestion opérationnelle locale de la criminalité.

Recommandation : Renforcer les capacités de la direction Nationale de l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI-Guinée) afin d'élaborer une véritable stratégie nationale de prévention du crime et du traitement des délinquants.

DÉVELOPPER UN VÉRITABLE « TABLEAU DE BORD » DE LA POLICE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La statistique criminelle n'est qu'un composant alimentant un véritable tableau de bord de conduite d'une force de police. La modernisation de la gestion stratégique d'une police veut que l'autorité civile en charge de la police et les dirigeants de la police disposent d'un tableau de bord stratégique leur permettant à la fois de fixer des objectifs annuels ou pluriannuels (par exemple une réduction de telle ou telle forme de criminalité) et d'exercer leur fonction de contrôle sur l'organisation dont ils ont la charge (surveiller l'évolution des indicateurs). Les contenus de ces tableaux de bord sont définis par l'autorité et le management de la police. Ils doivent permettre de mesurer « ce qui compte » et ce sur quoi un ministre et un chef de police s'engagent dans un programme de réforme, de modernisation ou simplement de conduite stratégique de la police.

Le présent diagnostic est un pas dans cette direction et les indicateurs qui ont été mesurés grâce à lui ont fait l'objet d'une définition préalable par un groupe de travail mis en place par le Comité Technique Sectoriel « Police et Protection Civile » qui, à son tour, en a validé le principe. Limité à l'introduction de la police de proximité dans des zones pilotes, l'exercice du diagnostic doit idéalement s'élargir doublement : d'une part, il doit s'élargir à l'ensemble du territoire national et, d'autre part, il doit incorporer des indicateurs permettant de mesurer des aspects qui ne sont pas couverts par la police de proximité et sont jugés clefs pour le développement de la police nationale et la sécurité publique.

Introduire la gestion stratégique, basée sur des indicateurs mesurables, de la performance policière en Guinée est une nécessité et une approche qui doit permettre de rapprocher les objectifs politiques, aux moyens mis en œuvre et aux résultats affichés et constatés. A terme, les services de police devront être capables de justifier, démontrer et chiffrer non plus seulement leurs activités, mais aussi l'impact de cette activité sur la réduction et la prévention du crime.

Recommandation : Développer un tableau de bord de la police nationale et, en particulier, de la police de proximité comportant des indicateurs réalistes, mesurables et stratégiques. A titre d'exemple, la police britannique utilise cinq groupes d'indicateurs que sont « la confiance et la satisfaction », « la petite et moyenne criminalité et son traitement policier », « la protection contre les dangers sérieux », « la productivité et rapport qualité/prix » et « la gestion de l'organisation ».¹

Recommandation : Implanter un système de collecte d'informations en fonction des indicateurs retenus qui puisse servir à alimenter le tableau de bord afin de permettre de recueillir, traiter, valider, sécuriser, archiver et transmettre l'information tant à l'interne qu'à l'externe.

Recommandation : Développer une véritable culture de la gestion axée sur le résultat au sein de la Direction Générale de la Police Nationale en se dotant notamment de moyens efficaces de planification, de coordination interservices, de suivi et de contrôle.

Recommandation : Evaluer la possibilité de mettre en place un partenariat entre le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et une institution universitaire pour la création d'un Observatoire National de la Délinquance en Guinée qui, entre autres, serait capable de réaliser des enquêtes de victimisation régulière pour compléter les tableaux de bord stratégiques.

Recommandation : Renforcer les capacités du Service de Presse et de Communication du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en lui permettant de produire et de diffuser une lettre d'information trimestrielle sur les actions de la police nationale.

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le diagnostic permet de constater que si les femmes sont sensiblement moins victimisées que les hommes dans l'espace public et manifestent, du moins le jour, un sentiment de sécurité supérieur à ces derniers, il n'en va pas de même dans l'espace conjugal où les femmes sont sujettes à des violences dites domestiques dans des proportions importantes. Les femmes ont tendance à dénoncer les violences physiques et sexuelles qu'elles subissent à un parent plutôt qu'aux forces de police. Elles se montrent peu satisfaites de la manière dont la police traite leur plainte, que ce soit pour agression physique ou agression sexuelle, et jugent négativement le travail de la police en matière de violences sexuelles. Les chefs de quartier, qui sont souvent sollicités par les femmes pour régler des problèmes,

1 A titre d'exemple, les indicateurs suivants pourront être utilisés pour mesurer la petite et moyenne criminalité et son traitement policier : Nombre mensuel de personnes reçues à l'accueil ; Nombre de plaintes enregistrées par procès-verbal ; Nombre de mentions sur le registre de doléances et satisfaction ; Nombre de personnes reçues par les policiers de quartiers dans leur permanence ; Délai moyen d'attente des personnes se présentant à l'accueil avant leur prise en charge par un enquêteur. Sur la présence des policiers sur la voie publique : Nombre d'H/F consacrées aux patrouilles pédestres ; Nombres d'H/F consacrées aux patrouilles en 2 roues ; Nombres d'H/F consacrées aux patrouilles portées ; Nombre d'interventions police-secours réalisées et nombre d'H/F consacrées à celles-ci ; Nombre de constatations PTS réalisées sur les lieux d'infractions. Sur l'efficacité du service : Nombres de faits élucidés (crimes et délits) ; Nombre d'affaires de stupéfiants traitées par le service ; Nombre de conflits résolus par les policiers de quartiers (résolutions de problèmes) ; Nombre de mis en cause pour crime ou délit (hommes/femmes/mineurs) ; Nombre d'interpellations pour crime ou délit effectuées par les policiers de voie publique (peloton et policiers de quartiers) ; Nombre d'interpellations pour crime ou délit effectuées par les inspecteurs. Et enfin, sur les partenariats : état d'avancement des contrats locaux de sécurité ; Nombre de réunions de quartiers auxquelles les policiers ont participé ; Nombre de réunions du CLSPD ; Nombre d'interventions effectuées dans les écoles, collèges ou lycées par les policiers référents scolaires.

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

se disent peu à même de traiter des violences sexuelles. Les plus jeunes générations de femmes se tourne d'ailleurs moins vers ces derniers et se déclarent également moins satisfaites de la manière dont ils règlent les problèmes qui, il est vrai, puise notamment dans un droit coutumier qui ne leur est pas forcément favorable, les problèmes. Ces plus jeunes générations de femmes souhaiteraient que la police œuvre mieux dans le règlement des violences sexuelles, fasse de la prévention, mais, jusqu'ici, ne trouvent guère de répondant dans la police ou la gendarmerie. Malgré les dispositions existantes dans les textes de loi, la justice formelle aboutit dans de très rares cas à des sanctions.

Recommandation : Renforcer le dispositif policier de prévention et de traitement des agressions physiques et des violences domestiques et sexuelles afin d'encourager les femmes à déposer plainte; exiger des forces de l'ordre une visite systématique au domicile de la victime et assurer un contrôle régulier des mains courantes par le parquet afin d'éviter les appels au secours laissés sans réponse.

Recommandation : Renforcer la formation initiale et continue spécifique aux violences faites aux femmes de tous les professionnels en première ligne: les policiers, les gendarmes, les médecins, les autres professions médicales et paramédicales, les travailleurs sociaux, les enseignants, etc.

Recommandation : Promouvoir la mise en place de partenariats entre les commissariats/brigades de gendarmerie et les intervenants sociaux dans les commissariats, notamment pour fournir aide et conseil aux victimes.

Recommandation : Mettre en place un numéro de référence d'accueil téléphonique et d'orientation, anonyme et gratuit, y compris depuis un téléphone portable pour les victimes de violences domestiques.

Recommandation : Faciliter l'accès de la justice aux femmes en renforçant l'implantation des cliniques juridiques afin d'offrir un soutien psychologique et juridique aux femmes victimes de violences et en multipliant les campagnes d'éducation à la citoyenneté et de sensibilisation sur les droits des femmes.

Recommandation : Renforcer les capacités de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) en le dotant des ressources humaines, logistiques et opérationnelles à la hauteur des engagements politiques en matière de lutte contre les violences basées sur le genre. Les personnels de l'OPROGEM doivent être choisis et formés spécifiquement en fonctions des tâches qui leur seront confiées et les unités doivent être situées dans des bâtiments distincts des postes de police pour aider les victimes à se sentir en sécurité.

Recommandation : Promouvoir l'augmentation de la représentation des femmes dans les unités de police, étant donné que les femmes et les filles victimes de violence se sentent souvent plus à l'aise de se confier à des personnels de police féminins.

Recommandation : Promouvoir les relations entre les services de police, les organisations de femmes et les groupes communautaires défendant les victimes ou leur fournissant des services, notamment par la réalisation de diagnostics conjoints ou la sensibilisation de la police aux besoins de sécurité des femmes.

Recommandation : Organiser des réunions périodiques entre la police et les groupes communautaires dans des lieux pratiques et sûrs pour encourager la participation de tous les membres de la communauté et des femmes en particulier. Ces consultations devraient être organisées avec les défenseurs des droits des femmes et le choix du lieu, de l'heure et du format a son importance (ex. : centres communautaires au lieu de postes de police, heures où les femmes peuvent se déplacer librement et n'ont pas d'autres obligations, petits groupes plutôt que grandes réunions publiques, présence de personnels féminins) pour assurer la sécurité des femmes et maximiser leur participation.

CHAPITRE IX MÉTHODOLOGIE



CHAPITRE IX

CHAPITRE IX

Ce chapitre a pour objectifs d'expliciter autant que possible l'approche méthodologique adoptée par ce diagnostic, de donner les informations clefs sur les différents sondages effectués et de fournir les protocoles utilisés pour certaines de ses analyses les plus significatives. Il débute avec l'approche quasi expérimentale pour laquelle nous avons opté, poursuit en détaillant la méthode d'échantillonnage, de pondération et d'analyse utilisée dans l'enquête de victimisation, explicite le travail réalisé pour créer une statistique criminelle, décrit le sondage réalisé auprès des chefs de quartier et les différents entretiens semi-dirigés menés auprès de policiers et de représentants de la société civile. Ce chapitre détaille aussi les protocoles de création des cartes, de l'identification des quartiers sensibles et de la détermination des points chauds.

UNE MÉTHODE QUASI EXPÉRIMENTALE

Le diagnostic de sécurité a été conçu dans la perspective de fournir à la Police Nationale et aux partenaires techniques et financiers un instrument robuste d'évaluation de l'impact de l'introduction de la police de proximité en Guinée. Les différentes analyses, y compris l'enquête de victimisation, ont été réalisées dans les zones pilotes ainsi que dans une zone dite de contrôle. Les quatre zones pilotes sont la commune de Matam, la zone couverte par le commissariat central de Ratoma (à savoir Ratoma Ouest), la commune de Matoto et la ville de N'Zérékoré. L'introduction de la police de proximité à Matam, Ratoma (Ouest) et N'Zérékoré est soutenu par l'Union européenne tandis que son introduction à Matoto est soutenu par le Programme des Nations Unies pour le Développement. La zone de contrôle est la zone couverte par le commissariat central de Ratoma Est appelée aussi Sonfonia. En répliquant le diagnostic et les analyses de sondage une fois l'introduction de la police de proximité consolidée, il sera ainsi possible de mesurer les progrès réalisés en matière de sécurité publique et de les attribuer à la police de proximité en comparant les résultats avec la zone de contrôle.

Idéalement, le diagnostic aurait dû se dérouler en amont des projets pilotes afin non seulement d'appuyer la mise en place des programmes d'appui à la réforme mais également de mesurer au temps t0 l'état de la situation. En réalité, il a été réalisé pratiquement en même temps que les premières formations des policiers des commissariats pilotes de Conakry. Conduites entre le 20 octobre 2013 et le 3 janvier 2014, les enquêtes de victimisation ainsi que les entretiens avec les chefs de quartier se sont déroulées avant que ces formations n'aient pu déployer leurs effets sur le terrain, avant que les différents postes de police ou commissariats n'aient été réhabilités, réorganisés en fonction des principes de la police de proximité, et avant que la doctrine de police de proximité n'ait été adoptée officiellement. En anticipant que le commissariat central de Sonfonia ne bénéficie pas d'un appui particulier en matière de police de proximité, les conditions sont donc réunies pour permettre qu'au temps t1, à savoir après la finalisation des projets pilotes, il soit possible de mesurer avec un bon degré de confiance l'impact attendu de l'introduction de la police de proximité. Cette partie méthodologique est aussi détaillée que possible pour permettre à l'équipe qui réalisera cette étude d'impact de mesurer au temps t1 les indicateurs retenus selon les mêmes protocoles.

L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION : INTRODUCTION

Les enquêtes de victimisation ont en règle générale pour objectif d'analyser la prévalence de l'exposition individuelle à une sélection de délits, l'opinion des résidents sur la sécurité et sur les services de police ainsi que d'autres fournisseurs de sécurité tels que les chefs de quartier ou les groupes d'autodéfense par exemple. Conçu il y a plus d'une trentaine d'années par un groupe d'académiciens, ce type d'enquête est aujourd'hui régulièrement utilisé par de nombreuses polices dans le monde. Il y a de multiples raisons à cela.

1. Les données de sondage permettent tout d'abord à la police de mesurer des indicateurs que la doctrine de police de proximité a popularisés et qui ne figurent pas dans les statistiques criminelles classiques : sentiment d'insécurité, satisfaction avec les services de police, attentes des résidents en

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

matière de prestation et bien d'autres. Ces « nouveaux » indicateurs des tableaux de bord de la police de proximité sont mesurés à partir de données de sondage.

2. Deuxièmement, le sondage est devenu un complément indispensable à l'analyse criminelle car il permet de mesurer ce qu'il est convenu d'appeler les « chiffres noirs » de la criminalité. Cette appellation recouvre l'ensemble des actes enfreignant le code pénal mais non enregistrés dans les statistiques criminelles. C'est le cas, par exemple, lorsque les victimes renoncent à déposer plainte ou, plus prosaïquement, lorsque le traitement des données statistiques est tout simplement déficient.
3. Troisièmement, le sondage offre des possibilités de traitement statistique et d'analyses des données pratiquement illimités et, pour ne donner qu'un seul exemple, peut servir à identifier des groupes vulnérables que la police entend de cibler dans sa stratégie.
4. Quatrièmement, les données de sondage peuvent donner lieu à des études comparées internationales ou nationales (entre des régions par exemple) ainsi que des études longitudinales. Un questionnaire standardisé internationalement constitue bien souvent le cœur des enquêtes de victimisation – ce questionnaire standardisé est connu sous l'appellation d'ICVS (International Crime Victimization Survey). Il permet de situer un pays, une région ou une ville dans un contexte international. L'UNICRI (*United Nations Interregional Crime and Justice Institute*, Milan) est en quelque sorte le dépositaire des enquêtes utilisant l'ICVS que les pays ou des instituts universitaires lui confient et tient à disposition des chercheurs une base de données globale.

LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de sondage utilisé dans ce diagnostic a initialement été élaboré par COGINTA à partir de plusieurs sources :

1. le sondage ICVS dont nous avons retenu mot pour mot plusieurs questions clefs afin de permettre des comparaisons internationales ;
2. les expériences en Afrique qui nous ont amené à proposer une série de questions supplémentaires notamment sur le sentiment d'insécurité de jour ou le rôle de différentes institutions autre que la police dans la dénonciation des délits ;
3. nos expériences préalables avec ce type de sondage qui nous ont amenés à proposer d'inclure une section sur l'exposition aux incivilités notamment.

Le questionnaire original a ensuite été une nouvelle fois retravaillé, d'une part, au sein d'un groupe de travail nommé par le Comité Technique Sectoriel Police et Protection Civile du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et, d'autre part, avec des chercheurs de l'Université de Sonfonia. Le questionnaire ainsi consolidé a ensuite été traduit avec l'aide de linguistes de l'Université de Sonfonia dans 5 langues locales (sosso, pular, maninka, konianké et kpèlè) afin de s'assurer que les énumérateurs seraient à même de poser les questions dans la langue préférée des personnes interviewées.

Le questionnaire comprend des données notamment sur :

1. le profil sociodémographique des répondants (âge, sexe, revenu, éducation, formation)
2. la victimisation (agressions, cambriolages et violences sexuelles)
3. les incivilités constatées dans le quartier
4. le sentiment d'insécurité de nuit comme de jour
5. la dénonciation et ses destinataires principaux
6. l'opinion sur les problèmes principaux dans les quartiers
7. l'opinion sur la sécurité et les services de police

8. les mesures de prévention
9. les attentes en matière de prestation policière et les mesures préconisées pour améliorer la sécurité et la police

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Pour la constitution de l'échantillon représentatif, nous avons opté pour une stratégie qui nous imposait l'objectif de réaliser des cartes géographiques à partir des différents indicateurs du sondage. Sachant que la police s'organise à l'échelon des postes de quartier, nous avons souhaité un échantillon qui permette de dégager des tendances au niveau des quartiers. Les quartiers étant composés de secteurs, nous avons fixé un nombre d'interviews à réaliser dans chaque secteur à partir d'une simple division du nombre total d'interviews prévus dans les différentes communes par le nombre de leurs secteurs. De cette manière, tous les secteurs d'une même commune ont un nombre identique d'interviews. Cette méthode permet d'éviter le phénomène qu'on appelle « clustering » en anglais, à savoir une concentration d'interviews dans les quartiers peuplés et des échantillons réduits dans des quartiers qui le sont moins. Un nombre trop réduits d'entretiens dans un quartier aurait scellé le sort de nos ambitions cartographiques. C'est la raison principale de l'option choisie consistant à avoir le même nombre d'entretiens dans tous les secteurs. La méthode nécessite par la suite une pondération pour corriger ensuite les biais induits par ce choix. Il a donc fallu appliquer des coefficients de pondération que nous avons calculés au niveau des quartiers. Toutes les analyses présentées dans le diagnostic sont réalisées à partir de données pondérées.

Les échantillons ont été réalisés de manière aléatoire par l'Institut National de la Statistique (INS) à partir des listes de ménages les plus actualisées dont il dispose. En raison de listes de ménages parfois datées, il s'est avéré que 20 % des ménages étaient introuvables dans les communes de Matam et de Ratoma. En accord avec l'INS, nous avons opté pour un tirage complémentaire en cours de route pour obtenir, dans chaque commune, un minimum de 1'200 entretiens.

Au sein des ménages, les énumérateurs ont sélectionné, selon une méthode qui leur a été enseignée lors d'une semaine de formation, les personnes éligibles afin de garantir une bonne distribution du sexe et de l'âge. Les personnes interrogées devaient impérativement avoir au moins 18 ans. En raison du fait que nous voulions obtenir des informations sur les violences sexuelles, les énumérateurs ont également eu pour instruction que les femmes interviewent des femmes et les hommes des hommes. Ils ont opéré par paires. Chaque paire avait un nombre fixe d'entretiens à réaliser par secteur et par jour. En l'absence de données démographiques fiables récentes, l'objectif était d'arriver à une distribution 50/50 du genre dans chaque commune. Les écarts par rapport à cette distribution ont été corrigés par des coefficients de pondération. Pour garantir une distribution adéquate de l'âge, les énumérateurs avaient pour instruction de rassembler les membres du foyer, de demander que chaque membre présent inscrive sur un bout de papier sa date de naissance et l'énumérateur interviewait ensuite la personne ayant la date de naissance la plus proche de la date de l'interview. Aucune pondération n'a été ensuite nécessaire pour corriger d'éventuels biais dans la distribution de l'âge.

Au total, ce sont donc 5'082 entretiens qui ont été réalisés, alors que la prévision initiale était de 4'800 entretiens, soit une augmentation de 5,8 %. Ainsi, 1'198 entretiens ont été réalisés à Matam, 834 à Ratoma, 1'200 à N'Zérékoré et 1'443 à Matoto. 405 entretiens ont été réalisés dans la zone de contrôle de Sonfonia (Ratoma). La série de cartes suivantes permet d'observer la distribution dans les quartiers des entretiens réalisés. Les énumérateurs étaient chargés de prendre le point GPS de l'interview permettant de géolocaliser et ensuite de cartographier la distribution territoriale des entretiens.

Le taux de réponses a été de 100 % car toutes les personnes sollicitées ont accepté de répondre aux questions.

Les données ont été collectées entre le 20 octobre 2013 et le 3 janvier 2014.

I

II

III

IV

V

VI

VII

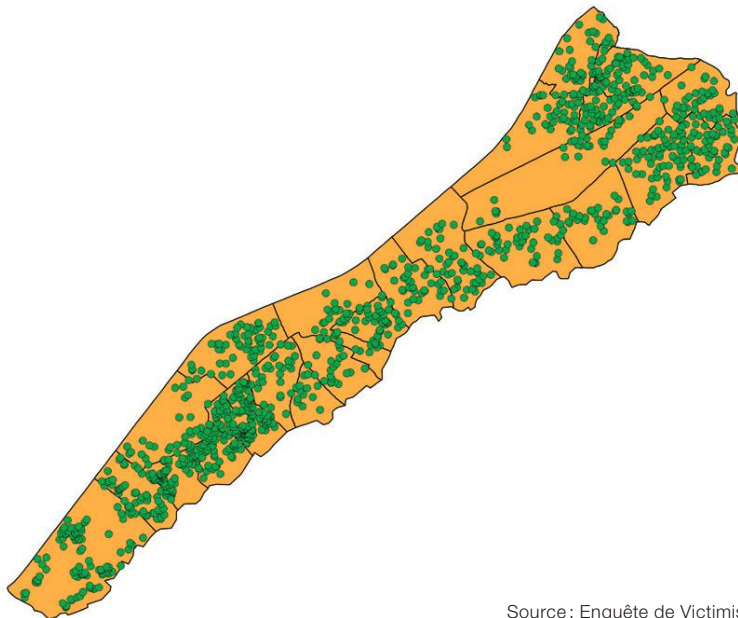
VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

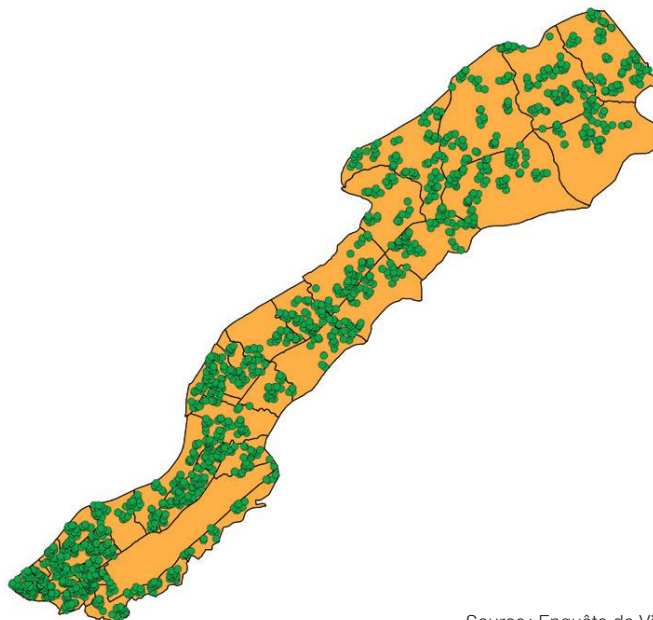
Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CARTE 9.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MÉNAGES ENQUÊTÉS – MATAM



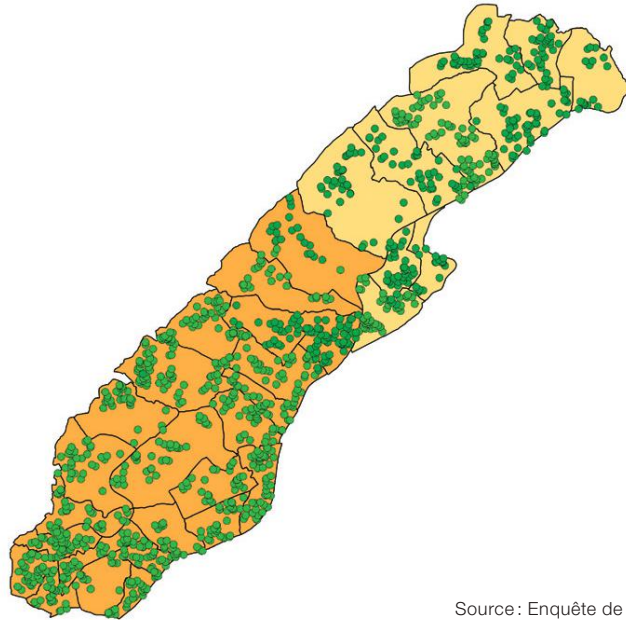
Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 9.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MÉNAGES ENQUÊTÉS – MATOTO



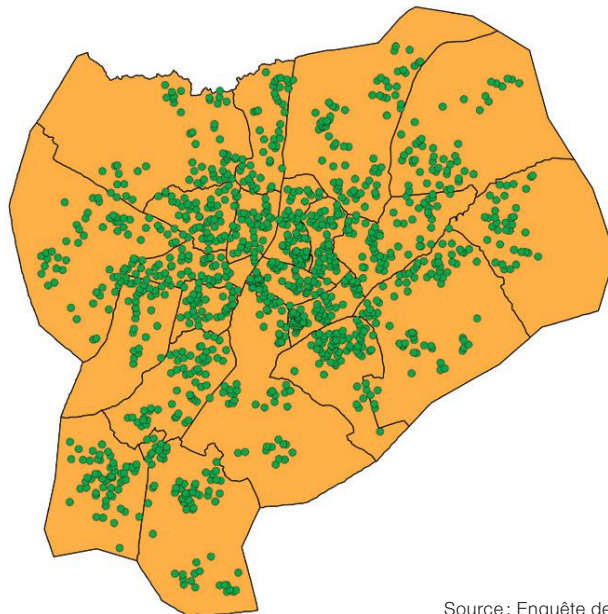
Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 9.3 **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MÉNAGES ENQUÊTÉS – RATOMA**



Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

CARTE 9.4 **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MÉNAGES ENQUÊTÉS – NZÉREKORÉ**



Source: Enquête de Victimisation 2013 (COGINTA)

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX**

LA TECHNIQUE DE SONDAGE

Traditionnellement les techniques de sondage reposent principalement sur l'entretien téléphonique automatisé (la technique dite CATI) ou l'entretien en face-à-face par le remplissage d'un questionnaire papier (c'est la méthode dite CAPI). La première présuppose de contractualiser une centrale téléphonique et nécessite une excellente pénétration des téléphones (portables) dans la zone géographique sondée pour garantir la représentativité des données. En Guinée, cette dernière condition n'était pas remplie. La méthode CAPI quant à elle nécessite de retranscrire les données papier collectées avec une application dans une base de données centrale avant d'être exploitables statistiquement. Ce processus est assez fastidieux et, dans l'étape manuelle de retranscription, des erreurs s'introduisent parfois. Les nouvelles technologies permettent d'améliorer très significativement la productivité et la qualité des sondages face à face.

Pour ce diagnostic, les énumérateurs ont utilisé des tablettes tactiles et smartphones sur lesquels était enregistré le questionnaire de sondage. Nous avons utilisé l'application KoBo développée par un groupe de chercheurs du centre Harvard Humanitarian Initiative, lesquels nous ont assistés avec beaucoup de savoir-faire pour la mise en place du questionnaire dans les tablettes et smartphones et la formation des énumérateurs. Les réponses étaient directement enregistrées par les énumérateurs sur la carte mémoire du portable au fur et à mesure que l'interview se déroulait. Quotidiennement, les portables des énumérateurs ont alimenté une base de données via un processus de synchronisation géré par le responsable de l'enquête sur le terrain. Cette technologie a permis de réduire fortement les coûts de transaction, les erreurs dues à la retranscription papier et, parce que les données peuvent être immédiatement exploitables, le responsable du sondage a pu ainsi contrôler la qualité des données à mesure qu'elles étaient synchronisées sur son ordinateur portable. Sachant que le point GPS figure dans les données de chaque entretien ainsi que le numéro d'identification de l'énumérateur, le responsable du sondage peut contrôler la bonne conduite des entretiens, identifier rapidement des problèmes avec tel ou tel enquêteur et prendre les mesures de correction qui s'imposent. Les gains en qualité sont formidables.

LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE

L'enquête a été réalisée en partenariat avec le Département de Sociologie de l'Université de Sonfonia. Entre le 7 et le 12 octobre 2013, COGINTA a formé 25 étudiants guinéens triés sur le volet et rompus aux techniques d'enquête. Avec l'appui des concepteurs de KoBo, COGINTA a organisé une semaine de formation pour ces enquêteurs qui devaient acquérir le savoir-faire nécessaire pour l'utilisation de l'application KoBo, maîtriser le questionnaire dans les 5 langues dans lesquelles il avait été traduit et comprendre le plan de sondage. Les chefs d'équipe ont quant à eux été formés à la gestion de l'enquête et, notamment, à la transmission électronique des données qui devait se réaliser quotidiennement. Les étudiants ont eu l'occasion de se roder au sondage à travers des jeux de rôle et une simulation dans un quartier de Kaloum, Conakry. Un des objectifs visé par COGINTA était la création d'un vivier d'expertise et un renforcement des capacités en Guinée sur les nouvelles technologies d'enquête et de cartographie au sein d'une institution à vocation académique et de recherche.

Les 25 étudiants formés ont été regroupés en deux équipes de 10 énumérateurs chacune pour la réalisation des entretiens tandis qu'un autre groupe de 5 personnes polyvalentes était en stand-by ; les membres de ce groupe avaient pour mission de remplacer les énumérateurs en cas d'indisponibilité ou d'être mobilisés dans le cadre de la cartographie administrative des quartiers des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré. Pour la réalisation de l'enquête à N'Zérékoré, 5 locuteurs maîtrisant le Kpèlè avaient été recrutés afin d'assurer que la barrière linguistique n'en serait pas une. Rappelons que le questionnaire avait été traduit en 5 langues locales au cours d'un séminaire d'une semaine codirigé par le Professeur Alpha Amadou Bano BARRY et COGINTA avec des spécialistes du centre de linguistique de l'Université de Sonfonia. Les énumérateurs ont pu se familiariser avec ces traductions lors de la semaine de formation.

ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES

Les données de sondage sont, dans ce diagnostic, souvent présentées sous forme de tableaux de fréquences. C'est le cas, par exemple, quand nous présentons les indicateurs de manière purement descriptive: taux de victimisation, image de la police, niveau du sentiment d'insécurité, etc. Lorsque le diagnostic présente en revanche le profil des victimes, celui des individus qui ont la meilleure image de la police ou encore celui des résidents ayant un sentiment d'insécurité particulièrement élevé, pour prendre trois exemples tirés des analyses, nous présentons les résultats sous forme de tableaux croisés. Cependant, en amont, des analyses complexes ont été réalisées à l'aide de techniques multivariées (comme des régressions) qui nous ont permis d'identifier les variables significatives ayant le plus de poids dans la relation observée. Avec les techniques multivariées, il est possible par exemple d'affirmer que l'opinion sur l'impartialité de la police est le deuxième facteur influençant le plus l'opinion sur l'image de la police. Les Béta standardisés d'une régression logistique par exemple soutiennent une telle affirmation. Il est possible aussi d'affirmer que le modèle d'analyse utilisé est particulièrement performant pour définir le profil de ceux qui n'ont pas de bonne opinion de la police (le « Nagelkerke » dans ce cas est de .39). Il est finalement également possible d'affirmer que ceux qui estiment que la police n'est pas impartiale sont 1.87 (presque deux fois) fois plus susceptibles que les autres à avoir une mauvaise image de la police. Nous ne montrons pas ces régressions (trop académiques pour le public du diagnostic), mais il faut se rappeler que les variables présentées dans le diagnostic sous forme de tableau croisé ont été identifiées via une analyse qui permet de garantir leur pertinence et leur importance pour comprendre les phénomènes discutés.

LES STATISTIQUES CRIMINELLES DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE

En raison de l'absence d'un système de collecte des données standardisé et centralisé, il a été nécessaire, pour la présentation des données statistiques de la délinquance et de la criminalité de 2012 et 2013, de collecter les informations à partir des registres des plaintes des services de police et des unités de gendarmerie.

Une grille de collecte des données (présentée ci-dessous) a donc été proposée au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, à la Direction Régionale de la Sûreté Urbaine de la ville de Conakry et au Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale (HCGN) avec pour objectif de standardiser le processus collecte. Cette grille reprenait les informations suivantes: numéro de plainte (par ordre chronologique), date de l'infraction, heure de l'infraction, type d'infraction, lieu de l'infraction, auteur de l'infraction, victime de l'infraction et profil du plaignant.

C@GINTA		PLAINTES ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE - Année 2013							C@GINTA		
Cocher la ville:		MATAM	<input type="checkbox"/>								
		RATOMA	<input type="checkbox"/>								
		MATOTO	<input type="checkbox"/>								
		N'ZEREKORE	<input type="checkbox"/>								
Cocher le service:		COMMISSARIAT CENTRAL	<input type="checkbox"/>	Préciser le nom:							
		COMMISSARIAT URBAIN	<input type="checkbox"/>	Préciser le nom:							
		POSTE DE POLICE	<input type="checkbox"/>	Préciser le nom:							
		AUTRE	<input type="checkbox"/>	Préciser le nom:							
N°	Date de l'infraction	Heure de l'infraction	Type d'infraction	Lieu de l'infraction	Auteur			Victime			Plaignant
					Homme	Femme	- 18 ans	Homme	Femme	- 18 ans	

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

N°		Date de l'infraction	Heure de l'infraction	Type d'infraction	Lieu de l'infraction	Auteur			Victime			Plaignant
						Homme	Femme	- 18 ans	Homme	Femme	- 18 ans	

COGINTA <small>Centre d'Observation et de Gestion des Informations</small>		PLAINTES ENREGISTREES PAR LES UNITES DE GENDARMERIE NATIONALE (Année 2013)						COGINTA <small>Centre d'Observation et de Gestion des Informations</small>				
Cocher la ville:		MATAM	<input type="checkbox"/>									
		RATOMA	<input type="checkbox"/>									
		MATOTO	<input type="checkbox"/>									
		N'ZEREKORE	<input type="checkbox"/>									
Cocher le service:		BRIGADE TERRITORIALE	<input type="checkbox"/>	Préciser le lieu:								
		BRIGADE DE RECHERCHE	<input type="checkbox"/>	Préciser le lieu:								
		AUTRE	<input type="checkbox"/>	Préciser le lieu:								

Ainsi, en ce qui concerne la police nationale, l'équipe de COGINTA a pu avoir accès à l'ensemble des registres des plaintes des commissariats centraux de chaque zone pilote couverte par le projet Police de Proximité (Commissariat Central de Matam, Commissariat Central de Ratoma, Commissariat Central de Matoto, Commissariat Central de Dapompa et Commissariat Central de N'Zérékoré), de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM) et de la Direction Centrale de la Sécurité Routière. Les registres du Commissariat Central de Sonfonia – zone de contrôle du sondage de victimisation –, ont également été mis à notre disposition. En revanche, aucune donnée n'a pu être collectée auprès de l'Office de Renseignement et d'Investigation Criminelle, l'Office de Répression des Délits Economiques et Financiers ou encore l'Office Central Anti-Drogue. Il faut souligner que les registres des commissariats centraux regroupent les données des commissariats urbains et des postes de police de tutelle.

Sans avoir directement accès aux registres des plaintes, l'équipe de COGINTA a pu également obtenir les données criminelles de la gendarmerie nationale. Toutefois, malgré la mise à disposition de la grille de collecte standardisée, les données transmises par la gendarmerie nationale présentaient les données par région de gendarmerie. Les données relatives à Conakry n'ont donc pas pu être désagrégées par zone pilote, mais par commune. Ceci signifie que pour Ratoma les données de la police nationale font la distinction entre les données collectées auprès du Commissariat Central de Ratoma (zone pilote) et celles collectées auprès du Commissariat Central de Sonfonia (zone de contrôle), alors que les données présentées par la gendarmerie nationale pour Ratoma se rapportent à toute la commune.

Par la suite, les données obtenues pour chaque zone étudiée ont été importées dans une application statistique et regroupées pour les besoins de l'analyse en quatre catégories: les atteintes aux biens (vol simple, vol à main armée, cambriolage, vol à la tire, vol à l'étalage, etc.), les atteintes aux personnes (homicide, viol, agression sexuelle, etc.), les escroqueries et infractions économiques (abus de confiance, délit foncier) et les infractions hors indicateur (infraction révélée par l'action des services de police).

Ces catégories ont été choisies car elles permettent, en théorie, d'évaluer l'impact et la qualité du service de la police nationale et de la gendarmerie nationale en matière de lutte contre l'insécurité. Les indicateurs relatifs à l'évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens, d'atteintes aux personnes et en matière d'escroqueries et d'infractions économiques constatés en zones de police et de gendarmerie rendent compte de la mobilisation des policiers et des gendarmes et de leur adaptation constante aux évolutions des formes de délinquance.

Les statistiques relatives aux atteintes aux biens ont, en principe, cette particularité de montrer l'évolution de la part d'activité que les policiers et les gendarmes consacrent aux missions de surveillance générale sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés en matière d'atteintes aux biens. Si ces statistiques étaient correctement tenues, elles permettraient de mesurer l'impact de la présence policière et gendarmique sur la voie publique en matière de délinquance et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression.

Pour leur part, les infractions révélées par l'action des services sont censées rendre compte de l'efficacité de l'action engagée sur le terrain et de l'efficacité de l'ensemble des services de police, de gendarmerie et de la chaîne pénale.

Les statistiques criminelles présentées dans le diagnostic résultent de ce travail. Cependant, il faut souligner les limites liées à cet exercice. Le sondage montre que la police et la gendarmerie n'ont connaissance que d'une partie modeste de la criminalité car celle-ci est peu dénoncée à leurs services. Nous avons également pu observer l'existence de pratiques au sein des institutions policières qui font que les plaintes qui ne permettent pas une identification de l'auteur ou des auteurs au démarrage de l'enquête ne sont pas consignées dans les registres. Il s'avère également qu'il n'existe pas de procédure standardisée d'enregistrement des données criminelles ou que celle-ci n'est pas appliquée. Dans la plupart des cas, les données brutes des registres ne permettent pas de reconstituer le lieu, la date et l'heure de l'infraction. La distinction entre adultes et mineurs est rarement faite. Il peut également arriver qu'une même plainte soit enregistrée plusieurs fois par différents services. La règle semble être l'absence de rigueur dans la tenue des registres qui théoriquement constitue le socle de base d'une statistique criminelle.

LES ENTRETIENS AVEC LES CHEFS DE QUARTIER

En raison du rôle futur des chefs de quartier dans le dispositif de la police de proximité en Guinée et de celui qu'ils tiennent aujourd'hui déjà dans le maintien de la sécurité et de la salubrité publique, nous avons procédé à des entretiens avec 114 chefs de quartier dans les zones étudiées. Ces entretiens se sont déroulés entre décembre 2013 et janvier 2014 et ont été réalisés en grande partie par une équipe de l'Université de Sonfonia dirigée par le professeur Alpha Amadou Bano BARRY. Un grand nombre de questions ont été extraites du questionnaire utilisé dans le sondage de victimisation ; à celles-ci se sont ajoutées des questions plus ciblées sur le type de délits et de problèmes que traitent les chefs de quartier ainsi que la manière dont ils traitent ces problèmes. Ces données ont été enregistrées avec l'application KoBo à l'aide de tablettes sous format électronique en vue d'un traitement statistique. Certains de ces entretiens, en accord avec les intéressés, ont fait l'objet de discussions approfondies enregistrées sous une forme audio par des enquêteurs de l'Université de Sonfonia. Les résultats de l'analyse de ces données sont présentés dans le chapitre sur les chefs de quartier.

ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS AVEC LA POLICE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sachant que les statistiques criminelles sont sujettes à caution, nous avons conduit une série d'entretiens individuels et collectifs auprès des agents de police de chaque commissariat-pilote afin d'obtenir une image de la criminalité dans leur juridiction. Ces entretiens semi-directifs ont été réalisés à l'aide d'un questionnaire sommaire d'une quinzaine de questions. Celles-ci ont porté sur les cinq infractions criminelles les plus fréquemment rapportées au niveau de leur commissariat de référence, leur perception des phénomènes de criminalité et de délinquance, leur avis sur le profil type des acteurs et des victimes en fonction des différents types d'infraction, la séquence temporelle observée de la commission des infractions, les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de leur zone opérationnelle et, enfin, leur point de vue sur le fonctionnement du système judiciaire et le rôle du système coutumier face à la délinquance et la criminalité.

137 policiers ont ainsi été interrogés issus de l'ensemble des commissariats centraux et urbains des communes de Matam (15 répondants), Ratoma (52 répondants), Matoto (54 répondants) et N'Zérékoré (16 répondants). Nous avons interrogé des commissaires centraux et urbains, des commandants de peloton, des officiers de police judiciaire, des agents de sécurité publique, des renseignements généraux, de la section émigration ou immigration et de l'OPROGEM (Office de protection du genre, de l'enfance et des moteurs). Les entretiens se sont déroulés entre le 10 octobre et le 15 décembre 2013. La durée moyenne de chaque entretien était d'environ 60 minutes.

Ces entretiens policiers ont été complétés par une deuxième série d'entretiens du même type avec 65 représentants des autorités locales (maires, chefs de quartier, chefs de secteur), des acteurs socioéconomiques, des représentants d'organisations communautaires. Ce travail a été réalisé entre le 15 décembre 2013 et le 31 janvier 2014.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

LA CARTOGRAPHIE DE LA CRIMINALITÉ

Pour chacune des communes, nous avons produit une série de cartes choroplèthes (c'est-à-dire des cartes thématiques où les régions sont colorées) afin de présenter la distribution géographique de certains indicateurs-clefs tels que le taux de victimisation, le sentiment d'insécurité le jour et la nuit, le taux de confiance dans la police, les chefs de quartier ou les groupes d'autodéfense, le taux de satisfaction à l'égard du travail de la police, le dispositif sécuritaire de chaque commune ou encore les ménages enquêtés. La production de ces cartes s'est faite à partir de deux logiciels de système d'information géographique: QGIS 2.0 et Stata.11. Elle a nécessité un travail important de délimitation territoriale des quartiers dans toutes les zones étudiées sachant qu'il n'existait pas, au moment de conduire le diagnostic, de version électronique de la configuration géographique des quartiers à Conakry et N'Zérékoré. Ce travail a été réalisé en concertation avec l'administration guinéenne.

Le lecteur des cartes choroplèthes doit garder à l'esprit que les données présentées sont des approximations. Tout d'abord, les données du sondage ne sont pas représentatives à l'échelon du quartier, mais de la zone. Cela signifie que la marge d'erreur des données présentées sous cette forme peut être importante. Ces cartes présentent des « tendances ». Deuxièmement, les valeurs donnant lieu à une « couleur » dans les cartes sont une moyenne du quartier. Cette moyenne n'implique pas que les valeurs sont uniformes dans tout le quartier et peuvent, pour donner un exemple, être tirées à la hausse car le quartier a une zone chaude. Finalement, ces cartes ne présentent pas les valeurs absolues, mais des taux (par exemple le taux d'opinions favorables à la police). Il faudra se souvenir de ces éléments en lisant les cartes géographiques proposées.

Ces cartes ont le mérite de présenter les données à l'échelon de base de la police et de l'approche sécuritaire, à savoir le quartier. Elles fournissent des orientations aux chefs de quartier, chefs de poste de police de quartier ou brigades de nuit qui s'y intéresseront. Elles sont également de grande utilité pour une approche en mode de « résolution de problèmes ». En effet, dans une perspective partenariale, fédérant l'action de plusieurs services et de collaboration avec la société civile, la cartographie de la criminalité permet de visualiser les problèmes du quartier. Elle constitue un outil qui favorise la compréhension, l'échange et le partage d'informations. La cartographie permet également de faire prendre conscience aux policiers de l'importance des caractéristiques géographiques, sociales ou économiques de la délinquance et d'y apporter des réponses novatrices privilégiant des résultats évaluable et s'appuyant sur une expertise pluridisciplinaire. Pour les maires des communes qui, demain, auront à présider les CLSPD et les chefs de quartier qui auront à présider des séances de forums locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, ces cartes seront un formidable outil de communication et de partage.

L'ANALYSE DES QUARTIERS SENSIBLES : LE PROTOCOLE D'IDENTIFICATION

Pour l'analyse des quartiers sensibles et hypersensibles (chapitre III), nous avons construit un indice de sensibilité des quartiers à partir d'une série d'indicateurs jugés importants dans la définition d'un quartier sensible. Cet indice est construit à partir des taux d'agressions, de cambriolages, de constats de bagarres, de drogues et de bandes de jeunes agressives ainsi que du sentiment d'insécurité de jour comme de nuit. Au total 7 indicateurs ont été additionnés avec une pondération par un facteur de 3 pour les agressions et de 1.5 pour les cambriolages afin de donner plus de poids à la criminalité que les incivilités. L'addition de ces 7 facteurs dont on a calculé ensuite la moyenne a permis d'obtenir des valeurs allant de 31.6 pour le quartier de Nongo Taady dans la commune de Ratoma à 74.3 pour le quartier de Hermakono Permanence dans la commune de Matam. Nous avons qualifié de quartiers hypersensibles tous les quartiers ayant obtenu une valeur supérieure ou égale à 70 et de sensibles les quartiers ayant une valeur entre 60 et 70. Ainsi, 5 % des quartiers sont qualifiés d'hypersensibles et 17.8 % de sensibles.

LES POINTS CHAUDS : LE PROTOCOLE D'IDENTIFICATION

Pour la détermination d'un point chaud, nous avons utilisé la méthode suivante. Les répondants du sondage de victimisation étaient encouragés à indiquer le lieu proche de chez eux ou dans leur quartier dont ils jugeaient qu'il était particulièrement problématique d'un point de vue sécuritaire. La question était posée à tout le monde. Les énumérateurs avaient été briefés pour décrire l'endroit dans le système de telle manière à ce qu'il soit possible de prendre le point GPS du lieu. Une équipe de COGINTA a été prendre les points GPS de tous les endroits ainsi identifiés. La procédure d'identification du point chaud a consisté à trier les résultats par fréquence, pondérer cette fréquence en fonction du quartier de résidence du répondant afin de corriger les biais de la méthode d'échantillonnage et standardiser les valeurs sur l'ensemble des communes étudiées (de nouveaux coefficients ont été calculé pour cette opération). Ensuite, nous n'avons retenu que les lieux obtenant les fréquences les plus élevées. La taille des marqueurs rouges du point chaud est proportionnelle à la fréquence. Plus grandes sont ces tâches et plus le lieu a obtenu une valeur élevée selon la méthodologie d'identification.

L'ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

L'analyse sociodémographique a notamment pour objectif de présenter, sur la base des données disponibles, les caractéristiques démographiques (densité de population par commune/quartier/secteur, flux migratoire, immigration, pyramide des âges), économiques (revenu annuel moyen des ménages, structure de l'emploi, chômage, notamment parmi les jeunes, activités commerciales/économiques dominantes), urbanistiques (type d'habitat urbain, aménagement du territoire et disponibilité de différents services comme l'accès à l'eau, l'électricité, la voirie, etc.) et sociologiques (organisation sociale, représentation ethnoculturelle et linguistique, etc.) de chaque commune. Il s'agissait notamment de contextualiser les données criminelles et de sondage en faisant ressortir, là où cela était possible, certains facteurs structurels qui peuvent constituer le soubassement de la criminalité ou de sa prise en charge.

Le résultat de l'analyse sociodémographique que nous présentons dans ce rapport repose principalement sur un travail de revue documentaire, de collecte de statistiques disponibles et d'entretiens auprès des services centraux, déconcentrés et décentralisés de l'Etat guinéen. Ainsi, les services municipaux de l'urbanisme, de la voirie, de l'éducation et de la santé des communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré nous ont permis d'avoir accès à certaines données.

Il faut toutefois souligner que l'analyse sociodémographique a confirmé l'absence cruelle de statistiques sociodémographiques fiables et récentes au sein des principales administrations qui ont été consultées. C'est également le cas au niveau des services municipaux. Selon nos principaux interlocuteurs, ceci s'explique notamment par l'absence de nomenclatures et procédures de collecte, de traitement, d'analyse, mais également à la faiblesse des ressources humaines qualifiées et le manque de ressources matérielles et financières consacrées à la statistique.

Enfin, notons que le recours à des chercheurs économistes, géographes, urbanistes et sociologues guinéens pour réaliser cette analyse a apporté une véritable valeur ajoutée car il donne une crédibilité académique aux données et aux analyses réalisées. Il permet également une meilleure interprétation des données.

VALIDATION DES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

L'ensemble des résultats du diagnostic a fait l'objet d'une relecture critique par un comité mis en place tout spécialement à cet effet. Composé de représentants du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, de la Direction Générale de la Police Nationale, des communes et zones pilotes d'introduction de la police de proximité ainsi que d'experts du milieu académique, le comité de relecture a validé l'ensemble des chapitres lors de séances qui se sont déroulées entre le 30 avril et le 9 mai 2014.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

PRINCIPALES ÉTAPES DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

ACTIVITÉS

PRODUCTION DU QUESTIONNAIRE DE VICTIMISATION

MISE EN PLACE D'UN SOUS-GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE SECTORIEL POLICE
ELABORATION ET VALIDATION DU QUESTIONNAIRE
TRADUCTION DU QUESTIONNAIRE EN SOUSSOU, KONIAKA, POULAR, MANINKA ET KPÉLÉ
CODIFICATION ET ENREGISTREMENT DU QUESTIONNAIRE DANS KOBOTOOLBOX

RÉALISATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE

ELABORATION DES TERMES DE RÉFÉRENCE
MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PRÉPARATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE DES COMMUNES DE MATAM, RATOMA ET N'ZÉREKORÉ
PRÉPARATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE DE LA COMMUNE DE MATOTO

FORMATION ET ENCADREMENT DES ÉNUMÉRATEURS

MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE SONFONIA (OBSERVATOIRE DE LA POPULATION)
MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC CCDP GENÈVE
SÉLECTION ET RECRUTEMENT DES ÉNUMÉRATEURS
RECRUTEMENT D'UN EXPERT FORMATEUR KOBOTOOLBOX (HARVARD HUMANITARIAN INITIATIVE)
CONTRACTUALISATION D'UN EXPERT SIG (19 SEPT. 2013)
RECRUTEMENT D'UN EXPERT SUPERVISEUR
ELABORATION DU GUIDE PRATIQUE DE L'ENQUÊTEUR
FORMATION DE 25 ÉNUMÉRATEURS : UTILISATION PDA, GPS, TECHNIQUES DE SONDAGE, ÉCHANTILLONNAGE, PLAN DE DÉPLOIEMENT

RÉALISATION DE L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION

AUTORISATION OFFICIELLE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE
INFORMATION AUPRÈS DES ÉLUS LOCAUX, DES CHEFS DE QUARTIERS ET DE SECTEURS
CONDUITE DE L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION À RATOMA
CONDUITE DE L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION À MATAM
CONDUITE DE L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION À MATOTO
CONDUITE DE L'ENQUÊTE DE VICTIMISATION À N'ZÉREKORÉ
SYNCHRONISATION ET VÉRIFICATION QUOTIDIENNE DES DONNÉES
ANALYSE DES RÉSULTATS

RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE SPÉCIFIQUE AUPRÈS DES CHEFS DE QUARTIERS

ELABORATION ET VALIDATION DU QUESTIONNAIRE
ENREGISTREMENT DU QUESTIONNAIRE SUR KOBOTOOLBOX
ENQUÊTE AUPRÈS DES CHEFS DE QUARTIER
ANALYSE DU RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

PRODUCTION DES ANALYSES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

ELABORATION DES TERMES DE RÉFÉRENCE
CONTRIBUTION DU MSPC AUX ANALYSES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE MATAM ET MATOTO
RECRUTEMENT D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (SOCIOLOGUE, ÉCONOMISTE, URBANISTE ET GÉOGRAPHE)
PRODUCTION DES ANALYSES

RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE ADMINISTRATIVE DES COMMUNES ET QUARTIERS

PRODUCTION D'UN FORMULAIRE DE SAISIE DANS KOBOTOOLBOX
RECRUTEMENT DE 4 OPÉRATEURS DE SAISIE
DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES
PRISE DES POINTS GPS/POINTS D'INTÉRÊT
PRODUCTION DES CARTES DIGITALES

PRODUCTION D'UNE CARTOGRAPHIE DE LA CRIMINALITÉ

RECRUTEMENT D'UN EXPERT CRIMINOLOGUE
COLLECTE DES STATISTIQUES CRIMINELLES AUPRÈS DES COMMISSARIATS CENTRAUX DE MATAM, RATOMA, MATOTO
COLLECTE DES STATISTIQUES CRIMINELLES AUPRÈS DU COMMISSARIAT CENTRAL DE N'ZÉREKORÉ
ENTRETIENS INDIVIDUELS AUPRÈS DE 137 AGENTS DE POLICE
COLLECTE DES STATISTIQUES CRIMINELLES AUPRÈS DU HAUT COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
PRODUCTION ET ANALYSE DES DONNÉES STATISTIQUES – TABLEAUX/CARTES

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASCAD	Agence du Service Civique d'Action pour le Développement
BAC	Brigade Anti Criminalité
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BT/HT	Basse Tension/Haute Tension
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CECOJE	Centres d'Ecoute, de Conseil et d'Orientation des Jeunes
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMIS	Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité
CR	Commune Rurale
CTS-P	Comité Technique Sectoriel Police et Protection Civile
CTS-RSS	Commission Technique de Suivi de la Réforme du Secteur de la Sécurité
DATU	Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DCPAF	Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières
DCPJ	Direction Centrale de la Police Judiciaire
DCSP	Direction Centrale de la Sécurité Publique
DCSR	Direction Centrale de la Sécurité Routière
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DUE	Délégation de l'Union européenne
EDG	Electricité de Guinée
ENENSE	Enquête nationale sur l'état nutritionnel et le suivi des principaux indicateurs de survie de l'enfant
FLSPD	Forum Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
FONIJ	Fonds National pour l'Insertion des Jeunes
GNF/FG	Franc Guinéen
IfS	Instrument de Stabilité
INS	Institut National de la Statistique
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	Moyenne Tension

OCAD	Office Central Anti-Drogue
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPROGEM	Office pour la Promotion du Genre, de l'Enfance et des Mœurs
PAESE	Projet d'Amélioration de l'Efficacité du Secteur de l'Electricité
PBF	Fonds de Consolidation de la Paix
PCNSU	Programme Conjoint du Système des Nations Unies en Guinée Forestière
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNG	Police Nationale Guinéenne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREREC	Projet de Réhabilitation et d'Extension Electriques de Conakry
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SEG	Société des Eaux de Guinée
SMC	Société Minière de Conakry
SOBRAGUI	Société des Brasseries de Guinée
SOLOPRIMO	Société de Loyer à Prix Modéré
SONAPI	Société Nationale d'Aménagement et de Production Immobilière
TP	Travaux Publics
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
ULIMO	United Liberation Movement of Liberia for Democracy
UNAFRI	Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants
UNODC	Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime
UNICRI	United Nations Interregional Crime and Justice Institute
VBG	Violence Basée sur le Genre

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

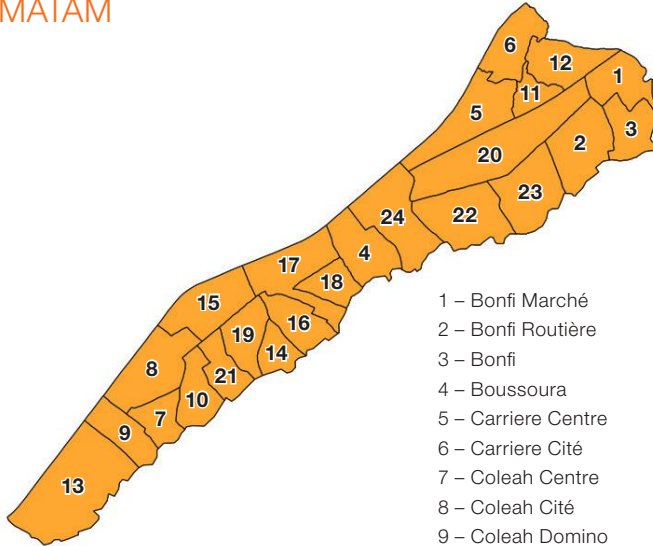
IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

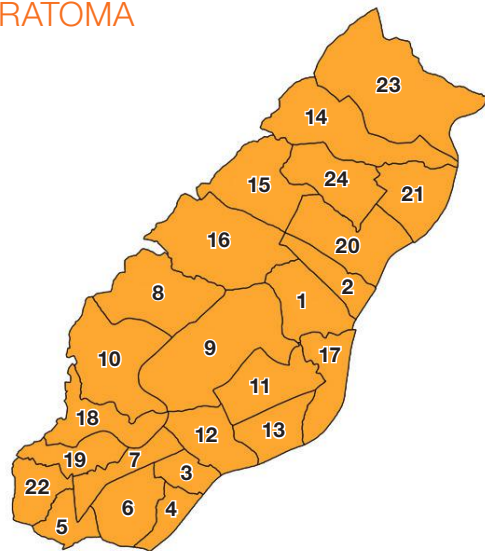
CARTES ADMINISTRATIVES: REPÈRES

MATAM



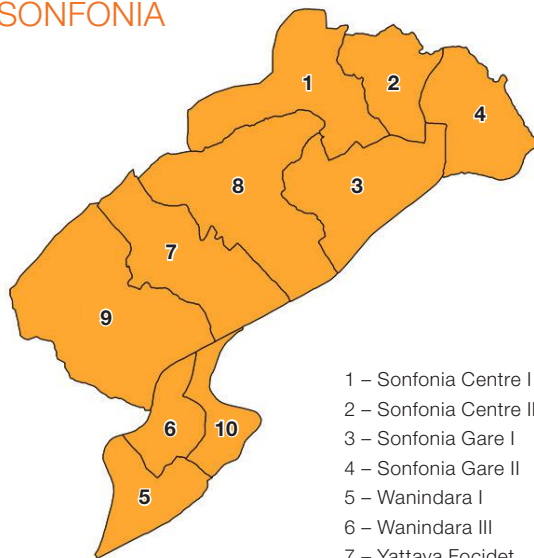
- | | | |
|---------------------|------------------------|---------------------|
| 1 – Bonfi Marché | 10 – Coleah Imprimerie | 18 – Madina École |
| 2 – Bonfi Routière | 11 – Hermakono | 19 – Mafanco |
| 3 – Bonfi | 12 – Hermakono Mosquée | 20 – Matam Centre |
| 4 – Boussoura | 13 – Lanceibouny | 21 – Mafanco Centre |
| 5 – Carriere Centre | 14 – Madina Centre | 22 – Matam Lido |
| 6 – Carriere Cité | 15 – Madina Cité | 23 – Matam |
| 7 – Coleah Centre | 16 – Madina Marché | 24 – Tonguiwondy |
| 8 – Coleah Cité | 17 – Madina Mosquée | |
| 9 – Coleah Domino | | |

RATOMA



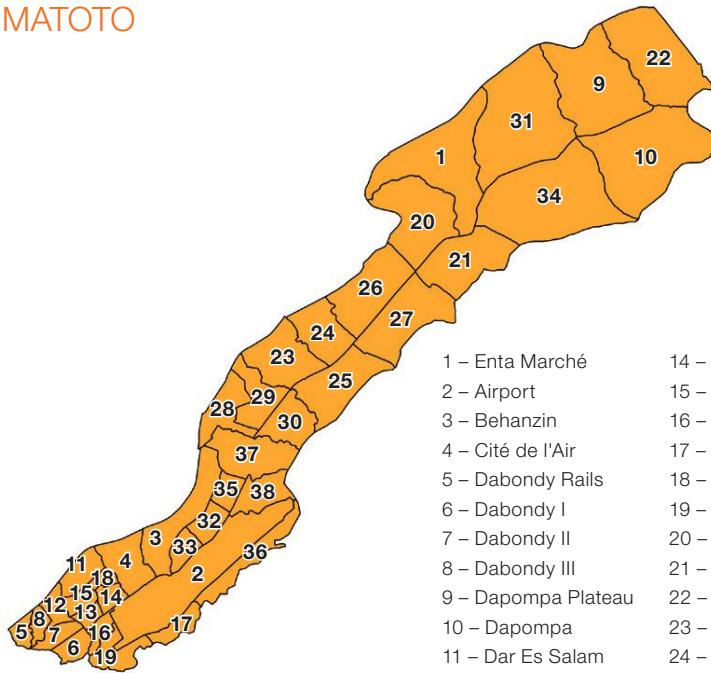
- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1 – Bantounka I | 12 – Koloma I |
| 2 – Bantounka II | 13 – Koloma II |
| 3 – Dar Es Salam I | 14 – Lambany |
| 4 – Dar Es Salam II | 15 – Nongo Taady |
| 5 – Hamdallaye Mosquée | 16 – Nongo |
| 6 – Hamdallaye I | 17 – Nassouroulaye |
| 7 – Hamdallaye II | 18 – Ratoma Centre |
| 8 – Kaporo Centre | 19 – Ratoma Dispensaire |
| 9 – Kaporo Rails | 20 – Simbaya Gare |
| 10 – Kip | 21 – Soumamboussia |
| 11 – Koloma Soloprime | 22 – Taouyah |
| | 23 – Wareah |

SONFONIA



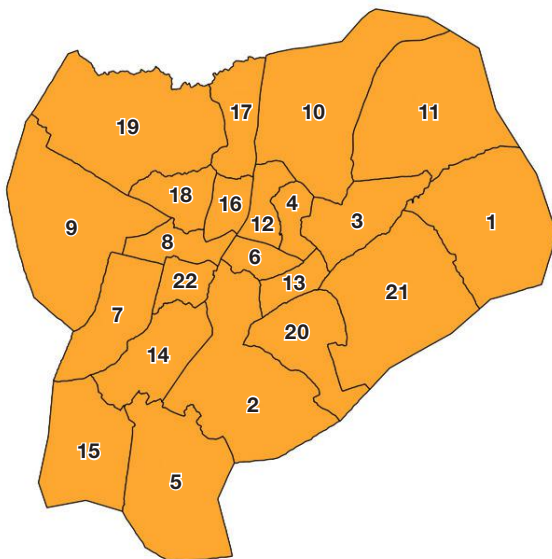
- | |
|------------------------|
| 1 – Sonfonia Centre I |
| 2 – Sonfonia Centre II |
| 3 – Sonfonia Gare I |
| 4 – Sonfonia Gare II |
| 5 – Wanindara I |
| 6 – Wanindara III |
| 7 – Yattaya Focidet |
| 8 – Yattaya |
| 9 – Kobaya |
| 10 – Wanindara II |

MATOTO



- | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|
| 1 – Enta Marché | 14 – Gbessia II | 27 – Sangoyah Marché |
| 2 – Airport | 15 – Gbessia III | 28 – Simbaya I |
| 3 – Behanzin | 16 – Gbessia Centre | 29 – Simbaya École |
| 4 – Cité de l'Air | 17 – Gbessia Port II | 30 – Simbaya II |
| 5 – Dabondy Rails | 18 – Gbessia École | 31 – Tombolia Plateau |
| 6 – Dabondy I | 19 – Gbessia Port I | 32 – Tanene Mosquée |
| 7 – Dabondy II | 20 – Kissosso Plateau | 33 – Tanene Marché |
| 8 – Dabondy III | 21 – Kissosso | 34 – Tombolia |
| 9 – Dapompa Plateau | 22 – Lansanayah | 35 – Yimbaya
Permanence |
| 10 – Dapompa | 23 – Matoto Centre | 36 – Yimbaya Port |
| 11 – Dar Es Salam | 24 – Matoto Khabitaya | 37 – Yimbaya Tannerie |
| 12 – Dabondy École | 25 – Matoto Marché | 38 – Yimbaya École |
| 13 – Gbessia I | 26 – Sangoyah
Mosquée | |

N'ZÉRÉKORÉ



- | | |
|----------------|-----------------------|
| 1 – Belle Vue | 12 – Koleyeba |
| 2 – Commercial | 13 – Kwriteapoulou |
| 3 – Dorota I | 14 – Mohomou |
| 4 – Dorota II | 15 – Nyakayakpala |
| 5 – Gbanhana | 16 – Nyen I |
| 6 – Goyeba | 17 – Nyen II |
| 7 – Gonia I | 18 – Nyen Soukoura I |
| 8 – Gonia II | 19 – Nyen Soukoura II |
| 9 – Gonia III | 20 – Tilepoulou |
| 10 – Horoya I | 21 – Wessoua |
| 11 – Horoya II | 22 – Nzebela Togba |

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

IX

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

Liste des cartes, tableaux et graphiques	xii
Préface de Monsieur El Hadj Madifing DIANE <i>Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile</i>	xx
Message de Monsieur Philippe VAN DAMME <i>Chef de Délégation de l'Union européenne en République de Guinée</i>	xxii
Message de Mme Metsi MAKHETHA <i>Directrice Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement en Guinée</i>	xvii
Résumé Exécutif	xxv
Le profil socio-démographique des zones pilotes	xxv
Les chiffres clés de l'insécurité et de l'exposition individuelle au crime	xxvi
Des zones chaudes... et un dispositif de police inadéquat	xxviii
Les comportements et l'opinion publique sur la sécurité et la police	xxviii
Le genre et la sécurité	xxix
Les jeunes et la sécurité	xxxi
Les chefs de quartier : clef de voûte d'une sécurité de proximité	xxxii

CHAPITRE I LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ 2014 1

Introduction	3
Le diagnostic en bref	5
Définir un tableau de bord stratégique	5
Être à l'écoute de la demande sociale	6
Rétablir le dialogue et promouvoir les partenariats	6
Repenser les réformes policières	6
Bénéficiaires	6
Zones géographiques couvertes par le diagnostic	7
Les axes d'analyse, les indicateurs, la méthode et les sources	7

CHAPITRE II LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DES COMMUNES DE MATAM, RATOMA, MATOTO ET N'ZÉREKORÉ 9

Caractéristiques historiques des zones de sondage	11
Éléments historiques de Conakry	11
Éléments historique de N'Zérékoré	12
Politiques urbaines et caractéristiques urbanistiques des zones de sondage	12
Éléments historiques de la politique urbaine à Conakry	12
Caractéristiques géographiques et urbanistiques des zones de sondage	14
Commune de Matam	14
<i>Cadre géographique</i>	14
<i>Types d'habitat urbain</i>	15
<i>État de la voirie</i>	16
<i>Assainissement</i>	16

Commune de Matoto	16	I
<i>Cadre géographique</i>	16	
<i>Types d'habitat urbain</i>	17	II
<i>État de la voirie</i>	17	
<i>Assainissement</i>	18	III
Commune de Ratoma	18	
<i>Cadre géographique</i>	18	
<i>Types d'habitat urbain</i>	20	IV
<i>État de la voirie</i>	20	
<i>Assainissement</i>	20	V
<i>Alimentation en eau dans les communes de Matam, Matoto et Ratoma</i>	20	
<i>Alimentation en électricité dans les communes de Matam, Matoto et Ratoma</i>	21	VI
Commune de N'Zérékoré	23	
<i>Cadre géographique</i>	23	VII
<i>Cadre urbanistique</i>	25	
<i>Types d'habitat urbain</i>	25	
<i>État de la voirie</i>	25	VIII
<i>Alimentation en Eau</i>	26	
<i>Alimentation en électricité</i>	27	IX
<i>Assainissement</i>	27	
Caractéristiques démographiques des zones du sondage	28	
Caractéristiques économiques des zones du sondage	33	
Caractéristiques socio-anthropologiques générales des zones du diagnostic	39	
La famille : unité de base de l'organisation sociale en Guinée	39	
Religions et croyances	42	
Mœurs urbaines et attitudes sociales	42	
Vie urbaine et organisation sociale	43	
La qualité de vie	47	
CHAPITRE III LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN CHIFFRES : CRIMINALITÉ ET INCIVILITÉS	49	
Objectifs du chapitre	51	
Analyse des statistiques criminelles de la police et de la gendarmerie	51	
Introduction	51	
Analyse des registres des plaintes	52	
<i>Nombre de plaintes enregistrées</i>	54	
<i>« Saisonnalité » des infractions</i>	55	
<i>Les 3 types d'infraction les plus couramment dénoncés à la police</i>	57	
<i>Profils des auteurs et des victimes</i>	58	
Résultats de l'enquête de victimisation	59	
La prévalence de la victimisation	59	
Les périodes de la journée durant lesquelles se déroulent les délits	66	
Les « saisons » des délits	67	

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Profilage des victimes de délits et facteurs de risque	68
<i>Le cambriolage</i>	68
<i>L'agression</i>	69
<i>Les accidents de la circulation</i>	70
<i>Les incivilités</i>	71
Quartiers sensibles et hypersensibles	74
Identification des « zones chaudes »	80
Répartition des effectifs de police et de gendarmerie par zone pilote	82

CHAPITRE IV LES COMPORTEMENTS ET L'OPINION PUBLIQUE SUR LA SÉCURITÉ ET LA POLICE 95

La dénonciation	97
La dénonciation des délits	98
Les destinataires de la dénonciation	98
La satisfaction lors du traitement de la dénonciation	101
La dénonciation des incivilités	103
Le regard des résidents sur la sécurité et la police nationale	104
La position de la sécurité dans les préoccupations des résidents	104
L'évaluation du niveau de sécurité et de son évolution	106
Le sentiment d'insécurité	106
La territorialisation de l'insécurité	113
Le profil des insécurisés	116
L'image de la police	119
Le profil des personnes qui ont une mauvaise image de la police	123
L'impartialité de la police	125
Le contact avec la police	126
La corruption	128
Les comportements des résidents en matière de prévention	129
Les attentes de la population en matière de prestations policières	131
Les organisations formelles ou informelles les plus à même d'assurer la sécurité dans les quartiers	131
Les solutions préconisées pour améliorer la sécurité	141
Les préférences des résidents en matière de méthode de travail de la police	142
Les préférences thématiques	143
Les mesures préconisées par les résidents pour rendre la police plus efficace	144

CHAPITRE V LE GENRE ET LA SÉCURITÉ 147

La victimisation dans l'espace public	149
Les violences conjugales au cœur de la victimisation des femmes	151
La dénonciation des délits	152
Sentiment d'insécurité	155

La cause principale du sentiment d'insécurité	156	I
Les lieux où les femmes se sentent le moins sécurisées	157	
Une image de la police en demi-teinte	158	II
Les principaux problèmes dans le quartier	159	
L'organisation qui assure le mieux la sécurité dans les quartiers	161	III
Les préférences en matière de prestations policières	162	
Les institutions à qui les femmes dénoncent la corruption de la police	163	IV
Conclusion	164	V

CHAPITRE VI LES JEUNES ET LA SÉCURITÉ 165

Les politiques de la jeunesse	167	VI
Le contexte des jeunes en Guinée : pauvreté, emploi et éducation	168	VII
Les perspectives des jeunes sur la sécurité et la police	170	VIII
Les jeunes et la délinquance	172	IX
Les gangs, clans et staffs	173	
La délinquance urbaine	174	
N'Zérékoré	176	
Matam	176	
Sonfonia	176	
Matoto	177	
Les bandes de jeunes dans les conflits « politiques »	177	
Ratoma (et Sonfonia)	178	
Matam	178	
N'Zérékoré	178	
Les jeunes et la sécurité : les groupes d'autodéfense	179	
Pistes de réflexions	180	
<i>Combiner la sensibilisation des jeunes avec la formation et l'emploi</i>	180	
<i>Conceptualisation intégrative des projets</i>	181	

CHAPITRE VII LES CHEFS DE QUARTIER : CLEF DE VOÛTE D'UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ 183

Le cadre juridique et réglementaire du pouvoir des chefs de quartiers en matière de sécurité publique	185
Le profil des chefs de quartier	186
Les chefs de quartier, une justice de paix pour les exclus ?	187
Les problématiques de sécurité publique et de paix sociale traitées par les chefs de quartier	188
Quel rôle jouent les chefs de quartier ?	194
Le regard des chefs de quartier sur la sécurité dans leur quartier et l'image de la police	197

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

Les préférences des chefs de quartier en matière de sécurité	200
Conclusion	203

CHAPITRE VIII RECOMMANDATIONS 205

La lutte contre le trafic de drogue et la consommation de stupéfiants comme première priorité de la police nationale	207
Consolider le réseau des postes de police de quartier et mettre en place progressivement un programme de patrouilles pédestres, à vélo ou à cheval	208
Une reconnaissance du rôle essentiel des chefs de quartier et un appui aux forums de quartier	209
Les groupes d'autodéfense	210
Une police de proximité spécialisée dans la question des bandes de jeunes et des gangs	211
L'insalubrité au cœur des préoccupations de la cité et la théorie du carreau brisé	212
L'image et la performance de la police : une institution au service de la population	215
Améliorer les conditions d'enregistrement des plaintes et l'accueil des victimes	216
Redéfinir l'organisation territoriale des forces de police et de gendarmerie	217
Une nécessaire remise à plat de la production des statistiques criminelles	217
Développer un véritable « tableau de bord » de la Police nationale et de la sécurité publique	218
Renforcer les dispositifs de prévention des violences faites aux femmes	219

CHAPITRE IX MÉTHODOLOGIE 221

Une méthode quasi expérimentale	223
L'enquête de victimisation : introduction	223
Le questionnaire	224
La méthodologie d'échantillonnage	225
La technique de sondage	228
La conduite de l'enquête	228
Analyse des données collectées	229
Les statistiques criminelles de la police et de la gendarmerie	229
Les entretiens avec les chefs de quartier	231
Entretiens semi-dirigés avec la police et la société civile	231
La cartographie de la criminalité	232
L'analyse des quartiers sensibles : le protocole d'identification	232
Les points chauds : le protocole d'identification	233
L'analyse sociodémographique	233
Validation des résultats du diagnostic	233
<i>Principales étapes de réalisation du diagnostic local de sécurité</i>	234
<i>Table des sigles et abréviations</i>	236
<i>Cartes administratives : repères</i>	238

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

CARTES

CHAPITRE II

2.1 Limites administratives de la commune de Matam	15
2.2 Limites administratives de la commune de Matoto	17
2.3 Limites administratives de la commune de Ratoma	19
2.4 Limites administratives de la commune de Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle)	19
2.5 Limites administratives de la commune de N'Zérékoré	24
2.6 Plan de la commune urbaine de N'Zérékoré	24
2.7 Voirie de la commune urbaine de N'Zérékoré	26
2.8 Densité et nombre d'habitants par quartier de la Commune urbaine de N'Zérékoré en 2013	32
2.9 Les principaux groupes ethniques selon le quartier à N'Zérékoré en 2013	47

CHAPITRE III

3.1 Taux de victimisation (agressions) dans les quartiers de Matam (en %)	60
3.2 Taux de victimisation (agressions) dans les quartiers de Matoto (en %)	61
3.3 Taux de victimisation (agressions) dans les quartiers de Ratoma (en %)	61
3.4 Taux de victimisation (agressions) dans les quartiers de Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle) – en %	62
3.5 Taux de victimisation (agressions) dans les quartiers de N'Zérékoré (en %)	62
3.6 Taux de victimisation (cambriolages) dans les quartiers de Matam (en %)	63
3.7 Taux de victimisation (cambriolages) dans les quartiers de Matoto (en %)	63
3.8 Taux de victimisation (cambriolages) dans les quartiers de Ratoma (en %)	64
3.9 Taux de victimisation (cambriolages) dans les quartiers de Ratoma/Sonfonia zone de contrôle (en %)	65
3.10 Taux de victimisation (cambriolages) dans les quartiers de N'Zérékoré (en %)	65
3.11 Les quartiers sensibles et hypersensibles à Matam	75
3.12 Les quartiers sensibles et hypersensibles à Matoto	76
3.13 Les quartiers sensibles et hypersensibles à Ratoma	77
3.14 Les quartiers sensibles et hypersensibles à Ratoma/Sonfonia	78
3.15 Les quartiers les moins sûrs de N'Zérékoré selon l'index de sensibilité	78
3.16 Vue d'ensemble des quartiers sensibles et hypersensibles des communes de Matam, Matoto et Ratoma	79
3.17 Localisation des zones chaudes de Matam	80
3.18 Localisation des zones chaudes de Matoto	81
3.19 Localisation des zones chaudes de Ratoma (y inclus Sonfonia)	81
3.20 Localisation des zones chaudes de N'Zérékoré	82
3.21 Répartition des effectifs de police et gendarmerie sur la commune de Matam	86

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

3.22 Répartition des effectifs de police et de gendarmerie sur la commune de Matoto	89
3.23 Répartition des effectifs de police et de gendarmerie sur la commune de Ratoma	91
3.24 Répartition des effectifs de police et de gendarmerie sur la commune de Ratoma/ Sonfonia (zone de contrôle)	92
3.25 Répartition des effectifs de police sur la commune de N'Zérékoré	94

CHAPITRE IV

4.1 Sentiment d'insécurité le jour (en %) – Matam	108
4.2 Sentiment d'insécurité le jour (en %) – Matoto	108
4.3 Sentiment d'insécurité le jour (en %) – Ratoma	109
4.4 Sentiment d'insécurité le jour (en %) – Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle)	109
4.5 Sentiment d'insécurité le jour (en %) – Nzérékoré	110
4.6 Sentiment d'insécurité la nuit (en %) – Matam	110
4.7 Sentiment d'insécurité la nuit (en %) – Matoto	111
4.8 Sentiment d'insécurité la nuit (en %) – Ratoma	111
4.9 Sentiment d'insécurité la nuit (en %) – Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle)	112
4.10 Sentiment d'insécurité la nuit (en %) – Nzérékoré	112
4.11 Satisfaction à l'égard du travail de la police (en %) – Matam	121
4.12 Satisfaction à l'égard du travail de la police (en%) – Matoto	121
4.13 Satisfaction à l'égard du travail de la police (en %) – Ratoma	122
4.14 Satisfaction à l'égard du travail de la police (en%) – Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle)	122
4.15 Satisfaction à l'égard du travail de la police (en%) – Nzérékoré	123
4.16 Personnes interrogées à Matam qui considèrent que le chef de quartier est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	133
4.17 Personnes interrogées à Matoto qui considèrent que le chef de quartier est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	134
4.18 Personnes interrogées à Ratoma qui considèrent que le chef de quartier est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	134
4.19 Personnes interrogées à Sonfonia (zone de contrôle) qui considèrent que le chef de quartier est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	135
4.20 Personnes interrogées à Nzérékoré qui considèrent que le chef de quartier est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	135
4.21 Personnes interrogées à Matam qui considèrent que les groupes d'autodéfense sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	136
4.22 Personnes interrogées à Matoto qui considèrent que les groupes d'autodéfense sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	136
4.23 Personnes interrogées à Ratoma qui considèrent que les groupes d'autodéfense sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	137
4.24 Personnes interrogées à Sonfonia (zone de contrôle) qui considèrent que les groupes d'autodéfense sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	137
4.25 Personnes interrogées à Nzérékoré qui considèrent que les groupes d'autodéfense sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	138

4.26 Personnes interrogées à Matam qui considèrent que les forces de sécurité publique (police et gendarmerie) sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	138	I
4.27 Personnes interrogées à Matoto qui considèrent que les forces de sécurité publique (police et gendarmerie) sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	139	II
4.28 Personnes interrogées à Ratoma qui considèrent que les forces de sécurité publique (police et gendarmerie) sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	139	III
4.29 Personnes interrogées à Sonfonia (zone de contrôle) qui considèrent que les forces de sécurité publique (police et gendarmerie) est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	140	IV
4.30 Personnes interrogées à Nzérékoré qui considèrent que les forces de sécurité publique (police et gendarmerie) sont l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier (en %)	140	V
CHAPITRE IX		
9.1 Répartition géographique des ménages enquêtés – Matam	226	VI
9.2 Répartition géographique des ménages enquêtés – Matoto	226	VII
9.3 Répartition géographique des ménages enquêtés – Ratoma	227	VIII
9.4 Répartition géographique des ménages enquêtés – Nzérékoré	227	IX
TABLEAUX		
CHAPITRE II		
2.1 Rapports de masculinité par grands groupes d'âges de la population de chacune des entités administratives (nombre d'hommes pour 100 femmes)	30	
2.2 Le niveau d'éducation des personnes sondées selon les zones en % (pondéré)	34	
2.3 L'activité des répondants selon les zones en % (pondéré)	34	
2.4 Principaux indicateurs de la consommation pour les régions administratives de Conakry et de N'Zérékoré ainsi que pour l'ensemble du pays en 2012	38	
2.5 Structure de la consommation des ménages pour les régions administratives de Conakry et de N'Zérékoré et du pays en 2012	38	
2.6 La cohésion sociale dans les quartiers selon les zones en % (pondéré)	43	
2.7 Le contrôle social dans le voisinage selon les zones en % (pondéré)	44	
2.8 La qualité de vie dans les quartiers selon les zones en % (pondéré)	48	
CHAPITRE III		
3.1 Nombre de plaintes enregistrées par catégorie d'infractions et par zone pilote en 2012 et 2013 par les services de police nationale	54	
3.2 Nombre total de plaintes enregistrées par la gendarmerie nationale par commune en 2013	55	
3.3 Les 3 types d'infraction les plus couramment dénoncés (en %) à la police nationale en 2012 et 2013 par zone pilote	57	
3.4 Profil des auteurs (homme-femme) par commune (en %) sur la base des statistiques de la police nationale	58	
3.5 Profil des victimes (homme-femme) par commune (en %) sur la base des statistiques de la police nationale	59	
3.6 La prévalence de la victimisation en % pour trois type de délits durant les trois dernières années selon les zones (pondéré)	60	

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

3.7 % de victimes d'agression selon la présence de violences interpersonnelles et de bandes de jeunes agressives dans le quartier (pondéré)	69
3.8 % de victimes d'agression selon les niveaux de cohésion et de qualité de vie du quartier (pondéré)	69
3.9 Classement comparé des incivilités par fréquence et par zones en 2013 (pondéré) (en %)	71
3.10 Classement comparé des incivilités selon le degré de nuisance par zones (pondéré) 2013	73
3.11 Classement comparé des incivilités selon le degré de nuisance par zones (pondéré) 2013	74
3.12 Ratio police pour 100'000 habitants	83
3.13 Ratio gendarmerie pour 100'000 habitants	83
3.14 Ratio de policiers et gendarmes pour 100'000 habitants dans chaque zone étudiée	84
3.15 Dispositif de la police nationale dans la commune de Matam	85
3.16 Dispositif de la gendarmerie nationale dans la commune de Matam	86
3.17 Dispositif de la police nationale dans la commune de Matoto	87
3.18 Dispositif de la gendarmerie nationale dans la commune de Matoto	88
3.19 Dispositif de la police nationale dans la commune de Ratoma	89
3.20 Dispositif de la gendarmerie nationale dans la commune de Ratoma	90
3.21 Dispositif de la police nationale dans la commune de Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle)	91
3.22 Dispositif de la gendarmerie nationale dans la commune de Ratoma/Sonfonia (zone de contrôle)	92
3.23 Dispositif de la police nationale dans la commune de N'Zérékoré	93
3.24 Dispositif de la gendarmerie nationale dans la commune de N'Zérékoré	93

CHAPITRE IV

4.1 Les taux de dénonciation pour cambriolages, agressions et violences sexuelles dans les zones en % (pondéré)	98
4.2 Les destinataires de la dénonciation des délits selon les zones en % (pondéré)	98
4.3 La dénonciation pour le cambriolage selon les zones en % (pondéré)	99
4.4 La dénonciation pour l'agression selon les zones en % (pondéré)	100
4.5 La dénonciation des violences sexuelles en % (pondéré)	101
4.6 Le taux de satisfaction lors du traitement de la dénonciation par entité selon les zones en % (pondéré)	102
4.7 Les taux de satisfaction par type de délit et type d'institutions traitant la plainte en % (pondéré)	102
4.8 La dénonciation de l'incivilité dans les zones en % (pondéré)	104
4.9 Le problème le plus préoccupant dans la commune selon les zones en % (pondéré)	105
4.10 L'opinion sur l'évolution de la sécurité dans le quartier les douze derniers mois en % (pondéré)	106
4.11 L'opinion sur le niveau de sécurité dans le quartier selon la zone en % (pondéré)	106
4.12 L'opinion sur le sentiment d'insécurité de jour et de nuit lorsqu'on se promène seul dans le quartier selon les zones en % (pondéré)	107

4.13 Les endroits où l'on ne se sent pas en sécurité selon les zones en % (pondéré)	113	I
4.14 Les raisons du sentiment d'insécurité selon les zones en % (pondéré)	114	
4.15 Le pourcentage d'insécurisés de nuit en fonction du constat dans le quartier de troubles à l'ordre public (pondéré)	116	II
4.16 Le pourcentage d'insécurisés de nuit en fonction de la prévalence de la victimisation face aux cambriolages, aux agressions et aux violences sexuelles (pondéré, 2013)	117	III
4.17 Le pourcentage d'insécurisés de nuit en fonction de l'image du travail de la police (pondéré, 2013)	117	IV
4.18 Le pourcentage d'insécurisés de nuit en fonction de l'opinion sur la dégradation de la sécurité dans le quartier et l'estimation que la sécurité est le premier problème de la commune (pondéré, 2013)	118	V
4.19 Le pourcentage d'insécurisés de nuit et de jour selon le degré de cohésion sociale (pondéré)	118	VI
4.20 Le pourcentage d'opinions positives sur le travail de la police dans les zones par type de prestation (pondéré)	119	VII
4.21 L'opinion des résidents sur l'évolution de la qualité du travail de la police au cours des 6 derniers mois en % (pondéré)	120	VIII
4.22 Le pourcentage d'opinions positives sur l'image de la police en fonction de l'opinion sur l'évolution du travail de la police (pondéré)	123	IX
4.23 Le pourcentage d'opinions positives sur l'image de la police en fonction de l'application de l'égalité de traitement par la police (pondéré)	124	
4.24 Le pourcentage d'opinions positives sur l'image de la police en fonction du contact avec la police (pondéré)	124	
4.25 L'opinion des résidents sur le principe d'impartialité de la police en % (pondéré)	125	
4.26 Les raisons avancées par les résidents pour expliquer l'inégalité de traitement de la police en % (pondéré)	125	
4.27 Le pourcentage de répondants ayant eu un contact avec la police au cours des trois dernières années (pondéré)	126	
4.28 La satisfaction lors du contact avec la police au cours des trois dernières années en % (pondéré)	127	
4.29 Les motifs d'insatisfaction lors du contact avec la police au cours des trois dernières années en % (pondéré)	127	
4.30 Demandes d'argent de la police durant les 12 derniers mois en % (pondéré)	128	
4.31 Les organes de sécurité à l'origine des demandes d'argents aux résidents en % (pondéré)	128	
4.32 La dénonciation de la corruption en % (pondéré)	129	
4.33 Les mesures de prévention de la criminalité prises au niveau du foyer en % (pondéré)	129	
4.34 Les mesures de prévention prises par les résidents selon les zones en % (pondéré)	130	
4.35 Les entités les plus à même d'assurer la sécurité dans le quartier selon les résidents en % (pondéré)	132	
4.36 Détails des entités les plus à même d'assurer la sécurité dans le quartier selon les résidents en % (pondéré)	132	
4.37 Les solutions préconisées par les résidents pour améliorer la sécurité dans le quartier selon la zone en % (pondéré)	141	

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

4.38 Les préférences des résidents en matière de prestations policières en % (pondéré)	143
4.39 La première priorité thématique de la police selon les souhaits des résidents en % (pondéré)	143
4.40 Les mesures préconisées par les résidents pour améliorer la qualité du travail de la police en % (pondéré)	145
CHAPITRE V	
5.1 La prévalence de la victimisation selon le genre (en %)	149
5.2 Pourcentage de femmes qui se disent avoir été agressées physiquement avec violence au cours des 3 dernières années (en %)	150
5.3 La dénonciation des délits selon le genre (en %)	152
5.4 Les institutions auxquelles les répondants ont dénoncé le dernier délit dont ils ont été victimes selon le genre (en %)	153
5.5 Les pourcentages respectifs d'insécurisés de jour et de nuit selon le genre (en %)	155
5.6 Les causes du sentiment d'insécurité selon le genre et les zones (en %)	156
5.7 Les endroits mentionnés par les femmes comme étant des lieux d'insécurité selon les zones (en %)	158
5.8 Pourcentage d'opinions positives sur le travail de la police selon le genre	159
5.9 Opinion sur le travail de la police en matière de lutte contre les violences sexuelles selon le genre et la zone (en %)	159
5.10 Problème préoccupant de première importance selon le genre (en %)	160
5.11 Pourcentage d'opinions sur l'organisation qui assure le mieux la sécurité (en %)	161
5.12 Les prestations policières préférées selon le genre (en %)	162
5.13 Les préférences en matière de prestations policières selon le genre et les zones (en %)	162
5.14 La dénonciation des faits de corruption de la police selon le genre (en %)	163
CHAPITRE VI	
6.1 Types de bandes de jeunes	173
CHAPITRE VII	
7.1 La fréquence du traitement de plaintes pour cambriolage par les chefs de quartier selon les zones en %	188
7.2 La fréquence du traitement de plaintes pour agression par les chefs de quartier selon les zones en %	189
7.3 La fréquence du traitement de plaintes pour violences sexuelles par les chefs de quartier selon les zones en %	189
7.4 Fréquence du règlement de conflits de voisinage par les chefs de quartier selon la zone en %	191
7.5 Fréquence du règlement de conflits fonciers par les chefs de quartier selon la zone en %	191
7.6 Fréquence du règlement de conflits de bail entre propriétaire et locataire par les chefs de quartier selon la zone en %	191
7.7 Fréquence du règlement de conflits domestiques par les chefs de quartier selon la zone en %	192

7.8 Fréquence du règlement de conflits avec des groupes de jeunes par les chefs de quartier selon la zone en %	192	I
7.9 Fréquence du règlement de violences scolaires par les chefs de quartier selon la zone en %	192	II
7.10 Fréquence du règlement de conflits avec les forces de l'ordre par les chefs de quartier selon la zone en %	193	III
7.11 Fréquence du règlement de conflits avec l'administration publique par les chefs de quartier selon la zone en %	193	IV
7.12 Fréquence du règlement de conflits entre groupes sociaux ou politiques par les chefs de quartier selon la zone en %	193	V
7.13 Le premier problème dans le quartier selon les chefs de quartier selon les zones en %	198	VI
7.14 Le pourcentage d'avis positifs sur le travail de la police selon les chefs de quartier en fonction des types de service dans les zones	199	VII
7.15 Les institutions les mieux à même d'assurer la sécurité dans les quartiers selon les chefs de quartier dans les zones en %	199	VIII
7.16 Les préférences des chefs de quartier en matière de prestations policières par zone en %	200	IX
7.17 La première priorité thématique de la police selon les souhaits des chefs de quartier dans les zones en %	201	
7.18 Les solutions préconisées par les chefs de quartier pour améliorer la sécurité dans le quartier dans les zones en %	202	
7.19 Les mesures préconisées par les chefs de quartier pour améliorer la qualité du travail de la police dans les zones en %	203	

GRAPHIQUES

CHAPITRE II

2.1 Répartition des abonnés de la SEG de N'Zérékoré selon leurs catégories	27
2.2 Pyramide des âges de la population résidante de la commune de Matam, Matoto, Ratoma et N'Zérékoré en 1996	28
2.3 Répartition de la population résidante des entités administratives étudiées par grands groupes d'âges en 2013 par zone en % (pondéré)	29
2.4 Répartition de la population de chacune des entités administratives étudiées par sexe en 1996 en %	30
2.5 Répartition de la population résidante des entités administratives étudiées par durée de résidence en 1996 en %	31
2.6 Le niveau d'instruction des populations de Conakry en 2012	33
2.7 la distribution du revenu des ménages par zone en % (pondéré)	37

CHAPITRE III

3.1 Périodes durant lesquelles se sont déroulés les cambriolages par tranche horaire et zone	66
3.2 La période de l'agression selon la tranche horaire et la zone	67
3.3 Distribution des cambriolages par zone et par mois de l'année	67
3.4 Distribution des agressions par mois et par zone	68
3.5 La prévalence du cambriolage en fonction du revenu du foyer (pourcentage de victimisation)	68
3.6 La prévalence de l'agression par âge et genre	70

Diagnostic local de sécurité 2014

Un outil au service de la réforme de la police nationale guinéenne et du pilotage de la police de proximité dans les communes de Matam, Ratoma, Matoto et N'Zérékoré

CHAPITRE VI

6.1 Situation d'emploi (jeunes femmes / jeunes hommes / adultes)(en %)	168
6.2 Victimes de délits (jeunes / adultes) (en %)	170
6.3 Image de la police (jeunes / adultes) (en %)	171
6.4 Attitudes sur la cohésion sociale dans le quartier (jeunes / adultes)	171
6.5 Délinquance juvénile comme source d'un sentiment d'insécurité (en %)	172
6.6 Les groupes de jeunes agressifs vous dérangent ? (en %)	176
6.7 Qui assure le mieux la sécurité dans votre quartier ? (en %)	179
6.8 Groupes d'autodéfense comme sécurisation favorisée (en %)	180

CHAPITRE VII

7.1 Rôle des chefs de quartier dans le traitement des plaintes pour agression (en %)	195
7.2 Rôle des chefs de quartier dans les conflits de voisinage (en %)	195
7.3 Rôle des chefs de quartier dans les conflits impliquant des bandes de jeunes (en %)	196
7.4 Rôle des chefs de quartier dans les conflits impliquant des groupes ethniques ou religieux (en %)	196
7.5 Rôle des chefs de quartier dans les conflits impliquant des forces de l'ordre (en %)	197

NOTES

Lined area for writing notes, consisting of horizontal dotted lines.

- I
- II
- III
- IV
- V
- VI
- VII
- VIII
- IX



COGINTA est une organisation non gouvernementale basée à Genève, Suisse, qui fournit une assistance technique en matière de gouvernance du secteur de la sécurité, de réformes policières et de sécurité communautaire dans les pays en situation de fragilité et/ou de sortie de crise. Notre objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'état de droit, et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale.

Nous tenons à remercier nos partenaires pour leur soutien :

